

**2014**

**DOCUMENT DE REFERENCE**



**DOCUMENT DE REFERENCE  
2014**



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 17 juin 2015 sous le numéro **R. 15-054**. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

**GECI International**

Société Anonyme au capital de 8.480.430,00 euros  
48 bis, Avenue Kléber 75116 PARIS  
RCS PARIS 326 300 969

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles, sans frais au siège social de GECI International. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de GECI International ([www.geci.net](http://www.geci.net))

## TABLE DES MATIERES

(Établie conformément à l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004)

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>MESSAGE DU PRESIDENT.....</b>	<b>5</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>6</b>
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document de Référence .....	6
1.2. Attestation des personnes responsables du Document de Référence .....	6
1.3. Responsables de l'information.....	8
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>9</b>
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....</b>	<b>10</b>
3.1. Chiffre d'affaires .....	11
3.2. Résultat opérationnel courant .....	12
3.3. Résultat Net .....	12
3.4. Etat de la situation financière.....	13
3.5. Informations Sectorielles.....	13
<b>4. FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>17</b>
4.1. Risques financiers .....	17
4.2. Risques liés à l'activité de la Société .....	20
4.3. Risques juridiques .....	22
4.4. Risques liés à l'organisation de la Société .....	23
4.5. Assurances.....	23
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE .....</b>	<b>24</b>
5.1. Historique et évolution de la Société.....	24
5.2. Investissements.....	28
<b>6. APERCU DES ACTIVITES .....</b>	<b>29</b>
6.1. Principales activités .....	29
6.2. GECI International aujourd'hui.....	29
6.3. Les nouveaux objectifs du groupe .....	29
6.4. Environnement concurrentiel .....	31
<b>7. ORGANIGRAMME .....</b>	<b>32</b>
7.1. Présentation de la Société .....	32
7.2. Filiales de la Société .....	32
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....</b>	<b>33</b>
8.1. Propriétés immobilières et équipements de la Société .....	33
8.2. Contraintes environnementales.....	33
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT .....</b>	<b>34</b>
9.1. Situation financière .....	34
9.2. Résultat d'exploitation .....	35
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>36</b>
10.1. Capitaux propres de l'émetteur .....	36
10.2. Sources et montants de flux de trésorerie .....	37
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement .....	38
10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux .....	38
<b>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES .....</b>	<b>39</b>
11.1. Recherche et développement.....	39
11.2. Propriété intellectuelle (brevets, marques) .....	39
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES .....</b>	<b>40</b>
12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice .....	40
12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur .....	40
<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>41</b>
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....</b>	<b>42</b>
14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs.....	42
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale .....	44

<b>15. REMUNERATION ET AVANTAGES.....</b>	<b>45</b>
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux et dirigeants de la Société .....	45
15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société GECI International aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants .....	47
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>	<b>48</b>
16.1. Echéance du mandat des administrateurs.....	48
16.2. Contrats de travail et de services liant les administrateurs et la Société .....	48
16.3. Comités au sein du Conseil d'Administration .....	48
16.4. Gouvernement d'entreprise .....	48
<b>17. SALARIES .....</b>	<b>62</b>
17.1. Nombre de salariés et répartition par principaux pays.....	62
17.2. Participations et stocks options des administrateurs et des dirigeants .....	62
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur .....	62
17.4. Informations sociales.....	63
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>65</b>
18.1. Répartition du capital et des droits de vote.....	65
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires.....	66
18.3. Contrôle de la Société.....	66
18.4. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer, ou d'empêcher un changement de contrôle.....	66
<b>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES .....</b>	<b>67</b>
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....</b>	<b>68</b>
20.1. Informations financières historiques .....	68
20.2. Informations financières pro forma.....	213
20.3. Etats financiers .....	213
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles .....	213
20.5. Date des dernières informations financières.....	216
20.6. Informations financières intermédiaires et autres .....	217
20.7. Politique de distribution des dividendes .....	230
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	230
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	230
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>231</b>
21.1. Capital social .....	231
21.2. Acte constitutif et statuts .....	233
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>242</b>
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERÊTS .....</b>	<b>242</b>
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....</b>	<b>242</b>
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>242</b>

## MESSAGE DU PRESIDENT

L'année 2014 a été une année charnière pour le Groupe GECI : l'année durant laquelle le groupe a cessé ou cédé une grande partie des sociétés / activités qui ont marqué son histoire, l'année durant laquelle le groupe a jeté les bases de son redéploiement afin qu'une nouvelle histoire débute.

Ainsi, durant les trente dernières années, le groupe a pu poursuivre son développement, de nombreux appels d'offres stratégiques ont été remportés sur plusieurs continents, les équipes du groupe ont gagné une reconnaissance et une réputation de savoir-faire de haut niveau qui ont permis au groupe de traverser les années et de pouvoir à présent envisager son re déploiement.

Et, durant les dix dernières années, fort des compétences acquises, le groupe s'est lancé dans une nouvelle activité complémentaire, celle d'avionneur, à travers l'acquisition de la société Reims Aviation et la création de la société Sky Aircraft.

Pourtant, en dépit de très lourds investissements consacrés au financement de cette nouvelle activité, faute d'avoir pu réunir les financements complémentaires nécessaires au développement et à l'industrialisation de cette dernière, le groupe a été contraint d'abandonner son nouveau métier d'avionneur et de céder une grande partie de son activité historique d'ingénierie (France, Allemagne, Espagne, Roumanie).

Ce recentrage effectué, il s'en est suivi d'importants efforts de réorganisation interne, qui laisse désormais au groupe une situation financière assainie : un désendettement d'exploitation important hormis les comptes courants d'actionnaires, des charges fixes réduites à leur maximum et la reconstitution des capitaux propres prévue pour le 1er semestre 2015.

Désormais, le groupe peut écrire une nouvelle page de son histoire, se tournant résolument vers l'avenir.



SERGE BITBOUL

A ce titre , j'ai fixé aux équipes un triple objectif pour les années à venir : consolider et se renforcer dans les activités historiques (Ingénierie dans l'aéronautique, l'énergie,...) en prenant appui sur les innovations de toutes natures, développer une activité dans les métiers de conseil en ingénierie informatique et financière (sécurité, digital et numérique) notamment à travers des partenariats ou alliances stratégiques, prendre pied et développer des activités autour du e-learning et de la formation, tant dans les pays développés que dans les pays émergents à forte croissance.

Je reste, quant à moi, mobilisé chaque jour afin que le développement du groupe soit rapide et maîtrisé, que la mobilisation de nos équipes soit à la hauteur de ce nouveau challenge, enfin que nous soyons dignes de la confiance que, pendant toutes ces années passées et malgré les aléas, nos actionnaires nous ont témoignée.

**Serge Bitboul**  
*Le Président*

## 1. PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Serge BITBOUL, Président Directeur Général de GECI INTERNATIONAL.

### 1.2. Attestation des personnes responsables du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

Les comptes consolidés semestriels relatifs à la période du 1er avril au 30 septembre 2014, présentés dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en paragraphe 20.6.V du présent document (pages 229) qui contient les observations suivantes : « Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés condensés :

- La note 3-5-b « Principe de continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 3-7-f. « Provisions », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine. ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014, présentés dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en paragraphe 20.1.1.V du présent document (pages 99 et 100) qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 2-29-c. « Risque de liquidité », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine;
- La note de renvoi (1), après l'état du résultat global (paragraphe 1-1 des états financiers), qui mentionne l'impact de +25 M€ sur le résultat de l'exercice lié aux filiales d'ingénierie cédées à Alten et aux filiales du pôle Aviation ayant fait l'objet de liquidation ;

- La note 2-3 « Evolution du périmètre de consolidation » qui indique que la société Reims Aviation Industries, en l'absence de comptes disponibles sur la période précédant sa mise en redressement judiciaire intervenue le 10 septembre 2014, a été déconsolidée dès le 1er avril 2014. »

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014, présentés dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en paragraphe 20.1.2.IV du présent document (pages 114 et 115) qui contient l'observation suivante : Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- La note 2-4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 11 « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.
- Les notes 14 et 15 qui explicitent respectivement, le résultat financier de 16,9 millions d'euros et le résultat exceptionnel de 17,6 millions d'euros. »

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2013 présentés dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en paragraphe 20.1.3.V du présent document (pages 146 et 147) qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », qui liste certaines incertitudes résiduelles postérieures à la cession du Pôle ingénierie à Alten, liées notamment à des litiges prud'homaux et à d'éventuels contentieux avec les fournisseurs. L'évolution de ces litiges, si elle était défavorable à la société, pourrait remettre en cause sa capacité à faire face à son passif. Cette même note annexe précise en outre que la situation « in bonis » de la société repose sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 2-29-c. « Risque de liquidité », qui indique le montant des dettes ainsi que la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine ;
- La note de renvoi (2), après l'état du résultat global, qui mentionne l'impact de +32 M€ sur le résultat de

l'exercice de la déconsolidation de Sky Aircraft, isolé en « Résultat des activités abandonnées » ;

- La note 2-2 « Evénements postérieurs à la clôture » qui détaille les différents mouvements de périmètre intervenus après la clôture au 31 mars 2013. A l'issue de ces mouvements, le périmètre d'activités du Groupe ne comprend plus que les filiales en Inde, au Royaume-Uni et en Afrique du sud, comme indiqué dans la note 1-5-a.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2013, présentés dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en paragraphe 20.1.4.IV du présent document (pages 162 et 163) qui contient l'observation suivante : Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- • La note 2-4 « Continuité d'exploitation », qui liste certaines incertitudes résiduelles postérieures à la cession du Pôle ingénierie à Alten, liées notamment à des litiges prud'homaux et à d'éventuels contentieux avec les fournisseurs. L'évolution de ces litiges, si elle était défavorable à la société, pourrait remettre en cause sa capacité à faire face à son passif. Cette même note annexe précise en outre que la situation « in bonis » de la société repose sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- • La note 11 « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2012 présentés dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un refus de certification des contrôleurs légaux dont le rapport figure en paragraphe 20.1.5.V ( pages 196 et 197), et qui précise :

« Comme indiqué au paragraphe 2-4 de l'annexe « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », les comptes consolidés du groupe Geci International clos le 31 mars 2012 ont été arrêtés en perspective de continuité d'exploitation appréciée sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2013. Comme indiqué à la note 2-29-c de l'annexe « risque de liquidité », le Groupe ne disposait pas des moyens financiers pour couvrir ses engagements au 31 mars 2013 et a mentionné avoir engagé des négociations avec ses créanciers en vue d'obtenir soit des abandons soit des étalements suffisants lui permettant d'assurer la poursuite de son exploitation. Ces négociations sont toujours en cours sans qu'il soit possible à ce jour de préjuger d'une issue favorable pouvant conduire à une réduction de la dette globale ou à des échéanciers de remboursement compatibles avec la situation financière du groupe. De ce fait, et tant que les négociations ne seront pas finalisées, le groupe ne peut se prononcer de façon certaine sur la continuité de l'exploitation à court terme. Par ailleurs, comme indiqué dans la note 2-29-c de l'annexe « risque de liquidité », les sociétés Geci International et Geci Aviation se sont portées garantes respectivement à hauteur de

21,2 M€ et 9,1 M€ des financements accordés par la Région Lorraine à la filiale Sky Aircraft pour développer en Lorraine le projet Skylander. Le litige en cours avec la Région pour le remboursement de ces avances conduit aujourd'hui à un aléa qui pourrait avoir des répercussions financières importantes pour le Groupe.

Dans ce contexte, l'application pour l'arrêté des comptes consolidés des règles et principes comptables IFRS dans un contexte normal de poursuite d'activité concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2012, présentés dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un refus de certification des contrôleurs légaux dont le rapport figure en paragraphe 20.1.6.IV ( pages 211 et 212), et qui précise :

« Comme indiqué au paragraphe 2-4 de l'annexe « Continuité d'exploitation », les comptes annuels de Geci International clos le 31 mars 2012 ont été arrêtés en perspective de continuité d'exploitation appréciée sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture soit jusqu'au 31 mars 2013. Comme indiqué dans cette note, la société ne disposait pas des moyens financiers pour couvrir ses engagements au 31 mars 2013 et a mentionné avoir engagé des négociations avec ses créanciers en vue d'obtenir soit des abandons, soit des étalements suffisants lui permettant d'assurer la poursuite de son exploitation. Ces négociations sont toujours en cours sans qu'il soit possible à ce jour de préjuger d'une issue favorable pouvant conduire à une réduction de la dette globale ou à des échéanciers de remboursement compatibles avec la situation financière de la société. De ce fait, et tant que les négociations ne seront pas finalisées, la société ne peut se prononcer de façon certaine sur la continuité de l'exploitation à court terme. Par ailleurs, comme indiqué dans la note 2 « Provisions » et dans la note 11 « Engagements hors bilan » de l'annexe, la société Geci International s'est portée garante à hauteur de 21,2 M€ des financements accordés par la Région Lorraine à sa filiale Sky Aircraft pour développer en Lorraine le projet Skylander. Le litige en cours avec la Région pour le remboursement de ces avances conduit aujourd'hui à un aléa qui pourrait avoir des répercussions financières importantes pour la société.

Dans ce contexte, l'application pour l'arrêté des comptes annuels des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite d'activité concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

Fait à Paris, le 17 juin 2015.

**M. Serge BITBOUL**  
Président Directeur Général

### 1.3. Responsables de l'information

Serge BITBOUL

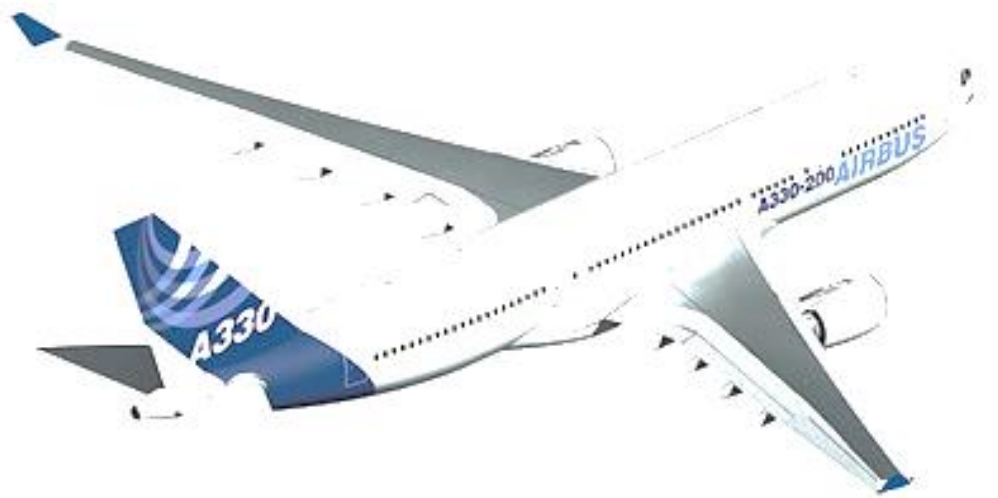
Téléphone : 01 44 34 00 20

Président Directeur Général

Email : [relation.investisseurs@geci.net](mailto:relation.investisseurs@geci.net)

Adresse de correspondance :

48 bis avenue Kléber – 75116 PARIS





## 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>	
<p><b>MAZARS</b> Représenté par Monsieur Gaël LAMANT 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 1999</li> <li>❖ Second mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2004</li> <li>❖ Troisième mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2010</li> <li>❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.</li> </ul>	<p><b>BEWIZ AUDIT</b> Représenté par Monsieur Laurent BENOUDIZ 20 Rue la Condamine 75017 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013</li> <li>❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018</li> </ul>

<b>Commissaires aux comptes suppléants</b>	
<p><b>Monsieur Raymond Petroni</b> 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 1999</li> <li>❖ Second mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2004</li> <li>❖ Troisième mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2010 nommant Monsieur Raymond Petroni en remplacement de Monsieur Patrick de Cambourg</li> <li>Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.</li> </ul>	<p><b>Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise (S.A.G.E.)</b> 77, rue de la Boétie 75008 Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013</li> <li>❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018</li> </ul>

Antérieurement au 5 novembre 2013, la Fiduciaire Leydet et Monsieur Cédric Burguière étaient respectivement Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

Leurs mandats expiraient lors de l'Assemblée Générale du 5 novembre 2013 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2012. L'Assemblée a décidé de ne pas renouveler leurs mandats et de nommer comme commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement le Cabinet BEWIZ Audit et la Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise.



### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le groupe GECI International (ci-après le « Groupe ») est un groupe international de conseil et développement en ingénierie de haute technologie, dédié à l'excellence et à la valorisation de son expertise et savoir-faire pour le développement de projets innovants avec un positionnement d'avant-garde dans l'univers des transports.

Avec une capacité de mobiliser des équipes d'excellence, le groupe GECI International a réalisé de nombreuses et prestigieuses prestations complexes auprès d'une clientèle industrielle internationale exigeante.

Les activités relatives à la construction d'avions ont été arrêtées durant l'exercice 2013-2014.

La plus grande partie des activités européennes d'ingénierie ont été cédées en mars 2014.

Le groupe GECI International s'est donc recentré sur son activité traditionnelle d'ingénierie à travers ses implantations (Royaume Uni, Afrique du Sud et Inde) et prépare son redéploiement sur de nouveaux métiers et nouveaux marchés.

Le tableau suivant présente les principales informations financières consolidées du groupe GECI International pour les trois derniers exercices, selon les normes IFRS que le Groupe suit depuis l'exercice 2005/2006 (F06) inclus.

Les comptes au 31 mars 2012, au 31 mars 2013 et au 31 mars 2014 ont fait l'objet d'un rapport d'audit des commissaires aux comptes. Les informations financières semestrielles au 30 septembre 2013 et au 30 septembre 2014 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité des commissaires aux comptes.

Des informations et des commentaires plus détaillés peuvent être consultés au chapitre 20 (Informations financières).

En k€	2014/2015 (6 Mois) (Semestriels)	2013/2014 (12 Mois)	2013/2014 (6 Mois) (Semestriels)	2012/2013 (12 Mois) Retraité	2012/2013 (12 Mois) Publié	2011/2012 (12 Mois)
Chiffre d'affaires	646	1 206	628	1 463	62 639	60 887
Charges	(1 320)	(5 083)	(3 001)	(13 986)	(77 546)	(105 492)
Résultat opérationnel courant	(675)	(3 876)	(2 372)	(12 523)	(14 900)	(44 114)
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	29	(186)	(158)	(542)	3 872	3 369
<i>Dont Pôle Aviation</i>	0	0	0	0	(8 352)	(47 723)
<i>Dont Holding et Intercos</i>	(704)	(3 690)	(2 215)	(11 981)	(10 420)	240
Résultat net part du Groupe	1 146	15 184	(470)	(2 636)	(2 636)	(82 316)
<b>CAPITAUX PROPRES (Groupe)</b>	<b>(14 123)</b>	<b>(15 219)</b>	<b>(30 861)</b>	<b>(30 425)</b>	<b>(30 425)</b>	<b>(32 617)</b>
<b>Endettement net (y compris trésorerie et équivalents)</b>	<b>19 041</b>	<b>18 488</b>	<b>20 473</b>	<b>22 834</b>	<b>22 834</b>	<b>50 012</b>
Trésorerie et équivalents	128	511	387	4 046	4 046	4 046

L'endettement net est la somme des dettes financières diminué des disponibilités et assimilés. A fin septembre 2014, cette somme n'intègre pas la somme de 1,3 millions d'euros confiés à la société XLP Holding pour un mandat de gestion, et qui apparait en créance dans l'actif consolidé de la Société. A fin mars 2015, le solde restant confié à la société XLP Holding est de 536K€ dont une somme de 500K€ placée en Compte à Terme et arrivée à échéance le 8 avril 2015.

### 3.1. Chiffre d'affaires

Le groupe GECI International a réalisé sur l'exercice 2014/2015 un chiffre d'affaires de 1,3 M€, dont 0,9 M€ pour le pôle Ingénierie qui est en baisse de 25 % par rapport à l'exercice précédent.

L'activité d'Ingénierie du groupe est représentée, aujourd'hui par l'activité développée en Afrique du Sud, notamment des prestations de formation dans l'énergie. La baisse du chiffre d'affaires, passant de 1,2 M€ à 0,9 M€, ne traduit pas encore les efforts déployés auprès des clients de la société, ni le travail de prospection engagé depuis le début de l'exercice.

L'activité d'Ingénierie en Inde continue de se développer. Elle est principalement portée par la JV AeroEuro Engineering India, filiale consolidée par mise en équivalence. Son chiffre d'affaires annuel, estimé à 365 K €, n'est donc pas pris en compte dans le chiffre d'affaires consolidé de GECI International. Au cours de l'exercice, AeroEuro Engineering India a diversifié sa clientèle, notamment avec GE India Technology, ainsi que Ultralife, pour des prestations d'Ingénierie.

Le chiffre d'affaires généré par la Holding, est composé essentiellement de coûts, notamment informatiques (leasing et autres), refacturés à des tiers.

Durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2014-2015, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 0,6 M€, réalisé en totalité par l'activité en Afrique du Sud.

Sur l'exercice annuel précédent 2013/2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M€ contre 1,5 M€ (CA retraité) sur l'exercice précédent, soit une baisse de 17,6%.

Durant l'exercice 2013-2014, seule l'activité en Afrique du Sud a été maintenue dans les comptes, en raison de la cession de la majorité des filiales du pôle « Ingénierie » à Alten, mais également à cause du changement de méthode de consolidation de la filiale AeroEuro Engineering. L'exercice précédent, le chiffre d'affaires de cette filiale a été de 0,2 M€. L'activité en Afrique du Sud reste donc stable d'une année sur l'autre.

Le pôle Aviation a été abandonné en totalité suite à la liquidation de toutes les sociétés qui le composent. Plus aucune activité n'a été constatée durant cet exercice.

En M€	2014/2015	2014/2015	2013/2014	2013/2014	2012/2013	2012/2013	2011/2012
	12 mois	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois Retraité	12 mois Publié	12 mois
<b>Pôle Ingénierie</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1,5</b>	<b>59,2</b>	<b>54,6</b>
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	14,7	11,8
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	0,2	0,2	0,3	0,3	0,5	13,8	13,0
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	0,2		0,3		0,3	15,2	14,9
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	0,2		0,3		0,3	15,6	15,0
<b>Pôle Aviation</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3,4</b>	<b>6,3</b>
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,9
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,8
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	0,0		0,0		0,0	1,0	2,6
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	0,0		0,0		0,0	1,0	2,0
<b>Holding</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	0,1		0,0		0,0	0,0	0,0
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	0,1		0,0		0,0	0,0	0,0
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1,3</b>	<b>0,6</b>	<b>1,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1,5</b>	<b>62,7</b>	<b>60,9</b>

### 3.2. Résultat opérationnel courant

Au 30 septembre 2014, le résultat opérationnel courant des activités d'ingénierie s'élève à + 0,7 M€ contre – 2,4 M€ pour le premier semestre 2013/2014. La holding reste un centre de coûts malgré la refacturation d'une partie des coûts informatiques que le groupe supporte à ce jour.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice précédent 2013-2014, s'élève à – 3,9 M€ en 2013/2014 contre – 12,5 M€ pour l'exercice 2012-2013 pour les comptes consolidés retraités. Ce résultat ne concerne surtout l'activité d'Ingénierie en Afrique du Sud suite à la cession au groupe Alten de la majorité des filiales du pôle « Ingénierie ». L'activité en Afrique du Sud, concerne le domaine de l'Energie et reste stable au regard des 2 exercices.

La branche « Aviation » étant abandonnée durant l'exercice précédent 2013-2014, l'impact de la déconsolidation est isolé sur la ligne « résultat des filiales abandonnées ou destinées à la vente ».

en k€	2014/2015 6 mois	2013/2014 12 mois	2013/2014 6 mois	2012/2013 12 mois retraité	2012/2013 12 mois publié	2011/2012 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>646</b>	<b>1 206</b>	<b>628</b>	<b>1 463</b>	<b>62 639</b>	<b>60 887</b>
Autres Produits courants <sup>(1)</sup>	0	0	0	0	8	491
Coûts directs	-468	-2 236	-1 702	-3 513	-51 716	-84 739
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>178</b>	<b>-1 030</b>	<b>-1 074</b>	<b>-2 050</b>	<b>10 930</b>	<b>-23 361</b>
% du chiffre d'affaires	27,55%	-85,34%	-170,93%	-140,15%	17,45%	-38,37%
Coûts généraux et administratifs	-852	-2 847	-1 298	-10 473	-25 830	-20 754
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>-675</b>	<b>-3 876</b>	<b>-2 372</b>	<b>-12 523</b>	<b>-14 900</b>	<b>-44 114</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	2 160	-1 271	-1 947	-2 844	-6 790	-49 273
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>1 486</b>	<b>-5 147</b>	<b>-4 319</b>	<b>-15 367</b>	<b>-21 691</b>	<b>-93 388</b>
Coût de l'endettement financier net	-328	-712	-446	-1 016	-1 222	-959
Autres charges et produits financiers	-12	-20	-60	-43	-209	-220
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>1 146</b>	<b>-5 879</b>	<b>-4 825</b>	<b>-16 426</b>	<b>-23 122</b>	<b>-94 567</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	56	10	-377
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	<b>1 146</b>	<b>-5 879</b>	<b>-4 825</b>	<b>-16 370</b>	<b>-23 112</b>	<b>-94 944</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	25 034	6 777	25 665	32 406	0
<b>Résultat net</b>	<b>1 146</b>	<b>19 154</b>	<b>1 952</b>	<b>9 294</b>	<b>9 294</b>	<b>-94 944</b>
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	<i>1 146</i>	<i>15 184</i>	<i>-470</i>	<i>-2 636</i>	<i>-2 636</i>	<i>-82 316</i>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	3 970	2 422	11 930	11 930	-12 628

### 3.3. Résultat Net

Au 30 septembre 2014, le résultat net part du Groupe s'établit à + 1,1 M€, contre -0,5 M€ au 30 septembre 2013. Ce résultat inclut notamment :

- le résultat du pôle Ingénierie pour + 18 K€,
- le résultat de la holding qui intègre les abandons de créances obtenus auprès des créanciers lors de la renégociation de la dette antérieure pour + 2,2 M€.

Lors de l'exercice 2013/2014, le résultat net part du Groupe ressort un profit de 15,2 M€ contre un résultat déficitaire sur l'exercice précédent de -2,6 M€. Ce résultat inclut un résultat net positif de 25 M€ lié à la ligne « Résultat net des activités abandonnée ». Cette ligne correspond à l'effet de la déconsolidation des filiales abandonnées (GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries) et au produit de cession des filiales cédées au groupe Alten (GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI GmbH, Do-Professional Services GmbH, GECI Ingenieria et GES).



### 3.4. Etat de la situation financière

Au 30 septembre 2014, les capitaux propres s'élèvent à – 14,1 M€ et l'endettement net du Groupe s'élève à 19 M€. Les liquidités s'élèvent à 0,1 M€. L'endettement net du Groupe comprend le compte courant actionnaire pour 16,6 M€. Par contre, il n'intègre pas la somme de 1,3 millions d'euros confiés à la société XLP Holding pour un mandat de gestion, et qui apparaît en créance dans l'actif consolidé de la Société.

Au 31 mars 2014, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent, après prise en compte du résultat de l'exercice, à - 15,2 M€. Au 31 mars 2014, l'endettement net du Groupe s'élève à 18,5 M€ et les liquidités à 0,5M€.

en k€	Avril.14-Sept.14	Avril.13-Mars.14	Avril.13-Sept.13	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations incorporelles	0	0	0	1 888	2 467
Immobilisations corporelles	2	0	2	1 600	4 006
Actifs financiers non courants	3 071	7 762	9 678	14 015	14 277
<b>Total Actifs non-courants</b>	<b>3 074</b>	<b>7 762</b>	<b>9 680</b>	<b>17 503</b>	<b>20 750</b>
Stocks et encours	0	0	0	0	2 682
Actifs sur contrats en cours	0	0	0	4 287	4 254
Clients et autres débiteurs	228	174	117	13 574	20 692
Actif d'impôt exigible	30	0	31	49	216
Autres actifs courants	3 269	4 741	2 015	3 784	14 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie	128	511	387	4 033	4 046
<b>Total Actifs courants</b>	<b>3 655</b>	<b>5 426</b>	<b>2 551</b>	<b>25 727</b>	<b>46 099</b>
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente</b>			<b>21 893</b>		
<b>Total Actif</b>	<b>6 729</b>	<b>13 187</b>	<b>34 124</b>	<b>43 230</b>	<b>66 849</b>
<b>PASSIF</b>					
Capital	8 480	8 480	8 480	8 465	8 227
Primes et réserves	-23 750	-38 884	-38 871	-36 255	41 473
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>	<b>1 146</b>	<b>15 184</b>	<b>-470</b>	<b>-2 636</b>	<b>-82 316</b>
<b>Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>-14 123</b>	<b>-15 219</b>	<b>-30 861</b>	<b>-30 425</b>	<b>-32 617</b>
<b>Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 549</b>	<b>-3 970</b>	<b>-12 479</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>-14 123</b>	<b>-15 219</b>	<b>-32 410</b>	<b>-34 395</b>	<b>-45 096</b>
Emprunts et dettes financières	19 062	18 664	20 171	21 361	42 470
Provisions non courantes	220	292	592	3 215	1 385
Autres passifs non courants	0	0	0	1 989	1 067
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>19 282</b>	<b>18 956</b>	<b>20 763</b>	<b>26 565</b>	<b>44 923</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	107	335	689	5 518	11 588
Provisions courantes	385	342	4 516	5 292	603
Passifs sur contrats en cours	0	0	0	540	996
Fournisseurs et autres créditeurs	501	6 390	7 683	14 642	23 500
Passif d'impôt exigible	0	0	1	61	41
Autres passifs courants	577	2 384	2 635	25 008	30 294
<b>Total Passifs courants</b>	<b>1 570</b>	<b>9 450</b>	<b>15 523</b>	<b>51 061</b>	<b>67 022</b>
<b>Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente</b>			<b>30 247</b>		
<b>Total des passifs</b>	<b>20 852</b>	<b>28 406</b>	<b>66 534</b>	<b>77 625</b>	<b>111 944</b>
<b>Total Passif</b>	<b>6 729</b>	<b>13 187</b>	<b>34 124</b>	<b>43 230</b>	<b>66 849</b>

### 3.5. Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- Le pôle Ingénierie qui représente désormais 100% des activités du groupe, après l'abandon de la branche Aviation.
- Le pôle Aviation abandonné suite à la liquidation de toutes ses filiales.
- GECI International constitue la Holding.

en K€	Avril.14-Septembre.14					Avril.13-Septembre.13				
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>508</b>		<b>137</b>	<b>0</b>	<b>646</b>	<b>628</b>		<b>273</b>	<b>-273</b>	<b>628</b>
Coûts directs	-468			0	-468	-586		-1 116	0	-1 702
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>137</b>	<b>0</b>	<b>178</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>-843</b>	<b>-273</b>	<b>-1 074</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>8,0%</i>				<i>27,5%</i>	<i>6,7%</i>				<i>-170,9%</i>
Coûts généraux et administratifs	-11		-841	0	-852	-200		-1 157	58	-1 298
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>-704</b>	<b>0</b>	<b>-675</b>	<b>-158</b>	<b>0</b>	<b>-2 000</b>	<b>-215</b>	<b>-2 372</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	5		2 155	0	2 160	-36		-1 905	-6	-1 947
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>1 451</b>	<b>0</b>	<b>1 486</b>	<b>-193</b>	<b>0</b>	<b>-3 905</b>	<b>-221</b>	<b>-4 319</b>
Coût de l'endettement financier net	-12		-316	0	-328	0		-446	0	-446
Autres charges et produits financiers	-4		-7	0	-12	-14		-46	0	-60
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>1 128</b>	<b>0</b>	<b>1 146</b>	<b>-208</b>	<b>0</b>	<b>-4 397</b>	<b>-221</b>	<b>-4 825</b>
Impôts sur les bénéfices				0	0				0	0
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>1 128</b>	<b>0</b>	<b>1 146</b>	<b>-208</b>	<b>0</b>	<b>-4 397</b>	<b>-221</b>	<b>-4 825</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées					0	-1 299	8 129		-53	6 777
<b>Résultat net</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>1 128</b>	<b>0</b>	<b>1 146</b>	<b>-1 507</b>	<b>8 129</b>	<b>-4 397</b>	<b>-274</b>	<b>1 952</b>
<i>Part du groupe</i>	<i>18</i>	<i>0</i>	<i>1 128</i>	<i>0</i>	<i>1 146</i>	<i>-1 507</i>	<i>5 707</i>	<i>-4 397</i>	<i>-274</i>	<i>-470</i>
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0	2 422	0	0	2 422

en K€	Avril.13-Mars.14					Avril.12-Mars.13 Retraité				
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 206</b>		<b>546</b>	<b>-546</b>	<b>1 206</b>	<b>1 648</b>		<b>2 888</b>	<b>-3 073</b>	<b>1 463</b>
A utre Produits courants				0	0	0			0	0
Coûts directs	-1 108		-1 128	0	-2 236	-1 589		-1 967	43	-3 513
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>98</b>	<b>0</b>	<b>-582</b>	<b>-546</b>	<b>-1 030</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>921</b>	<b>-3 031</b>	<b>-2 050</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>8,2%</i>				<i>0,0%</i>	<i>3,6%</i>				<i>0,0%</i>
Coûts généraux et administratifs	-285		-2 680	117	-2 847	-601		-11 345	1 473	-10 473
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>-186</b>	<b>0</b>	<b>-3 262</b>	<b>-428</b>	<b>-3 876</b>	<b>-542</b>	<b>0</b>	<b>-10 424</b>	<b>-1 558</b>	<b>-12 523</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	118		-1 389	0	-1 271	135		-1 004	-1 975	-2 844
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>-68</b>	<b>0</b>	<b>-4 651</b>	<b>-427</b>	<b>-5 147</b>	<b>-407</b>	<b>0</b>	<b>-11 428</b>	<b>-3 532</b>	<b>-15 367</b>
Coût de l'endettement financier net			-712	0	-712	-33		-948	-35	-1 016
Autres charges et produits financiers	8		-28	0	-20	10		-403	350	-43
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-60</b>	<b>0</b>	<b>-5 391</b>	<b>-427</b>	<b>-5 879</b>	<b>-430</b>	<b>0</b>	<b>-12 778</b>	<b>-3 217</b>	<b>-16 426</b>
Impôts sur les bénéfices				0	0	-56	0	110	1	56
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	<b>-60</b>	<b>0</b>	<b>-5 391</b>	<b>-427</b>	<b>-5 879</b>	<b>-486</b>	<b>0</b>	<b>-12 668</b>	<b>-3 216</b>	<b>-16 370</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	15 560	9 474	0	0	25 034	5 337	-12 078	32 406	0	25 665
<b>Résultat net</b>	<b>15 500</b>	<b>9 474</b>	<b>-5 392</b>	<b>-427</b>	<b>19 154</b>	<b>4 851</b>	<b>-12 078</b>	<b>19 738</b>	<b>-3 216</b>	<b>9 294</b>
<i>Part du groupe</i>	<i>15 498</i>	<i>5 506</i>	<i>-5 392</i>	<i>-427</i>	<i>15 184</i>	<i>4 868</i>	<i>-24 025</i>	<i>19 738</i>	<i>-3 216</i>	<i>-2 636</i>
Intérêts minoritaires	2	3 968	0	0	3 970	-17	11 947	0	0	11 930

en K€	Avril.12-Mars.13					Avril.11-Mars.12				
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>61 077</b>	<b>3 443</b>	<b>2 888</b>	<b>-4 769</b>	<b>62 639</b>	<b>58 367</b>	<b>6 273</b>	<b>12 738</b>	<b>-16 491</b>	<b>60 887</b>
Autre Produits courants		8		0	8	19	472		0	491
Coûts directs	-45 077	-6 151	-1 967	1 479	-51 716	-42 264	-46 918	-7 319	11 763	-84 739
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>16 000</b>	<b>-2 701</b>	<b>921</b>	<b>-3 290</b>	<b>10 930</b>	<b>16 122</b>	<b>-40 174</b>	<b>5 419</b>	<b>-4 728</b>	<b>-23 361</b>
% du chiffre d'affaires	26,2%				0,0%	27,6%				0,0%
Coûts généraux et administratifs	-12 128	-5 652	-11 345	3 294	-25 830	-12 753	-7 549	-5 642	5 191	-20 754
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>3 872</b>	<b>-8 352</b>	<b>-10 424</b>	<b>4</b>	<b>-14 900</b>	<b>3 369</b>	<b>-47 723</b>	<b>-223</b>	<b>462</b>	<b>-44 114</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	-211	-5 564	-1 004	-12	-6 790	-538	-48 452	-283	0	-49 273
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>3 661</b>	<b>-13 916</b>	<b>-11 428</b>	<b>-8</b>	<b>-21 691</b>	<b>2 831</b>	<b>-96 175</b>	<b>-506</b>	<b>463</b>	<b>-93 388</b>
Coût de l'endettement financier net	398	-284	-948	-388	-1 222	309	-449	-355	-463	-959
Autres charges et produits financiers	-81	-119	-403	394	-209	-50	-98	-72	0	-220
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 978</b>	<b>-14 320</b>	<b>-12 778</b>	<b>-2</b>	<b>-23 122</b>	<b>3 089</b>	<b>-96 722</b>	<b>-933</b>	<b>-1</b>	<b>-94 567</b>
Impôts sur les bénéfices	-101	0	110	1	10	-173	0	-204	0	-377
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	<b>3 877</b>	<b>-14 320</b>	<b>-12 668</b>	<b>0</b>	<b>-23 112</b>	<b>2 916</b>	<b>-96 722</b>	<b>-1 137</b>	<b>-1</b>	<b>-94 944</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			32 406	0	32 406					0
<b>Résultat net</b>	<b>3 877</b>	<b>-14 320</b>	<b>19 737</b>	<b>0</b>	<b>9 294</b>	<b>2 916</b>	<b>-96 722</b>	<b>-1 137</b>	<b>-1</b>	<b>-94 944</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>3 894</b>	<b>-26 267</b>	<b>19 737</b>	<b>0</b>	<b>-2 636</b>	<b>2 915</b>	<b>-84 094</b>	<b>-1 137</b>	<b>-1</b>	<b>-82 316</b>
Intérêts minoritaires	-17	11 947		0	11 930	1	-12 629	0	0	-12 628

en K€	Avril.11-Mars.12					Avril.10-Mars.11 retraité				
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>58 367</b>	<b>6 273</b>	<b>12 738</b>	<b>-16 491</b>	<b>60 887</b>	<b>54 423</b>	<b>7 322</b>	<b>11 829</b>	<b>-15 723</b>	<b>57 851</b>
Autre Produits courants	19	472		0	491	12	22 900	0	0	22 912
Coûts directs	-42 264	-46 918	-7 319	11 763	-84 739	-40 886	-30 138	-7 761	10 811	-67 973
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>16 122</b>	<b>-40 174</b>	<b>5 419</b>	<b>-4 728</b>	<b>-23 361</b>	<b>13 549</b>	<b>84</b>	<b>4 069</b>	<b>-4 912</b>	<b>12 789</b>
% du chiffre d'affaires	27,6%				0,0%	24,9%				0,0%
Coûts généraux et administratifs	-12 753	-7 549	-5 642	5 191	-20 754	-11 764	-5 944	-3 782	4 970	-16 520
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>3 369</b>	<b>-47 723</b>	<b>-223</b>	<b>462</b>	<b>-44 114</b>	<b>1 785</b>	<b>-5 860</b>	<b>287</b>	<b>58</b>	<b>-3 730</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	-538	-48 452	-283	0	-49 273	4 900	8	19	-46	4 881
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>2 831</b>	<b>-96 175</b>	<b>-506</b>	<b>463</b>	<b>-93 388</b>	<b>6 685</b>	<b>-5 852</b>	<b>306</b>	<b>12</b>	<b>1 151</b>
Coût de l'endettement financier net	309	-449	-355	-463	-959	41	-407	-243	-11	-620
Autres charges et produits financiers	-50	-98	-72	0	-220	185	-168	134	-2	148
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 089</b>	<b>-96 722</b>	<b>-933</b>	<b>0</b>	<b>-94 567</b>	<b>6 911</b>	<b>-6 427</b>	<b>197</b>	<b>-1</b>	<b>679</b>
Impôts sur les bénéfices	-173	0	-204	0	-377	412	0	360	0	772
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	<b>2 916</b>	<b>-96 722</b>	<b>-1 137</b>	<b>0</b>	<b>-94 944</b>	<b>7 323</b>	<b>-6 427</b>	<b>557</b>	<b>-1</b>	<b>1 452</b>
Plus-values sur participations cédées				0	0	0	0	0	0	0
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées				0	0	-172	0	0	0	-172
Dont plus-value de cession sur participation				0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>2 916</b>	<b>-96 722</b>	<b>-1 137</b>	<b>0</b>	<b>-94 944</b>	<b>7 151</b>	<b>-6 427</b>	<b>557</b>	<b>0</b>	<b>1 280</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>2 915</b>	<b>-84 094</b>	<b>-1 137</b>	<b>0</b>	<b>-82 316</b>	<b>7 162</b>	<b>-5 793</b>	<b>557</b>	<b>0</b>	<b>1 925</b>
Intérêts minoritaires	1	-12 629	0	0	-12 628	-11	-634	0	0	-645

Suite aux événements exceptionnels survenus durant l'exercice 2013-2014 (Cession des filiales du pôle « Ingénierie » et la liquidation judiciaires des filiales du pôle « Aviation »), l'exercice 2012-2013 a dû être retraité, pour être en conformité avec la norme IFRS 5.

L'effet de la déconsolidation des filiales concernées, suite à ces événements, est constaté sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées / destinées à la vente ».

Le montant de 25 M€ figurant sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées / destinées à la vente » au 31 mars 2014 concerne :

- d'une part, la cession des filiales du pôle Ingénierie (GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI GmbH, Do-Pro Services GmbH, GES et GECI Ingeniera) au groupe ALTEN, avec un impact de 15,5 M€. Cet impact se décompose de la façon suivante : un résultat de la période négatif de -6,2 M€ et l'impact de la cession / déconsolidation au 31 mars 2014 pour 21,7 M€ qui s'explique en particulier par l'abandon par GECI Systèmes de sa créance en compte courant sur GECI International.

- d'autre part, les filiales du pôle Aviation (GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries) qui ont été liquidées. Les impacts financiers sont de :

- -1 M€ pour GECI Aviation, ce montant est composé du résultat de la période (-2,2 M€) ainsi que l'écart entre l'actif net (152M€) et la juste valeur des créances (-151M€) avec cette filiale
- + 1,8 M€ pour GECI Aviation Industries, ce montant résulte de l'écart entre l'actif net (27,7M€) et la juste valeur des créances (-25,9M€) avec cette filiale
- + 8,8 M€ pour REIMS Aviation Industries, ce montant est composé de l'écart entre l'actif net (28M€) et la juste valeur des créances (-19,3M€) avec cette filiale

Au 31 mars 2013, la ligne « Résultat net des activités abandonnées / destinées à la vente » dont le montant s'élève à 25,7 M€ porte sur les montants suivants :

- d'une part, la cession des filiales du pôle Ingénierie (GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI GmbH, Do-Pro Services GmbH, GES et GECI Ingeniera) au groupe ALTEN, avec un impact de + 5,3 M€. Cet impact représente le résultat de la période de ces filiales.

- d'autre part, les filiales du pôle Aviation : SKY Aircraft qui a été liquidée durant l'exercice 2012-2013, et GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries qui ont été liquidées durant l'exercice 2013-2014. Les impacts financiers sont de :

- +32,4 M€ pour Sky Aircraft, ce montant se décompose en 18,4 M€ en part du Groupe et 14 M€ attribuables aux minoritaires.
- -12 M€ pour GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries. Ce montant représente le résultat de la période de ces filiales.



## 4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Des risques ou des incertitudes aujourd'hui inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

### 4.1. Risques financiers

#### 4.1.1. Risque de taux

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe, dont l'essentiel est à taux fixe.

La situation au 30 septembre 2014 est la suivante:

Milliers d'euros au 30 septembre 2014	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux
Comptes-courants actionnaires*		16 578		16 578	Fixe 2,90%
Autres dettes financières	2 484			2 484	Fixe 4,14%
Dettes de crédits-bail	104			104	Fixe à taux divers
Découverts et autres Intérêts courus sur emprunt	3			3	Variable
<b>Total dettes financières</b>	<b>2 591</b>	<b>16 578</b>	<b>-</b>	<b>19 169</b>	

\* Monsieur Serge Bitboul est actionnaire en direct et également au travers de la société XLP Holding (anciennement GECI Technologies Holding / GTH) qu'il contrôle. XLP Holding est une SAS au capital social de 38 100 €, dont le siège social est au 33 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.

A titre d'information, les comptes courants d'actionnaires (XLP Holding, anciennement GECI Technologies Holding ou GTH) sont, au 30 septembre 2014, d'un montant de 11,9 M€. Pour AirInvest, le montant est de 4,3 M€. Ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

Le taux d'intérêt du compte courant consenti par XLP Holding à la Société est un taux fixe de 2,9 % l'an et celui d'AirInvest prévoit un taux de rémunération à 2,9%.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 30 septembre 2014, avant et après prise en compte des opérations hors bilan de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 30 septembre 2014	Montant
Passifs financiers	19 169
Actifs financiers *	- 128
Position nette avant gestion	19 041
Hors bilan	-
Position nette après gestion	19 041

\* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 50 K€ par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

#### 4.1.2. Risque de change

Pour le Pôle Ingénierie, le groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK)

- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd et GECI South Africa) ;
- le Résultat net des filiales étrangères.

Le Pôle Aviation, très exposé aux fluctuations des devises dues à la nature de son activité et sa clientèle, ayant été abandonné, le recours à une stratégie de couverture du risque n'est plus nécessaire.

Il n'y a pas eu d'évolution de ce risque depuis le 31 mars 2014.

#### 4.1.3. Risque de liquidité/trésorerie

30/09/2014	Courant	Non Courant	Total
Compte-Courant actionnaires		16 578	16 578
Mobilisation de créances CIR	2 484		2 484
<b>Dettes financières</b>	<b>2 484</b>	<b>16 578</b>	<b>19 062</b>
Dettes de crédit-bail et autres	107		107
Fournisseurs	501		501
Provisions	385	220	605
Autres	577		577
<b>Dettes Courantes et Non Courantes</b>	<b>4 054</b>	<b>16 798</b>	<b>20 852</b>
<b>Trésorerie et équivalents</b>	<b>-128</b>		<b>-128</b>

(dont 11,9M€ vis-à-vis de XLP Holding (Ex-GTH) et 4,3M€ vis-à-vis de Airinvest)

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 30 septembre 2014 s'établissent à 19 M€ et sont détaillées en paragraphe 3-7-g page 16 du rapport semestriel des comptes consolidés de GECI International inséré au §20.6 (page 215).

Les comptes courants d'actionnaires restent les montants les plus significatifs parmi les dettes. Comme indiqué à la note « 3-5.b Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés de GECI International, les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires

XLP Holding, anciennement GECI Technologies Holding ou GTH (11.9 M€) et Air Invest (4.3 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe. Il est précisé par ailleurs que les deux actionnaires titulaires de comptes courants ont agréé l'opération prévue de reconstitution des capitaux propres par incorporation de toute ou partie de leurs comptes courants.

Par ailleurs, les litiges évoqués à le paragraphe 4-3-2 (région Lorraine, litiges prud'hommaux, litige Siemens) n'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie sur un horizon de 12 mois, en raison principalement de leur issue incertaine. La société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remet pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016, informations actualisées à la date du dépôt du présent document.

La dette de CIR 2010, de 2,4 M€ a été mobilisée auprès de la Société Générale en 2011. Ledit CIR a été encaissé par cette dernière en octobre 2014. Le reliquat entre le montant financé et le montant encaissé diminué de divers frais de mobilisation a été rétrocédé à GECI International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014.

Par ailleurs, le groupe a bénéficié d'avances reçues remboursables sur les ventes futures d'avions Skylander, qui ont occasionné un contentieux et un accord qui sont détaillés au paragraphe 3.7.f. du rapport semestriel (§ 20.6 page 215).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au 31 mars 2016.

#### 4.1.4. Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECI International, que ce soit dans le cadre de l'activité courante ou autrement :

En K€	Fin septembre 2014	Fin mars 2014	Fin mars 2013	Fin Mars 2012
Cautions de contre garantie sur marchés	0	0	2 005	2 005
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	Néant	Néant	Néant	Néant
Avals, cautions et garanties données	0	0	322	664
Avance remboursable Région Lorraine	17 200	17 200	21 200	21 200
Indemnités de fin de carrière des salariés (part non comptabilisée)	Néant	Néant	Néant	Néant
Garantie de passif suite à cession des filiales du pôle Ingénierie à Alten	300	300		
Autres engagements donnés : Clauses de retour à meilleure fortune en faveur de la société GECI Technologies Holding	500	500	1 500	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>18 000</b>	<b>18 000</b>	<b>25 027</b>	<b>25 368</b>

a) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding (anciennement GECI Technologies Holding / GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.300.000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2015 (chiffres non encore audités).

b) La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

c) La garantie de passif vis-à-vis de ALTEN court pour une période de 2 ans jusqu'à fin mars 2016.

#### 4.1.5. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

#### 4.1.6. Risque de non reconstitution des fonds propres

Il a été constaté que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code de commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres avant la fin de l'année civile 2015. Ce risque est minime. Les bénéficiaires des comptes courants et le conseil d'administration s'étant déjà favorablement prononcés pour cette opération de reconstitution des fonds propres par l'incorporation desdits comptes courants.

#### 4.1.7. Risque sur actions et autres instruments financiers

La Société n'a réalisé aucun investissement en actions ou en d'autres investissements financiers.

Elle n'est donc pas exposée à ce risque.

### 4.2. Risques liés à l'activité de la Société

#### 4.2.1. Risques liés au marché et à la concurrence – Pôle Ingénierie

Le marché dans lequel évolue le Pôle Ingénierie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent (Angleterre, Inde, Afrique du Sud). Ce marché se divise en plusieurs sous-marchés. Le Groupe est présent principalement sur :

- L'Aéronautique
- Le Spatial
- Le Transport Terrestre
- La Propulsion / Energie
- Le Naval / Offshore
- Le Génie Civil / Infrastructure

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands Groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECI International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité grâce à ses filiales établies en Ukraine et en Inde.

#### 4.2.2. Risques associés au développement international

GECI International intervient sur la scène internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des

projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Depuis la cession de ses filiales « Ingénierie » au groupe Alten, le développement de l'international est une

option très forte dans le redéploiement stratégique du groupe, notamment concernant l'Inde et l'Afrique du Sud.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards

technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière.

#### **4.2.3. Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients**

La stratégie de GECI International est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, sur une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin sur la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante, le risque de se retrouver pour un nombre d'activités en même phase de retournement étant ainsi réduit.

Néanmoins, l'activité aéronautique étant de plus en plus concentrée autour d'un nombre réduit d'acteurs, toute

interruption des relations commerciales avec un acteur majeur pourrait avoir un effet négatif sur le chiffre d'affaires de la société, ses résultats et sa situation financière.

Le développement des activités du groupe s'oriente aujourd'hui vers divers marchés de l'Ingénierie, toujours avec des acteurs majeurs sur ces marchés. L'orientation commerciale est tournée totalement sur la diversification pour éviter ce risque, qui restera sous-jacent au vu du marché très spécifique de l'Ingénierie. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière.

#### **4.2.4. Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées**

Pour la branche Ingénierie, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, maillage et calcul de structures. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

#### **4.2.5. Risques de bonne fin sur les opérations au forfait**

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-

planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Ces contrats concernent essentiellement les filiales cédées au groupe Alten. Le groupe est donc moins exposé sur ce risque aujourd'hui.

#### **4.2.6. Risque de prix**

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe GECI n'était jusqu'à maintenant pas concerné par ce type de risque. Avec l'élargissement de

l'activité à la production d'avion, se prémunir contre des variations imprévues des prix peut devenir crucial. Néanmoins, les événements exceptionnels survenus (Cession et Abandon d'activités), ont fait que le groupe n'est plus exposé à ce risque dans l'état actuel.

#### **4.2.7. Risques en cas de croissance externe**

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives sur les dix dernières années :

- DoPS, en Allemagne, dans le domaine de l'ingénierie de production (2003)

- AGIR, en France, dans le domaine de l'ingénierie navale (2005)
- Reims Aviation Industries, concepteur et constructeur d'avions (2008)
- GERT et GERT Ingénierie (accompagnement à l'industrialisation des produits) (2011)

Toutes ces filiales ont été, durant l'exercice 2013-2014, soit cédées, soit liquidées.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés,

engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Les accords de partenariats prévoient dans la totalité des cas, la réduction de ces risques, grâce notamment à des clauses de garantie de passif.

Le Groupe, dans sa stratégie de redéploiement, est dans une réflexion globale pour se rapprocher de sociétés, dont les opportunités de partenariats (commerciaux ou capitalistiques) apportent un nouvel élan au Groupe.

## 4.3. Risques juridiques

### 4.3.1. Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. Les éléments majeurs de propriété intellectuelle sont décrits au paragraphe 12.2.

### 4.3.2. Faits exceptionnels et litiges

#### Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 M€ du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région

#### Autres litiges :

Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 0,7 M€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 0,2 M€. A ce stade, les échanges de conclusion ont toujours lieu entre les différents protagonistes, l'audience de mise en état n'a pas eu lieu, la date d'audience des plaidoiries n'a pas été fixée.

Lorraine, décidant du paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

L'avancement de la procédure à date est la fixation de la juridiction compétente (Tribunal administratif ou Tribunal de commerce) pour qu'une décision soit prise sur ce litige. Une fois les voies de recours épuisés sur cette première décision, les parties échangeront de nouvelles conclusions sur le fond du litige auprès de la juridiction compétente et le cas échéant pourront avoir recours aux voies d'appels suite à cette première décision.

## **4.4. Risques liés à l'organisation de la Société**

### **4.4.1. Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés**

Si le groupe GECI International venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcées au cours des précédents exercices, ainsi que par l'importance des effectifs, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

La Société a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique

est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le groupe prévoit un renforcement de son effectif pour son projet de développement tout en poursuivant sa politique d'optimisation de coûts.

### **4.4.2. Risques lié à l'environnement**

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements.

## **4.5. Assurances**

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECI International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 6,1 M€ par sinistre en responsabilité civile exploitation et 2 M€ par sinistre en responsabilité civile professionnelle. L'assureur est Axa Corporate Solutions.

GECI International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de

ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 1 M€ par sinistre. L'assureur est Chubb.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux et des assurances perte pécuniaire.

Au 30 septembre 2014, le montant total des primes d'assurance versées est de 19 K€, et lors du dernier exercice 2013/2014 le montant s'élevait à environ 101K€.

## **5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ**

### **5.1. Historique et évolution de la Société**

#### **5.1.1. Dénomination sociale de la Société**

La dénomination sociale de la Société est GECI International.

#### **5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société**

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 326 300 969.  
Le code NAF est 8299Z.

#### **5.1.3. Date de constitution, durée et exercice social**

La Société a été créée le 18 février 1984 sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 21 février 1984. La durée de la Société est fixée jusqu'au 20 février 2082, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante (article 18 des statuts de la Société).

#### **5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités**

Le siège social de la Société est situé 48 bis, avenue Kléber – 75116 PARIS. Téléphone 01 53 53 00 53  
La Société est une société anonyme de droit français soumise aux dispositions du Livre II du Code de Commerce et des articles R. 210-1 à R. 247-4 du Code de Commerce.

#### **5.1.5. Evènements marquants dans le développement de la Société – Rappel historique**

- 1980 :** Serge Bitboul, alors âgé de 28 ans, crée sa première société GECI. L'activité est alors centrée sur un domaine nouveau, la simulation numérique et l'analyse de structures. Les premiers clients sont des partenaires du consortium Airbus. GECI est en particulier distributeur exclusif en France du logiciel MSC/NASTRAN pour des applications en aéronautique, espace et transport.
- 1984 :** GECI élargit ses services à des études clé en main, ce qui lui ouvre la voie à la maîtrise d'œuvre de projets.  
Création de GECI International, avec l'ouverture de bureaux internationaux, d'abord en Europe, et la création d'un réseau de partenaires d'affaires. GECI International devient progressivement un leader multinational dans l'analyse des structures et la simulation numérique au service de l'industrie des transports, en étant présent en Europe, Afrique et Asie et en effectuant aussi des missions en Amérique du Nord.
- 1992 :** Sur les années 1992 à 2001, GECI International élargit son offre à des missions d'audit et d'expertise et intervient sur des projets de grande envergure comme l'hélicoptère Rooivalk en Afrique du Sud, l'avion de transport régional turbopropulsé N250 en Indonésie et l'avion FD 728 de Fairchild Dornier en Allemagne.



- 2001 :** Introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris (aujourd'hui NYSE Euronext Paris), pour augmenter sa notoriété, pour continuer à attirer, pour former et conserver les meilleurs collaborateurs et enfin pour se donner les moyens d'une croissance soutenue.
- 2002 :** Après la cessation de paiement en avril 2002 de Fairchild Dornier, devenu son principal client, GECI se recentre sur ses bureaux principaux, entame l'élargissement de son portefeuille clients et se redéploie en Europe.
- 2003 :** Acquisition auprès de l'administrateur judiciaire de Fairchild Dornier de la société DoPS, dont l'activité centrée autour de l'ingénierie de production vient compléter l'offre d'ingénierie de développement du Groupe. Cette acquisition permet en outre de conforter la présence du Groupe en Allemagne.
- 2005 :** Obtention des certifications qualités ISO 9001 et EN 9100.
- Acquisition en janvier 2005 de la société française AGIR, certifiée ISO 9001, spécialiste de l'ingénierie navale, notamment les études de coque, les études d'intégration et le calcul des structures.
- GECI International entame une pré-étude de développement du futur avion Skylander, dont le positionnement se trouve conforté par une étude de marché très favorable du cabinet américain BACK AVIATION. Le Groupe mène des discussions avec les autorités portugaises pour une possible implantations dans ce pays du site de R&D et de production du Skylander.
- 2006 :** Obtention du label Oséo « Entreprise Innovante », en novembre 2006, ce qui d'une part est une reconnaissance du caractère innovant du Groupe et d'autre part rend la Société éligible aux investissements des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI).
- 2007 :** Levée réussie d'environ 23 M€ en fonds propres, au travers de deux augmentations de capital successives, une opération publique avec maintien du droit préférentiel de souscription en juillet 2007 et un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés en août 2007. Cette levée a permis notamment de financer la poursuite du développement du Skylander.
- 2008 :** Annonce en septembre 2008 du choix du site français de Chambley-Bussières (54), avec l'appui de l'Etat Français et de la Région Lorraine.
- Finalisation en octobre 2008 de la prise de contrôle majoritaire (59% du capital) de la société Reims Aviation Industries (RAI). RAI, cotée sur le marché Alternext Paris, est producteur de l'avion bi-turbopropulseur F-406, qui permettra des synergies industrielles avec le Skylander, tout en présentant une offre produit complémentaire à celle du Skylander, le F-406 étant plus petit et particulièrement adapté à un usage « missions » (surveillance maritime et terrestre).
- 2009 :** Le Salon aéronautique du Bourget en juin 2009 a confirmé l'intérêt des opérateurs pour le programme Skylander. La Société a annoncé la signature d'un protocole d'accord portant sur la livraison de 4 avions Skylander.
- Accélération sur toute l'année 2009 du développement de l'activité Aviation de GECI International, avec le renforcement des équipes passées depuis octobre 2008 de 35 à 70 personnes chez Reims Aviation Industries et de 40 à 120 personnes chez Sky Aircraft, développeur du programme Skylander.
- Réalisation d'une augmentation de capital réservée à deux investisseurs qualifiés pour un montant total d'environ 7,3 millions d'euros.
- 2010 :** Réorganisation du Pôle Aviation : En février 2010, GECI International apporte la branche complète d'activité Skylander à Reims Aviation Industries, par la réalisation d'un apport partiel d'actifs évalué à

143 millions d'euros. Cet apport a été rémunéré par l'émission d'actions nouvelles, ce qui a eu pour effet d'augmenter le pourcentage du capital de Reims Aviation Industries détenu par GECI International.

Reims Aviation Industries change de dénomination sociale et devient GECI Aviation.

En mars 2010, GECI Aviation apporte la branche complète d'activité F-406 à une nouvelle filiale détenue à 100%, qui prend le nom de Reims Aviation Industries.

A l'issue de ces opérations, GECI Aviation regroupe désormais l'ensemble des activités de construction d'avions du Groupe GECI International, avec les deux programmes Skylander et F-406.

En juillet 2010, réalisation d'une augmentation de capital de GECI Aviation par offre au public d'environ 19 millions d'euros, qui a permis outre le renforcement des fonds propres, l'accélération du développement de l'activité de construction d'avions avec notamment la fabrication des deux prototypes et des deux cellules d'essai du Skylander et le renforcement de la chaîne de production du F-406.

**2011 :** Le soutien financier et opérationnel de l'Etat et la Région Lorraine au programme Skylander s'est manifesté par le versement à Sky Aircraft d'avances remboursables pour un montant de 11,2 M€. Le salon du Bourget a confirmé le succès commercial de l'avion Skylander, qui répond aux attentes de nombreux opérateurs dans le monde entier. Deux commandes ont été signées à cette occasion, portant sur 14 avions Skylander, dont 4 options.

**2012 :** La Région Lorraine, l'Etat, GECI International et des investisseurs privés se sont rapprochés et signent un protocole cadre pour le financement du programme Skylander estimé à 120 M€.

**2013 - 2014 :** Les financements protocolés n'ayant pas été versés, le groupe est contraint d'opérer une restructuration en profondeur :

1. Une partie du Pôle Ingénierie est reprise par le groupe Alten, aux termes d'un protocole d'accord pour un prix de 7,4M€ portant sur les sociétés GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne).

Les actes de la cession sont homologués par les Tribunaux de Commerce de Paris et de Nanterre le 3 mars 2014.

Concomitamment à la cession, un accord liquidatif a été conclu avec le Conseil Régional de la Lorraine afin de circonscrire le litige né entre les parties quant au caractère remboursable des aides/subventions versées.

Suite à cette cession, GECI International conserve une activité d'ingénierie à travers ses filiales au Royaume Uni, en Inde, et en Afrique du Sud.

2. La totalité de la branche aviation du groupe, constituée d'une holding GECI Aviation, détenant GECI Aviation Industries, Reims Aviation Industries (constructeur de l'avion F-406) et Sky Aircraft (porteur du projet Skylander) est abandonnée faute de ressources financières complémentaires nécessaires à la poursuite des activités :

- La société Sky Aircraft : Le groupe a consacré près de 100M€ pour financer le lancement du projet Skylander, le recrutement des équipes et leur installation, les études, les prototypes, les calculs les équipements informatiques .... Il était nécessaire que 180M€ additionnels soient réunis pour mener le projet jusqu'à la sortie du premier avion. Faute d'avoir réuni cette seconde tranche du financement du projet Skylander, la société Sky Aircraft a été placée en Redressement Judiciaire en octobre 2012 puis liquidée en avril 2013.

- La société GECI Aviation Industries, qui n'avait pas d'autre objet ni activité que de porter les titres de la société Sky Aircraft, suite à la liquidation judiciaire de cette dernière, a été liquidée en août 2013.

- La société Reims Aviation Industries, ne pouvant plus faire appel au groupe pour l'aider à supporter ses charges le temps que le F 406 en cours de fabrication sorte de ses ateliers, a été placée en redressement judiciaire le 10 septembre 2013.

Le 25 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Reims a validé la cession totale de l'activité Reims Aviation Industries à l'entreprise rémoise ASI Innovation, dont l'offre a été jugée la plus prometteuse en termes de perspectives et décidé de liquider la société Reims Aviation Industries en liquidation ASI Innovation ne reprenant que 31 des 61 salariés, dispose d'un partenariat commercial avec Continental Motors Inc, filiale du chinois AVIC, qui prévoit que la production du F-406 soit pour partie délocalisée aux Etats-Unis.



- enfin, la holding du Pôle Aviation, GECI Aviation a été placée en redressement judiciaire dès le 26 février 2014 et liquidée par jugement du 17 avril 2014.
3. Nouvelles Activités : Fort de sa situation in bonis et de sa trésorerie disponible, le Groupe entend redéployer ses activités autour de 2 axes :
- le développement des activités des filiales existantes par l'enrichissement de l'offre de services et une accentuation des efforts commerciaux pour diversifier les portefeuilles clients. A cet égard, un important travail de prospection réalisé depuis le début de l'exercice s'est concrétisé par la réponse du Groupe à plusieurs appels d'offres significatifs. A la date du dépôt du présent document, le groupe n'a pas encore eu de retours de ces appels d'offres.
  - le lancement de nouvelles activités : la sécurité des systèmes informatiques, l'informatique dédiée aux matières financières et la formation à distance, le développement du système intelligent. A ce titre, les discussions entamées avec plusieurs sociétés informatiques et un panel de clients potentiels inciteraient le Groupe à nouer des accords de partenariat commerciaux et/ou capitalistiques avec des sociétés déjà opérantes sur ces marchés, en ce que cela accélérerait le redéploiement du Groupe tout en limitant les risques inhérents à la courbe d'expérience des nouvelles activités.



## 5.2. Investissements

### 5.2.1. Investissements réalisés par le Groupe au cours des 3 derniers exercices

Les investissements ayant donné lieu à l'augmentation du poste « immobilisations » dans le bilan consolidé de GECI International ont représenté les montants suivants pendant chacun des trois exercices écoulés (en excluant les immobilisations financières) :

Variation Immobilisations Brutes	Mars 2012	Mars 2013		Mars 2014		Septembre 2014		TOTAL
	1 an	1 an		1 an		6 mois		
	Valeurs brutes	Entrée (+)	Sortie (-)	Entrée (+)	Sortie (-)	Entrée (+)	Sortie (-)	
Corporelles (Installations et équipements techniques et de bureaux, informatiques)	10 076	539	-1487		-5708	2	-106	3 316
Incorporelles (Logiciels)	5 401	225	-202		-2205		-10	3 209
Frais de développement activés	2 457				-2457			0
Fond de commerce / Frais d'établissements	0							0
<b>Total</b>	<b>17 934</b>	<b>764</b>	<b>-1 689</b>	<b>0</b>	<b>-10 370</b>	<b>2</b>	<b>-116</b>	<b>6 525</b>

#### Note

Entrée (+) : Acquisition ou variation de périmètre

Sorties (-) : Cession, mise au rebut ou variation de périmètre

La variation importante négative constatée notamment en Mars 2014, concerne notamment la sortie du périmètre des filiales du pôle « Ingénierie » cédées au groupe Alten et des filiales du pôle « Aviation » abandonnées.

### 5.2.2. Investissements en cours et futurs

Des projets de rapprochement avec des sociétés pour un partenariat commercial et/ou capitalistique sont à l'étude, pour répondre à la politique de redéploiement stratégique du groupe. Les investissements porteront, le cas échéant, sur le financement de moyens (techniques et humains), sur l'acquisition de technologies nouvelles ou de titres sociaux.

## 6. APERÇU DES ACTIVITES

Le Groupe GECI International, créé en 1980 et coté depuis 2001 sur Euronext, s'est construit une crédibilité internationale dans les métiers du conseil et de l'ingénierie de haute-technologie et de l'aéronautique.

### 6.1. Principales activités

#### POLE INGENIERIE

Le Pôle Ingénierie de GECI International est constitué par les filiales indienne et anglaise, après la cession de la majorité de ses filiales au groupe Alten.

#### POLE AVIATION

Le Pôle Aviation a été abandonné, la holding GECI Aviation a été placée en redressement judiciaire en février 2014 et liquidée en Avril 2014 (la déconsolidation ayant été prise en compte dans les comptes consolidés clos au 31 mars 2014).

### 6.2. GECI International aujourd'hui

Fort des efforts de restructuration importants qui se sont poursuivis lors de l'exercice 2014-2015, le groupe GECI International est aujourd'hui désendetté, hormis, les comptes courants d'actionnaires (pour 16M€). La renégociation des dettes fournisseurs a permis de générer un impact financier évalué à 2,2 M€ suite à des abandons de créances obtenus.

La créance de CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisie dans un premier temps par la Région Lorraine, a été encaissée en avril 2014, après accord trouvé avec cette dernière, lors de la cession du pôle Ingénierie avec le groupe ALTEN. En contrepartie, le groupe a dû rembourser 4M€ à la Région Lorraine, dans le cadre du protocole d'accord de cession à ALTEN.

Le reliquat de CIR 2011 encaissé en septembre 2014 a été de 0,7M€.

La créance CIR 2010, mobilisée auprès de la Société Générale a été encaissée par cette dernière en octobre 2014. Le reliquat entre le montant financé et le montant encaissé diminué de divers frais de mobilisation a été rétrocédé à GECI International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014.

De l'ensemble de ces opérations, le groupe a aujourd'hui les ressources financières suffisantes pour mener à bien sa stratégie de redéploiement (à fin septembre 2014 la trésorerie active est de +128K€ rapport semestriel inséré au § 20.6 de ce document).

Enfin, les coûts de structures sont aujourd'hui réduits au strict minimum entre 80 et 100 K€ mensuels sur le plan opérationnel (dont 50K€ en charge du personnel et 15K€ en loyers). L'exercice encours est une année de transition qui inclue des frais exceptionnels liés au redressement et stratégie de retournement de la société Holding (Frais d'avocats, coûts de restructuration ...).

### 6.3. Les nouveaux objectifs du groupe

Le groupe s'est fixé un double objectif à court et moyen terme :

- Consolider les activités existantes,
- Créer une nouvelle dynamique à la faveur des nouvelles activités.

### 6.3.1. Consolidation au travers de ses implantations actuelles

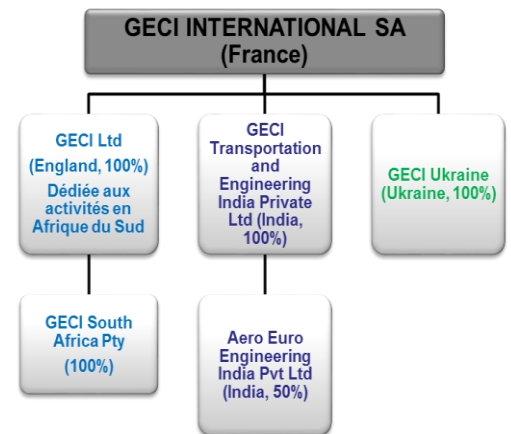
L'organigramme du groupe est aujourd'hui comme suit :

L'objectif du groupe est de consolider et renforcer ses activités pour et autour des activités existantes. Leur chiffre d'affaires consolidé annuel est actuellement de 1,2 millions euros. Les contrats avec les clients actuels ont été renforcés voire développés et de nouveaux contrats avec des prospects sont en cours de finalisation.

En Afrique du Sud, les activités concernent des formations dans l'énergie dont le principal client est Eskom. Ce sont des contrats en régie renouvelables sur 5 ans. En Inde, il s'agit de prestations d'ingénierie aéronautique dont les clients principaux sont GE India Technology Centre Pvt. Ltd. , P3 Voith Aerospace Pvt.Ltd..

Des partenariats commerciaux ont été mis en place avec des sociétés sur des niches et des territoires sur lesquels ils sont déjà bien implantés :

- Punj Lloyd Enginnering (Inde) partenariat capitalistique, se concrétisant par l'exploitation en commun de la filiale Aero Euro Engineering India,
- Mike Bergen Associates, partenariat commercial, en vue de développer les activités en Afrique du Sud, notamment dans l'énergie , le e-learning, la banque et l'assurance,
- Intecracy (Ukraine), partenariat commercial encours de finalisation afin de développer la pénétration du groupe à travers des missions de conseils en Ingénierie en lieu et place de la filiale « GECI Ukraine » encours de liquidation (énergie, industrie, informatique).



La filiale GECI Ukraine va être liquidée, le processus a été initié en février 2015.

### 6.3.2. Création d'une nouvelle dynamique

Le deuxième objectif est d'ancrer le groupe dans une nouvelle dynamique de prestation de services ; nouvelle dynamique qui s'appuiera sur trois leviers :

- o le futur et l'international
- o internet et les réseaux sociaux
- o la prévention, les règles de gouvernance,...

Ainsi, la nouvelle dynamique du groupe verra le jour à travers une stratégie de partenariat commercial et/ou capitalistique avec les sociétés ciblées. Ces alliances permettront au groupe de prendre plus rapidement pied sur les marchés/activités ciblées, auxquelles le groupe apportera ses compétences, son savoir-faire et son réseau international afin de booster les résultats.

Enfin, le groupe s'appuie sur le « e-learning » comme pilier technologique de de l'offre de services. Pour rappel, les activités d'E-learning ont représenté 91 Milliards USD en 2013 à travers le monde, avec une perspective de croissance annuelle de + 23 % d'ici à 2017 (Source rapport « Ibis Capital et Edxus Group ») dans un marché éducatif de plus de 4,2 Milliards USD. Ce domaine va connaître une fantastique révolution en entrant dans l'ère numérique. Aujourd'hui l'éducation en ligne est balbutiante. L'adaptation aux nouvelles technologies va lui

donner un regain de croissance et dépolvériser des méthodes qui s'essouffent. La formation en ligne va devenir un domaine à part entière. D'ores et déjà le marché en France du e-learning représentait 150 à 200 millions de chiffres d'affaires en 2011, et pourtant la France accusait un retard derrière ses homologues européens en terme de pénétration (17% seulement des entreprises, contre 40% pour le Royaume Uni, l'Espagne et le Bénélux, ont formé plus de 50% de leurs salariés en e-learning). Par ailleurs, réservé pendant longtemps aux grands groupes de plus de 10 000 salariés, le e-learning concerne désormais, les entreprises de toutes tailles. Enfin, le E-learning touche aujourd'hui tous les domaines, que ce soit le domaine éducatif traditionnel, les formations continues des salariés ou encore des formations d'adaptation à un nouveau métier ou lié à une nouvelle technologie. Le groupe a commencé ses prospections dans ce domaine mais ces prospects restent à l'état d'avancement, à la date du dépôt du présent document. Le site dédié est déjà opérationnel et attend d'être mise en ligne, enfin le choix de l'outil a déjà été acté.

Les marchés de l'installation ou de la maintenance informatique ou d'équipements sont destinés aussi à être digitalisés et l'entretien à distance généralisé. Beaucoup de secteurs sont encours de révolution numérique :

- La prévention : Cyber Sécurité, la sécurité informatique et l'informatique dédiée aux matières financières, notamment dans les banques et les assurances,
- l'information : visite virtuelle sur une plateforme dédiée,
- l'éducation : e-learning spécialisé dans des métiers techniques pour des étudiants ou professionnels,
- la formation : en directe ou à distance : adaptation des salariés à l'évolution de leurs postes, ou encore des formations à distance sur des réglementations de sécurités industrielles par exemple,
- la maintenance des systèmes d'information, notamment dans les banques.

C'est dans ces domaines précis que le groupe entend s'imposer et s'épanouir avec des offres de services : projets clés en mains ou T&M (Time and Motion), en nouant des partenariats commerciaux ou capitalistiques avec des sociétés disposant de moyens, et/ou d'une crédibilité, et/ou d'un historique sur les domaines visés.

Les discussions entamées étant assujetties à des dues diligences, dont seuls les résultats justifieront d'éventuels rapprochements capitalistiques, le groupe n'est pas en mesure à la date du dépôt du présent document de s'étendre plus avant sur lesdits rapprochements.

La société a notamment identifié des marchés des systèmes intelligents dans lequel elle compte se diversifier.

## 6.4. Environnement concurrentiel

L'environnement concurrentiel est composé de quatre types d'acteurs :

- o des acteurs de taille importante couvrant une gamme large de services dans l'informatique, l'ingénierie et visant le marché de la R&D externalisée et développant une approche généraliste : c'est le cas de sociétés telles Altran, Alten, Ausy, Assystem, ... Ces acteurs ont tendance à accroître leurs parts de marché, sauf sur certains marchés de niche que vise GECI International, comme les métiers de la structure.
- o des sociétés très spécialisées et couvrant les compétences amont d'un secteur, principalement les avant-projets la conception et le développement : Italdesign, Porsche Engineering Services, Ricardo. Les sociétés spécialisées disposent d'un avantage concurrentiel significatif qui est de disposer d'équipes à la fois pluridisciplinaires et pointues. Or, pour le segment de la R&D spécialisée, quelques acteurs seulement ont su constituer de telles équipes. GECI International s'est ainsi créé une compétence et un savoir-faire unique dans le secteur aéronautique en particulier et allié à un tissu international de sous-traitants dont le niveau d'expertise et d'expérience est très élevé.
- o des sociétés orientées sous-traitance globale d'industriels : ces sociétés sont capables de prendre en

charge des packages incluant études et fabrication qu'elles réalisent souvent en pool : Sogéclair, Duarte, .... L'intervention en risque partagé est de plus en plus demandée dans cette catégorie d'intervenants.

- o des sociétés de petite taille (moins de 100 salariés) : très spécialisées, elles couvrent un domaine bien défini et se positionnent chez une clientèle réduite suite à leur expertise et leur localisation de proximité. Dans un contexte où les industriels continuent de réduire leur nombre de prestataires extérieurs de premier rang et souhaitent avoir à disposition des sociétés couvrant un panel de compétences élargi, une tendance à la concentration de ce type d'intervenants devrait s'accélérer. C'est parmi ces sociétés que GECI International recherche principalement d'éventuelles cibles pour sa croissance externe.

En résumé, GECI International restera positionné comme un acteur crédible ayant un savoir-faire et pourra disposer d'une organisation flexible, intégrée et capable d'offrir à une clientèle d'industriels majeurs: expertise, compétence, innovation et réalisation de projets, alliés à des coûts avantageux par sa présence dans des pays à coûts compétitifs.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. Présentation de la Société

GECI International est détenue à hauteur de 27,8% par Monsieur Serge BITBOUL (directement et indirectement via GECI Technologies Holding, société contrôlée par Monsieur BITBOUL). L'évolution de cette détention est décrite au chapitre 19 qui traite des principaux actionnaires.

GECI International a un rôle de définition de la stratégie générale du Groupe et des sociétés qui le composent et assure également pour certaines de ces dernières des prestations intra-groupe notamment en matière de management, fiscalité, comptabilité, cash management.

### 7.2. Filiales de la Société

GECI International possède 5 filiales directes et indirectes, dont 1 au Royaume-Uni, 2 en Inde et 1 pour chacun des pays Afrique du Sud, et Ukraine.

La liste des filiales, avec dénomination, pays, adresse du siège social et pourcentage de détention, se trouve dans le paragraphe 21.1.1, rubrique « Filiales et Participations ».

#### GECI Ltd (Royaume Uni)

Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux. GECI Ltd présente un chiffre d'affaires pour le premier semestre de l'exercice 2014/2015 de 508 K€, l'exercice précédent il était de 1 206 K€ pour une période de 1 an. Le résultat net est une perte de 8 K€.

#### GECI Ukraine

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, cette filiale n'est pas consolidée. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le groupe. La société a engagé le processus de liquidation en février 2015.

#### GECI Transportation and Engineering India

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2014/2015.

#### Aeroeuro Engineering India

Cette filiale, détenue à 50% par la Société via Geci Transportation and Engineering India, créée en mai 2011, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie tous secteurs confondus. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 215K€ pour le premier semestre de l'exercice 2014/2015, et il était de 396 K€ pour l'exercice 2013/2014 pour une période de 1. Le résultat net est un profit de 5 K€.

#### GECI South Africa Pty Ltd

Cette société, filiale à 100% de GECI Ltd, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport et de l'énergie.





## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1. Propriétés immobilières et équipements de la Société

GECI International et ses filiales consolidées ne détiennent aucun actif immobilier, tant en France qu'à l'étranger. Le Groupe exerce ses activités dans les locaux dont il est locataire, aux termes de baux conclus aux prix et conditions conformes au marché avec des sociétés qui n'ont aucun lien, direct ou indirect, avec les principaux actionnaires ou les dirigeants de la Société. Les locaux occupés par les filiales du groupe ont tous des surfaces inférieures à 500m<sup>2</sup>:

En ce qui concerne les équipements et autres immobilisations corporelles, le Groupe a relativement peu recours à l'acquisition de telles immobilisations, du fait d'une part de l'activité prestations de services du Pôle Ingénierie, qui est très peu capitalistique, et d'autre part d'un choix stratégique privilégiant la location.

### 8.2. Contraintes environnementales

GECI International n'est pas confrontée pour son exploitation à des contraintes environnementales.

Les activités d'ingénierie du groupe ne sont pas de nature à porter atteinte à l'environnement au quotidien, le groupe adopte une attitude responsable et s'emploie à veiller à sa consommation d'énergie et de papier afin de limiter l'impact sur l'environnement. La Société procède à un tri sélectif et utilise les services de sociétés spécialisées pour le recyclage de ces déchets.

La Société entame depuis quelques années une démarche de dématérialisation des documents de travail. Néanmoins si la nécessité se présente, la Société encourage l'utilisation et l'achat de papier recyclé.

Le choix des partenaires notamment les fournisseurs, est également orienté selon leurs engagements sur la protection de l'environnement.

La Société encourage ses employés à utiliser les transports en commun.

La Société a obtenu la certification ISO 9001 :2008 en octobre 2012, valable jusqu'en octobre 2015. La Société compte renouveler sa demande de certification cette année.



## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

### 9.1. Situation financière

Capitaux Propres et Endettement en k€	Septembre 2014	Mars 2014	Mars 2013	Mars 2012
<b>Total Dettes Non Courantes</b>				
Faisant l'objet de garanties				
Faisant l'objet de nantissements				
Sans garanties ni nantissements	19 282	18 956	26 565	67 022
<b>Total</b>	<b>19 282</b>	<b>18 956</b>	<b>26 565</b>	<b>67 022</b>
<b>Total Dettes Courantes</b>				
Faisant l'objet de garanties				
Faisant l'objet de nantissements				
Sans garanties ni nantissements	1 570	9 450	51 061	44 923
<b>Total</b>	<b>1 570</b>	<b>9 450</b>	<b>51 061</b>	<b>44 923</b>
<b>Capitaux Propres - Part Groupe</b>				
Capital Social	8 480	8 480	8 465	8 227
Primes et Réserves Liées au Capital	46 180	46 180	46 195	41 473
Autres	-68 783	-69 879	-85 086	-82 317
<b>Total</b>	<b>-14 123</b>	<b>-15 219</b>	<b>-30 425</b>	<b>-32 617</b>
<b>Capitaux Propres - Intérêt Minoritaires</b>				
Intérêts minoritaires			-3 970	-12 479
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 970</b>	<b>-12 479</b>

La situation financière de la société a été fragilisée dès l'exercice 2011-2012, suite au redressement judiciaire de filiale du pôle Aviation « Sky Aircraft SAS ». La désactivation des frais de développement, lié au projet « skylander » et enregistrés dans les comptes consolidés, a rendu les fonds propres négatifs et fragilisé la situation financière du groupe (cf. Rapport annuel 2012 inséré au § 20.1.5). L'exercice suivant (2012-2013) a été marqué par la déconsolidation de la même filiale dans les comptes consolidés (cf. Rapport annuel 2013 inséré dans le § 20.1.3). Enfin, durant l'exercice 2013-2014, les événements principaux ont été la cession de la majeure partie du pôle Ingénierie au groupe Alten, ainsi que l'abandon du pôle aviation, actés par la déconsolidation des filiales concernées dans les comptes consolidés (cf. Rapport annuel 2014 inséré au § 20.1.1). La situation financière s'est donc améliorée après ce dernier exercice, mais reste insuffisante (- 14 M€). On constate néanmoins que les dettes ont été réduites. Et cet effort a été poursuivi lors de l'exercice 2014-2015 (effet déjà constaté dans le rapport semestriel à fin septembre 2014 inséré dans ce document § 20.6)..

Suite à la constatation évoquée ci-dessus, sur le fait que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale

du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres pour le premier semestre 2015.

## 9.2. Résultat d'exploitation

en k€	Septembre 2014	Mars 2014	Mars 2013 Retraité	Mars 2013 Publié	Mars 2012
<b>Chiffre d'affaires</b>	646	1 206	1 463	62 639	60 887
<b>Marge sur coûts directs</b>	178	-1 030	-2 050	10 930	-23 361
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	-675	-3 876	-12 523	-14 900	-44 114
<b>Résultat opérationnel Net</b>	1 486	-5 147	-15 367	-21 691	-93 388
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	25 034	25 665	32 406	0
<b>Résultat net</b>	1 146	19 154	9 294	9 294	-94 944
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	<b>1 146</b>	<b>15 184</b>	<b>-2 636</b>	<b>-2 636</b>	<b>-82 316</b>

Le résultat de l'exercice 2011-2012, a été marqué par la désactivation des frais de développement du programme « skylander » suite au redressement judiciaire de la société Sky Aircraft (cf Rapport annuel inséré au § 20.1.5). L'exercice 2012-2013 a enregistré principalement la déconsolidation de la société Sky Aircraft, et impacte négativement les comptes consolidés malgré une augmentation du chiffre d'affaires assez nette du pôle Ingénierie notamment en France (cf. Rapport annuel 2013 inséré au § 20.1.3). Enfin, l'exercice 2013-2014 a constaté la sortie de périmètre des filiales du pôle Ingénierie cédées au groupe Alten et l'abandon des filiales du pôle Aviation (cf. Rapport annuel inséré au § 20.1.1).

Le chiffre d'affaire de la Société est composé, essentiellement de ses activités en Afrique du Sud (dans l'énergie), à la suite de la cession en mars 2014, de la majorité des filiales du Pôle Ingénierie. Le résultat d'exploitation, reste négatif malgré les efforts de restructuration notamment des coûts de structure de la holding.

Les facteurs risques sont décrits dans le chapitre 5 de ce même document.



## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Au 30 septembre 2014, les capitaux propres consolidés, part du Groupe, s'élèvent à -14 123 K€.

Pour plus d'informations sur le détail et l'évolution des capitaux propres lors des trois derniers exercices sociaux, se reporter au Paragraphe 20.1.1, présentant les états financiers de l'exercice 2013-2014,

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices :

En milliers d'euros	TOTAL CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)
<b>Au 31 Mars 2011</b>	<b>48 254</b>
Résultat de l'exercice	(82 316)
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	44
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	
Autres variations (dont variation des intérêts minoritaires)	1 402
<b>Au 31 Mars 2012</b>	<b>(32 617)</b>
Résultat de l'exercice	(2 636)
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	19
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	1 572
Autres variations (dont variation des intérêts minoritaires)	3 237
<b>Au 31 Mars 2013</b>	<b>(30 425)</b>
Résultat de l'exercice	15 184
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	19
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	
Autres variations (dont variation des intérêts minoritaires)	3
<b>Au 31 mars 2014</b>	<b>(15 219)</b>
Résultat de l'exercice	1 146
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	(84)
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	
Autres variations (dont variation des intérêts minoritaires)	33
<b>Au 30 septembre 2014</b>	<b>(14 123)</b>

Du fait que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres pour le premier semestre 2015.

## 10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

	En k€	Septembre 2014	Mars 2014	Mars 2013	Mars 2012
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE</b>					
<b>Résultat net consolidé hors activités abandonnées</b>		<b>1 146</b>	<b>-5 859</b>	<b>-23 112</b>	<b>-94 944</b>
+ Amortissements et provisions		-69	-2 104	10 022	4 563
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations		0	0	0	2
- Autres éléments sans incidence de trésorerie		33	25 017	1 644	51 684
- Charge d'endettement net		328	712	1 239	386
- Charge d'impôt (yc impôts différés)		0	0	-10	377
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>		<b>1 438</b>	<b>17 766</b>	<b>-10 217</b>	<b>-37 932</b>
Impôts versés		-30	-11	197	311
Variation de stocks		0	0	1 779	3 580
Variation des créances exploitation		6 147	-2 193	8 574	-9 988
Variation des dettes exploitation		-7 313	-10 776	140	17 481
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		-1 166	-12 969	10 493	11 074
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)</b>		<b>242</b>	<b>4 785</b>	<b>473</b>	<b>-26 547</b>
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations		-2	156	-910	-2 280
Developpement Autofinancé (Skylander)		0	0	0	0
<b>Investissements d'exploitations nets</b>		<b>-2</b>	<b>156</b>	<b>-910</b>	<b>-2 280</b>
Encaissements nets liés aux acquisitions financières		0	0	-20	-180
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		0	811	0	605
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice		0	-1 545	458	0
Variation de périmètre		0	0	-1 171	27
<b>Investissements financiers nets</b>		<b>0</b>	<b>-734</b>	<b>-733</b>	<b>452</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)</b>		<b>-2</b>	<b>-578</b>	<b>-1 643</b>	<b>-1 828</b>
Encaissement net sur augmentation de capital		0	0	1 572	0
Augmentation et diminution des actions propres		0	0	63	-26
Apports en compte courant		32	-67	719	14 692
Variation nette des emprunts		-247	-1 191	-1 231	16 660
Encaissement d'emprunt		0	0	508	18 122
Remboursement d'emprunt		-247	-1 191	-1 739	-1 461
Charge d'endettement net		-328	-712	-1 239	-386
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)</b>		<b>-542</b>	<b>-1 970</b>	<b>-116</b>	<b>30 940</b>
Variation des cours des devises		-83	18	27	-34
<b>VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées</b>		<b>-385</b>	<b>2 255</b>	<b>-1 259</b>	<b>2 531</b>
<b>ACTIVITES ABANDONNEES</b>					
Flux de trésorerie lié à l'activité		1	-1 004	-458	0
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements		0	0	0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		0	0	0	0
<b>VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées</b>		<b>1</b>	<b>-1 004</b>	<b>-458</b>	<b>0</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>		<b>510</b>	<b>-741</b>	<b>977</b>	<b>-1 554</b>
Variation de trésorerie		-385	1 251	-1 717	2 531
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>125</b>	<b>510</b>	<b>-741</b>	<b>977</b>
<b>dont disponibilités et quasi disponibilités</b>		<b>128</b>	<b>511</b>	<b>4 491</b>	<b>4 046</b>
dont avances perçues de la société d'affacturage		0	0	-4 451	-2 751
dont autres (découverts...)		-3	-1	-781	-319

**Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies**, ressort à + 242 K€. La cession du Pôle Ingénierie au groupe ALTEN a permis à la Société le désendettement (dettes fournisseurs et des dettes sociales) de la société et le déblocage des créances d'exploitation, notamment la créance CIR. Les dettes fournisseurs dans les comptes consolidés à fin septembre 2014, s'élevaient à 501K€. 283 K€ concerne l'ancien passif de GECI International et de ces 283K€, 39K€, moratoriés ont été liquidés à

fin mars 2015, et 233 K€ sont litigieuses donc en attente de règlement. Les dettes sociales ont été également régularisées à fin décembre 2014, y compris les majorations de retard (Abelio et Humanis).

**Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier**, ressort à - 2 K€, cette variation est non significative à fin septembre 2014. Les difficultés financières rencontrées par la société ces derniers exercices, n'ont pas permis à la Société de poursuivre sa politique stratégique de croissance.

**Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement**, ressort à - 542 K€. il est à noter une diminution des dettes liées aux contrats de leasing dont la grande majorité arrivent à échéance (- 247 K€). Enfin, les intérêts sur les dettes financières s'élèvent pour la période à 328 K€. Par contre il n'y a pas de nouveaux financements constatés depuis plus d'un exercice.

La variation de trésorerie liée aux des activités abandonnées n'est pas significative.

### 10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme présenté dans le tableau suivant :

en milliers d'euros	Septembre.14	Mars.14	Mars.13	Mars.12
Avances perçues du Factor			4 802	2 751
Compte-Courant actionnaires	16 578	16 163	16 231	15 397
Autres dettes financières			156	698
Avances remboursables (OSEO ...)			78	28 778
Dettes de crédit-bail	104	351	1 390	2 322
Mobilisation de créances CIR	2 484	2 484	3 794	3 794
Découverts et autres	3	1	430	318
<b>Dettes financières</b>	<b>19 170</b>	<b>18 999</b>	<b>26 880</b>	<b>54 058</b>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>-128</b>	<b>-511</b>	<b>-4 046</b>	<b>-4 046</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>19 041</b>	<b>18 488</b>	<b>22 834</b>	<b>50 012</b>

Le montant de 16 578 K€ inclut les montants de comptes courants de XLP Holding (11,9M€), de AirInvest (4,4M€) et d'une dette vis-à-vis de Mohacs Trading Services (0,3M€). Ces compte-courants actionnaires sont rémunérés à 2,9% pour celui de XLP Holding (anciennement GECI Technologies Holding / GTH), et 2,9% est prévu pour celui d'Air Invest. Ces comptes courants ne feront pas l'objet d'un appel à remboursement tant que la situation financière du Groupe ne le permettra pas. Par ailleurs, les dettes concernant Mohacs Trading Services, ne sont pas remboursables avant l'exercice 2016-2017.

L'endettement net ne tient pas compte d'un montant de 1,3 millions d'euros, confiés en mandat de gestion à la société XLP Holding. Ce montant apparait en créance dans l'actif consolidé de la Société. A fin mars 2015 le solde du montant est de 536 K€, dont un Compte à Terme de 500K€ arrivant à échéance au 8 avril 2015. Ce montant reste disponible à première demande pour tout ou partie du solde.

La créance CIR de l'année 2010, a été mobilisée auprès de la Société Générale en octobre 2011 pour 2,5 M€. Le maintien en dette est lié à l'effet non déconsolidant de l'opération. Ces CIR ont fait l'objet de remboursement durant l'exercice 2014-2015 (en septembre et octobre 2014).

### 10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société ou ses filiales.



## **11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES**

### **11.1. Recherche et développement**

GECI International a obtenu le label « Société Innovante » d'OSEO en octobre 2006 et est en cours de renouvellement.

Le Groupe a vocation à poursuivre des activités à forte valeur technologique et ses orientations stratégiques sont tournées vers ces domaines.

### **11.2. Propriété intellectuelle (brevets, marques)**

Le Groupe GECI International ne détient aucun brevet et n'exploite aucune licence de marque significative. Il estime ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de brevets ou de licences qui seraient détenus par des tiers.

D'une manière générale, le Groupe estime n'être pas dépendant d'un quelconque brevet ou licence relatif à l'exercice de son cœur de métier.



## **12. INFORMATION SUR LES TENDANCES**

### **12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice**

La Société entend redéployer ses activités autour de 2 axes :

- le développement des activités des filiales existantes par l'enrichissement de l'offre de services et une accentuation des efforts commerciaux pour diversifier les portefeuilles clients. A cet égard, un important travail de prospection réalisé depuis le début de l'exercice s'est concrétisé par la réponse du Groupe à plusieurs appels d'offres significatifs. A la date du dépôt du présent document, le groupe n'a pas encore eu de retours de ces appels d'offres (notamment l'appel d'offre en Afrique du Sud dont la décision ne sera pas connue avant novembre 2015).
- le lancement de nouvelles activités : la sécurité des systèmes informatiques, l'informatique dédiée aux matières financières et la formation à distance. A ce titre, les discussions entamées avec plusieurs sociétés informatiques et un panel de clients potentiels inciteraient le Groupe à nouer des accords de partenariat commerciaux et/ou capitalistiques avec des sociétés déjà opérantes sur ces marchés, en ce que cela accélérerait le redéploiement du Groupe tout en limitant les risques inhérents à la courbe d'expérience des nouvelles activités.

### **12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur**

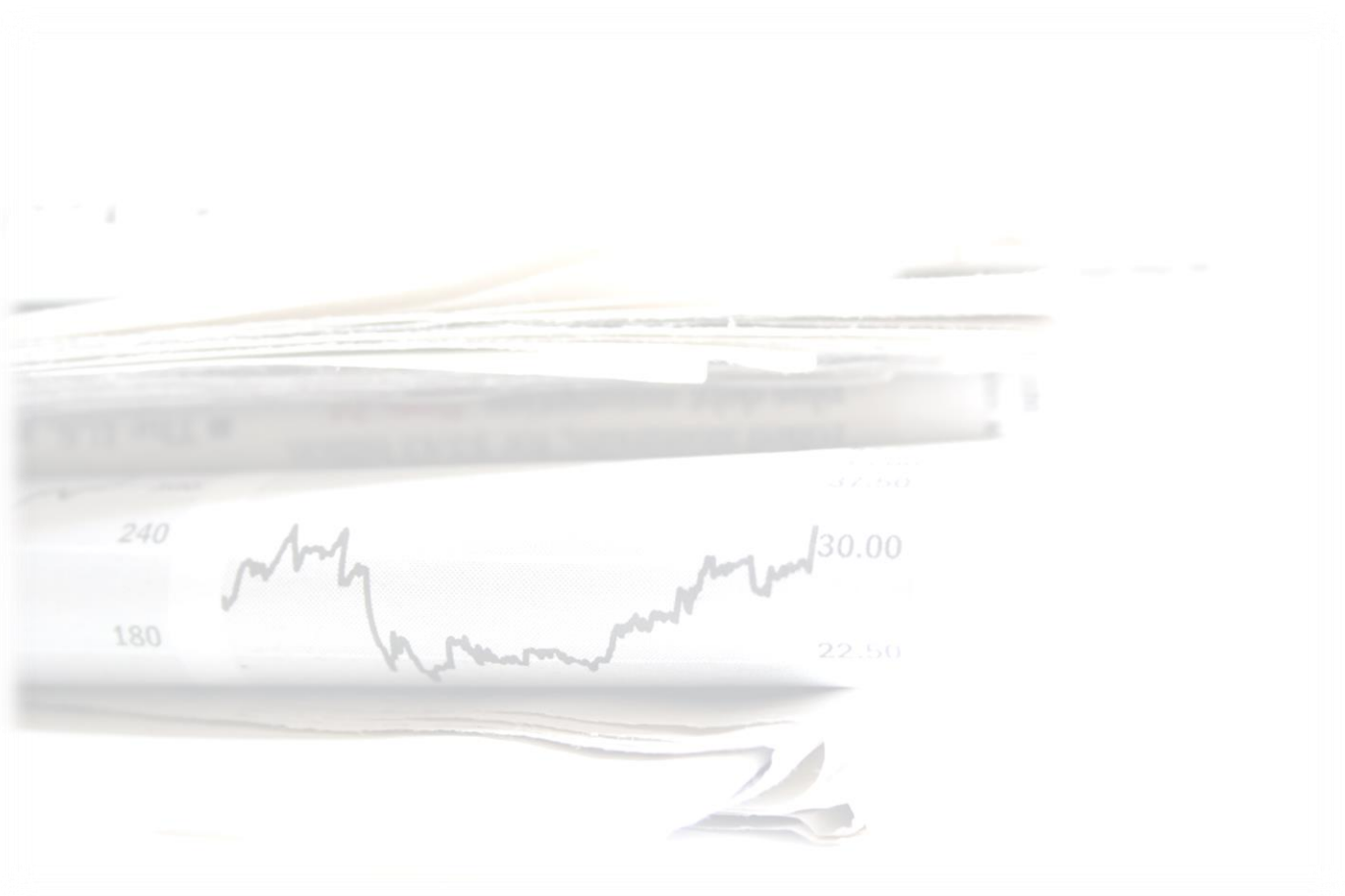
cf. Facteurs de risque analysés au chapitre 5.





## 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

GECI International ne publie pas de prévisions ou d'estimation relatives à son exercice en cours 2014/2015 ou aux exercices futurs, en ce qui concerne l'évolution de son chiffre d'affaires, son bénéfice ou tout autre agrégat comptable.



## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

L'adresse professionnelle de l'ensemble des administrateurs et dirigeants non mandataires sociaux est la suivante : GECI International – 48 bis Avenue Kléber 75116 Paris.

#### Administrateurs présents actuellement :

##### Serge BITBOUL :

Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International, Président-Directeur Général de GECI Aviation.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de la société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder GECI International, groupe qu'il dirige depuis en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2013/2014, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECI International :

- Président – Directeur Général de GECI Aviation (France) jusqu'en avril 2014,
- Président de Sky Aircraft SAS (France) jusqu'en avril 2013,
- Président de Reims Aviation Industries (France) jusqu'en mars 2014,
- Président de GECI Aviation Industries SAS (France) jusqu'en août 2013,
- Président de GECI Systèmes (France) depuis décembre 2012, jusqu'en mars 2014,
- Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- Administrateur unique de GECI Engineering Services SRL (Roumanie) jusqu'en mars 2014,
- Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- - Président de GECI Technologies Holding SAS,
- - Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- - Gérant de SB Ternès SCI (France),
- - Gérant de SB Pompe SCI (France).

Le mandat de Serge Bitboul expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

##### Gérard DELAGE :

Administrateur depuis le 27 septembre 2006

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe international du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

##### Frédérique VALETTE :

Administrateur depuis le 19 juillet 2013

Frédérique Valette est depuis 1991 conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECI International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing. Madame Frédérique Valette est membre de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et du EPWN (European Professional Women's Network). Elle est également membre du groupement ETHIC présidé par Sophie de Menton.

Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Frédérique Valette expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

#### **Yves DELACOUR :**

Administrateur depuis le 23 janvier 2012

Yves Delacour est fondateur et Président de l'association Leonardo depuis 1989 et de la société Leonardo Finance devenue Leonardo Ventures, depuis 1995. Avec plus de 185 millions d'Euros de financements levés pour des entreprises à tous les stades de développement, Leonardo Ventures est la principale société indépendante de services financiers dans le domaine du private equity.

Avant de créer Leonardo, M. Delacour était à la tête d'IDC France, filiale française d'International Data Corp., leader mondial dans le domaine des études et du conseil dans le domaine des NTIC. Il a fondé en 1980 le groupe IDG en France (International Data Group, principal groupe de presse informatique mondial, qui comprend IDG et IDC), dont il fut Président Directeur Général puis Vice-Président responsable des opérations en France. En 1979, Yves Delacour fonda le Stanford Business Club, association des anciens élèves de la Business School de Stanford en France. Sous sa présidence, jusqu'en 1986, cette association a été un cercle de réflexion et de promotion du mouvement entrepreneurial, dont une partie des membres les plus actifs a contribué à la création de l'Association Leonardo en 1989.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Gérant de Leonardo Ventures
- Président de l'Association Leonardo
- Représentant permanent de Leonardo Ventures au Conseil d'Administration de Cyber Group Studios
- Administrateur d'Hopscotch (fin de mandat en 2010)
- Le mandat d'Yves Delacour expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

#### **Gérard NICOU :**

Administrateur depuis le 5 novembre 2013

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et patho et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997 et trésorier adjoint depuis 1999. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staff de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media 2013 (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables)

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Conformément à la loi du 27 janvier 2011, le Conseil d'Administration compte au moins une femme parmi ses membres, à savoir Madame Frédérique Valette.

#### **Administrateurs ne faisant plus partie du groupe :**

##### **Pascale SANSONETTI :**

Administrateur depuis le 25 septembre 2002

Secrétaire général de GECI International, Madame Pascale Sansonetti a démissionné de son mandat lors du Conseil d'Administration du 17 juin 2013. En juillet 2013, elle a démissionné de son mandat en tant que représentant permanent de GECI International au sein du conseil d'administration de GECI Aviation et a été révoqué pour ses autres mandats comme Directeur Général de GECI Systèmes et Présidente d'AGIR. Elle a quitté le Groupe.

Juriste de formation, elle a débuté sa carrière au CNES en charge des contrats dans le cadre des programmes ARIANE.

Dès 1985, elle rejoint Aérospatiale Espace et Défense où elle exercera diverses fonctions et notamment la responsabilité des achats généraux et industriels jusqu'en 2001.

En 2001, elle prend en charge au sein du groupe GECI International le développement et la restructuration des activités d'ingénierie France. Elle étend ensuite son champ d'intervention à la stratégie et au business développement groupe.

En 2006, elle devient présidente de GECI Systèmes, filiale en charge des opérations France du groupe GECI International et présidente de AGIR depuis 2007, société acquise par GECI Systèmes, spécialisée dans l'ingénierie navale. En décembre 2012, Serge Bitboul devient Président de GECI Systèmes et Pascale SANSONETTI devient Directeur Général de cette société.

Elle était le représentant permanent de GECI International au sein du Conseil d'Administration de GECI Aviation.

**Pascale SANSONETTI n'exerçait pas de mandat en dehors de ceux au sein du Groupe. Liens familiaux**

M. Serge BITBOUL et Gérard DELAGE sont cousins germains. Il n'existe aucun autre lien familial entre les administrateurs et les dirigeants.

## **14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs, à l'égard de GECI International, des membres des organes d'administration, de direction et leurs intérêts privés et/ou devoirs.



## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux et dirigeants de la Société

La société GECI International applique les principes énoncés dans la « Position / Recommandation de l'AMF 2014-04 guide d'élaboration du document de référence adapté aux valeurs moyennes », chapitre sur la rémunération des mandataires sociaux, publiée en décembre 2014, et disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Il n'existe pas au sein du groupe GECI International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux, en dehors de Madame Pascale Sansonetti, qui avait par la suite renoncé aux actions gratuites qui lui ont été attribuées.

C'est pourquoi les tableaux 4, 5, 7, 8 et 9 ne sont pas reproduits.

La Société (et ses filiales) n'a pris, vis-à-vis de ses mandataires sociaux et dirigeants, aucun engagement particulier à exécuter à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

#### 1- Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Serge BITBOUL		
	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	252 070.95 €	291 524.40 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>252 070.95 €</b>	<b>291 524.40 €</b>

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe :				
- Mandat de Président Directeur Général de GECI International	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
- Mandat de Directeur Général de GECI Aviation	0€	0€	37 500 €	37 500 €
Rémunération variable	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture) (GECI International)	2 071€	2 071€	4 024 €	4 024 €
<b>TOTAL</b>	<b>252 071€</b>	<b>252 071€</b>	<b>291 524 €</b>	<b>291 524€</b>

Tableau 11

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		X		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

## 2- Rémunération des administrateurs

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence ont été fixés par le Conseil lors de sa réunion du 5 novembre 2013, dans le cadre de l'enveloppe de 60.000 € qui avait été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 novembre 2013, selon les modalités suivantes :

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non-salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013/2014, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration à laquelle il a assisté au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2013/2014 d'un total de 34 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice 2013/2014	Montants attribués au cours de l'exercice 2012/2013
<b>Gérard DELAGE</b>		
Jetons de présence	12 000 €	7 500 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Yves Delacour</b>		
Jetons de présence	9 000 €	7 500 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Frédérique VALETTE</b>		
Jetons de présence	9 000 €	0 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Gérard NICOU</b>		
Jetons de présence	4 500 €	0 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Pascale SANSONETTI</b>		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	79.165€	183.623 €

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de GECI International.

Madame Pascale Sansonetti perçoit une rémunération en tant que salariée de la société GECI Systèmes. Elle comprend une part fixe ainsi qu'une part variable. Elle est également attributaire d'actions gratuites. Elle avait par la suite renoncé à ces actions

gratuites qui lui ont été attribuées.

Tableau 6

Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social					
	Date du Conseil d'Administration ayant décidé l'attribution	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Pascale Sansonetti	29/11/2010	100.000	49 477 €	29/11/2012	29/11/2014

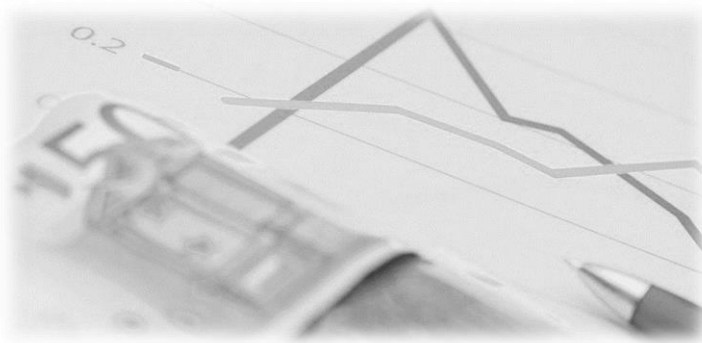
L'attribution des actions gratuites est conditionnée par la présence du bénéficiaire deux ans après l'attribution afin de favoriser la fidélité et la loyauté des collaborateurs, ainsi que sa contribution à la croissance du groupe, mesurable notamment par des indicateurs tels que le chiffre d'affaires. Pascale Sansonetti avait par la suite renoncé aux actions gratuites qui lui ont été attribuées.

Tableau 10 annexe 2

Historique des attributions gratuites d'actions				
Informations sur les actions attribuées gratuitement				
Date d'assemblée	25/09/2008	25/09/2008	25/09/2008	30/09/2011
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas	23/07/2010	29/11/2010	19/07/2011	19/07/2013
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	60.000	100.000	85.000	370.000
<b>Les mandataires sociaux :</b>				
Pascale Sansonetti		100.000		
Date d'acquisition des actions	23/07/2012	29/11/2012	19/07/2011	19/07/2015
Date de fin de période de conservation	23/07/2014	29/11/2014	19/07/2013	19/07/2017
Nombre d'actions souscrites à la date d'acquisition	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	30.000	100.000	35.000	350.000
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	0	0

## 15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société GECI International aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

Néant.



## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1. Echéance du mandat des administrateurs

La composition détaillée du Conseil d'Administration ainsi que la date d'expiration du mandat de chaque administrateur figurent au paragraphe 15.1 du présent document.

### 16.2. Contrats de travail et de services liant les administrateurs et la Société

Néant, à l'exception du contrat de travail (mentionné au paragraphe 16.1) de Madame Pascale SANSONETTI, administrateur, avec la société GECI Systèmes, filiale de GECI International.

### 16.3. Comités au sein du Conseil d'Administration

Le comité d'audit étant devenu obligatoire depuis décembre 2012, celui-ci a été désigné lors du Conseil d'administration du 27 mai 2015. Tenant compte de la taille de la Société, et encore plus après la cession des filiales du pôle Ingénierie au groupe Alten et la liquidation des filiales du pôle Aviation, celle-ci ne dispose pas de comité de rémunération, de comité de nomination, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle interne concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs

sur des opérations sur les titres de la Société pour lesquelles ils disposent d'informations non-encore rendues publiques, étant noté que bien entendu les administrateurs sont soumis à la réglementation française en vigueur.

La Société n'a pas d'administrateur représentant les salariés ou les salariés actionnaires, étant noté que les salariés détiennent à ce jour un faible pourcentage du capital de la Société, inférieur à 1%.

### 16.4. Gouvernement d'entreprise

Conformément aux obligations légales en vigueur, GECI International publie annuellement un rapport sur l'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne. La Société adopte comme code de référence le code « Middlednext » de décembre 2009, en application des articles L.225-37 et L.225-68 du code de commerce.

Le rapport le plus récent figure ci-dessous (16.4.1). GECI International compte continuer à respecter ses obligations réglementaires relatives à ces points.

De plus, le 19 juillet 2011 le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur fixant la déontologie de l'administrateur ainsi que les règles de fonctionnement du Conseil. Ce règlement figure au paragraphe 21.2.2 du présent Document.

#### NOTE SPECIFIQUE D'ACTUALISATION

Suite à la restructuration de la société, à la date de rédaction du présent document, certains éléments du rapport ci-dessus ne sont plus adaptés, notamment sur le contrôle interne :

- L'organisation du schéma de prise de décision sur la plupart des process a été raccourcie suite à la suppression des échelons (validation des congés, des embauches, des contrats commerciaux ...)
- La production des reportings de Business Review, est désormais limitée aux activités en Afrique du Sud.
- Le suivi du process qualité, qui sera externalisé pour le renouvellement en juillet 2015 de la certification ISO 9001.

Dans le cadre de la règle « **Appliquer ou Expliquer** » prévue à l'article L.225-37 du Code de commerce, la Société estime que ses pratiques sont conformes aux recommandations du Code « Middlednext ». Toutefois, certaines dispositions ont été écartées pour les raisons expliquées ci-après :

Dispositions écartées	Explications
<b>R12 : Mise en place des comités</b>	Compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre réduit des administrateurs, il a été décidé de ne pas créer de comité spécialisé.



	<p>L'ensemble des administrateurs étant sollicité collégalement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise. Lors de sa réunion du 27 mai 2015, le Conseil d'administration a désigné un Comité d'audit, qui tiendra sa première réunion le 10 juin 2015. Ce comité d'audit sera composé de deux de ses administrateurs, indépendants au regard des critères du code Middlednext. En vertu de l'article L. 823-19 du code de commerce, l'un au moins a les compétences particulières en matière financière et comptable avérées. Par ailleurs, le groupe considère que sa structure et ses caractéristiques ne nécessitent pas la mise en place d'un autre comité.</p>
<p><b>R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil</b></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas formellement procédé à une auto-évaluation de ses travaux au cours de l'exercice passé. Lors de la réunion portant sur l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014 qui s'est tenue le 17 octobre 2014, les membres du Conseil ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation des travaux. Il a été décidé de consacrer une séance entière au fonctionnement du Conseil lorsque la situation de la Société sera revenue à la normale. Cette séance Le groupe est sensibilisé à la nécessité de procéder à cette évaluation, recommandée dans le code Middlednext. Un engagement est pris pour que ce sujet soit traité dès l'année 2015.</p>

#### **16.4.1. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014**

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la « Société »).

Ce rapport, joint au rapport de gestion 2013/2014, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion.

Un rapport des Commissaires aux Comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010, sur les recommandations AMF n°2010-15 et 2011-17, ainsi que sur le « Rapport 2013 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites » du 18 novembre 2013.

#### **Le Gouvernement d'Entreprise**

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (paru en décembre 2009), qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com).

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 15 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale, à l'exception de deux recommandations :

- la recommandation n°12 - Mise en place de comités. Compte tenu de la taille réduite de la Société, il n'a pas été mis en place de comités spécifiques. L'exercice par le Conseil des fonctions du comité d'audit est à l'étude pour le prochain exercice, mais n'a toujours pas été actée.
- la recommandation n°15 – Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration n'a pas formellement procédé à une auto-évaluation de ses travaux au cours de l'exercice passé. Lors de la réunion portant sur l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014 qui s'est tenue le 17 octobre 2014, les membres du Conseil ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation des travaux. Il a été décidé de consacrer une séance entière au fonctionnement du Conseil à l'automne 2014, lorsque la situation de la Société sera revenue à la normale.

#### **a) Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration**

##### **a - 1. Composition du Conseil d'Administration (R8, R9, R10)**

L'Article 12 des statuts de la Société dispose la société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminées par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2013/2014, le Conseil d'Administration de la Société est composé de cinq membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général
- Monsieur Yves DELACOUR, administrateur
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Madame Frédérique VALETTE, administrateur (qui a été coptée en remplacement de Mme Pascale SANSONETTI lors de sa démission du Conseil d'Administration du 17 juin 2013)
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur

**Serge BITBOUL** : Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International, Président-Directeur Général de GECI Aviation.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de la société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder GECI International, groupe qu'il dirige depuis en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2013/2014, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECI International :

- Président – Directeur Général de GECI Aviation (France),
- Président de Sky Aircraft SAS (France),
- Président de Reims Aviation Industries (France),
- Président de GECI Aviation Industries SAS (France),
- Président de GECI Systèmes (France) depuis décembre 2012,
- Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- Administrateur unique de GECI Engineering Services SRL (Roumanie),
- Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de GECI Technologies Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternes SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Le mandat de Serge Bitboul expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

**Gérard DELAGE** : Administrateur depuis le 27 septembre 2006

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe international du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

**Pascale SANSONETTI** : Administrateur depuis le 25 septembre 2002

Secrétaire général de GECI International, Madame Pascale Sansonetti a démissionné de son mandat lors du Conseil d'Administration du 17 juin 2013. En juillet 2013, elle a démissionné de certains de ses mandats et a été révoqué pour les autres. Elle a quitté le Groupe.

Juriste de formation, elle a débuté sa carrière au CNES en charge des contrats dans le cadre des programmes ARIANE.

Dès 1985, elle rejoint Aérospatiale Espace et Défense où elle exercera diverses fonctions et notamment la responsabilité des achats généraux et industriels jusqu'en 2001.

En 2001, elle prend en charge au sein du groupe GECI International le développement et la restructuration des activités d'ingénierie France. Elle étend ensuite son champ d'intervention à la stratégie et au business développement groupe.

En 2006, elle devient présidente de GECI Systèmes, filiale en charge des opérations France du groupe GECI International et présidente de AGIR depuis 2007, société acquise par GECI Systèmes, spécialisée dans l'ingénierie navale. En décembre 2012, Serge Bitboul devient Président de GECI Systèmes et Pascale SANSONETTI devient Directeur Général de cette société.

Elle était le représentant permanent de GECI International au sein du Conseil d'Administration de GECI Aviation.

Pascale SANSONETTI n'exerçait pas de mandat en dehors de ceux au sein du Groupe.

**Frédérique VALETTE** : Administrateur depuis le 19 juillet 2013

Frédérique Valette est depuis 1991 conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECI International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing. Madame Frédérique Valette est membre de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et du EPWN (European Professional Women's Network). Elle est également membre du groupement ETHIC présidé par Sophie de Menton.

Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Frédérique Valette expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2014.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler son mandat pour une durée de 4 ans.

**Yves DELACOUR** : Administrateur depuis le 23 janvier 2012

Yves Delacour est fondateur et Président de l'association Leonardo depuis 1989 et de la société Leonardo Finance devenue Leonardo Ventures, depuis 1995. Avec plus de 185 millions d'Euros de financements levés pour des entreprises à tous les stades de développement, Leonardo Ventures est la principale société indépendante de services financiers dans le domaine du private equity.

Avant de créer Leonardo, M. Delacour était à la tête d'IDC France, filiale française d'International Data Corp., leader mondial dans le domaine des études et du conseil dans le domaine des NTIC. Il a fondé en 1980 le groupe IDG en France (International Data Group, principal groupe de presse informatique mondial, qui comprend IDG et IDC), dont il fut Président Directeur Général puis Vice-Président responsable des opérations en France. En 1979, Yves Delacour fonda le Stanford Business Club, association des anciens élèves de la Business School de Stanford en France. Sous sa présidence, jusqu'en 1986, cette association a été un cercle de réflexion et de promotion du mouvement entrepreneurial, dont une partie des membres les plus actifs a contribué à la création de l'Association Leonardo en 1989.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Gérant de Leonardo Ventures

- Président de l'Association Leonardo

- Représentant permanent de Leonardo Ventures au Conseil d'Administration de Cyber Group Studios
- Administrateur d'Hopscotch (fin de mandat en 2010)

Le mandat d'Yves Delacour expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

**Gérard NICOU** : Administrateur depuis le 5 novembre 2013

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et patho et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997 et trésorier adjoint depuis 1999. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staff de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media 2013 (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables)

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration compte au moins une femme parmi ses membres, à savoir Pascale Sansonetti, puis Frédérique Valette.

#### a - 2. Administrateurs indépendants

Le Conseil d'Administration de GECI International avait déterminé que Monsieur Gérard Delage était indépendant (sur un total de quatre) au sens des recommandations figurant dans le Code Middlednext.

Compte-tenu de l'arrivée de Monsieur Gérard Nicou, le Conseil d'Administration a réexaminé ces critères et a considéré que Monsieur Nicou était également un administrateur indépendant.

Critères énoncés dans le Code Middlednext	Gérard Delage	Gérard Nicou
ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;	OK	OK
ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	OK	OK
ne pas être actionnaire de référence de la société	OK	M. Nicou a 5.500 actions de la Société, ce qui n'en fait pas un actionnaire de référence.
ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Le Conseil a considéré que le lien de parenté de Monsieur Delage avec Monsieur Serge Bitboul (cousinage) ne compromettrait pas l'indépendance de Monsieur Delage.	OK
ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	OK	OK

Le Conseil est donc actuellement composé à 40% d'administrateurs indépendants.

En conformité avec la recommandation n°10 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans.

#### a - 3. Missions du Conseil d'Administration (R12, R15)

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant

la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

**a - 4. Déontologie des membres du Conseil d'Administration (R6, R7)**

L'adoption d'un règlement a été discutée lors de nombreuses réunions, afin de trouver un compromis entre tous les administrateurs sur le texte à adopter. Finalement, le règlement intérieur a été adopté lors de la séance du 19 juillet 2011.

Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres : énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

**a - 5. Préparation des travaux du Conseil d'Administration**

- Convocations- Invitations

Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2013/2014 est de 2,88 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers.

- Information des Administrateurs (R11)

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

**a - 6. Réunions**

- Durée – fréquence (R-13)

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2013/2014, aux dates suivantes :

2 avril 2013, 17 juin 2013, 19 juillet 2013, 12 septembre 2013, 5 novembre 2013, 29 novembre 2013, 6 décembre 2013, et 6 mars 2014.

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 95%.

- Ordre du jour

Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Adoption du code de gouvernance Middledent
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Ordinaire
- Examen de la cession de la branche d'ingénierie à Alten
- Mise en œuvre, par les Commissaires aux comptes, de la procédure d'alerte visée par l'article L234-1 du code de commerce.
- Examen de la situation financière du Groupe et de ses filiales
- Examen des conséquences de la situation du Pôle Aviation
- Arrêté des comptes 2011-2012

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

- Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

- Présidence des réunions

En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

- Procès-verbaux

Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la Direction Juridique Groupe.

#### **b) Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général**

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président et Directeur Général par le Conseil d'Administration qui a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président-Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

La question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société a été examinée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 octobre 2014. Il est en ressorti qu'au regard de la situation actuelle du groupe, composé d'un effectif restreint, il ne paraît pas d'actualité de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. La concentration de l'ensemble des pouvoirs permet une grande réactivité dans le redéploiement de nouvelles activités du groupe.

Au cours de l'exercice 2013/2014, le Directeur Général bénéficiait d'une autorisation donnée pour un an par le Conseil d'Administration le 17 juin 2013, lui permettant à émettre des cautions, avals ou garanties au nom de la Société pour un montant maximum de 15 millions d'euros.

#### **c) Rémunération des mandataires sociaux (R1, R2, R3, R4, R5, R14)**

La société GECI International applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation « Guide d'élaboration des documents de référence » n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Il n'existe pas au sein du groupe GECI International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

C'est pourquoi les tableaux 4, 5, 7, 8 et 9 ne sont pas reproduits.

#### **c - 1. Administrateurs travaillant au sein du Groupe**

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de GECI International.

Monsieur Serge Bitboul, Président Directeur Général de la Société, perçoit une rémunération fixe en sa qualité de Président-Directeur Général. Il perçoit également une rémunération fixe en tant que Directeur Général de GECI Aviation, à laquelle il a renoncé lorsque Sky Aircraft a été mise en redressement judiciaire. Il bénéficie également d'un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule automobile.

Madame Pascale Sansonetti perçoit une rémunération (fixe et variable) en sa qualité de salariée de la société GECI Systèmes et est attributaire d'actions de performance.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

Il n'existe pas au sein de la Société (ni d'ailleurs au sein du groupe GECI International) de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Serge BITBOUL		
	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	252 070.95 €	291 524.40 €

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	--	--
TOTAL	252 070.95 €	291 524.40 €

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe :				
- Mandat de Président Directeur Général de GECI International	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
- Mandat de Directeur Général de GECI Aviation	0€	0€	37 500 €	37 500 €
Rémunération variable	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture) (GECI International)	2 071€	2 071€	4 024 €	4 024 €
TOTAL	252 071€	252 071€	291 524 €	291 524€

Tableau 10

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		x		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

### c - 2. Administrateurs extérieurs à la Société

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence ont été fixés par le Conseil lors de sa réunion du 5 novembre 2013, dans le cadre de l'enveloppe de 60.000 € qui avait été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 novembre 2013, selon les modalités suivantes :

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013/2014, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration à laquelle il a assisté au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2013/2014 d'un total de 34 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice 2013/2014	Montants attribués au cours de l'exercice 2012/2013
<b>Gérard DELAGE</b>		
Jetons de présence	12 000 €	7 500 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Yves Delacour</b>		
Jetons de présence	9 000 €	7 500 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Frédérique VALETTE</b>		
Jetons de présence	9 000 €	0 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Gérard NICOU</b>		
Jetons de présence	4 500 €	0 €
Autres rémunérations	--	--
<b>Pascale SANSONETTI</b>		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	79.165€	183.623 €

#### d) Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société [www.geci.net](http://www.geci.net).

#### e) Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce sont mentionnées à l'annexe 4 du rapport de gestion.

### Contrôle Interne

Le groupe GECI International a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du groupe qui vise à assurer :

- o la conformité aux lois et règlements ;
- o l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- o le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- o la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Dans le cadre du groupe GECI International, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

#### a) Organisation du contrôle interne

Le Groupe est organisé en deux pôles, le Pôle Ingénierie et le Pôle Aviation. Par ailleurs le Groupe est organisé en unités opérationnelles et en unité support. Chaque salarié du groupe est rattaché à l'une de ces unités.

L'exercice 2013-2014 a été marqué par différents événements – liquidation judiciaire des sociétés du Pôle Aviation, cession d'une grande partie du Pôle Ingénierie – qui ont eu un impact sur l'organisation du groupe. Certaines fonctions ont été supprimées suite au départ de salariés du groupe.

Pour l'exercice 2013-2014, les acteurs du contrôle interne étaient :



Le Président (PDG), le Secrétaire Général, le Directeur Stratégie et Développement, la Direction Administrative et Financière, la Direction Juridique, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Qualité & Systèmes d'Information.

#### La Direction Juridique

La Direction Juridique du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des process déjà existants, ont été mises en place, et notamment l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...).

#### La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines, outre les missions d'administration et d'expertise est responsable du développement humain et social de l'entreprise. Afin de s'assurer de l'optimisation globale des ressources, la Direction des Ressources Humaines s'organise autour de processus de décision et particulièrement en matière de recrutement et ce, pour l'ensemble des unités du groupe, de processus d'information notamment auprès des Instances Représentatives et d'un processus de reporting sur les données devant être gérées localement pour des raisons légales. L'ensemble de ces processus contribue à la mise en place d'une gestion des ressources plus qualitative et prévisionnelle.

#### La Direction Qualité & Systèmes d'Information

La Direction Qualité & Systèmes d'Information du Groupe est garante de la bonne application de notre système de management à la norme qualité EN 9100:2003 (pôle Ingénierie).

#### **b) Diffusion en interne d'informations pertinentes**

Le Groupe a mis en place des systèmes d'information dont les objectifs principaux sont d'assurer une fiabilité de l'information et des reporting, assurer le contrôle des opérations réalisées par les différentes entités, mesurer les indicateurs et leur évolution, assurer des gains permanents de productivité, sécuriser les flux d'information financière.

Les systèmes d'information du Groupe intègrent parmi l'ensemble des applicatifs, les principaux éléments suivants :

Systèmes groupe avec saisie décentralisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Outil ASA - Déclaration des temps par projets, autorisation des congés, gestion des projets, base des contrats commerciaux et base des collaborateurs, suivi financier d'activité (dont taux d'activité hebdomadaire). L'outil ASA qui a une dimension ERP (progiciel de gestion) intègre en sus une partie CRM, des interfaces comptables..</i></li> </ul>
Systèmes locaux administrés en fonction des règles groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Outil de gestion la base Rflex qui permet une optimisation des recrutements et d'un contrôle sur l'ensemble des annonces passées ainsi qu'une globalisation de la fonction recrutement de toutes les unités du groupe</i></li> <li>❖ <i>Administration des ventes, facturation, suivi des paiements,</i></li> <li>❖ <i>Comptabilité,</i></li> <li>❖ <i>Paie</i></li> </ul>

#### **c) Recensement des risques**

Les risques auxquels est exposée la Société sont détaillés dans le rapport de gestion, au paragraphe 1.6. Y figurent également les différentes mesures prises pour faire face à ces risques.

#### **d) Activités de contrôle répondant à ces risques**

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de Reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.

Le système de contrôle interne repose :

- d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion
- d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	Pour les contrats cadres, les contrats supérieurs à 300.000 € et les contrats comportant des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support et la signature du Directeur Général est nécessaire.
Contrats particuliers	Notamment pour les contrats de partenariat, <i>MOU (Protocole d'Accord)</i> , <i>Letter of Intent (Lettre d'Intention)</i> , <i>Shareholder Agreement (Pacte d'Actionnaires)</i> , <i>Cooperation Agreement (Accord de Cooperation/Collaboration)</i> , une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du Directeur Général est nécessaire.
Embauches, Licenciement	<p>Préalablement au <i>hiring form</i> (formulaire d'embauche), un <i>requirement form</i> (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes.</p> <p>Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction des Ressources Humaines est nécessaire.</p> <p>Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par la Direction des Ressources Humaines.</p>
Achats	Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 2.000 EUR, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.
Prise de congés et temps de présence.	<p>Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées.</p> <p>Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités.</p>
Déplacements et notes de frais	<p>Le Directeur d'Unité autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées jusqu'à 1.500 Euros unitaire.</p> <p>Le Directeur Général autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs pour les montants unitaires supérieurs à 1.500 Euros.</p>
Reporting	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de la production des reporting d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une Business Review mensuelle comprenant des éléments business, finance, programme management, RH...</li> <li>- Un Reporting financier mensuel pour la gestion et trimestriel pour la consolidation.</li> <li>- Un Reporting RH mensuel pour l'effectif et hebdomadaire pour les WFW</li> <li>- Un Reporting trésorerie mensuel.</li> <li>- Un Reporting Work Package mensuel</li> </ul>
Trésorerie Centralisée	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité.</p> <p>Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.</p>
Signature bancaire et paiements	<p>Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- au suivi des commandes (non-paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus).</li> <li>- à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société.</li> </ul> <p>Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.</p>
Rémunérations	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles.</p> <p>Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles et des règles de remboursement sous forme de primes de toutes les personnes du groupe ainsi que des règles de détermination des bonus.</p>
Budget Annuel	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité.</p> <p>Le Directeur Général est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.</p>
Gestion des contrats au forfait	<p>Mensuellement, les Directeurs d'Unités qui exécutent des contrats au forfait rendent compte au service support programme management par l'intermédiaire d'un format de reporting dédié.</p> <p>Le service support programme management rend compte au Directeur Général une fois par mois des contrats au forfait en cours de réalisation.</p>
Référentiel Qualité	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité.</p> <p>Le Directeur Général est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.</p>

#### e) Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Compte tenu des différents événements qui sont venus troubler l'exercice 2013-2014, il n'a pas été possible d'organiser de réunion avec tous les acteurs du contrôle interne (voir II.1). En revanche, des réunions se sont tenues ponctuellement avec certains des responsables pour vérifier l'adéquation du système avec les besoins.

#### f) Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

##### f - 1. Les règles de gestion et de comptabilité Groupe

La Direction administrative et financière du Groupe centralise l'ensemble des données comptables et financières.

Toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou étrangères, transmettent à périodicité régulière des informations de suivi opérationnel ainsi que des reportings financiers et comptables aux services support du Groupe. La Direction administrative et financière s'appuie sur les services comptables et administratifs des entités, éventuellement sur les cabinets comptables avec lesquels des accords ont été signés.

Les reportings sont homogènes, ainsi que les définitions des indicateurs aussi bien opérationnels que de gestion.

##### f - 2. Les facturations inter-sociétés

Le Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures internes permettant la facturation d'une entité du Groupe par une autre. Cet ensemble de procédures de facturation intra-Groupe est revu à intervalles réguliers notamment en fonction de l'évolution des prestations du Groupe, mais aussi de l'évolution des législations des entités concernées. La Société est d'autant plus attentive au respect de cette procédure qu'elle contribue à optimiser l'utilisation des compétences et des ressources du Groupe.

##### f - 3. La gestion de la trésorerie

La trésorerie du Groupe est suivie au jour le jour et supervisée de manière centralisée, aussi bien pour les filiales françaises qu'étrangères. L'utilisation des liquidités du Groupe est ainsi continuellement optimisée dans une recherche de charges financières minimales.

Des estimations de flux de trésorerie Groupe sont mises à jour régulièrement et permettent d'anticiper les besoins de trésorerie de telle ou telle filiale.

## g) Conclusion – Perspectives

Depuis la clôture de l'exercice 2013-2014, le Groupe GECI International a cédé ses activités d'ingénierie, ce qui réduit considérablement le domaine du contrôle interne. Une remise à plat du système de contrôle interne sera donc à l'étude à compter de l'exercice 2014-2015.

### **16.4.2. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société GECI International - Exercice clos le 31 mars 2014**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Geci International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/03/2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

*Fait à Courbevoie et à Paris, le 7 novembre 2014*

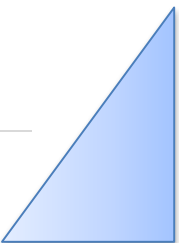
Les commissaires aux comptes

**B E W I Z   A U D I T**

\_\_\_\_\_  
LAURENT BENOUDIZ  
\_\_\_\_\_

**M A Z A R S**

\_\_\_\_\_  
GAËL LAMANT  
\_\_\_\_\_



## 17. SALARIES

### 17.1. Nombre de salariés et répartition par principaux pays

Les effectifs moyens du Groupe ont évolué comme suit :

				Sept.14	Mars.14	Mars.13	Mars.12
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants				
France	8	0	0	8	8	480	732
Allemagne	0	0	0	0	0	230	256
Angleterre	0	0	0	0	0	0	7
Espagne	0	0	0	0	0	23	33
Roumanie	0	0	0	0	0	36	44
Autres	0	5	0	5	9	29	22
<b>Effectif moyen</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>798</b>	<b>1 094</b>

### 17.2. Participations et stocks options des administrateurs et des dirigeants

Au 1<sup>er</sup> février 2015, les chiffres étaient les suivants :

Nom des dirigeants et administrateurs	Nombre d'actions détenues dans la Société	Nombre d'options	Total
Serge BITBOUL Détenue directe et indirecte	4 821 953	-	4 821 953
Frédérique Valette	40	-	40
Gérard DELAGE	574	-	574
Gérard NICOU	-	-	-
Yves DELACOUR	-	-	-

Il n'existe pas au sein du groupe GECI International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il existe des actions de performance attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux (cf paragraphe 16.1 tableau 6)

La Société (et ses filiales) n'a pris, vis-à-vis de ses mandataires sociaux et dirigeants, aucun engagement particulier à exécuter à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

### 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur

Le seul dispositif actuellement en vigueur prévoyant une participation des salariés au capital de GECI International est composé des plans d'actions gratuites mis en œuvre depuis 2007.

Les actions ainsi attribuées ne deviennent définitives que deux ans après la date d'attribution par le Conseil d'Administration, si le salarié figure encore dans les effectifs, et s'il a rempli les critères qui lui avaient été fixés. C'est seulement à ce moment-là que l'action nouvelle est émise et vient augmenter le capital de la Société. A l'inverse, en cas de départ du Groupe avant le délai requis, les actions gratuites sont perdues.

Au total, il a été attribué 1.205.200 actions, dont

- 798.700 ont été perdues suite au départ de salariés,
- 20.000 sont en cours de période d'acquisition : elles n'ont donc pas encore été émises et constituent du capital potentiel.
- 326.500 actions ont terminé leur période de conservation et sont donc totalement cessibles.

Il n'existe pas d'autre dispositif d'actionnariat salarié, que ce soit dans le cadre du plan d'épargne entreprise ou dans tout autre cadre.

## **17.4. Informations sociales**

### **Effectif**

L'effectif total avant la cession de la majorité des filiales du Pôle Ingénierie au groupe Alten, toutes catégories, du groupe GECI International est de 720 Collaborateurs dont 79% d'ingénieurs (au 7 mars 2014). Après la cession, l'effectif moyen est de 13 Collaborateurs. Il faut noter également que la filiale AeroEuro, détenu à 50% par le Groupe, dont les comptes sont consolidés par la méthode de « mise en équivalence des titres », représente une vingtaine de collaborateurs non tenus compte dans l'effectif moyen du Groupe.

La proportion d'intérimaires et de contrats à durée déterminée par rapport à l'effectif total n'est pas significative et représente 0.5%.

Le groupe GECI International a recours à la sous-traitance (prestataires extérieurs) principalement des experts et des ingénieurs, exclusivement dans le cadre de recherche de compétences pointues ou très particulières. L'effectif des prestataires extérieurs n'excède pas 8% de l'effectif salarié.

Toutes unités confondues, en France et à l'étranger, la moyenne d'âge des salariés du groupe GECI International, reconnu pour son expertise, est de 33 ans.

### **Organisation du temps de travail**

La durée légale hebdomadaire de travail est de 35 heures. L'organisation du temps de travail des effectifs « cadre » s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 218 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire de 38 heures 30, en contrepartie de l'attribution de 10 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

### **Egalité professionnelle hommes et femmes**

Lorsque que l'on sait que peu de femmes sont présentes dans les formations scientifiques, le groupe GECI International affiche un taux de féminisation de son effectif salarié de 15%.

La masse salariale du groupe GECI International ne fait pas apparaître à contribution égale, de disparité de traitement salarial entre hommes et femmes de même position dans l'organisation.

### **La diversité**

Le groupe GECI International reconnaît et valorise les compétences individuelles en favorisant l'équité sociale. Une des valeurs fortes du Groupe GECI International est l'internationalisation de ses équipes, sources de richesse culturelle ; le groupe emploie près de 18 nationalités différentes au sein de ses seuls effectifs en France. Le groupe GECI International a adhéré à la Charte diversité.

### **Promouvoir l'emploi des seniors**

GECI International s'est toujours consacré à la recherche des meilleurs talents pour former des équipes d'ingénieurs hautement qualifiés. L'expertise apportée par l'emploi des seniors au sein d'un groupe de travail et le transfert de compétences aux plus jeunes sont des atouts réels du groupe qui emploie 17% de collaborateurs âgés de plus de 45 ans.

### **Encourager le dialogue**

Les relations sociales sont fondées sur la confiance et le respect mutuel. Elles reposent sur un dialogue ouvert et participatif entre les salariés, leurs représentants et la Direction.

Par le dialogue, l'objectif est de concilier performances économiques et relations humaines, en mobilisant les salariés autour des valeurs du groupe Intégrité, Excellence, Expertise, Innovation.

## **Une politique de rémunération globale**

Fondée sur la performance et l'équité, la politique salariale du groupe vise à pratiquer des rémunérations qui récompensent la performance individuelle.

La contribution de chacun de nos salariés du groupe est évaluée lors d'entretien annuel durant lesquels sont recueillies les aspirations des collaborateurs en matière de développement, de parcours professionnel et de formation.

Par ailleurs, dans le cadre de la reconnaissance de la performance, le groupe GECI International propose des attributions d'actions gratuites, et au cours de l'exercice 370.000 actions étaient attribuées au profit des salariés.

## **Développer et fidéliser nos Collaborateurs**

La formation professionnelle c'est pour l'ensemble de nos salariés, la possibilité de gagner en compétence afin d'atteindre les objectifs d'expertise et d'excellence du groupe mais aussi de développer des compétences accrues en management de projet. Pour l'année fiscale concernée le groupe a consacré 60 KEuros pour la formation de ses salariés.

## **Sécurité et aux conditions de travail**

La majorité des collaborateurs du groupe GECI International effectuent des missions de prestations intellectuelles dans les bureaux d'études du groupe ou de nos clients. Les conditions de travail ne sont pas considérées comme pénibles et les risques d'accident du travail sont ainsi particulièrement limités. Aucun accident du travail n'a été déclaré, en France pour l'année fiscale concernée.





## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. Répartition du capital et des droits de vote

	31-mars-12			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Actionnaires dirigeants</b>	9 414 460	28,61%	16 879 076	40,23%
<b>GTH</b>	4 821 953	14,65%	8 043 074	19,17%
<b>Serge Bitboul</b>	4 592 507	13,96%	8 836 002	21,06%
<b>Airinvest</b>	1 702 793	5,17%	3 002 400	7,16%
<b>Autres nominatifs</b>	389 831	1,18%	674 165	1,61%
<b>Autres au porteur</b>	21 309 519	64,76%	21 309 519	50,79%
<b>Auto-détention</b>	89 772	0,27%	89 772	0,21%
<b>TOTAL</b>	<b>32 906 375</b>	<b>100,00%</b>	<b>41 954 932</b>	<b>100,00%</b>

	31-mars-13			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Actionnaires dirigeants</b>	9 414 460	27,80%	16 899 042	39,35%
<b>GTH</b>	4 821 953	14,24%	8 043 074	18,73%
<b>Serge Bitboul</b>	4 592 507	13,56%	8 855 968	20,62%
<b>Airinvest</b>	1 702 793	5,03%	3 002 400	6,99%
<b>Autres nominatifs</b>	390 715	1,15%	692 775	1,61%
<b>Autres au porteur</b>	22 292 028	65,83%	22 292 028	51,90%
<b>Auto-détention</b>	61 724	0,18%	61 724	0,14%
<b>TOTAL</b>	<b>33 861 720</b>	<b>100,00%</b>	<b>42 947 969</b>	<b>100,00%</b>

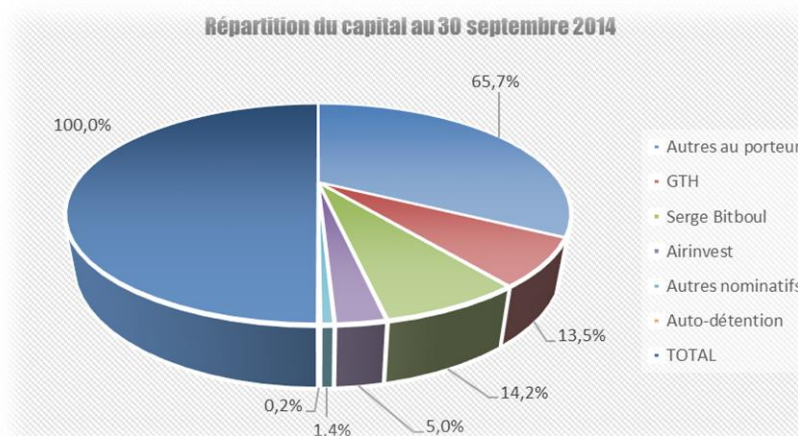
	31-mars-14			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Actionnaires dirigeants</b>	9 414 460	27,75%	16 899 042	38,85%
<b>GTH</b>	4 592 507	13,54%	8 855 968	20,36%
<b>Serge Bitboul</b>	4 821 953	14,21%	8 043 074	18,49%
<b>Airinvest</b>	1 702 793	5,02%	3 405 586	7,83%
<b>Autres nominatifs</b>	465 110	1,37%	854 628	1,96%
<b>Autres au porteur</b>	22 277 633	65,67%	22 277 633	51,21%
<b>Auto-détention</b>	61 724	0,18%	61 724	0,14%
<b>TOTAL</b>	<b>33 921 720</b>	<b>100,00%</b>	<b>43 498 613</b>	<b>100,00%</b>

	30-sept-14			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Actionnaires dirigeants</b>	9 414 460	27,75%	16 899 042	38,82%
<b>GTH</b>	4 592 507	13,54%	8 855 968	20,34%
<b>Serge Bitboul</b>	4 821 953	14,21%	8 043 074	18,48%
<b>Airinvest</b>	1 702 793	5,02%	3 405 586	7,82%
<b>Autres nominatifs</b>	465 110	1,37%	885 717	2,03%
<b>Autres au porteur</b>	22 277 633	65,67%	22 277 633	51,18%
<b>Auto-détention</b>	61 724	0,18%	61 724	0,14%
<b>TOTAL</b>	<b>33 921 720</b>	<b>100,00%</b>	<b>43 529 702</b>	<b>100,00%</b>

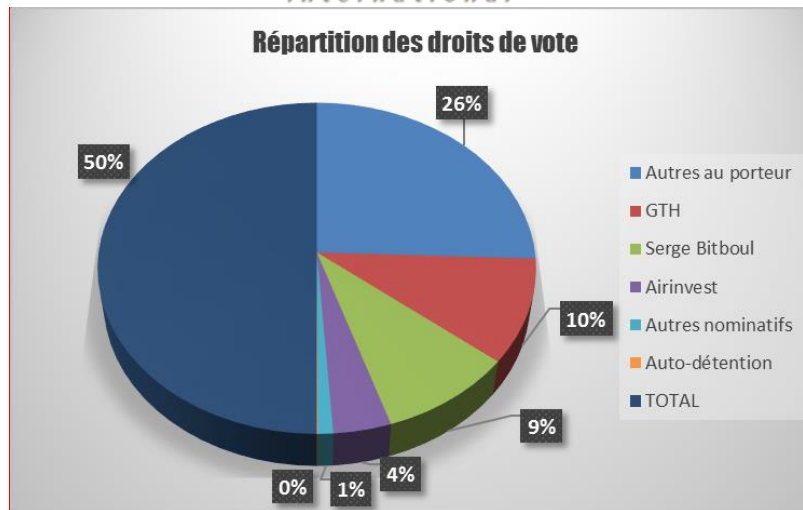
(\*) Monsieur Serge Bitboul est actionnaire en direct et également au travers de la société XLP Holding (anciennement GECI Technologies Holding ou GTH), qu'il contrôle. XLP Holding est une SAS au capital social de 38 100 €, dont le siège social est au 33 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.

La société Airinvest SGPS Lda possède plus de 5% du capital et plus de 5% des droits de vote.

La répartition du capital ainsi que celle des droits de vote n'ont pas connu de changement à la date du dépôt du présent document.



Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou de conventions organisant le transfert d'actions.



## 18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Toutes les actions de la Société confèrent à leurs porteurs les mêmes droits de vote, à l'exception de certaines actions détenues au nominatif depuis deux ans minimum. En effet, l'article 17 des statuts de la Société prévoit un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

A noter que toutes les actions de la Société sont actuellement entièrement libérées.

## 18.3. Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par Monsieur Serge BITBOUL, qui a toujours détenu, depuis la constitution de la Société, la majorité de ses droits de vote, en direct et au travers de la société GECI Technologies Holding dont il est l'actionnaire majoritaire.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

## 18.4. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer, ou d'empêcher un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

## 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté :

- dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013-2014 au paragraphe 20.6.3.
- dans les états financiers consolidés (Note 18 pour l'exercice 2013-2014).

Depuis le 31 mars 2014, date de clôture de l'exercice 2013-2014, les conventions qui ont été conclues sont :

- Un avenant au mandat de gestion de trésorerie avec la société XLP Holding (ex-GTH) en lieu et place du mandat de gestion de trésorerie initialement conclu en mars 2014, sera présenté lors du Conseil d'Administration du mois de juillet 2015. L'avenant apporte une précision quant à la restitution totale des produits issus des placements des fonds confiés. Il explicite également les modalités de fonctionnement de manière plus précise (rapports réguliers, anticipation des besoins etc).
- Un abandon des intérêts de compte courant de XLP Holding (ex-GTH), pour un montant de 328K€, le 31 mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour une durée de 5 exercices, soit à la fin de l'exercice clôturé à fin mars 2020. Les seuils déclencheurs cumulatifs sont une situation nette supérieure à 8,5 millions d'euros et un résultat net comptable avant impôt supérieur à 500K€, au cours du même exercice ;
- Une convention de cession de créance de GECI Ltd à GECI International vis-à-vis de XLP Holding (ex-GTH), dont le montant est de 385 K€ en mars 2015 ; cette créance, a été par la suite imputée sur la dette en compte courant de ce dernier.
- Une convention de prestation de services entre GECI International et XLP Holding (ex-GTH) au 1<sup>er</sup> avril 2014. Ces prestations concernent les services rendus par GECI International à la société XLP Holding, notamment dans le domaine administratif, comptable et juridique. Ces prestations ont été évaluées pour un prix forfaitaire annuel de 12K€ HT.
- Un contrat de domiciliation a été établi également au 1<sup>er</sup> janvier 2015, entre la société GECI international et la société XLP Holding (ex-GTH), cette prestation a été fixé pour un prix forfaitaire annuel de 1000€ HT.



## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1. Informations financières historiques

L'annexe sur les comptes consolidés au 31 mars 2014 présente une erreur de frappe sur la note 2.3 à laquelle se réfère également l'observation des Commissaires aux Comptes : Il faut comprendre « La déconsolidation de Reims Aviation Industries a été prise en compte dès le début le 1er avril 2013 » en lieu et place de « 1er avril 2014 », tel qu'indiqué dans la note 2.3 des états financiers de l'exercice clos au 31 mars 2014.

#### 20.1.1. Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2014

##### I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

##### 1.1. Etat du résultat global

	en k€	Notes	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 Retraité	Avril.12-Mars.13 Publié
<b>Chiffre d'affaires</b>		1	<b>1 206</b>	<b>1 463</b>	<b>62 639</b>
Autres Produits courants			0	0	8
Coûts directs		2	-2 236	-3 513	-51 716
<b>Marge sur coûts directs</b>			<b>-1 030</b>	<b>-2 050</b>	<b>10 930</b>
% du chiffre d'affaires			-85,34%	-140,15%	17,45%
Coûts généraux et administratifs		3	-2 847	-10 473	-25 830
<b>Résultat opérationnel Courant</b>			<b>-3 876</b>	<b>-12 523</b>	<b>-14 900</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	-1 271	-2 844	-6 790
<b>Résultat opérationnel Net</b>			<b>-5 147</b>	<b>-15 367</b>	<b>-21 691</b>
Coût de l'endettement financier net		5	-712	-1 016	-1 222
Autres charges et produits financiers		5	-20	-43	-209
<b>Résultat courant avant impôt</b>			<b>-5 879</b>	<b>-16 426</b>	<b>-23 122</b>
Impôts sur les bénéfices		16	0	56	10
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>			<b>-5 879</b>	<b>-16 370</b>	<b>-23 112</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées <sup>(1)</sup>			25 034	25 665	32 406
<b>Résultat net</b>			<b>19 154</b>	<b>9 294</b>	<b>9 294</b>
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			<b>15 184</b>	<b>-2 636</b>	<b>-2 636</b>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			3 970	11 930	11 930

(en euros par action)	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 Retraité	Avril.12-Mars.13 Publié
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base	33 826 176	33 670 596	33 670 596
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué	34 110 286	33 885 240	33 885 240
Résultat net de base par action	0,566	0,276	0,276
Résultat net dilué par action	0,562	0,274	0,274
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-0,174	-0,686	-0,686
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-0,172	-0,682	-0,682

(1) Le montant de 25 M€ figurant sur la ligne « Résultat des activités abandonnées » au 31 mars 2014 concerne :

- d'une part, la cession des filiales du pôle Ingénierie (GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI GmbH, Do-Pro Services GmbH, GES et GECI Ingeniera) au groupe ALTEN, avec un impact de 15,5 M€. Cet impact se décompose de la façon suivante : un résultat de la période négatif de -6,2 M€ et l'impact de la cession / déconsolidation au 31 mars 2014 pour 21,7 M€ qui s'explique en particulier par l'abandon par GECI Systèmes de sa créance en compte courant sur GECI International.

- d'autre part, les filiales du pôle Aviation (GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries) qui ont été liquidées. Les impacts financiers sont de :
  - o -1 M€ pour GECI Aviation, ce montant est composé du résultat de la période (-2,2 M€) ainsi que l'écart entre l'actif net (152M€) et la juste valeur des créances (-151M€) avec cette filiale
  - o + 1,8 M€ pour GECI Aviation Industries, ce montant résulte de l'écart entre l'actif net (27,7M€) et la juste valeur des créances (-25,9M€) avec cette filiale
  - o + 8,8 M€ pour REIMS Aviation Industries, ce montant est composé de l'écart entre l'actif net (28M€) et la juste valeur des créances (-19,3M€) avec cette filiale

Au 31 mars 2013, la ligne Activité abandonnées dont le montant s'élève à 25.7 M€ porte sur les montants suivants :

- d'une part, la cession des filiales du pôle Ingénierie (GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI GmbH, Do-Pro Services GmbH, GES et GECI Ingeniera) au groupe ALTEN, avec un impact de + 5,3 M€. Cet impact représente le résultat de la période de ces filiales.
- d'autre part, les filiales du pôle Aviation : SKY Aircraft qui a été liquidée durant l'exercice 2012-2013, et GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries qui ont été liquidées durant l'exercice 2013-2014. Les impacts financiers sont de :
  - o +32,4 M€ pour Sky Aircraft, ce montant se décompose en 18,4 M€ en part du Groupe et 14 M€ attribuables aux minoritaires.
  - o -12 M€ pour GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries. Ce montant représente le résultat de la période de ces filiales.

	en k€	Notes	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 Retraité	Avril.12-Mars.13 Publié
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>19 154</b>	<b>9 294</b>	<b>9 294</b>
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			19	19	19
<i>Ecart de conversion sur invest. net à l'étranger</i>			0	0	0
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			0	0	0
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>			<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
<b>Résultat global total</b>			<b>19 174</b>	<b>9 313</b>	<b>9 313</b>
Attribuable aux propriétaires de la société mère			15 204	-2 617	-2 617
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			3 970	11 930	11 930

### **Tableau de retraitement de l'état de compte de résultat global de mars 2013**

Afin de permettre la comparabilité de l'exercice 2013-2014 avec l'exercice précédent, conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat de fin mars 2013 a été retraité.

en k€	Notes	Avril.12-Mars.13 Publié	Retraitement (sortie périmètre Activités abandonnées/cédées)	Avril.12-Mars.13 Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	1	<b>62 639</b>	<b>61 176</b>	<b>1 463</b>
Autres Produits courants		8	8	0
Coûts directs	2	-51 716	-48 203	-3 513
<b>Marge sur coûts directs</b>		<b>10 930</b>	<b>12 980</b>	<b>-2 050</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>		<i>17,45%</i>	<i>21,22%</i>	<i>-140,15%</i>
Coûts généraux et administratifs	3	-25 830	-15 357	-10 473
<b>Résultat opérationnel Courant</b>		<b>-14 900</b>	<b>-2 377</b>	<b>-12 523</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	4	-6 790	-3 947	-2 844
<b>Résultat opérationnel Net</b>		<b>-21 691</b>	<b>-6 324</b>	<b>-15 367</b>
Coût de l'endettement financier net	5	-1 222	-206	-1 016
Autres charges et produits financiers	5	-209	-166	-43
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>-23 122</b>	<b>-6 696</b>	<b>-16 426</b>
Impôts sur les bénéfices	16	10	-45	56
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>		<b>-23 112</b>	<b>-6 741</b>	<b>-16 370</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		32 406	6 741	25 665
<b>Résultat net</b>		<b>9 294</b>	<b>0</b>	<b>9 294</b>
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		<i><b>-2 636</b></i>		<i><b>-2 636</b></i>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		11 930		11 930

## 1.2. Etat de la situation financière

	en k€	Notes	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	6		0	1 888
Immobilisations corporelles	6		0	1 600
Actifs financiers non courants	6		7 762	14 015
Impôts différés	18		0	0
<b>Total Actifs non-courants</b>			<b>7 762</b>	<b>17 503</b>
Stocks et encours	9		0	0
Actifs sur contrats en cours	10		0	4 287
Clients et autres débiteurs	11		174	13 574
Actif d'impôt exigible			0	49
Autres actifs courants	12		4 741	3 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		511	4 033
<b>Total Actifs courants</b>			<b>5 426</b>	<b>25 727</b>
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente</b>				
<b>Total Actif</b>			<b>13 187</b>	<b>43 230</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital			8 480	8 465
Primes et réserves			-38 884	-36 255
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			<b>15 184</b>	<b>-2 636</b>
<b>Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère</b>			<b>-15 219</b>	<b>-30 425</b>
<b>Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>			<b>0</b>	<b>-3 970</b>
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>-15 219</b>	<b>-34 395</b>
Emprunts et dettes financières	7		18 664	21 361
Provisions non courantes	8		292	3 215
Autres passifs non courants	15		0	1 989
<b>Total Passifs non courants</b>			<b>18 956</b>	<b>26 565</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7		335	5 518
Provisions courantes	8		342	5 292
Passifs sur contrats en cours	13		0	540
Fournisseurs et autres créditeurs	14		6 390	14 642
Passif d'impôt exigible			0	61
Autres passifs courants	15		2 384	25 008
<b>Total Passifs courants</b>			<b>9 450</b>	<b>51 061</b>
<b>Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente</b>				
<b>Total des passifs</b>			<b>28 406</b>	<b>77 625</b>
<b>Total Passif</b>			<b>13 187</b>	<b>43 230</b>

### 1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE</b>			
<b>Résultat net consolidé hors activités abandonnées</b>		<b>-5 859</b>	<b>-23 112</b>
+ Amortissements et provisions		-2 104	10 022
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations		0	0
- Autres éléments sans incidence de trésorerie		25 017	1 644
- Charge d'endettement net		712	1 239
- Charge d'impôt (yc impôts différés)		0	-10
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>		<b>17 766</b>	<b>-10 217</b>
Impôts versés		-11	197
Variation de stocks		0	1 779
Variation des créances exploitation		-2 193	8 574
Variation des dettes exploitation		-10 776	140
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		-12 969	10 493
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)</b>		<b>4 785</b>	<b>473</b>
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations		156	-910
Developpement Autofinancé (Skylander)		0	0
<b>Investissements d'exploitations nets</b>		<b>156</b>	<b>-910</b>
Encaissements nets liés aux acquisitions financières		0	-20
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		811	0
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice		-1 545	458
Variation de périmètre		0	-1 171
<b>Investissements financiers nets</b>		<b>-734</b>	<b>-733</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)</b>		<b>-578</b>	<b>-1 643</b>
Encaissement net sur augmentation de capital		0	1 572
Augmentation et diminution des actions propres		0	63
Apports en compte courant		-67	719
Variation nette des emprunts		-1 191	-1 231
Encaissement d'emprunt		0	508
Remboursement d'emprunt		-1 191	-1 739
Charge d'endettement net		-712	-1 239
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)</b>		<b>-1 970</b>	<b>-116</b>
Variation des cours des devises		18	27
<b>VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées</b>		<b>2 255</b>	<b>-1 259</b>
<b>ACTIVITES ABANDONNEES</b>			
Flux de trésorerie lié à l'activité		-1 004	-458
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements		0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		0	0
<b>VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées</b>		<b>-1 004</b>	<b>-458</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>		<b>-741</b>	<b>977</b>
Variation de trésorerie		1 251	-1 717
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>510</b>	<b>-741</b>
<b>dont disponibilités et quasi disponibilités</b>		<b>511</b>	<b>4 491</b>
dont avances perçues de la société d'affacturage		0	-4 451
dont autres (découverts...)		-1	-781

La cession des filiales de l'Ingénierie au groupe ALTEN, est indiquée sur la ligne « Cession des titres de participation ». Le montant de +0,8M€ indique la différence entre le prix de cession de 7,4M€ diminué des sommes payées à divers créanciers : la Région Lorraine pour 4M€, la CCSF pour 1,1M€ et 0,4M€ séquestrés pour le paiement des créanciers d'exploitation, enfin 1,1 M€ ont été déduits de la dette nette en compte courant des filiales cédées.



## 1.4. Etat des Variations des capitaux propres consolidés

en K€	Capital et réserves liées					Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	8 465	46 195	-104	1 364	-86 344	-30 425	-3 970	-34 395	
<i>Résultat net de la période</i>					15 184	15 184	3 970	19 154	
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :</b>	0	0	0	19	0	19	0	19	
<i>Effet d'impôt</i>							0	0	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				19		19		19	
<b>Résultat global de la période</b>	0	0	0	19	15 184	15 204	3 970	19 174	
Augmentation de capital	15	-15				0		0	
Paiements fondés sur des actions						0		0	
Reclassement des actions propres			4			4		4	
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0	
Autres variations					-1	-1		-1	
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	15	-15	4	0	-1	3	0	3	
<b>Capitaux propres au 31 mars 2014</b>	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2012</b>	8 226	44 862	-246	1 345	-86 803	-32 617	-12 479	-45 096	
<i>Résultat net de la période</i>			80		-2 715	-2 636	11 930	9 294	
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :</b>	0	0	0	19	0	19	0	19	
<i>Effet d'impôt</i>							0	0	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				19		19		19	
<b>Résultat global de la période</b>	0	0	80	19	-2 715	-2 617	11 930	9 313	
Augmentation de capital	239	1 333				1 572		1 572	
Paiements fondés sur des actions					-269	-269		-269	
Reclassement des actions propres			63			63		63	
Variation de pourcentage d'intérêt					3 420	3 420	-3 422	-1	
Autres variations					23	23		23	
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	239	1 333	63	0	3 174	4 809	-3 422	1 387	
<b>Capitaux propres au 31 mars 2013</b>	8 465	46 195	-104	1 364	-86 344	-30 425	-3 970	-34 395	

Le capital social est composé de 33 861 720 actions d'un nominal de 0,25 €.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 861 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	60 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

L'émission d'actions au cours de l'exercice résulte de l'attribution définitive d'actions gratuites à des salariés après la période d'acquisition de 2 ans.

## 1.5. Informations sectorielles

### 1.5.a. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- La cession de la majeure partie du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN explique le faible volume du chiffre d'affaires. La totalité du chiffre d'affaires concerne la société Geci Ltd avec les activités en Afrique du Sud dans le nucléaire.
- Le chiffre d'affaires du pôle Aviation est inexistant suite à la liquidation judiciaire de filiales restantes : GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries.
- GECI International constitue la Holding.

en K€	Avril.13-Mars.14				Avril.12-Mars.13 Retraité					
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	1 206		546	-546	1 206	1 648		2 888	-3 073	1 463
Autre Produits courants				0	0	0			0	0
Coûts directs	-1 108		-1 128	0	-2 236	-1 589		-1 967	43	-3 513
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>98</b>	<b>0</b>	<b>-582</b>	<b>-546</b>	<b>-1 030</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>921</b>	<b>-3 031</b>	<b>-2 050</b>
% du chiffre d'affaires	8,2%				0,0%	3,6%				0,0%
Coûts généraux et administratifs	-285		-2 680	117	-2 847	-601		-11 345	1 473	-10 473
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>-186</b>	<b>0</b>	<b>-3 262</b>	<b>-428</b>	<b>-3 876</b>	<b>-542</b>	<b>0</b>	<b>-10 424</b>	<b>-1 558</b>	<b>-12 523</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	118		-1 389	0	-1 271	135		-1 004	-1 975	-2 844
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>-68</b>	<b>0</b>	<b>-4 651</b>	<b>-427</b>	<b>-5 147</b>	<b>-407</b>	<b>0</b>	<b>-11 428</b>	<b>-3 532</b>	<b>-15 367</b>
Coût de l'endettement financier net			-712	0	-712	-33		-948	-35	-1 016
Autres charges et produits financiers	8		-28	0	-20	10		-403	350	-43
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-60</b>	<b>0</b>	<b>-5 391</b>	<b>-427</b>	<b>-5 879</b>	<b>-430</b>	<b>0</b>	<b>-12 778</b>	<b>-3 217</b>	<b>-16 426</b>
Impôts sur les bénéfices				0	0	-56	0	110	1	56
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	<b>-60</b>	<b>0</b>	<b>-5 391</b>	<b>-427</b>	<b>-5 879</b>	<b>-486</b>	<b>0</b>	<b>-12 668</b>	<b>-3 216</b>	<b>-16 370</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	15 560	9 474	0	0	25 034	5 337	-12 078	32 406	0	25 665
<b>Résultat net</b>	<b>15 500</b>	<b>9 474</b>	<b>-5 392</b>	<b>-427</b>	<b>19 154</b>	<b>4 851</b>	<b>-12 078</b>	<b>19 738</b>	<b>-3 216</b>	<b>9 294</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>15 498</b>	<b>5 506</b>	<b>-5 392</b>	<b>-427</b>	<b>15 184</b>	<b>4 868</b>	<b>-24 025</b>	<b>19 738</b>	<b>-3 216</b>	<b>-2 636</b>
Intérêts minoritaires	2	3 968	0	0	3 970	-17	11 947	0		11 930

**Tableau de retraitement du compte de résultat par secteur d'activités de l'exercice fin mars 2013 :**

en K€	Avril.12-Mars.13 publié					Avril.12-Mars.13 retraité				
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	61 077	3 443	2 888	-4 769	62 639	1 648		2 888	-3 073	1 463
Autre Produits courants		8		0	8	0			0	0
Coûts directs	-45 077	-6 151	-1 967	1 479	-51 716	-1 589		-1 967	43	-3 513
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>16 000</b>	<b>-2 701</b>	<b>921</b>	<b>-3 290</b>	<b>10 930</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>921</b>	<b>-3 031</b>	<b>-2 050</b>
% du chiffre d'affaires	26,2%				0,0%	3,6%				0,0%
Coûts généraux et administratifs	-12 128	-5 652	-11 345	3 294	-25 830	-601		-11 345	1 473	-10 473
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>3 872</b>	<b>-8 352</b>	<b>-10 424</b>	<b>4</b>	<b>-14 900</b>	<b>-542</b>	<b>0</b>	<b>-10 424</b>	<b>-1 558</b>	<b>-12 523</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	-211	-5 564	-1 004	-12	-6 790	135		-1 004	-1 975	-2 844
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>3 661</b>	<b>-13 916</b>	<b>-11 428</b>	<b>-8</b>	<b>-21 691</b>	<b>-407</b>	<b>0</b>	<b>-11 428</b>	<b>-3 532</b>	<b>-15 367</b>
Coût de l'endettement financier net	398	-284	-948	-388	-1 222	-33		-948	-35	-1 016
Autres charges et produits financiers	-81	-119	-403	394	-209	10		-403	350	-43
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 978</b>	<b>-14 320</b>	<b>-12 778</b>	<b>-2</b>	<b>-23 122</b>	<b>-430</b>	<b>0</b>	<b>-12 778</b>	<b>-3 217</b>	<b>-16 426</b>
Impôts sur les bénéfices	-101	0	110	1	10	-56		110	1	56
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0		0	0	0
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	<b>3 877</b>	<b>-14 320</b>	<b>-12 668</b>	<b>0</b>	<b>-23 112</b>	<b>-486</b>	<b>0</b>	<b>-12 668</b>	<b>-3 216</b>	<b>-16 370</b>
Plus-values sur participations cédées				0	0				0	0
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			32 406	0	32 406	5 337	-12 078	32 406	0	25 665
Dont plus-value de cession sur participation				0	0				0	0
<b>Résultat net</b>	<b>3 877</b>	<b>-14 320</b>	<b>19 737</b>	<b>0</b>	<b>9 294</b>	<b>4 851</b>	<b>-12 078</b>	<b>19 738</b>	<b>-3 216</b>	<b>9 294</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>3 894</b>	<b>-26 267</b>	<b>19 737</b>	<b>0</b>	<b>-2 636</b>	<b>4 868</b>	<b>-24 025</b>	<b>19 738</b>	<b>-3 216</b>	<b>-2 636</b>
Intérêts minoritaires	-17	11 947		0	11 930	-17	11 947		0	11 930

### 1.5.b. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

en K€	Avril.13-Mars.14					Avril.12-Mars.13				
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total
<b>ACTIF</b>										
Actifs Sectoriels	863	0	13 321	-997	13 187	25 510	6 521	13 037	-1 839	43 230
Actifs non affectés					0					0
<b>Total Actif</b>	<b>863</b>	<b>0</b>	<b>13 321</b>	<b>-997</b>	<b>13 187</b>	<b>25 510</b>	<b>6 521</b>	<b>13 037</b>	<b>-1 839</b>	<b>43 230</b>
<b>PASSIF</b>										
Capitaux Propres			-15 219		-15 219			-34 395		-34 395
Passifs sectoriels	2 709	0	26 693	-997	28 405	28 640	31 969	18 855	-1 839	77 626
Passifs non affectés					0					0
<b>Total Passif</b>	<b>2 709</b>	<b>0</b>	<b>11 475</b>	<b>-997</b>	<b>13 187</b>	<b>28 640</b>	<b>31 969</b>	<b>-15 540</b>	<b>-1 839</b>	<b>43 230</b>

### 1.5.c. Indication des actifs non courants par zone géographique

en K€	Avril.13-Mars.14					Avril.12-Mars.13				
	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs non Courants Sectoriels	7 757	3	2		7 762	16 937	443	123		17 503
<b>Total Actif non courant</b>	<b>7 757</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>7 762</b>	<b>16 937</b>	<b>443</b>	<b>123</b>	<b>0</b>	<b>17 503</b>

## II. NOTES ANNEXES

### 2.1. Faits marquants, activité et perspectives

Le Pôle Ingénierie a fait l'objet d'une offre de reprise par le groupe Alten : le groupe GECI International et le groupe Alten ont conclu un protocole d'accord portant sur la cession pour un prix de 7,4M€ des sociétés GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne).

Le processus, débuté en novembre 2013 par la signature d'un protocole d'accord global, s'est poursuivi par la mise en place de différents accords particuliers, et la levée de plusieurs conditions suspensives. La cession est devenue définitive suite à l'homologation du protocole de conciliation par les Tribunaux de Commerce de Paris et de Nanterre le 3 mars 2014, et la signature des différents actes de cession des droits sociaux au cours du mois de mars 2014.

Suite à cette cession, GECI International conserve néanmoins une activité d'ingénierie à travers ses filiales au Royaume Uni, en Inde, et en Afrique du Sud.

A cette activité historique de prestation de services de haut niveau constituant son Pôle Ingénierie, le Groupe a adjoint un Pôle Aviation dédié à la construction aéronautique, constitué de deux sociétés Sky Aircraft (porteur du projet Skylander) et Reims Aviation Industries (constructeur de l'avion F-406).

- Sky Aircraft : Faute d'avoir réuni le tour de table qui aurait permis de financer les 180 M€ supplémentaires à la poursuite du programme Skylander jusqu'à la livraison du premier avion, le Groupe GECI International s'est résolu à demander la mise en redressement Judiciaire de la société Sky Aircraft, le 4 octobre 2012 ; laquelle a été transformée en Liquidation Judiciaire par le Tribunal de Commerce de Briey le 16 avril 2013.
- GECI Aviation Industries : suite à un redressement fiscal de début d'année 2013, et à la liquidation judiciaire de Sky Aircraft, GECI Aviation Industries, holding intermédiaire sans activité, qui détenait les titres de Sky Aircraft, ne disposait plus d'aucune ressource pour faire face à son passif exigible. Le Tribunal de Commerce de Paris a donc décidé sa liquidation judiciaire le 29 août 2013.
- La société Reims Aviation Industries, faisant face aussi à des difficultés financières, a été placée en redressement judiciaire le 10 septembre 2013. Le 25 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Reims a validé la cession totale de l'activité Reims Aviation Industries à l'entreprise rémoise ASI Innovation. Il a également placé la société Reims Aviation Industries en liquidation judiciaire sans poursuite d'activité.

Parmi les offres concurrentes de Raydelon General Aviation Company et de la société G Group X, l'offre de ASI Innovation, bien que moins disante sur le plan des effectifs, a été considérée par le Tribunal de Commerce comme la plus prometteuse au plan économique.

ASI Innovation est spécialisée dans la conception, la fabrication et la certification de systèmes de mission, d'aménagement cabine et d'installation avionique. Les activités de Reims Aviation Industries de maintenance d'avions, d'aménagement de cabine, d'intégration et d'installation de systèmes reste dans la Région rémoise.

ASI Innovation dispose d'un partenariat commercial avec Continental Motors Inc, filiale du chinois AVIC, qui prévoit que la production du F-406 se poursuive aux Etats-Unis.

ASI Innovation reprend 31 des 61 salariés.

GECI Aviation, holding du Pôle Aviation, placée en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Briey en date du 26 février 2014, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire par jugement en date du 17 avril 2014.

## 2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Les dettes de GECI International ont fait l'objet de négociation. Les dettes d'exploitation ont été, soit abandonnées pour partie, soit moratoriées. A ce jour, un boni de 1,9 M€ a été obtenu, il sera comptabilisé sur les comptes 2014-2015. Les dettes sociales ont été apurées pour une majeure partie (1 M€) et le reste des moratoires sur les dettes sociales notamment sur la retraite et la prévoyance, seront totalement payées en décembre 2014. Des négociations sont toujours en cours sur certains arriérés avec des fournisseurs.

Enfin, les reliquats de CIR 2010 et CIR 2011 ont été encaissés en septembre et octobre 2014.

## 2.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Les évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- **GECI Aviation Industries** : La filiale a fait l'objet d'une liquidation judiciaire directe en août 2013. La perte de contrôle a donc été effective à cette date. Par conséquent, la déconsolidation a été prise en compte à la même date, dans les comptes consolidés.
- **Reims Aviation Industries** : la filiale a été liquidée en mars 2014. La perte de contrôle a été effective dès la mise en redressement judiciaire en septembre 2013. Par contre, la déconsolidation a été prise en compte dès le début le 1<sup>er</sup> avril 2014, car aucun compte n'ayant été disponible concernant l'exercice 2013-2014.
- **GECI Aviation** : La filiale a été mise en redressement judiciaire en février 2014, et liquidée en avril 2014. En dépit de la date postérieure à la clôture de l'exercice, la déconsolidation a été prise en compte dans les comptes consolidés lors de l'exercice 2013-2014, pour constatation de perte de contrôle dès cet exercice clos.

- Les filiales cédées au groupe ALTEN, ont également été déconsolidées des comptes du groupe GECI International. Il s'agit des sociétés : **GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI GmBH, Do-Pro Services GmBH, GES et GECI Ingenieria** ; la perte de contrôle a été acté en mars 2014, lors de la cession, et la déconsolidation a été prise en compte dans les comptes consolidés lors de l'exercice 2013-2014.

- La filiale **Aeroeuro Engineering India**, subit le changement de méthode de comptabilisation suite à l'application de la norme IFRS 11 qui ne permet plus l'intégration proportionnelle pour les participations communes. Elle est constatée dans les comptes par la méthode de mise en équivalence des titres de participations. La valeur des titres est nulle car ils ont été dépréciés totalement, les états financiers de l'exercice 2012-2013 n'ont pas été retraités en raison du caractère non significatif de l'impact financier (actif net contributif lors de l'exercice précédent pour – 0,2 M€).

## 2.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 Mars 2014 ont été établis en conformité au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 octobre 2014. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour décembre 2014.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2013 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2014, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2014 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2015.

A cet égard, la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN, intervenu courant mars 2014, a permis à la société GECI International de retrouver une situation financière in bonis lui permettant de développer une ou plusieurs activités nouvelles.

La capacité de GECI International à faire face à l'ensemble de ses engagements au terme de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN repose sur un plan de trésorerie prévisionnel sur 18 mois couvrant la période de février 2014 à juillet 2015, élaboré par la société avec l'aide de ses conseils.

Ce Plan de trésorerie agréé par les Tribunaux de Commerce concernés et l'AMF (\*) se déroule dans des conditions très satisfaisantes, puisque la renégociation de la dette a permis un accroissement de la durée de vie de la société au-delà des 18 mois initiaux, notamment afin de pouvoir financer un redéploiement de ses activités actuelles et le lancement de nouvelles activités. Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11.9 M€) et Air Invest (4.3 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

Enfin, la Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui sera présenté au Conseil qui arrêtera les présents comptes.

## 2.5. Normes, amendements et interprétation appliqués

Les normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er avril 2013 n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- **IAS 32 amendée** « Compensation des actifs/passifs financiers »

- **IAS 36 amendée** « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

- **IFRS 9 et IAS 39 amendée** « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

(\*) Pour correction, le plan de trésorerie n'a pas été soumis à l'AMF, ce dernier n'a pas vocation de fournir ce type d'agrément.

**Les normes suivantes ont été appliquées par anticipation :**

- **IFRS 10** - Etats financiers consolidés (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- **IFRS 11** « Partenariats » (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Amendement **IAS 28** révisée - Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- **IFRS 12** - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)

## **2.6. Normes, amendements et interprétation dont l'application est optionnelle en 2013**

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire que pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2013. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- Amendement **IAS 27** révisée - Etats financiers individuels (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)

Autres normes /Amendements :

- **IFRS 9** « Instruments financiers, classification et évaluation » (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015)
- Amendements à **IAS 32** révisée - Compensation des actifs et passifs financiers (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)

## **2.7. Règles de présentation**

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2014.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors les créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

## **2.8. Méthodes de consolidation**

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle de la société.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées suivant la méthode de mise en équivalence des titres de participation.

Toutes les sociétés consolidées le sont par la méthode de l'intégration globale, à l'exception d'AeroEuro Engineering India qui est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence, et sur la base de situations arrêtées à la date de clôture du groupe et retraitées, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2014.

## **2.9. Recours à des estimations et aux jugements**

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

## 2.10. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis selon les principes suivants : le compte de résultat est converti au taux moyen ; les postes d'actif et de passif sont convertis au taux de clôture ; les différences de conversion engendrées par la variation des cours du change sont incluses dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les états financiers des entités étrangères opérant dans des économies hyper-inflationnistes sont retraités et établis dans la devise forte de référence utilisée dans le pays conformément à la norme IAS 29, avant d'être convertis dans la monnaie du Groupe.

Compte tenu du caractère international des activités de la société et de son organisation, GECI INTERNATIONAL se trouve exposé à un risque de change. Cependant, GECI INTERNATIONAL supporte généralement les coûts directs liés à un client dans sa devise. La différence entre le chiffre d'affaires et les coûts directs engagés rend ainsi le risque de change peu significatif.

## 2.11. Instruments financiers

### 2- 11- a. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

### 2- 11- b. Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

### 2- 11- c. Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

### 2- 11- d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

### 2- 11- e. Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

## 2.12. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

### **2.13. Date d'effet des acquisitions et des cessions**

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

### **2.14. Actifs non courants détenus en vue de la vente des activités abandonnées**

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

### **2.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Les prestations réalisées sur plusieurs exercices comptables donnent lieu à l'enregistrement d'un chiffre d'affaires proportionnel à l'avancement des travaux mesuré sur l'avancement des heures passées ramenées aux heures à terminaison.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

L'écart entre le chiffre d'affaires apprécié à l'avancement des travaux et la facturation émise est enregistré au bilan :

- si le chiffre d'affaires à l'avancement excède la facturation émise en "Actif sur contrats en cours";
- si la facturation émise excède le chiffre d'affaires à l'avancement en "Passif sur contrats en cours".

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

### **2.16. Subventions et crédits d'impôts**

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

### **2.17. Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.



## **2.18. Autres produits et charges opérationnels**

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

## **2.19. Impôts sur les résultats**

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

La société GECI INTERNATIONAL est la tête d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002 qui comprend les sociétés suivantes : GECI International, GECI Systèmes et AGIR. Ce groupe d'intégration fiscale est dissout de fait, suite à la cession des filiales GECI Systèmes et AGIR au groupe ALTEN, et de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> avril 2013.

## **2.20. Résultat par action**

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

## **2.21. Immobilisations**

### **2- 21- a. Frais de recherche et développement**

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

### **2- 21- b. Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

### **2- 21- c. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales                      5 à 10 ans

- Matériels de transport 5 ans
- Matériels informatiques 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 10 ans

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

#### **2- 21- d. Immobilisations financières**

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

#### **2.22. Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

#### **2.23. Créances clients**

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

#### **2.24. Trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de

risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

## 2.25. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

## 2.26. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

## 2.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 3,75 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 43 %.

Les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou la modification d'hypothèses étaient amortis durant les derniers exercices, dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, mais après application d'un corridor de 10 % de la valeur des engagements. A compter du 1er janvier 2013, la méthode du corridor disparaît. Les écarts actuariels seront donc immédiatement reconnus en « autres éléments du résultat global » et non plus en résultat. Désormais, la provision inscrite au bilan sera toujours égale à l'estimation de l'engagement. Cette méthode permet de ne pas entraîner de volatilité du compte de résultat par contre les capitaux propres seront plus volatils.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires,
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs,
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes,

- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge comptabilisée en résultat financier au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- le coût financier,
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs.

Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

## **2.28. Plan d'actions gratuites**

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

## **2.29. Gestion du risque financier**

### **2- 29- a. Introduction**

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturage et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

### **2- 29- b. Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

### **2- 29- c. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2014 s'établissent à 19 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

En outre, le Groupe a dû faire face à un passif échu estimé à environ 25 M€ durant l'exercice, principalement constitué de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales. A ce jour, suite aux diverses solutions adoptées durant l'exercice, le groupe a réussi à diminuer de façon significative ces dettes et peut désormais faire face à ses engagements. Les comptes courants d'actionnaires restent les montants les plus significatifs parmi les dettes. Comme indiqué à la note « 2-4 Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11.9 M€) et Air Invest (4.3 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

Par ailleurs, le groupe a bénéficié d'avances reçues remboursables sur les ventes futures d'avions Skylander. Au 31 mars 2013, elles s'élevaient à 21,2 M€, provenant de la Région Lorraine.

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

### **2- 29- d. Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt, affectent le

résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 mars 2014	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2014
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers		0	335	18 647	16	0	18 647	352	18 999
Autres passifs non courants							0		0
Dettes fournisseurs	6 390						6 390		6 390
Passifs sur contrats encours							0		0
Impôts							0		0
Autres passifs courants	2 384						2 384		2 384
Trésorerie et équivalent de trésorerie	511						511		511
<b>Position nette</b>	<b>8 262</b>	<b>335</b>	<b>18 647</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 910</b>	<b>352</b>	<b>27 261</b>

Au 31 mars 2013	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2013
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers		0	5 518	20 258	1 103	0	20 258	6 621	26 880
Autres passifs non courants				1 989			1 989		1 989
Dettes fournisseurs	14 692						14 692		14 692
Passifs sur contrats encours	540						540		540
Impôts	61						61		61
Autres passifs courants	24 957						24 957		24 957
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 033						4 033		4 033
<b>Position nette</b>	<b>36 218</b>	<b>5 518</b>	<b>22 247</b>	<b>1 103</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58 465</b>	<b>6 621</b>	<b>65 086</b>

## 2- 29- e. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre la nature de risque suivante :

Le Groupe dispose uniquement d'engagements auprès du factor à taux variable, dont l'échéance à l'origine est inférieure à 1 an. Ces avances sont exposées à un risque de variation des flux de trésorerie en raison des variations des taux d'intérêt.

Pour information, les placements en titres de capitaux propres, les créances et dettes à court terme ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, se finance par le biais d'avances en compte courant rétribuées par des intérêts à taux fixe.

Le Groupe n'estime pas nécessaire de couvrir son risque de taux par des instruments de taux d'intérêt.

## 2- 29- f. Risque de change

La politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne faisait pas l'objet d'une couverture. En revanche, si la Société ou ses filiales venaient à conclure des opérations (clients/fournisseurs) d'un montant significatif et dont la devise de facturation différerait de la devise de paiement des coûts directs.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour la filiale GECI Ltd (UK);
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et GECI South Africa) ;
- le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR et GECI India et AeroEuro India en Roupies.

### III. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

#### Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Facturations		1 206	1 463	62 059
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours				580
<b>Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)</b>		<b>1 206</b>	<b>1 463</b>	<b>62 639</b>

Les informations ci-après correspondent à la contribution (CA externe) de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé.

Répartition CA Ingénierie (K€)	F14 (2013-14)		F13 (2012-13) retraité		F13 (2012-13) publié	
France	0	0%	0	0%	37 237	63%
Union Européenne	0	0%	0	0%	20 634	35%
Autres Zones	1 206	100%	1 463	100%	1 342	2%
<b>Total Consolidé</b>	<b>1 206</b>	<b>100%</b>	<b>1 463</b>	<b>100%</b>	<b>59 213</b>	<b>100%</b>

Répartition CA Aviation (K€)	F14 (2013-14)		F13 (2012-13) retraité		F13 (2012-13) publié	
France	0	0%	0	0%	1 330	39%
Union Européenne	0	0%	0	0%	1 070	31%
Autres Zones	0	0%	0	0%	1 026	30%
<b>Total Consolidé</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>3 426</b>	<b>100%</b>

Répartition CA Ingénierie (K€)	F14 (2013-14)		F13 (2012-13) retraité		F13 (2012-13) publié	
Aéronautique	0	0%	188	13%	47 370	80%
Spatial	0	0%	0	0%	6 115	10%
Transport	0	0%	0	0%	535	1%
Propulsion/Energie	1 206	100%	1 275	87%	1 275	2%
Naval	0	0%	0	0%	3 297	6%
Autres (dont Génie civil)	0	0%	0	0%	621	1%
<b>Total</b>	<b>1 206</b>	<b>100%</b>	<b>1 463</b>	<b>100%</b>	<b>59 213</b>	<b>100%</b>

Répartition CA Aviation (K€)	F14 (2013-14)		F13 (2012-13) retraité		F13 (2012-13) publié	
Vente avions neufs	0	0%	0	0%	852	25%
Vente avions rétrofités	0	0%	0	0%	0	0%
SAV et pièces	0	0%	0	0%	1 670	49%
Prestations heures de vol	0	0%	0	0%	904	26%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>3 426</b>	<b>100%</b>

Le comparatif sur le CA ne présente pas d'intérêt à cause de la sortie de périmètre de la majeure partie des filiales du pôle « Ingénierie ».

#### Note 2 : Coûts Directs

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Frais de personnel		26	317	40 828
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance		1 081	1 144	8 285
Amortissements et provisions		1 123	1 292	1 469
Achats de marchandises		0	-479	3 369
Provisions sur Stocks		0	13	-81
Autres Produits (CIR)		0	0	-4 024
Licences informatiques et autres charges		5	1 226	1 870
<b>Coûts Directs</b>		<b>2 236</b>	<b>3 512</b>	<b>51 715</b>

### Note 3 : Frais Généraux

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Frais de personnel	814	2 417	9 247
Loyers et frais de locaux	63	622	2 370
Frais de télécommunication et frais postaux	44	159	379
Honoraires, consultants, contractors	1 490	2 548	3 969
Frais de représentation (Marketing)	11	98	177
Impôts et Taxes	57	181	705
Amortissements et provisions	69	4 135	6 636
Frais véhicules de société	24	47	465
Assurances	101	92	451
Frais bancaires	84	51	197
Frais de Recrutement et Formation	23	27	244
Affacturage	0	0	136
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	16	45	248
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	3	24	73
Autres charges	48	27	534
<b>Frais généraux</b>	<b>2 847</b>	<b>10 473</b>	<b>25 830</b>

### Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Dotations aux provisions pour litiges	-340	0	0
Provisions sur sortie de périmètre RAI suite à liquidation	0	0	-5 182
Pénalités	-20	-380	-380
Provisions de Restructuration	933	-933	-933
Dotations exceptionnelles sur les Immobilisations Incorp et Corporelles	-1 704	0	0
Autres	-140	-1 531	-295
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-1 271</b>	<b>-2 844</b>	<b>-6 790</b>

La provision de Restructuration a été reprise durant l'exercice car les charges ont été constatées dans les frais généraux. Quelques litiges toujours encours ont été également comptabilisés. Les actifs immobilisés ont été dévalués en totalité, car aucun avantage économique futur n'a pu être identifié pour l'entreprise (cf Note 6).

### Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Revenu financier (Placement ..)	7	0	17
Intérêt financier (Agios bancaires, intérêt Factor ..)	-719	-1 016	-1 239
<b>Coût de l'Endettement Financier Net</b>	<b>-712</b>	<b>-1 016</b>	<b>-1 222</b>
Gains et pertes de change	8	-30	-71
Actualisation des indemnités de fin de carrière	0	-8	-60
Plus value sur VMP	0	-5	-5
Autres	-28	0	-73
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-20</b>	<b>-43</b>	<b>-209</b>

Dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.



## Note 6 : Immobilisations

### a. Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles				Total
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	Total	
<b>Valeur brute au 31 mars 13</b>	<b>5 423</b>	<b>2 457</b>	<b>0</b>	<b>7 880</b>	<b>3 766</b>	<b>5 333</b>	<b>29</b>	<b>9 128</b>	<b>17 008</b>
Acquisitions				0				0	0
Crédit bail				0				0	0
Cessions				0				0	0
Ecart conversion				0				0	0
Variation de périmètre	-2 205	-2 457		-4 661	-3 266	-2 413	-29	-5 708	-10 369
Autres (reclassement)				0				0	0
<b>Valeur brute au 31 Mars 14</b>	<b>3 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 219</b>	<b>499</b>	<b>2 921</b>	<b>0</b>	<b>3 420</b>	<b>6 639</b>
<b>Amortissements au 31 mars 13</b>	<b>3 536</b>	<b>2 457</b>	<b>0</b>	<b>5 992</b>	<b>3 333</b>	<b>4 194</b>	<b>0</b>	<b>7 527</b>	<b>13 520</b>
Dotation	1 593			1 593	151	1 098		1 250	2 843
Variation de périmètre	-1 957	-2 457		-4 413	-2 985	-2 327		-5 312	-9 725
Reprise sur cessions				0				0	0
Ecart conversion	1			1				0	1
Autres (reclassement)	45			45		-45		-45	0
<b>Amortissements au 31 Mars 14</b>	<b>3 218</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 218</b>	<b>499</b>	<b>2 921</b>	<b>0</b>	<b>3 420</b>	<b>6 639</b>
<b>Valeur Nette au 31 Mars 14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le groupe a décidé d'amortir en totalité ses actifs immobilisés car un actif est un bien dont l'entreprise attend des avantages économiques futurs. Il s'agit du potentiel qu'a l'actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité. A ce jour, aucun avantage économique n'a pu être déterminé de façon précise pour maintenir la valeur nette comptable de ces actifs.

### b. Immobilisations financières

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
<b>Valeur brute au 31 mars 13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 443</b>	<b>0</b>	<b>845</b>	<b>14 288</b>
Acquisitions/Augmentations						0
Variation de périmètre Périmètre			-4 824		-685	-5 508
Cessions/Remboursements			-862		-156	-1 018
Ecart conversion						0
Autres	151					151
<b>Valeur brute au 31 Mars 14</b>	<b>151</b>	<b>0</b>	<b>7 757</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7 912</b>
<b>Dépréciations au 31 mars 13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>273</b>	<b>273</b>
Dotation						0
Reprise sur cessions						0
Variation de périmètre Périmètre					-273	-273
Ecart conversion						0
Autres	151					151
<b>Dépréciations au 31 Mars 14</b>	<b>151</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>151</b>
<b>Valeur Nette au 31 Mars 14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 757</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7 761</b>

Les autres actifs non courants concernent les montants de CIR 2010, 2011 et 2012, dont la totalité a été encaissé ce jour. Les titres de participation concernant la JV « AeroEuro Engineering India » sont classés, depuis l'application de l'IFRS 11 (suppression de la méthode d'Intégration proportionnelle), dans la colonne « participation dans les entreprises associées ».

### c. Contrat de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprises essentiellement dans les postes logiciels et matériels informatiques s'élèvent à :

Immobilisations en Location Financement	En K€			Valeur nette au 31/03/2014
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	
Immobilisations Incorporelles	2 346	(1 190)	(2 346)	
Immobilisations Corporelles	2 917	(1 098)	(2 917)	
	5 263	(2 288)	(5 263)	-

Engagements de crédit bail	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
	exercice	cumul	total	
Immobilisations Incorporelles	519	2 662	167	
Immobilisations Corporelles	490	3 280	191	0
<b>Total</b>	<b>1 009</b>	<b>5 942</b>	<b>358</b>	<b>0</b>

Engagements de crédit bail	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	167	0		167
Immobilisations Corporelles	178	14		191
<b>Total</b>	<b>345</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>358</b>

### d. Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 mars 2014		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	7 762	7 762				7 762
Clients et comptes rattachés	174	174				174
Actifs sur contrats en cours	0	0				0
Impôts	0	0				0
Autres actifs courants	4 741	4 741				4 741
Trésorerie et équivalent de trésorerie	511	511	511			
<b>Actifs</b>	<b>13 188</b>	<b>13 188</b>	<b>511</b>	<b>0</b>	<b>12 676</b>	<b>0</b>
Dettes financières	18 999	18 999				18 999
Autres passifs non courants	0	0				0
Passifs sur contrats encours	0	0				0
Dettes fournisseurs	6 390	6 390				6 390
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	2 384	2 384				2 384
<b>Passifs</b>	<b>27 773</b>	<b>27 773</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 773</b>

en milliers d'euros	Au 31 mars 2013		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	14 015	14 015				14 015
Clients et comptes rattachés	13 574	13 574				13 574
Actifs sur contrats en cours	4 287	4 287				4 287
Impôts	49	49				49
Autres actifs courants	3 784	3 784				3 784
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 033	4 033	4 033			
<b>Actifs</b>	<b>39 742</b>	<b>39 742</b>	<b>4 033</b>	<b>0</b>	<b>35 710</b>	<b>0</b>
Dettes financières	26 880	26 880				26 880
Autres passifs non courants	1 989	1 989				1 989
Passifs sur contrats encours	540	540				540
Dettes fournisseurs	14 692	14 692				14 692
Impôts	61	61				61
Autres passifs courants	24 957	24 957				24 957
<b>Passifs</b>	<b>69 119</b>	<b>69 119</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69 119</b>

## Note 7 : Dettes financières

En k€	Mars.14				Mars.13
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Avances perçues du Factor	0				4 802
Compte-Courant actionnaires	16 163		16 163		16 231
Autres dettes financières	0				156
Avances remboursables	0				78
Dettes de crédit-bail	351	334	16		1 390
Mobilisation de créances CIR	2 484		2 484		3 794
Découverts et autres	1	1			430
<b>Dettes financières</b>	<b>18 999</b>	<b>335</b>	<b>18 664</b>	<b>0</b>	<b>26 880</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>335</i>	<i>335</i>			<i>5 518</i>
<i>dont long terme</i>	<i>18 664</i>		<i>18 664</i>	<i>0</i>	<i>21 361</i>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>-511</b>	<b>-511</b>			<b>-4 046</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>18 488</b>	<b>-176</b>	<b>18 664</b>	<b>0</b>	<b>22 834</b>

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 0% pour celui de Monsieur Serge Bitboul, 2,82% pour celui de GTH, et 2,82% est prévu pour celui d'Air Invest.

La créance CIR de l'année 2010, a été mobilisée auprès de la Société Générale en octobre 2011. Le maintien en dette est lié à l'effet non déconsolidant de l'opération.

## Note 8 : Provisions

En k€	Mars.13	Variation du périmètre	Reprises suite à			Mars.14
			Dotations	consommation	Reprises non utilisées	
<b>Provisions clients</b>	<b>1 413</b>	<b>-1 413</b>				<b>0</b>
<b>Provisions autres actifs courants</b>	<b>7 422</b>	<b>-7 422</b>				<b>0</b>
Litiges prud'hommaux	188	-47	247		182	205
Provision pour risques et litiges	5 105	-968		4 000		138
<b>Provisions courantes</b>	<b>5 293</b>	<b>-1 015</b>	<b>247</b>	<b>4 000</b>	<b>182</b>	<b>343</b>
<b>Provisions non courantes</b>	<b>2 057</b>	<b>-852</b>		<b>933</b>		<b>272</b>
<b>Provisions retraites et assimilées</b>	<b>1 157</b>	<b>-1 101</b>	<b>59</b>		<b>96</b>	<b>19</b>
<b>Total des Provisions</b>	<b>17 342</b>	<b>-11 803</b>	<b>306</b>	<b>4 933</b>	<b>278</b>	<b>634</b>

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra. Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 700 K€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 200 K€

Enfin, quelques provisions ont été reprises, soit parce qu'elles sont devenues sans objet, soit elles ont trouvé des issues favorables ou défavorables à la société.

Par ailleurs, les autres provisions dont les issues ne sont pas encore connues à la clôture de l'exercice ont toutes été maintenues.

### Note 9 : Stocks et encours

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Stocks de pièces			6 311
Provisions sur Stocks			-6 311
Encours de production (Aviation)			1 028
Provisions sur encours			-1 028
<b>Stocks et encours</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

La sortie de périmètre de la société Reims Aviation Industries fait que tous les stocks provisionnés constatés ont été sortis des actifs du groupe.

### Note 10 : Actifs sur contrats en cours

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Encours sur Contrats d'ingénierie			4 287
<b>Actifs sur contrats en cours</b>		<b>0</b>	<b>4 287</b>

### Note 11 : Clients et autres débiteurs

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Clients et compte rattachés		174	13 720
Provisions sur comptes clients			-1 413
Factures à établir			1 267
<b>Clients et autres débiteurs</b>		<b>174</b>	<b>13 574</b>

### Note 12 : Autres actifs courants

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Avances Fournisseurs		366	92
Créances sociales		1	36
Créances fiscales		1 644	2 172
Charges constatées d'avance		156	825
Créances diverses		2 574	659
<b>Autres actifs courants</b>		<b>4 741</b>	<b>3 784</b>

L'avance Fournisseurs concerne un avoir à recevoir d'un fournisseur. Les créances fiscales concernent essentiellement de la TVA. Les créances diverses concernent quant à elles le solde du prix de cession du pôle Ingénierie pour un montant de 1,6 M€, le reste concerne une créance vis-à-vis de GTH.

### Note 13 : Passifs sur contrats en cours

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Encours sur contrats d'ingénierie		540
<b>Passifs sur contrats en cours</b>	<b>0</b>	<b>540</b>

### Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Fournisseurs et compte rattachés	6 079	10 808
Factures non parvenues	310	3 834
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>6 390</b>	<b>14 642</b>

Les dettes fournisseurs ont fait l'objet de négociation. Elles ont été, soit abandonnées pour partie, soit moratoriées. A ce jour, un boni de 1,9 M€ a été constaté, et sera pris en compte dans la comptabilité lors de l'exercice 2014-2015, période pendant laquelle les abandons de créances ont été actés.

### Note 15 : Autres passifs courants et non courants

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Dettes sociales	1 572	13 978
Dettes fiscales	292	9 227
Comptes clients créditeurs		1 030
Dettes d'immobilisations	20	50
Dettes diverses	499	653
Produits constatés d'avance		69
<b>Autres passifs courants</b>	<b>2 384</b>	<b>25 008</b>

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Avances Clients Aviation		1 989
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>1 989</b>

### Note 16 : Charge d'Impôts

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Impôts courants	0	56	-10
Impôts différés			
<b>Charge d'impôts</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>-10</b>

Les impôts courants concernent les différents impôts sur les bénéfices locaux.

## Note 17 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Résultat net		19 154	9 294
<b>Neutralisation :</b>			
Charge d'impôts		0	-10
Résultat des activités abandonnées		25 034	32 406
<b>Résultat net des activités poursuivies avant impôts</b>		<b>-5 879</b>	<b>-23 122</b>
Taux courant d'imposition en France		34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français		-2 022	-7 954
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R.			-4 023
Autres différences Permanentes			
Régularisation Impôts Différés			
Ecart de taux d'imposition		-9	526
Impact impôts sur activités abandonnées		8 612	11 148
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés (Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits générés sur la période)		-6 580	292
<b>Charge d'impôts du Groupe</b>		<b>0</b>	<b>-10</b>
Taux effectif d'impôt		0,0%	0,0%

## Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

Non Applicable

## Note 19 : Déficits fiscaux non activés

En k€	Mars.13 Base en devise	Exercice	Mars. 14 Base en devise	Mars.14 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€
GECI International	69 570	-15 498	54 072	54 072	33,33%	18 022
Geci Ltd et Mohacs Int.en GBP	4 822	12	4 834	5 837	28,00%	1 634
GECI India et Aéroeuro India en INR	34 730		34 730	421	30,90%	130
GECI Aviation SA						0
Geci South Africa en ZAR						0
GECI Ukraine en UAH						0
<b>Total</b>	<b>109 122</b>	<b>-15 486</b>	<b>93 636</b>	<b>60 330</b>		<b>19 787</b>

## Note 20 : Effectifs

	Mars.14			Mars.13	
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants		
France	8	0	0	8	480
Allemagne	0	0	0	0	230
Angleterre	0	0	0	0	0
Espagne	0	0	0	0	23
Roumanie	0	0	0	0	36
Autres	2	7	0	9	29
<b>Effectif moyen</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>798</b>

## Note 21 : Engagements hors bilan

	En k€				Mars.14	Mars.13
	Total	N+1	N+2	N+3	IFRS N+4 et au-delà	
Caution solidaire de RAI avec Avdef	-					322
Caution Coface de GECI Aviation	-					2 005
Loyers restant dus sur bail de Suresnes ( Geci Systèmes)	-					110
Loyers restant dus sur bail de RAI (Reims)	-					206
Avance remboursable Région Lorraine	17 200	17 200				21 200
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie	300	300			0	
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>17 500</b>	<b>17 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 252</b>
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	575					30 115
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	575					30 115

- a) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.300.000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2014.

- b) Comme indiqué dans la note 2-29-c de l'annexe, la société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions a été payée par le groupe.
- c) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€.

## Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2014, 27,75% des actions de la société directement et indirectement via GECI Technologies Holding (GTH) dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI International est de 16,1 millions d'euros au 31 mars 2014 dont 11,9 millions d'euros vis-à-vis de GTH (dont 328K€ de charges d'intérêt pour l'exercice contre 439K€ l'exercice précédent), et 4,3 millions d'euros pour AirInvest (dont 116K€ de charges d'intérêts durant cet exercice contre 140K€ l'exercice précédent).

Un prêt de 385 K€ a été accordé à GTH par GECI Ltd lors de l'exercice 2012-2013, pour un remboursement à fin décembre 2017.

Un prêt de 250 K€ a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

GECI International a donné mandat à la société GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. Lors de cet exercice, un montant de 570 K€ lui a été confié.

## Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 252 071 € [Rémunération fixe PDG GECI International : 250 000 €- Avantages en nature : 2 071 €]

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2013/2014, un total de 34 500 € de jetons de présence qui ont été partiellement versés.

#### Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Mazars				Bewiz Audit (anciennement France Audit International et Révision)				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2013/14	2012/13	2013/14	2012/13	2013/14	2012/13	2013/14	2012/13	2013/14	2012/13	2013/14	2012/13
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : <b>GECI International</b>	71	197	87%	40%	62	78	100%	0%	0	74	N/A	39%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : <b>Filiales françaises et étrangères intégrées globalement</b>	10	296	13%	60%	0	0	0%	0%	0	114	N/A	61%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%			N/A	0%
<b>Sous-Total</b>	<b>82</b>	<b>492</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>188</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
<b>Sous-Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>82</b>	<b>492</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>188</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>

#### Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011:

L'assemblée générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 30 novembre 2014 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 2 ans.

370 000 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2013.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Compte tenu du départ de certains salariés, le nombre total d'actions gratuites potentiellement attribuées au 31 mars 2014 est de 20 000 actions.

#### Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2013/2014	Taux moyen 2012/2013
Ukraine - UAH	0,06532	0,09581	0,08848	0,09394
Royaume Uni - GBP	1,20744	1,18259	1,18585	1,22638
Inde - INR	0,01211	0,01437	0,01232	0,01428
Afrique du Sud - ZAR	0,06855	0,08460	0,07355	0,09116
Roumanie - RON	0,22426	0,22628	0,22481	0,22389



## Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 861 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	60 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 34 110 286 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 60 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 284 110 actions qui seront potentiellement levées par les salariés (cf. note 25).

(En actions)	2013/14		2012/13		2011/12	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	33 921 720	33 890 900	33 861 720	33 740 439	32 828 733	32 849 341
Actions auto-contrôle	-64 724	-64 724	-64 724	-69 843	-89 772	-108 108
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 856 996	33 826 176	33 796 996	33 670 596	32 738 961	32 741 233

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle

(En actions)	2013/14	2012/13	2011/12	2010/11
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 826 176	33 670 596	32 741 233	29 768 281
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	284 110	214 644	246 651	151 555
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	34 110 286	33 885 240	32 987 884	29 919 836

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

## IV. Filiales et Participations

### Filiales

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 33 avenue des Champs Elysées, au capital de 8 480 430,00 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
<b>FRANCE</b>				
<b>GECI International SA</b>	33 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS	Globale	Société Mère	Société Mère
<b>EUROPE</b>				
<b>GECI LTD</b>	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
<b>GECI Ukraine</b>	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
<b>ASIE</b>				
<b>GECI Transportation and Engineering India Private Limited</b>	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
<b>Aeroeuro Engineering India Private Limited</b>	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Delhi – 110019 - INDE	Mise en équivalence	50	50
<b>AFRIQUE</b>				
<b>GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD</b>	1 <sup>st</sup> Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007, AFRIQUE DU SUD	Globale	100	100



## V. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 Mars 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 2-29-c. « Risque de liquidité », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine ;
- La note de renvoi (1), après l'état du résultat global (paragraphe 1-1 des états financiers), qui mentionne l'impact de +25 M€ sur le résultat de l'exercice lié aux filiales d'ingénierie cédées à Alten et aux filiales du pôle Aviation ayant fait l'objet de liquidation;
- La note 2-3 « Evolution du périmètre de consolidation » qui indique que la société Reims Aviation Industries, en l'absence de comptes disponibles sur la période précédant sa mise en redressement judiciaire intervenue le 10 septembre 2014, a été déconsolidée dès le 1er avril 2014.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 07 novembre 2014

Les commissaires aux comptes

**B E W I Z   A U D I T**

\_\_\_\_\_  
LAURENT BENOUDIZ

**M A Z A R S**

\_\_\_\_\_  
GAËL LAMANT

## 20.1.2. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice au clos au 31 mars 2014

### I. Etats Financiers Sociaux

#### 1.1. Compte de résultat

En k €	Notes	Avril-Mars.14	Avril-Mars.13
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>13</b>	<b>547</b>	<b>7 851</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges [ i ]	<b>2</b>	58 925	818
Autres produits		3	-
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>59 474</b>	<b>8 669</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>		<b>2 980</b>	<b>7 212</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>91</b>	<b>210</b>
<b>Charges de personnel</b>		<b>706</b>	<b>2 036</b>
Salaires et traitements		545	1 337
Charges sociales		161	699
<b>Dotations d'exploitation</b>		<b>1 835</b>	<b>13 156</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	<b>1</b>	150	170
Dotations aux provisions sur actif circulant		1 438	12 126
Dotations aux provisions pour risques et charges	<b>2</b>	247	860
<b>Autres charges d'exploitation [ i ]</b>		<b>57 642</b>	<b>25</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>63 254</b>	<b>22 639</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-3 779</b>	<b>-13 970</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>17 595</b>	<b>359</b>
Produits financiers de participations [ ii ]		13 000	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		261	346
Reprises sur provisions et transferts de charges	<b>2</b>	4 334	0
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		0	13
<b>Charges financières</b>		<b>715</b>	<b>5 697</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	<b>2</b>	28	4 305
Intérêts et charges assimilées		687	1 294
Différences négatives de change		0	1
Charges nettes sur cessions de VMP		0	97
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>14</b>	<b>16 880</b>	<b>-5 338</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>13 101</b>	<b>-19 308</b>
Produits exceptionnels		27 066	115
Charges exceptionnelles		-9 416	-4 962
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL [ iii ]</b>	<b>15</b>	<b>17 649</b>	<b>-4 846</b>
Impôts sur les bénéfices	<b>16</b>	-79	-107
<b>RESULTAT NET</b>		<b>30 829</b>	<b>-24 047</b>

[i] Dans les autres charges d'exploitation, il s'agit essentiellement de la constatation des pertes sur créances irrécouvrables liées aux filiales mis en liquidation judiciaires. La répartition est de 47,6M€ pour Sky Aircraft, 2,5 M€ pour GECI Aviation Industries et 7,3 M€ pour Reims Aviation Industries. Ces montants ayant été déjà provisionnés en totalité, les impacts financiers sont nuls. On peut le constater avec la reprise de provisions situées dans la rubrique « Produit d'exploitation ».

[ii] Les 13 M€ sur ligne produits financiers, concernent des dividendes distribués par l'ancienne filiale GECI Systèmes.

[iii] le résultat exceptionnel, comprend notamment les éléments :

- Les produits liés à la cession des filiales du pôle Ingénierie au groupe ALTEN pour un prix de cession des titres de participation de 7,4 M€ et une valeur nette comptable correspondante de 4,4 M€, et un abandon net des comptes courants de +14,7 M€.
- La dotation exceptionnelle des actifs immobilisés pour - 0,4 M€
- La reprise des provisions de restructuration pour + 0,9 M€
- Une constatation du litige avec un fournisseur pour - 0,3 M€

## 1.2. Bilan

En k€		Mars 14	Mars 13
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>		
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-859	-455
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>404</b>
Immobilisations corporelles brutes		380	282
Immobilisations corporelles amortissements		-380	-234
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>49</b>
Immobilisations financières brutes		148 877	153 417
Immobilisations financières dépréciations		-148 877	-153 182
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1/2</b>	<b>0</b>	<b>235</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>0</b>	<b>687</b>
Avances et acomptes versés sur commande		0	42
<b>Créances</b>	<b>2/3</b>	<b>9 319</b>	<b>16 551</b>
Créances clients et comptes rattachés bruts		39	36 003
Créances clients et comptes rattachés provision		-32	-30 103
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		<i>7 229</i>	<i>38 150</i>
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		<i>-7 229</i>	<i>-34 463</i>
Comptes courants sur filiales net		0	3 687
Autres créances		9 312	6 964
<b>Disponibilités et divers</b>		<b>664</b>	<b>807</b>
Valeurs mobilières de placement		422	422
Disponibilités		85	49
Charges constatées d'avance	<b>3/5</b>	156	336
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>9 983</b>	<b>17 399</b>
Ecart de conversion Actif	<b>8</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>9 983</b>	<b>18 087</b>
<b>En k€</b>			
<b>PASSIF</b>			
Capital social	<b>6</b>	8 480	8 465
Prime d'émission		46 180	46 195
Réserve légale		820	820
Autres réserves		119	119
Report à nouveau		-101 388	-77 341
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>30 829</b>	<b>-24 047</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>-14 959</b>	<b>-45 788</b>
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		614	4 933
Provision pour charges		0	549
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2</b>	<b>616</b>	<b>5 484</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>3</b>	<b>16 164</b>	<b>43 249</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1	78
Comptes courants actionnaires		16 163	16 231
Comptes courants sur filiales		0	26 939
<b>Dettes diverses</b>	<b>3</b>	<b>8 161</b>	<b>15 142</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 215	6 097
Dettes fiscales et sociales		1 890	7 857
Autres dettes		56	1 188
Produits constatés d'avance	<b>3/5</b>	0	0
<b>DETTES</b>		<b>24 326</b>	<b>58 391</b>
Ecart de conversion Passif	<b>8</b>	0	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>9 983</b>	<b>18 087</b>

## II. Notes Annexes

### 2.1. Activité et faits marquants

GECI International exerce une activité de holding, fournissant notamment des services de management, d'assistance commerciale et de recrutement à ses filiales.

Le Pôle Ingénierie a fait l'objet d'une offre de reprise par le groupe Alten : le groupe GECI International et le groupe Alten ont conclu un protocole d'accord portant sur la cession pour 7,4M€ des sociétés GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne).

Le processus, débuté en novembre 2013 par la signature d'un protocole d'accord global, s'est poursuivi par la mise en place de différents accords particuliers, et la levée de plusieurs conditions suspensives. La cession est devenue définitive suite à l'homologation du protocole de conciliation par les Tribunaux de Commerce de Paris et de Nanterre le 3 mars 2014, et la signature des différents actes de cession des droits sociaux au cours du mois de mars 2014. Le prix de cession de 7,4M€ a été diminué des sommes payées à divers créanciers : la Région Lorraine pour 4M€, la CCSF pour 1,1M€ et 0,4M€ séquestrés pour le paiement des créanciers d'exploitation ; enfin 1,1 M€ ont été déduits de la dette nette en compte courant des filiales cédées.

A cette activité historique de prestation de services de haut niveau constituant son Pôle Ingénierie, le Groupe a adjoint un Pôle Aviation dédié à la construction aéronautique, constitué de deux sociétés Sky Aircraft (porteur du projet Skylander) et Reims Aviation Industries (constructeur de l'avion F-406).

- Sky Aircraft : Faute d'avoir réuni le tour de table qui aurait permis de financer les 180 M€ supplémentaires à la poursuite du programme Skylander jusqu'à la livraison du premier avion, le Groupe GECI International s'est résolu à demander la mise en redressement Judiciaire de la société Sky Aircraft, le 4 octobre 2012 ; laquelle a été transformée en Liquidation Judiciaire par le Tribunal de Commerce de Briey le 16 avril 2013.
- GECI Aviation Industries : suite à un redressement fiscal de début d'année 2013, et à la liquidation judiciaire de Sky Aircraft, GECI Aviation Industries, holding intermédiaire sans activité, qui détenait les titres de Sky Aircraft, ne disposait plus d'aucune ressource pour faire face à son passif exigible. Le Tribunal de Commerce de Paris a donc décidé sa liquidation judiciaire le 29 août 2013.
- La société Reims Aviation Industries, faisant face aussi à des difficultés financières, a été placée en redressement judiciaire le 10 septembre 2013. Le 25 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Reims a validé la cession totale de l'activité Reims Aviation Industries à l'entreprise rémoise ASI Innovation. Il a également placé la société Reims Aviation Industries en liquidation judiciaire sans poursuite d'activité.

Parmi les offres concurrentes de Raydelon General Aviation Company et de la société G Group X, l'offre de ASI Innovation, bien que moins disante sur le plan des effectifs, a été considérée par le Tribunal de Commerce comme la plus prometteuse au plan économique.

ASI Innovation est spécialisée dans la conception, la fabrication et la certification de systèmes de mission, d'aménagement cabine et d'installation avionique. Les activités de Reims Aviation Industries de maintenance d'avions, d'aménagement de cabine, d'intégration et d'installation de systèmes reste dans la Région rémoise.

ASI Innovation dispose d'un partenariat commercial avec Continental Motors Inc, filiale du chinois AVIC, qui prévoit que la production du F-406 se poursuive aux Etats-Unis.

ASI Innovation reprend 31 des 61 salariés.

- GECI Aviation, holding du Pôle Aviation, placée en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Briey en date du 26 février 2014, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire par jugement en date du 17 avril 2014.

La société GECI International a été engagée dans une procédure de conciliation jusqu'au 30 janvier 2014 et a été soumise sous le contrôle d'un mandataire ad'hoc.

### 2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Les dettes de GECI International ont fait l'objet de négociation. Les dettes d'exploitation ont été, soit abandonnées pour partie, soit moratorisées. A ce jour, un boni de 1,9 M€ a été obtenu, il sera comptabilisé sur les comptes 2014-2015. Les dettes sociales ont été apurées pour une majeure partie (1 M€) et le reste des moratoires sur les dettes sociales notamment sur la retraite et la prévoyance, seront totalement payées en décembre 2014. Des négociations sont toujours en cours sur certains arriérés avec des fournisseurs.

### **2.3. Règles de présentation**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### **2.4. Continuité d'exploitation**

Les comptes au 31 Mars 2014 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2015. Grâce au résultat de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN, la société GECI International a retrouvé une situation financière in bonis lui permettant de développer une activité éventuellement bénéficiaire.

La capacité de GECI International à faire face à l'ensemble de ses engagements au terme de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN repose sur un plan de trésorerie prévisionnel sur 18 mois couvrant la période de février 2014 à juillet 2015 élaboré par la société avec l'aide de ses conseils.

A date, les dettes ayant été soit moratorisées soit liquidées, la société recouvre une visibilité de 12 mois minimum, à partir de septembre 2014, incluant les éventuels risques prud'homaux.

Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11,9 M€) et Air Invest (4,1 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

### **2.5. Immobilisations**

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

### **2.6. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.



Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

## **2.7. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **2.8. Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

## **2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats**

La société GECI INTERNATIONAL est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale dans le cadre du régime institué par l'article 223A à 223V du code général des Impôts. Ce périmètre comprend les sociétés françaises suivantes du groupe soit : GECI International, GECI Systèmes et AGIR.

Dans le cadre de cette intégration, les relations entre les sociétés et la société tête de groupe : GECI International, sont régies par une convention dont le principe général est le suivant :

« Toutes les dispositions de la présente convention ont pour principe commun que, durant son appartenance au groupe résultant du régime de l'intégration fiscale mis en place entre la société tête de groupe et la filiale, celle-ci se trouve, dans toute la mesure du possible, dans une situation identique en actif, passif, charges, produits, risques et prérogatives à celle qui aurait été la sienne en l'absence de groupe fiscal. »

En cas de sortie de l'intégration fiscale, les reports fiscaux générés par la filiale restent la propriété de la société tête de groupe.

La différence entre la charge totale d'impôt du groupe et le total des charges d'impôt individuelles provenant des résultats des sociétés intégrées est enregistrée en résultat de l'exercice. Aucune provision au titre de l'utilisation potentielle des reports fiscaux des filiales n'est donc constatée au niveau de la société tête de groupe.

Suite à la cession de ses filiales GECI Systèmes, AGIR et GECI Services, durant l'exercice (le 7 mars 2014), la sortie de périmètre de ces filiales du groupe d'intégration fiscale a été actée rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2013. Il n'existe plus donc de groupe d'intégration fiscale au 31 mars 2014.

## **2.10. Trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt).

## **2.11. Provisions**

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

## **2.12. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel**

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 5,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,5 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âges entre 0 % et 43 %.

### III. Notes Sur Les Comptes Sociaux

#### Note 1 Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
<b>TOTAL</b>	<b>859</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>859</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements divers	48		4	44
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	213	102		315
Avances et acomptes	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>282</b>	<b>102</b>	<b>4</b>	<b>380</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	153 261	-	4 384	148 877
Prêts et autres immobilisations financières	156		156	-
<b>TOTAL</b>	<b>153 417</b>	<b>-</b>	<b>4 540</b>	<b>148 877</b>
<b>TOTAL</b>	<b>154 558</b>	<b>102</b>	<b>4 544</b>	<b>150 116</b>

Variation des amortissements	Montant Fin exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles	455	404	-	859
<b>TOTAL</b>	<b>455</b>	<b>404</b>	<b>-</b>	<b>859</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements et divers	38	10	4	44
Matériel de transport	3	17	-	21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	192	123	-	316
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>	<b>151</b>	<b>4</b>	<b>380</b>
<b>TOTAL</b>	<b>688</b>	<b>555</b>	<b>4</b>	<b>1 239</b>

La société a décidé de procéder à un amortissement exceptionnel total de ses actifs immobilisés car un actif est un bien dont l'entreprise attend des avantages économiques futurs. Il s'agit du potentiel qu'à l'actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité. A ce jour, aucun avantage économique n'a pu être déterminé de façon précise pour maintenir la valeur nette comptable de ces actifs.

## Note 2 Provisions

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation	-	-	Exploitation	2
Autres provisions pour risques	592	247	Exploitation	182	43	Exploitation	614
	4 890		Exceptionnel	4 933	(43)	Exceptionnel	-
<b>Total prov. pour risques et charges</b>	<b>5 484</b>	<b>247</b>	-	<b>5 115</b>	-		<b>616</b>
Provisions sur titres de participation	153 182	28	Financier	11 680		Financier	141 531
			Exceptionnel	-		Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	34 463	1 438	Exploitation	21 326		Exploitation	14 575
			Exceptionnel	-		Exceptionnel	
Provisions sur comptes clients	30 103		Exploitation	30 071		Exploitation	32
			Exceptionnel	-		Exceptionnel	
<b>Total prov. pour dépréciation</b>	<b>217 748</b>	<b>1 467</b>		<b>63 077</b>			<b>156 138</b>
<b>TOTAL</b>	<b>223 231</b>	<b>1 714</b>		<b>68 192</b>	-		<b>156 753</b>

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
<b>Provisions au 31/03/13</b>	<b>153 182</b>	<b>34 463</b>	<b>2</b>	<b>187 646</b>
GECI Ukraine		-	-	-
GECI Systèmes	(4 305)			(4 305)
GECI India	28	40	-	68
Geci LTD		509		509
GECI GMBH	(26)	(476)		(502)
GES	(3)	(607)		(610)
GECI LLC		(83)		(83)
GECI Aviation		164		164
Reims Aviation Industries		(6 621)		(6 621)
GECI Aviation Industries		(540)		(540)
Sky Aircraft		(19 620)		(19 620)
<b>Mouvements 2013/2014</b>	<b>(4 305)</b>	<b>(27 233)</b>	<b>-</b>	<b>(31 539)</b>
<b>Provisions au 31/03/14</b>	<b>148 876</b>	<b>7 229</b>	<b>2</b>	<b>156 108</b>

## Note 3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (&gt; 1 an)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances clients	39	39	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1	1	-
Etat - Impôts sur les bénéfices		-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	1 645	1 645	-
Etat - Divers	5 167	5 167	-
Groupe et associés	7 229	7 229	-
Débiteurs divers	2 500	2 500	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (&lt; 1 an)</b>	<b>16 581</b>	<b>16 581</b>	<b>-</b>
Charges constatées d'avance (< 1 an)	156	156	-
<b>TOTAL</b>	<b>16 737</b>	<b>16 737</b>	<b>-</b>

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	1	1	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6 236	6 236	-
Personnel et comptes rattachés	376	376	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 192	1 192	-
Impôts sur les bénéfices	21	21	-
Taxe sur la valeur ajoutée	40	40	-
Autres impôts, taxes et assimilés	261	261	-
Groupe et associés	16 163	-	16 163
Autres dettes	36	36	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>24 326</b>	<b>8 162</b>	<b>16 163</b>

#### Note 4 Charges à payer et produits à recevoir

- Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2014	Mars 2013
Dettes fournisseurs	211	664
Dettes fiscales et sociales	376	1102
Autres dettes	68	26
<b>TOTAL</b>	<b>654</b>	<b>1 792</b>

- Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2014	Mars 2013
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	5167	5907
<b>TOTAL</b>	<b>5 167</b>	<b>5 907</b>

Le produit à recevoir est le solde de CIR 2010-2011 et 2012.

#### Note 5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Mars 2014	Mars 2013
Charges d'exploitation	156	336
<b>TOTAL</b>	<b>156</b>	<b>336</b>

Produits constatés d'avance	Mars 2014	Mars 2013
Produits d'exploitation	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 6 Capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 861 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	60 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2013	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2014
<b>Capital Social</b>		8 465	15					8 480
Primes d'émissions		46 195	(15)					46 180
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(77 341)		(24 047)				(101 388)
Résultat net		(24 047)		24 047		30 830		30 830
<b>TOTAL</b>		<b>(45 788)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 830</b>	<b>-</b>	<b>(14 959)</b>

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2012	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2013
<b>Capital Social</b>		8 227	239					8 465
Primes d'émissions		44 862	1 333					46 195
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		120 889		(198 229)				(77 341)
Résultat net		(198 229)		198 229		(24 047)		(24 047)
<b>TOTAL</b>		<b>(23 313)</b>	<b>1 572</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(24 047)</b>	<b>-</b>	<b>(45 788)</b>

Les capitaux propres sont négatifs et inférieurs à la moitié du capital social depuis le précédent exercice, des démarches sont envisagées pour rétablir la situation et pérenniser l'avenir de la société.

## Note 7 Location financement

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2014
<b>Immobilisations en Location Financement</b>				
Immobilisations Incorporelles	2 346	(1 190)	(2 346)	
Immobilisations Corporelles	2 917	(1 098)	(2 917)	
<b>Total</b>	<b>5 263</b>	<b>(2 288)</b>	<b>(5 263)</b>	<b>-</b>

Engagements de crédit bail	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
	exercice	cum ul	total	
Immobilisations Incorporelles	519	2 662	167	
Immobilisations Corporelles	490	3 280	191	0
<b>Total</b>	<b>1 009</b>	<b>5 942</b>	<b>358</b>	<b>0</b>

Engagements de crédit bail	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	167	0		167
Immobilisations Corporelles	178	14		191
<b>Total</b>	<b>345</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>358</b>

## Note 8 Ecart de conversion

N/A

## Note 9 Effectifs

Effectif moyen	Mars 2014	Mars 2013
Cadres	7	15
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>17</b>

## Note 10 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 252 071€.

Les dirigeants n'ont pas reçu de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateurs de GECI International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2013/2014 d'un total de 34 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

## Note 11 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Mars 2014	Mars 2013
Engagements de retraite (1)	20	160
Aval et cautions (2)	17 200	21 200
Loyers restant dus sur bail de Suresnes (GECI SYSTEMES) (3)	0	110
Engagement loyers des véhicules en LLD	0	0
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (4)	500	500
Mobilisation de Créances CIR 2010 (5)	2 426	2 426
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie	300	0
<b>TOTAL</b>	<b>20 446</b>	<b>24 396</b>
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF (6)	575	598
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	575	598

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECI International est redevable de ces garanties se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

(3) Le CA du 5 décembre 2007 a ratifié la caution donnée par GECI International au bailleur de GECI Systèmes due à l'établissement du siège social de la filiale GECI Systèmes à Suresnes. La cession de la filiale en mars 2014, libère GECI International de ses engagements.

(4) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société GTH.

- ❖ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 500 000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005 des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

(5) Il s'agit du CIR 2010, financé par la Société Générale, la démarche de recouvrement a été effectuée par la Société Générale en juillet 2014, le remboursement est obtenu en octobre 2014.

(6) Le DIF est le Droit Individuel à la Formation.

## Note 12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Mars 2014	Mars 2013
Ecart de conversion Actif	-	-
<b>Total des accroissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	-4933	4933
Provisions perte de change	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
Organic	-	6
Amortissements réputés différés	-	-
Déficits reportables	50 818	69 570
<b>Total des allègements</b>	<b>45 885</b>	<b>74 509</b>

En mars 2014, les déficits reportables sont de 50 818 K€. Le groupe d'intégration fiscale disparaîtra de fait, suite à la cession des filiales GECl Systèmes, AGIR et GECl Services.

## Note 13 Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité	Mars 2014	Mars 2013
Refacturations aux filiales	546	7851
Prestations de services	0	0
Produits des activités annexes	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>547</b>	<b>7 851</b>

Répartition par marché géographique	Mars 2014	Mars 2013
France	523	7685
Allemagne	16	23
Grande-Bretagne	7	82
Suisse	0	0
Espagne	1	1
Roumanie	0	0
Autres	1	59
<b>TOTAL</b>	<b>547</b>	<b>7 851</b>

La cession des filiales d'Ingénierie ainsi que les redressements judiciaires/liquidations judiciaires des filiales du pôle aviation ont fortement réduit la possibilité pour le groupe de refacturer les frais de holding à ses filiales. Seuls les coûts informatiques, supportés par la holding, seront encore refacturés pour partie aux filiales d'Ingénierie cédées au groupe ALTEN.

## Note 14 Résultat Financier

	En k€	Mars 2014	Mars 2013
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations		13 000	0
Autres intérêts et produits assimilés		261	346
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 334	0
Produits nets sur cessions de VMP		0	13
<b>TOTAL</b>		<b>17 595</b>	<b>359</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions		28	4 305
Intérêts et charges assimilées		687	1 294
Différences négatives de change		0	1
Charges nettes sur cessions de VMP		0	97
<b>TOTAL</b>		<b>715</b>	<b>5 697</b>

La société a constaté des dividendes distribués par sa filiale GECI Systèmes pour 13 M€. La reprise sur provisions des dépréciations sur les titres de participation cédées au groupe ALTEN a été comptabilisée pour 4,3 M€. Le reste concerne les intérêts nets sur comptes courants des filiales ainsi que les intérêts bancaires de la période.

## Note 15 Résultat exceptionnel

	En k€	Mars 2014	Mars 2013
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			71
Produits de cession des immobilisations incorporelles			-
Produits de cession des immobilisations financières		7 400	-
Produits exceptionnels divers		14 733	44
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		4 933	-
<b>TOTAL</b>		<b>27 066</b>	<b>115</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 272	28
VNC des immobilisations corporelles cédées		-	-
VNC des immobilisations financières cédées		4 384	-
Charges exceptionnelles diverses		356	1
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)		404	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	4 933
<b>TOTAL</b>		<b>9 416</b>	<b>4 962</b>

Les produits exceptionnels concernent en majeure partie l'opération de cession avec le groupe ALTEN :

- Prix de cession de 7,4 M€
- Abandon de compte courant net, en faveur de GECI International sur les filiales cédées 14,7 M€

La reprise de provisions concerne les provisions de restructuration de 0,9 M€, ainsi que le litige avec la Région Lorraine pour 4M€. En effet, et comme indiqué dans le paragraphe 2-1, la Région Lorraine a été dédommée de 4 M€, somme comptabilisée dans les charges exceptionnelles sur opération de gestion.

Enfin, la valeur comptable nette des titres de participation cédées au groupe ALTEN est de 4,4 M€.

## Note 16 Note sur produits d'impôts

En k€	Mars 2014	Mars 2013
Produit d'intégration fiscale GECI Systèmes	(79)	-
Produit d'intégration fiscale AGIR	-	(110)
Crédit Impôts apprentissage	-	3
<b>Total</b>	<b>(79)</b>	<b>(107)</b>



## Note 17 Tableau des filiales et participations au 31 mars 2014

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (€)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECI AVIATION SA (ex Reims Aviation Industries)	Base aérienne de Chambley - Orville (54)	86,46	144 671 770	-	€	6 636 719	(5 499 093)	-	6 395 048	-	(6 395 048)
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	£	3 530 000	(532 211)	(10 311)	794 195	-	(794 195)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	€	528 464	85 016	-	-	-	-
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	RS	20 700 000	(635 937)	-	40 030	-	-
<b>Sociétés consolidées</b>			<b>148 876 933</b>	<b>-</b>					<b>7 229 273</b>	<b>-</b>	<b>(7 189 243)</b>
<b>Sociétés non consolidées</b>			<b>-</b>	<b>-</b>					<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ensemble des sociétés</b>			<b>148 876 933</b>	<b>-</b>					<b>7 229 273</b>	<b>-</b>	<b>(7 189 243)</b>

## Note 18 Opérations réalisées avec les entreprises liées

En K€	Prêt	Emprunt	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créditeur
GECI LIMITED						794
GECI UKRAINE						
GECI TEIP (INDIA)						40
GECI AVIATION SAS			38		6 395	
REIMS AVIATION INDUSTRIES						
<b>Sociétés Consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>7 229</b>	<b>-</b>
GECI LLC (USA)						
<b>Sociétés Non Consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
GTH						11 895
AIRINVEST						4 256
Serge BITBOUL						11
<b>Actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 163</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>7 229</b>	<b>16 163</b>

En k€	Refacturation Management services	Refacturation Assurance RCP	Informatique	Personnels et prestations dédiées	Autres	Produits financiers	Charges financières
GECI Ltd		7				10	
GECI AVIATION SAS						88	
REIMS AVIATION INDUSTRIES						94	
<b>Sociétés Consolidées</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>192</b>	<b>-</b>
GECI LLC (USA)							
<b>Sociétés Non Consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>192</b>	<b>-</b>
GTH							328
AIRINVEST							116
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>445</b>

## Note 19 Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2013/2014	Taux moyen 2012/2013
Ukraine - UAH	0,06531	0,09581	0,06531	0,09394
Royaume Uni - GBP	1,20744	1,18259	1,20236	1,22638
Inde - INR	0,01211	0,01437	0,01186	0,01428
Afrique du Sud - ZAR	0,06855	0,08460	0,06729	0,09116
Roumanie - RON	0,22426	0,22628	0,22255	0,22389

## **IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2014**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- La note 2-4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 11 « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.
- Les notes 14 et 15 qui explicitent respectivement, le résultat financier de 16,9 millions d'euros et le résultat exceptionnel de 17,6 millions d'euros.

### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce ne sont pas présentées de manière exhaustive dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 7 novembre 2014

Les commissaires aux comptes

**B E W I Z   A U D I T**

\_\_\_\_\_  
LAURENT BENOUDIZ

**M A Z A R S**

\_\_\_\_\_  
GAËL LAMANT

## 20.1.3. Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2013

### I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 1.1. Etat du résultat global

	en k€	Notes	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
<b>Chiffre d'affaires</b>		1	<b>62 639</b>	<b>60 887</b>
Autres Produits courants <sup>(1)</sup>			8	491
Coûts directs		2	-51 716	-84 739
<b>Marge sur coûts directs</b>			<b>10 930</b>	<b>-23 361</b>
% du chiffre d'affaires			17,45%	-38,37%
Coûts généraux et administratifs		3	-25 830	-20 754
<b>Résultat opérationnel Courant</b>			<b>-14 900</b>	<b>-44 114</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	-6 790	-49 273
<b>Résultat opérationnel Net</b>			<b>-21 691</b>	<b>-93 388</b>
Coût de l'endettement financier net		5	-1 222	-959
Autres charges et produits financiers		5	-209	-220
<b>Résultat courant avant impôt</b>			<b>-23 122</b>	<b>-94 567</b>
Impôts sur les bénéfices		16	10	-377
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>			<b>-23 112</b>	<b>-94 944</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées <sup>(2)</sup>			32 406	0
<b>Résultat net</b>			<b>9 294</b>	<b>-94 944</b>
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			<b>-2 636</b>	<b>-82 316</b>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			11 930	-12 628

(en euros par action)

	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base	33 670 596	32 741 233
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué	33 885 240	32 987 884
Résultat net de base par action	0,276	-2,514
Résultat net dilué par action	0,274	-2,514
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-0,686	-2,514
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-0,682	-2,514

(1): La ligne « Autres produits » correspond aux subventions définitivement acquises et concernent le pôle Aviation.

(2) : La ligne des « activités abandonnées », concerne deux filiales, qui ont été déconsolidées : SkyAircraft SAS et MOHACS International. Le montant de 32.4 M€ correspond pour l'essentiel à l'impact de la déconsolidation au 1<sup>er</sup> avril 2012 de la société Sky Aircraft, et s'explique par le fait que cette société présentait un actif net négatif. Il se décompose en 18.4 M€ en part du Groupe et 14 M€ attribuables aux minoritaires.

	en k€	Notes	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>9 294</b>	<b>-94 944</b>
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			19	-1
<i>Ecart de conversion sur invest. net à l'étranger</i>			0	0
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			0	45
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>			<b>19</b>	<b>44</b>
<b>Résultat global total</b>			<b>9 313</b>	<b>-94 900</b>
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-2 617	-82 272
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			11 930	-12 628

## 1.2. Etat de la situation financière

	en k€	Notes	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	6		1 888	2 467
Immobilisations corporelles	6		1 600	4 006
Actifs financiers non courants	6		14 015	14 277
Impôts différés	18		0	0
<b>Total Actifs non-courants</b>			<b>17 503</b>	<b>20 750</b>
Stocks et encours	9		0	2 682
Actifs sur contrats en cours	10		4 287	4 254
Clients et autres débiteurs	11		13 574	20 692
Actif d'impôt exigible			49	216
Autres actifs courants	12		3 784	14 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		4 033	4 046
<b>Total Actifs courants</b>			<b>25 727</b>	<b>46 099</b>
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente</b>				
<b>Total Actif</b>			<b>43 230</b>	<b>66 849</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital			8 465	8 227
Primes et réserves			-36 255	41 473
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			<b>-2 636</b>	<b>-82 316</b>
<b>Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère</b>			<b>-30 425</b>	<b>-32 617</b>
<b>Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>			<b>-3 970</b>	<b>-12 479</b>
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>-34 395</b>	<b>-45 096</b>
Emprunts et dettes financières	7		21 361	42 470
Provisions non courantes	8		3 215	1 385
Impôts différés	18		0	0
Autres passifs non courants	15		1 989	1 067
<b>Total Passifs non courants</b>			<b>26 565</b>	<b>44 923</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7		5 518	11 588
Provisions courantes	8		5 292	603
Passifs sur contrats en cours	13		540	996
Fournisseurs et autres créditeurs	14		14 642	23 500
Passif d'impôt exigible			61	41
Autres passifs courants	15		25 008	30 294
<b>Total Passifs courants</b>			<b>51 061</b>	<b>67 022</b>
<b>Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente</b>				
<b>Total des passifs</b>			<b>77 625</b>	<b>111 944</b>
<b>Total Passif</b>			<b>43 230</b>	<b>66 849</b>

### 1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.12-Mars.13 (12 mois)	Avril.11-Mars.12 (12 mois)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE</b>		
<b>Résultat net consolidé hors activités abandonnées</b>	<b>-23 112</b>	<b>-94 944</b>
+ Amortissements et provisions	10 022	4 563
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	0	2
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	1 644	51 684
- Charge d'endettement net	1 239	386
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	-10	377
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>	<b>-10 217</b>	<b>-37 932</b>
Impôts versés	197	311
Variation de stocks	1 779	3 580
Variation des créances exploitation	8 574	-9 988
Variation des dettes exploitation	140	17 481
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	10 493	11 074
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)</b>	<b>473</b>	<b>-26 547</b>
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-910	-2 280
Developpement Autofinancé (Skylander)	0	0
<b>Investissements d'exploitations nets</b>	<b>-910</b>	<b>-2 280</b>
Encaissements nets liés aux acquisitions financières	-20	-180
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	0	605
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice	458	0
Variation de périmètre	-1 171	27
<b>Investissements financiers nets</b>	<b>-733</b>	<b>452</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)</b>	<b>-1 643</b>	<b>-1 828</b>
Encaissement net sur augmentation de capital	1 572	0
Augmentation et diminution des actions propres	63	-26
Apports en compte courant	719	14 692
Variation nette des emprunts	-1 231	16 660
Encaissement d'emprunt	508	18 122
Remboursement d'emprunt	-1 739	-1 461
Charge d'endettement net	-1 239	-386
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)</b>	<b>-116</b>	<b>30 940</b>
Variation des cours des devises	27	-34
<b>VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées</b>	<b>-1 259</b>	<b>2 531</b>
<b>ACTIVITES ABANDONNEES</b>		
Flux de trésorerie lié à l'activité	-458	0
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements	0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	0	0
<b>VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées</b>	<b>-458</b>	<b>0</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>977</b>	<b>-1 554</b>
Variation de trésorerie	-1 717	2 531
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>-741</b>	<b>977</b>
<b>dont disponibilités et quasi disponibilités</b>	<b>4491</b>	<b>4 046</b>
dont avances perçues de la société d'affacturage	-4451	-2 751
dont autres (découverts...)	-781	-319

## 1.4. Etat des Variations des capitaux propres consolidés

en K€	Capital et réserves liées					Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion					
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2012</b>	8 226	44 862	-246	1 345	-86 803	-32 617	-12 479	-45 096	
<i>Résultat net de la période</i>			80		-2 715	-2 636	11 930	9 294	
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :</b>	0	0	0	19	0	19	0	19	
<i>Effet d'impôt</i>						0		0	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				19		19		19	
<b>Résultat global de la période</b>	0	0	80	19	-2 715	-2 617	11 930	9 313	
Augmentation de capital	239	1 333				1 572		1 572	
Paiements fondés sur des actions					-269	-269		-269	
Reclassement des actions propres			63			63		63	
Variation de pourcentage d'intérêt					3 420	3 420	-3 422	-1	
Autres variations					23	23		23	
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	239	1 333	63	0	3 174	4 809	-3 422	1 387	
<b>Capitaux propres au 31 mars 2013</b>	8 465	46 195	-104	1 364	-86 344	-30 425	-3 970	-34 395	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2011</b>	8 204	44 884	-177	1 346	-6 003	48 254	558	48 812	
<i>Résultat net de la période</i>			-43		-82 273	-82 316	-12 628	-94 944	
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :</b>	0	0	0	-1	45	44	0	44	
<i>Effet d'impôt</i>					45	45		45	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				-1		-1		-1	
<b>Résultat global de la période</b>	0	0	-43	-1	-82 228	-82 272	-12 628	-94 900	
Augmentation de capital	22	-22				0		0	
Paiements fondés sur des actions					387	387	21	408	
Reclassement des actions propres			-26			-26		-26	
Variation de pourcentage d'intérêt					1 041	1 041	-435	606	
Autres variations					0	0	5	4	
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	22	-22	-26	0	1 428	1 402	-409	993	
<b>Capitaux propres au 31 mars 2012</b>	8 226	44 862	-246	1 345	-86 803	-32 617	-12 479	-45 096	

Le capital social est composé de 33 861 720 actions d'un nominal de 0,25 €.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	32 906 375	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	955 345	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 861 720	0,25

L'émission d'actions au cours de l'exercice résulte de l'attribution définitive d'actions gratuites à des salariés après la période d'acquisition de 2 ans.



## 1.5. Informations sectorielles

### 1.5.a. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- Le pôle Ingénierie qui représente 100% du chiffre d'affaires, correspondant aux activités des sociétés Geci Systèmes, Agir, Geci Services, DOPS, Geci GMBH, GES, Geci Ingenieria, Geci Ltd, Geci Ukraine Geci South Africa et AeroEuro Engineering India.
- Le chiffre d'affaires du pôle Aviation concerne uniquement la société Reims Aviation Industries.
- GECI International constitue la Holding.

	en K€					Avril.12-Mars.13					Avril.11-Mars.12				
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total					
<b>Chiffre d'affaires</b>	61 077	3 443	2 888	-4 769	62 639	58 367	6 273	12 738	-16 491	60 887					
Autre Produits courants		8		0	8	19	472		0	491					
Coûts directs	-45 077	-6 151	-1 967	1 479	-51 716	-42 264	-46 918	-7 319	11 763	-84 739					
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>16 000</b>	<b>-2 701</b>	<b>921</b>	<b>-3 290</b>	<b>10 930</b>	<b>16 122</b>	<b>-40 174</b>	<b>5 419</b>	<b>-4 728</b>	<b>-23 361</b>					
% du chiffre d'affaires	26,2%				0,0%	27,6%				0,0%					
Coûts généraux et administratifs	-12 128	-5 652	-11 345	3 294	-25 830	-12 753	-7 549	-5 642	5 191	-20 754					
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>3 872</b>	<b>-8 352</b>	<b>-10 424</b>	<b>4</b>	<b>-14 900</b>	<b>3 369</b>	<b>-47 723</b>	<b>-223</b>	<b>462</b>	<b>-44 114</b>					
Autres Produits et Charges Opérationnels	-211	-5 564	-1 004	-12	-6 790	-538	-48 452	-283	0	-49 273					
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>3 661</b>	<b>-13 916</b>	<b>-11 428</b>	<b>-8</b>	<b>-21 691</b>	<b>2 831</b>	<b>-96 175</b>	<b>-506</b>	<b>463</b>	<b>-93 388</b>					
Coût de l'endettement financier net	398	-284	-948	-388	-1 222	309	-449	-355	-463	-959					
Autres charges et produits financiers	-81	-119	-403	394	-209	-50	-98	-72	0	-220					
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 978</b>	<b>-14 320</b>	<b>-12 778</b>	<b>-2</b>	<b>-23 122</b>	<b>3 089</b>	<b>-96 722</b>	<b>-933</b>	<b>-1</b>	<b>-94 567</b>					
Impôts sur les bénéfices	-101	0	110	1	10	-173	0	-204	0	-377					
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	<b>3 877</b>	<b>-14 320</b>	<b>-12 668</b>	<b>0</b>	<b>-23 112</b>	<b>2 916</b>	<b>-96 722</b>	<b>-1 137</b>	<b>-1</b>	<b>-94 944</b>					
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			32 406	0	32 406					0					
<b>Résultat net</b>	<b>3 877</b>	<b>-14 320</b>	<b>19 737</b>	<b>0</b>	<b>9 294</b>	<b>2 916</b>	<b>-96 722</b>	<b>-1 137</b>	<b>-1</b>	<b>-94 944</b>					
<b>Part du groupe</b>	<b>3 894</b>	<b>-26 267</b>	<b>19 737</b>	<b>0</b>	<b>-2 636</b>	<b>2 915</b>	<b>-84 094</b>	<b>-1 137</b>	<b>-1</b>	<b>-82 316</b>					
Intérêts minoritaires	-17	11 947		0	11 930	1	-12 629	0	0	-12 628					

Le Chiffre d'affaires du Pôle d'ingénierie se compose de :

- 59 216 K€ de CA externe.
- 512 K€ de CA vers le pôle Aviation.
- 1 349 K€ de refacturations à la Holding.

Le pôle Ingénierie est cédé au groupe ALTEN durant l'exercice 2013-2014, et le pôle Aviation sera amputé de ses deux filiales représentatives durant la même période, de sorte que le périmètre d'activités de Geci International ne comprend que l'Inde l'Afrique du sud et le Royaume-Uni au travers d'une filiale dans chacun de ces pays. Ces activités ont réalisé sur l'exercice 2012-13 un chiffre d'affaires contributif de 1,5 M€ pour un résultat net contributif de -0,2 M€.

### 1.5.b. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

en k€

Avril.12-Mars.13

Avril.11-Mars.12

ACTIF	Avril.12-Mars.13					Avril.11-Mars.12				
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs Sectoriels	25 510	6 521	13 037	-1 839	43 230	47 971	29 634	69 140	-79 897	66 848
Actifs non affectés					0					0
<b>Total Actif</b>	<b>25 510</b>	<b>6 521</b>	<b>13 037</b>	<b>-1 839</b>	<b>43 230</b>	<b>47 971</b>	<b>29 634</b>	<b>69 140</b>	<b>-79 897</b>	<b>66 848</b>
<b>PASSIF</b>										
Capitaux Propres			-34 395		-34 395			-45 096		-45 096
Passifs sectoriels	28 640	31 969	18 855	-1 839	77 626	30 418	118 050	43 373	-79 897	111 943
Passifs non affectés					0					0
<b>Total Passif</b>	<b>28 640</b>	<b>31 969</b>	<b>-15 540</b>	<b>-1 839</b>	<b>43 230</b>	<b>30 418</b>	<b>118 050</b>	<b>-1 723</b>	<b>-79 897</b>	<b>66 848</b>

### 1.5.c. Indication des actifs non courants par zone géographique

en K€

Avril.12-Mars.13

Avril.11-Mars.12

ACTIF	Avril.12-Mars.13					Avril.11-Mars.12				
	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs non Courants Sectoriels	16 937	443	123		17 503	20 075	530	144		20 749
<b>Total Actif non courant</b>	<b>16 937</b>	<b>443</b>	<b>123</b>	<b>0</b>	<b>17 503</b>	<b>20 075</b>	<b>530</b>	<b>144</b>	<b>0</b>	<b>20 749</b>

## II. Notes Annexes

### 2.1. Faits marquants, activité et perspectives

#### POLE AVIATION

La filiale Sky Aircraft SAS du pole Aviation, a été déconsolidée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, et a été classée en activités abandonnées au 31 mars 2013. Pour rappel, au 31 mars 2012, les frais de développement du programme « Skylander » avaient été intégralement passés en charges, ce qui avait impacté le résultat de l'exercice 2011/12 à hauteur de -88 millions d'euros.

#### POLE EXPERTISE ET INGENIERIE

Le Pôle Expertise et Ingénierie de GECI International enregistre un chiffre d'affaires externe de 59,2 M€, en croissance de 8,4% par rapport à l'exercice précédent.

En France, le groupe réalise une croissance de 19,2 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice, grâce à son expertise reconnue et au dynamisme commercial de ses différentes entités.

A l'international, les activités en revanche sont en baisse d'environ 6% comparées à l'exercice précédent tant en Allemagne, qu'en Espagne et Corée.

### 2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Le Pôle Aviation était composé de trois filiales :

- Sky Aircraft : Faute d'avoir réuni le tour de table qui aurait permis de financer les 180 M€ supplémentaires à la poursuite du programme Skylander jusqu'à la livraison du premier avion, le Groupe GECI International s'est résolu

à demander la mise en redressement Judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, le 4 octobre 2012 ; laquelle a été transformée en Liquidation Judiciaire par le Tribunal de Commerce de Briey le 16 avril 2013.

- GECI Aviation Industries : suite à un redressement fiscal de début d'année 2013, et à la liquidation judiciaire de Sky Aircraft, GECI Aviation Industries, holding intermédiaire sans activité, qui détenait les titres de Sky Aircraft, ne disposait plus d'aucune ressource pour faire face à son passif exigible. Le Tribunal de Commerce de Paris a donc décidé sa liquidation judiciaire le 29 août 2013
- Reims Aviation Industries a été placée en redressement judiciaire en date du 10 septembre 2013. Parmi les offres présentées au Tribunal de Commerce, celui-ci a retenu celle de la société ASI INNOVATION, en raison notamment des accords de partenariat qu'elle contenait avec le groupe chinois AVIC. La mise en Liquidation Judiciaire de Reims Aviation Industries a donc été ordonnée en date du 25 mars 2014 ainsi que la cession des actifs à ASI INNOVATION

GECI Aviation, holding du Pôle Aviation, a été placée en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Briey en date du 26 février 2014.

Le Pôle Ingénierie de GECI International a fait l'objet d'une offre de reprise par le groupe Alten ; reprise comprenant les filiales GECI SYSTEMES, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne). Ces filiales seront déconsolidées en mars 2014.

Le processus de reprise, débuté en novembre 2013 par la signature d'un protocole d'accord global, s'est poursuivi par la mise en place de différents accords particuliers, et la levée de plusieurs conditions suspensives. La cession est devenue définitive suite à l'homologation du protocole de conciliation par les Tribunaux de Commerce de Paris et de Nanterre le 3 mars 2014, et la signature des différents actes de cession des droits sociaux début mars 2014.

Suite à cette cession, GECI International conserve néanmoins une activité d'ingénierie à travers ses filiales au Royaume Uni, en Inde et en Afrique du Sud

### 2.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Les évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- **SKY Aircraft**, La filiale a été liquidée en avril 2013, la déconsolidation a été prise en compte dans les comptes consolidés lors de l'exercice 2012-2013.
- **Mohacs International**, a été liquidée en septembre 2012, la déconsolidation a été prise en compte dans les comptes consolidés lors de l'exercice 2012-2013.

### 2.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 Mars 2013 ont été établis en conformité au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et seront arrêtés par le conseil d'administration prévu pour le mois d'avril 2014. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour mai 2014.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2012 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2013, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2013 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2014. Au résultat de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN la société GECI International retrouvera une situation financière in bonis lui permettant de développer une activité éventuellement bénéficiaire.

La capacité de GECI International à faire face à l'ensemble de ses engagements au terme de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN repose sur un plan de trésorerie prévisionnel sur 18 mois couvrant la période de février 2014 à juillet 2015 élaboré

par la société avec l'aide de ses conseils.

Certaines incertitudes résiduelles pourraient peser néanmoins sur ces prévisions, liées notamment à :

- l'évolution des litiges en cours tels que les procédures intentées devant les prud'hommes par d'anciens salariés du groupe ayant été licenciés ;
- ou d'éventuels contentieux avec les fournisseurs dans le cadre des discussions menées auprès de ces derniers pour obtenir des étalements ou des réductions de dettes.

La position du management, compte tenu des actions menées depuis plusieurs semaines, est de considérer que les négociations de remboursement des créanciers permettent de garantir la pérennité de GECI International pendant la durée de son plan de trésorerie de 18 mois.

Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11.9 M€) et Air Invest (4.1 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

## 2.5. Normes, amendements et interprétation appliqués

Les normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er avril 2012 n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- **IFRS 7 amendée** « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers »
- **IAS 12 amendée** « recouvrement des actifs sous-jacents ».

## 2.6. Normes, amendements et interprétation dont l'application est optionnelle en 2013

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire que pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2013. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

### Normes sur les méthodes de consolidation :

- **IFRS 10** - Etats financiers consolidés
- **IFRS 11** - Partenariats
- **IFRS 12** - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- Amendement **IAS 27** révisée - Etats financiers individuels
- Amendement **IAS 28** révisée - Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises

### Autres normes :

- **IAS 1** amendée « Présentation des autres éléments du résultat global »
- Amendements à **IAS 19** révisée - Avantages du personnel
- Amendements à **IFRS 7** révisée « Information à fournir dans le cadre de compensation des actifs et passifs financiers »
- **IFRS 13** « Evaluation à la juste valeur »
- Amendements à **IAS 32 révisée** - Compensation des actifs et passifs financiers

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels sur les états financiers consolidés est en cours d'analyse, en particulier, au regard d'IFRS 11 sur le traitement de la Joint Venture AeroEuro Engineering India afin de déterminer si ce partenariat doit être classé en opération conjointe ou en coentreprise.

## **2.7. Règles de présentation**

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2013.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors les créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

## **2.8. Méthodes de consolidation**

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle de la société.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Toutes les sociétés consolidées le sont par la méthode de l'intégration globale, à l'exception d'AeroEuro Engineering India qui est consolidée suivant la méthode de l'intégration proportionnelle, et sur la base de situations arrêtées à la date de clôture du groupe et retraitées, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2013.

## **2.9. Recours à des estimations et aux jugements**

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

## **2.10. Conversion des comptes libellés en devises étrangères**

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis selon les principes suivants : le compte de résultat est converti au taux moyen ; les postes d'actif et de passif sont convertis au taux de clôture ; les différences de conversion engendrées par la variation des cours du change sont incluses dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les états financiers des entités étrangères opérant dans des économies hyper-inflationnistes sont retraités et établis dans la devise forte de référence utilisée dans le pays conformément à la norme IAS 29, avant d'être convertis dans la monnaie du Groupe.

Compte tenu du caractère international des activités de la société et de son organisation, GECI INTERNATIONAL se trouve exposé à un risque de change. Cependant, GECI INTERNATIONAL supporte généralement les coûts directs liés à un client dans sa devise. La différence entre le chiffre d'affaires et les coûts directs engagés rend ainsi le risque de change peu significatif.

## **2.11. Instruments financiers**

### **2- 11- a. Instruments financiers non dérivés**

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou

égale à trois mois.

#### **2- 11- b. Placements détenus jusqu'à leur échéance**

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

#### **2- 11- c. Actifs financiers disponibles à la vente**

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

#### **2- 11- d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

#### **2- 11- e. Autres**

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

### **2.12. Regroupement d'activités**

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

### **2.13. Date d'effet des acquisitions et des cessions**

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

### **2.14. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

### **2.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Les prestations réalisées sur plusieurs exercices comptables donnent lieu à l'enregistrement d'un chiffre d'affaires proportionnel à l'avancement des travaux mesuré sur l'avancement des heures passées ramenées aux heures à terminaison.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

L'écart entre le chiffre d'affaires apprécié à l'avancement des travaux et la facturation émise est enregistré au bilan :

- si le chiffre d'affaires à l'avancement excède la facturation émise en "Actif sur contrats en cours";
- si la facturation émise excède le chiffre d'affaires à l'avancement en "Passif sur contrats en cours".

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

### **2.16. Subventions et crédits d'impôts**

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

### **2.17. Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

### **2.18. Autres produits et charges opérationnels**

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

### **2.19. Impôts sur les résultats**

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

La société GECI International est la tête d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002 qui comprend les sociétés suivantes : GECI International, GECI Systèmes et AGIR.

Traitement comptable de la CVAE :

Depuis 2010, la taxe professionnelle est remplacée par deux nouvelles contributions :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle.
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe considère d'une part, que la valeur ajoutée est un niveau intermédiaire de résultat dont le montant est significativement différent de celui soumis à l'impôt sur les sociétés et d'autre part, qu'en substance, la CET est une nouvelle taxe instituée dans le prolongement de la taxe professionnelle à laquelle elle se substitue.

En conséquence, la CVAE est donc toujours considérée en charges opérationnelles, traitement analogue à celui appliqué à la taxe professionnelle jusqu'en 2009.

## 2.20. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

## 2.21. Immobilisations

### 2- 21- a. Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

### 2- 21- b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

### 2- 21- c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.



## **2- 21- d. Immobilisations financières**

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

### **2.22. Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

### **2.23. Créances clients**

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

### **2.24. Trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

### **2.25. Endettement net**

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Parmi les sociétés françaises opérationnelles du Groupe, GECI Systèmes a recours à l'affacturage depuis le milieu de l'exercice 2003/2004 et bénéficie d'un taux d'affacturage calculé sur la base de l'EURIBOR 3 mois augmenté d'une marge de l'ordre de 1,1 point.

Le groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi,

ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

## 2.26. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

## 2.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 3,75 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 43 %.

Les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou la modification d'hypothèses sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, mais après application d'un corridor de 10 % de la valeur des engagements.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires,
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs,
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes,
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge comptabilisée en résultat financier au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- le coût financier,
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs.

Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la

probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

## **2.28. Plan d'actions gratuites**

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

## **2.29. Gestion du risque financier**

### **2- 29- a. Introduction**

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturation et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

### **2- 29- b. Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturation.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

Le groupe a mis en place un système d'affacturation qui concerne les principaux clients. L'encours moyen est d'environ 4,5 millions d'Euros.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

### **2- 29- c. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes

bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2013 s'établissent à 26,9 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

En outre, le Groupe doit faire face à un passif échu estimé à environ 25 M€ au 30 avril 2014 (chiffre non audité), principalement constitué de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales.

Les négociations menées avec les principaux créanciers du Groupe sont en cours et permettent de diminuer la dette globale. Selon le management, le groupe pourra donc faire face à ces dettes échues renégociées, nonobstant les incertitudes résiduelles mentionnées au paragraphe 2-4.

Par ailleurs, le groupe a bénéficié d'avances reçues remboursables sur les ventes futures d'avions Skylander. Au 31 mars 2013, elles s'élèvent à 21,2 M€, provenant de la Région Lorraine.

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour recouvrer le reliquat des diverses avances consenties se poursuivra.

Il a été provisionné dans les comptes sociaux de la holding GECI International, une provision de 4 millions d'euros sur ce dossier litigieux.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer d'autre provision sur l'exercice 2012/2013 au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée entre le groupe et la Région.

## 2- 29- d. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 mars 2013	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2013
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers		0 5 518	20 258	1 103	0		20 258	6 621	26 880
Autres passifs non courants			1 989				1 989		1 989
Dettes fournisseurs	14 692						14 692		14 692
Passifs sur contrats encours	540						540		540
Impôts	61						61		61
Autres passifs courants	24 957						24 957		24 957
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 033						4 033		4 033
<b>Position nette</b>	<b>36 218</b>	<b>5 518</b>	<b>22 247</b>	<b>1 103</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58 465</b>	<b>6 621</b>	<b>65 086</b>

Au 31 mars 2012	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2012
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers	7 328	4 260	35 343	1 131	5 996		48 667	5 391	54 058
Autres passifs non courants			1 067				1 067		1 067
Dettes fournisseurs	23 500						23 500		23 500
Passifs sur contrats encours	996						996		996
Impôts	41						41		41
Autres passifs courants	30 294						30 294		30 294
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 046						4 046		4 046
<b>Position nette</b>	<b>66 204</b>	<b>4 260</b>	<b>36 410</b>	<b>1 131</b>	<b>5 996</b>	<b>0</b>	<b>108 610</b>	<b>5 391</b>	<b>114 001</b>

### 2- 29- e. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre la nature de risque suivante :

- Le Groupe dispose uniquement d'engagements auprès du factor à taux variable, dont l'échéance à l'origine est inférieure à 1 an. Ces avances sont exposées à un risque de variation des flux de trésorerie en raison des variations des taux d'intérêt.

Pour information, les placements en titres de capitaux propres, les créances et dettes à court terme ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, se finance par le biais d'avances en compte courant rétribuées par des intérêts à taux fixe.

Le Groupe n'estime pas nécessaire de couvrir son risque de taux par des instruments de taux d'intérêt.

### 2- 29- f. Risque de change

La politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne faisait pas l'objet d'une couverture. En revanche, si la Société ou ses filiales venaient à conclure des opérations (clients/fournisseurs) d'un montant significatif et dont la devise de facturation différerait de la devise de paiement des coûts directs.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK) et GECI Engineering Services (Roumanie) ;
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et GECI South Africa) ;
- le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR et GECI India et AeroEuro India en Roupies.

Le Pôle Aviation, quant à lui, est plus exposé au risque de change. Une partie significative des équipements des avions est achetée en Dollars.

La Société mettra en place une politique de gestion stricte du risque de change en faisant autant que possible coïncider les recettes et les dépenses en Dollars et procédera à la couverture du risque de change au moyen d'achat-ventes de Dollars à terme ou d'achat d'options pour se prémunir des variations excessives des devises.

A l'avenir, les fluctuations des parités peuvent entraîner des conséquences sur le résultat du Groupe, la marge opérationnelle du Pôle Aviation étant essentiellement réalisée en Dollars.

### III. Notes sur les Comptes Consolidés

#### Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Facturations		62 059	59 777
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours		580	1 111
<b>Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)</b>		<b>62 639</b>	<b>60 887</b>

Les informations ci-après correspondent à la contribution (CA externe) de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé.

Répartition CA Ingénierie (K€)	F13 (2012-13)		F12 (2011-12)	
France	37 237	68%	31 249	57%
Union Européenne	20 634	38%	22 002	40%
Autres Zones	1 342	2%	1 363	2%
<b>Total Consolidé</b>	<b>59 213</b>	<b>100%</b>	<b>54 614</b>	<b>100%</b>

Répartition CA Aviation (K€)	F13 (2012-13)		F12 (2011-12)	
France	1 330	21%	909	14%
Union Européenne	1 070	17%	2 680	43%
Autres Zones	1 026	16%	2 684	43%
<b>Total Consolidé</b>	<b>3 426</b>	<b>55%</b>	<b>6 273</b>	<b>100%</b>

Le Chiffre d'affaires « Ingénierie » dont la croissance est de 8,4 % est essentiellement liée aux activités réalisées en France ou la croissance fut de 19,2 %.

Répartition CA Ingénierie (K€)	F13 (2012-13)		F12 (2011-12)	
Aéronautique	47 370	87%	41 848	77%
Spatial	6 115	11%	6 220	11%
Transport	535	1%	2 132	4%
Propulsion/Energie	1 275	2%	1 671	3%
Naval	3 297	6%	2 344	4%
Autres (dont Génie civil)	621	1%	399	1%
<b>Total</b>	<b>59 213</b>	<b>100%</b>	<b>54 614</b>	<b>100%</b>

Répartition CA Aviation (K€)	F13 (2012-13)		F12 (2011-12)	
Vente avions neufs	852	14%	2 602	41%
Vente avions rétrofités		0%	0	0%
SAV et pièces	1 670	27%	3 445	55%
Prestations heures de vol	904	14%	226	4%
<b>Total</b>	<b>3 426</b>	<b>55%</b>	<b>6 273</b>	<b>100%</b>

L'augmentation du chiffre d'affaires de l'Ingénierie dans le secteur aéronautique est due à la montée en puissance chez le client Eurocopter (+143%) et Airbus en France (+21%).

Le chiffre d'affaires du pôle Aviation s'élevait en 2012/2013 à 3,4 M€.

#### Note 2 : Coûts Directs

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Frais de personnel		40 828	52 380
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance		8 285	23 574
Amortissements et provisions		1 469	2 039
Achats de marchandises		3 369	2 133
Provisions sur Stocks		-81	5 939
Autres Produits (CIR)		-4 024	-6 366
Licences informatiques et autres charges		1 870	5 040
<b>Coûts Directs</b>		<b>51 715</b>	<b>84 739</b>

### Note 3 : Frais Généraux

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Frais de personnel		9 247	10 721
Loyers et frais de locaux		2 370	1 714
Frais de télécommunication et frais postaux		379	248
Honoraires, consultants, contractors		3 969	2 044
Frais de représentation (Marketing)		177	1 144
Impôts et Taxes		705	688
Amortissements et provisions		6 636	1 798
Frais véhicules de société		465	377
Assurances		451	509
Frais bancaires		197	164
Frais de Recrutement et Formation		244	301
Affacturage		136	117
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques		248	239
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)		73	83
Autres charges		534	606
<b>Frais généraux</b>		<b>25 830</b>	<b>20 754</b>

### Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Dotation aux provisions pour litiges		0	-400
Provisions sur sortie de périmètre RAI suite à liquidation		-5 182	0
Redressement CIR GECEI Systèmes 2008-2011		0	-317
Désactivation Frais Développement Skylander 2008-2011		0	-51 720
CIR lié au développement du SkyAircraft		0	3 734
Pénalités		-380	-531
Provisions de Restructuration		-933	0
Autres		-295	-39
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>		<b>-6 790</b>	<b>-49 273</b>

La difficulté financière que traverse le groupe a engendré des retards de paiement dans l'acquittement des obligations sociales et fiscales, les pénalités sont liées essentiellement à cette situation. Une provision de restructuration de 0,9M€ a été également prise en compte dans les comptes consolidés. Enfin, il a été comptabilisé pour 5,2M€ de dépréciation, en prévision de la sortie de périmètre de la filiale Reims Aviation Industries en mars 2014, suite à sa liquidation judiciaire.

### Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Revenu financier (Placement ..)		17	8
Intérêt financier (AgiOS bancaires, intérêt Factor ..)		-1 239	-967
<b>Coût de l'Endettement Financier Net</b>		<b>-1 222</b>	<b>-959</b>
Gains et pertes de change		-71	-109
Actualisation des indemnités de fin de carrière		-60	-41
Plus value sur VMP		-5	-20
Autres		-73	-50
<b>Autres produits et charges financiers</b>		<b>-209</b>	<b>-220</b>

Dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

## Note 6 : Immobilisations

### a. Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles				Total
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	Total	
<b>Valeur brute au 31 mars 12</b>	5 401	2 457	0	7 857	4 030	6 042	4	10 076	17 933
Acquisitions	83			83	310	8	25	343	426
Crédit bail	146			146		204		204	350
Cessions				0				0	0
Ecart conversion	-4			-4	-5	-4		-9	-13
Variation de périmètre	-202			-202	-570	-917		-1 487	-1 689
Autres (reclassement)				0				0	0
<b>Valeur brute au 31 Mars 13</b>	5 423	2 457	0	7 880	3 766	5 333	29	9 128	17 008
<b>Amortissements au 31 mars 12</b>	2 934	2 457		5 391	2 386	3 683	0	6 069	11 460
Dotation	705			705	1 277	1 085		2 362	3 066
Variation de périmètre	-105			-105	-326	-572		-897	-1 002
Reprise sur cessions				0				0	0
Ecart conversion	2			2	-4	-2		-6	-4
Autres (reclassement)				0				0	0
<b>Amortissements au 31 Mars 13</b>	3 536	2 457	0	5 992	3 333	4 194	0	7 527	13 520
<b>Valeur Nette au 31 Mars 13</b>	1 886	0	0	1 888	432	1 139	29	1 600	3 488

### b. Immobilisations financières

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
<b>Valeur brute au 31 mars 12</b>	2	0	13 449	0	827	14 278
Acquisitions/Augmentations					20	20
Variation de périmètre Période	-2				-1	-3
Cessions/Remboursements			-6			-6
Ecart conversion						0
Autres						0
<b>Valeur brute au 31 Mars 13</b>	0	0	13 443	0	845	14 288
<b>Dépréciations au 31 mars 12</b>	0	0		0	0	0
Dotation					273	273
Reprise sur cessions						0
Ecart conversion						0
Autres						0
<b>Dépréciations au 31 Mars 13</b>	0	0	0	0	273	273
<b>Valeur Nette au 31 Mars 13</b>	0	0	13 443	0	572	14 015



### c. Contrat de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprises essentiellement dans les postes logiciels et matériels informatiques s'élèvent à :

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2013
<b>Immobilisations en Location Financement</b>				
Immobilisations Incorporelles	2 346	(468)	(1 112)	1 235
Immobilisations Corporelles	3 821	(662)	(2 414)	1 407
	<b>6 167</b>	<b>(1 130)</b>	<b>(3 525)</b>	<b>2 641</b>

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
	exercice	cumul		
<b>Engagements de crédit bail</b>				
Immobilisations Incorporelles	716	2 141	689	
Immobilisations Corporelles	773	3 641	782	8
<b>Total</b>	<b>1 489</b>	<b>5 782</b>	<b>1 471</b>	<b>8</b>

En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
<b>Engagements de crédit bail</b>				
Immobilisations Incorporelles	519	170		689
Immobilisations Corporelles	591	191		782
<b>Total</b>	<b>1 110</b>	<b>361</b>	<b>0</b>	<b>1 471</b>

### d. Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 mars 2013		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	14 015	14 015				14 015
Clients et comptes rattachés	13 574	13 574				13 574
Actifs sur contrats en cours	4 287	4 287				4 287
Impôts	49	49				49
Autres actifs courants	3 784	3 784				3 784
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 033	4 033	4 033			
<b>Actifs</b>	<b>39 742</b>	<b>39 742</b>	<b>4 033</b>	<b>0</b>	<b>35 710</b>	<b>0</b>
Dettes financières	26 880	26 880				26 880
Autres passifs non courants	1 989	1 989				1 989
Passifs sur contrats encours	540	540				540
Dettes fournisseurs	14 692	14 692				14 692
Impôts	61	61				61
Autres passifs courants	24 957	24 957				24 957
<b>Passifs</b>	<b>69 119</b>	<b>69 119</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69 119</b>

en milliers d'euros	Au 31 mars 2012		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	14 277	14 277				14 277
Clients et comptes rattachés	20 692	20 692				20 692
Actifs sur contrats en cours	4 254	4 254				4 254
Impôts	216	216				216
Autres actifs courants	14 208	14 208				14 208
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 046	4 046	4 046			
<b>Actifs</b>	<b>57 693</b>	<b>57 693</b>	<b>4 046</b>	<b>0</b>	<b>53 647</b>	<b>0</b>
Dettes financières	54 058	54 058				54 058
Autres passifs non courants	1 067	1 067				1 067
Passifs sur contrats encours	996	996				996
Dettes fournisseurs	23 500	23 500				23 500
Impôts	41	41				41
Autres passifs courants	30 294	30 294				30 294
<b>Passifs</b>	<b>109 955</b>	<b>109 955</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 955</b>

## Note 7 : Dettes financières

	En k€	Mars.13			Mars.12	
		Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Avances perçues du Factor		4 802	4 802			2 751
Compte-Courant actionnaires		16 231		16 231		15 397
Autres dettes financières		156		156		698
Avances remboursables		78		78		28 778
Dettes de crédit-bail		1 390	287	1 103		2 322
Mobilisation de créances CIR		3 794	0	3 794		3 794
Découverts et autres		430	430			318
<b>Dettes financières</b>		<b>26 880</b>	<b>5 518</b>	<b>21 361</b>	<b>0</b>	<b>54 058</b>
<i>dont court et moyen terme</i>		<i>5 518</i>	<i>5 518</i>			<i>11 588</i>
<i>dont long terme</i>		<i>21 361</i>		<i>21 361</i>	<i>0</i>	<i>42 470</i>
<b>Disponibilités et assimilés</b>		<b>-4 033</b>	<b>-4 033</b>			<b>-4 046</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>		<b>22 847</b>	<b>1 486</b>	<b>21 361</b>	<b>0</b>	<b>50 012</b>

Les avances perçues du factor sont rémunérées à Euribor 3 Mois + 1,1 point, en ce qui concerne les filiales françaises (GECI Systèmes et AGIR). La filiale allemande DO Professional Services GmbH a procédé également à la factorisation de ses créances.

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 0% pour celui de Monsieur Serge Bitboul, 4,05% pour celui de GTH, et 3,50% est prévu pour celui d'Air Invest.

La créance CIR de l'année 2010, a été mobilisée auprès de la Société Générale en octobre 2011. Le maintien en dette est lié à l'effet non déconsolidant de l'opération.

## Note 8 : Provisions

	En k€	Mars.12	Variation du périmètre	Reprises suite		Mars.13
				Dotations	à consommation	
<b>Provisions clients</b>		<b>404</b>	<b>-198</b>	<b>1 388</b>	<b>181</b>	<b>1 413</b>
<b>Provisions autres actifs courants</b>		<b>5 709</b>		<b>7 339</b>	<b>5 626</b>	<b>7 422</b>
Litiges prud'hommaux		188				188
Provision pour impôts		0				0
Provision pour risques et litiges		415		4 952	262	5 105
<b>Provisions courantes</b>		<b>603</b>	<b>0</b>	<b>4 952</b>	<b>262</b>	<b>5 293</b>
<b>Provisions non courantes</b>		<b>400</b>	<b>-128</b>	<b>1 785</b>		<b>2 057</b>
<b>Provisions retraites et assimilées</b>		<b>986</b>	<b>-42</b>	<b>213</b>		<b>1 157</b>
<b>Total des Provisions</b>		<b>8 102</b>	<b>-368</b>	<b>15 677</b>	<b>6 069</b>	<b>17 342</b>

Lors de l'exercice, le litige avec la Région Lorraine, dont le risque total est de 21 millions d'euros, a été comptabilisé pour 4 millions d'euros, après consultation de ses conseils. D'autres litiges avec des fournisseurs ont été également provisionnés pour 0,5 millions d'euros. Enfin, des provisions sur le redressement fiscal sur GECI Aviation Industries ont été comptabilisées pour 0.4 millions d'euros.

Par ailleurs, le stock de pièces, ainsi que les encours de Reims Aviation Industries ont été dépréciés en totalité. Et une provision de charge pour travaux supplémentaire sur l'avion SN98 a également été prise en compte pour 0.4 millions d'euros. Par ailleurs, la totalité de ses actifs a été déprécié en raison de sa liquidation judiciaire en mars 2014.

### Note 9 : Stocks et encours

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Stocks de pièces		6 311	6 331
Provisions sur Stocks		-6 311	-5 426
Encours de production (Aviation)		1 028	1 778
Provisions sur encours		-1 028	
<b>Stocks et encours</b>		<b>0</b>	<b>2 682</b>

Le stock de pièces, ainsi que les encours de RAI sont dépréciés à 100%.

### Note 10 : Actifs sur contrats en cours

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Encours sur Contrats d'ingénierie		4 287	4 254
<b>Actifs sur contrats en cours</b>		<b>4 287</b>	<b>4 254</b>

### Note 11 : Clients et autres débiteurs

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Clients et compte rattachés		13 720	19 068
Provisions sur comptes clients		-1 413	-404
Factures à établir		1 267	2 028
<b>Clients et autres débiteurs</b>		<b>13 574</b>	<b>20 692</b>

### Note 12 : Autres actifs courants

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Avances Fournisseurs		92	1 255
Créances sociales		36	111
Créances fiscales		2 172	11 488
Charges constatées d'avance		825	1 173
Créances diverses		659	181
<b>Autres actifs courants</b>		<b>3 784</b>	<b>14 208</b>

### Note 13 : Passifs sur contrats en cours

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Encours sur contrats d'ingénierie		540	996
<b>Passifs sur contrats en cours</b>		<b>540</b>	<b>996</b>

### Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Fournisseurs et compte rattachés		10 808	18 447
Factures non parvenues		3 834	5 053
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>		<b>14 642</b>	<b>23 500</b>

## Note 15 : Autres passifs courants et non courants

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Dettes sociales		13 978	13 237
Dettes fiscales		9 227	13 737
Comptes clients créditeurs		1 030	2 375
Dettes d'immobilisations		50	183
Dettes diverses		653	411
Produits constatés d'avance		69	353
<b>Autres passifs courants</b>		<b>25 008</b>	<b>30 294</b>

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Avances Clients Aviation		1 989	1 067
<b>Autres passifs non courants</b>		<b>1 989</b>	<b>1 067</b>

## Note 16 : Charge d'Impôts

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Impôts courants		-10	29
Impôts différés			348
<b>Charge d'impôts</b>		<b>-10</b>	<b>377</b>

Les impôts courants concernent les différents impôts sur les bénéfices locaux.

## Note 17 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril.12-Mars.13	Avril.11-Mars.12
Résultat net		9 294	-94 944
<b>Neutralisation :</b>			
Charge d'impôts		-10	377
Résultat des activités abandonnées		32 406	0
<b>Résultat net des activités poursuivies avant impôts</b>		<b>-23 122</b>	<b>-94 567</b>
Taux courant d'imposition en France		34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français		-7 954	-32 531
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R.		-4 023	-3 316
Autres différences Permanentes			23
Régularisation Impôts Différés			348
Ecart de taux d'imposition		526	1 179
Impact impôts sur activités abandonnées		11 148	
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés (Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits générés sur la période)		292	34 675
<b>Charge d'impôts du Groupe</b>		<b>-10</b>	<b>377</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>		<i>0,0%</i>	<i>-0,4%</i>

## Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

Non Applicable

## Note 19 : Déficit fiscal non activés

En k€	Mars.12 Base en devise	Exercice	Mars. 13 Base en devise	Mars.13 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€
GECI Aviation SA	108 892	9 020	117 912	117 912	33,33%	39 300
GECI International	57 117	13 044	70 161	70 161	33,33%	23 385
Geci Ltd et Mohacs Int.en GBP	4 722	100	4 822	5 587	28,00%	1 564
Geci South Africa en ZAR	1 720	0	1 720	168	28,00%	47
GECI Ingenieria Espagne	24	241	265	265	30,00%	80
GES Romania en RON	1 102	2 080	3 182	713	16,00%	114
GECI India et Aéroeuro India en INR	10 538	24 192	34 730	496	30,90%	153
GECI Ukraine en UAH	542	-104	438	10	21,00%	2
<b>Total</b>	<b>184 658</b>	<b>48 573</b>	<b>233 230</b>	<b>195 312</b>		<b>64 645</b>

Le tableau indique l'ensemble des déficits fiscaux reportables des sociétés du groupe qui n'ont pas été activés.

La société Geci International est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 1er avril 2002

## Note 20 : Effectifs

				Mars.13	Mars.12
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants		
France	42	397	41	480	732
Allemagne	15	199	16	230	256
Angleterre	0	0	0	0	7
Espagne	2	21	0	23	33
Roumanie	5	28	3	36	44
Autres	4	26	0	29	22
<b>Effectif moyen</b>	<b>68</b>	<b>671</b>	<b>60</b>	<b>798</b>	<b>1 094</b>

## Note 21 : Engagements hors bilan

- a) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.300.000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2013.

- b) Le conseil d'administration du 5 décembre 2007 a ratifié la caution donnée par GECI International à GECI Systèmes. Au 31/03/2013, le montant de l'engagement est de 110 K€.

Cette caution est liée à l'établissement du siège social de la filiale GECI Systèmes à Suresnes.

- c) Site de Prunay : La filiale Reims Aviation Industries est titulaire d'un bail pour ses locaux. Le montant des loyers restant à courir jusqu'à la prochaine date de résiliation possible est de 206 K€.
- d) Les Sociétés GECI International et GECI Aviation ont mobilisé auprès de la Société Générale leurs créances de Crédit d'impôt Recherche de l'année 2010, pour un montant de référence de 2,9 M€ pour GECI International et 1,5 M€ pour GECI Aviation en date du 20 Octobre 2011. Le cédant étant en position de garant de l'établissement financier s'agissant d'une cession à titre d'escompte avec recours, le montant de 4,4 M€ figure en engagement à la date du 15 Avril 2015, date de remboursement par l'Etat du montant du C.I.R. à la Société Générale.
- e) Comme indiqué dans la note 2-29-c de l'annexe, la société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce stade, le Groupe conteste la validité juridique de ces appels en garantie.

	En k€			Mars.13 IFRS		Mars.12 IFRS
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	
Loyers restant dûs sur bail du siège social	-					1 782
Caution solidaire de RAI avec Avdef	322	322				322
Caution sur loyers du siège social	-					277
Caution Coface de GECI Aviation	2 005				2 005	2 005
Caution Loyers au Portugal	-					25
Caution en Faveur d'un Fournisseur	-					40
Loyers restant dûs sur bail de Suresnes ( Geci Systèmes)	110	110				192
Loyers restant dûs sur bail de Sky Aircraft (Chambley)	-					1 048
Loyers restant dûs sur bail de RAI (Reims)	206	206				206
Engagements sur LLD véhicules de sociétés	-					71
Avance remboursable Région Lorraine	21 200	21 200				21 200
Créances CIR2010 mobilisée auprès de la Société Générale	4 409				4 409	4 409
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>28 252</b>	<b>21 838</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 414</b>	<b>31 576</b>
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	30 115					19 198
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	30 115					19 198

## Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire majoritaire de GECI INTERNATIONAL est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2013, 28,45% des actions de la société directement et indirectement via GECI Technologies Holding (GTH) dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI INTERNATIONAL est de 12 090K€ au 31 mars 2013 dont 11 916 K€ vis-à-vis de GTH, dont 439 K€ de charges d'intérêts. Il était de 362 K€ au 31 mars 2012.

## Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 291 524 € [Rémunération fixe PDG GECI International : 250 000 € - Rémunération fixe DG GECI Aviation : 37 500 € - Avantages en nature : 4 024 €]
- Mme SANSONETTI, Secrétaire général, 183 623 € [Rémunération fixe : 138 462 € - Prime de vacances et 13<sup>ème</sup> mois 13 161 € - Rémunération variable : 32 000 €].

Ces dirigeants n'ont pas reçu de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateurs de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2012/2013, un total de 15 000 € de jetons de présence qui n'ont pas encore été versés.

## Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Mazars				France Audit International et Révision				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : <b>GECI International</b>	197	352	40%	52%	78	0	100%	0%	74	185	39%	65%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : <b>Filiales françaises et étrangères intégrées globalement</b>	296	320	60%	48%	0	0	0%	0%	114	99	61%	35%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%			0%	0%
<b>Sous-Total</b>	<b>492</b>	<b>672</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>188</b>	<b>284</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
<b>Sous-Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>492</b>	<b>672</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>188</b>	<b>284</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

- Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 25 septembre 2008 :

L'assemblée générale du 25 septembre 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 25 novembre 2011 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 2 ans.

55 000 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 25 septembre 2008, 2 500 lors du Conseil du 3 février 2009, 40 000 lors du Conseil du 9 juillet 2009, 20 000 lors du Conseil du 24 septembre 2009, 35 000 lors du Conseil du 26 novembre 2009, 10 000 lors du Conseil du 23 décembre 2009.

1 200 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 23 avril 2010, 30 000 lors du conseil d'administration du 23 juillet 2010, 110 000 lors du Conseil du 29 novembre 2010.

85 000 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2011.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Compte tenu du départ de certains salariés, le nombre total d'actions gratuites potentiellement attribuées au 31 mars 2013 est de 85 000 actions.

- Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011:

L'assemblée générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 30 novembre 2014 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 2 ans. Durant l'exercice 2012-2013, aucune action n'a été attribuée au titre de ce nouveau plan.

## Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2012/2013	Taux moyen 2011/2012
Ukraine - UAH	0,09581	0,09334	0,09394	0,09037
Royaume Uni - GBP	1,18259	1,19918	1,22638	1,15864
Inde - INR	0,01437	0,01470	0,01428	0,01518
Afrique du Sud - ZAR	0,08460	0,09773	0,09116	0,09767
Roumanie - RON	0,22628	0,22821	0,22389	0,23414

## Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	32 906 375	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	955 345	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 861 720	0,25

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 33 885 240 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 85 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 214 644 actions qui seront potentiellement levées par les salariés (cf. note 25).

(En actions)	2012/13		2011/12		2010/11	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	33 861 720	33 740 439	32 828 733	32 849 341	32 818 875	29 847 101
Actions auto-contrôle	-64 724	-69 843	-89 772	-108 108	-64 020	-78 819
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 796 996	33 670 596	32 738 961	32 741 233	32 754 855	29 768 281

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle

(En actions)	2012/13	2011/12	2010/11
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 670 596	32 741 233	29 768 281
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	214 644	246 651	151 555
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	33 885 240	32 987 884	29 919 836

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.



## IV. Filiales et Participations

### Filiales

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 33 avenue des Champs Elysées, au capital de 8 465 430,00 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
<b>France</b>				
<b>GECI International SA</b>	21 Bld de la Madeleine 75001 PARIS	Globale	Société Mère	Société Mère
<b>GECI SYSTEMES SAS</b>	4 rue Diderot 92156 SURESNES	Globale	100	100
<b>GECI Aviation SA (ex Reims Aviation Industries)</b>	Base aérienne de Chambley 54890 ONVILLE	Globale	86,46	86,46
<b>AGIR SAS</b>	ZE Jean Monnet 865 avenue de Bruxelles 83500 LA SEYNE-SUR-MER	Globale	100	100
<b>REIMS AVIATION INDUSTRIES SAS</b>	Aérodrome Reims Prunay 51360 PRUNAY	Globale	100	86,46
<b>GECI AVIATION INDUSTRIES SAS [i]</b>	21 Bld de la Madeleine 75001 PARIS	Globale	100	86,46
<b>SKY AIRCRAFT SAS [ii]</b>	Base aérienne de Chambley 54890 ONVILLE	Globale	100	86,46
<b>Europe</b>				
<b>GECI GmbH</b>	Hein-Sass-Weg 36 – 21129 HAMBOURG, ALLEMAGNE	Globale	100	100
<b>DOPS</b>	Sonderflughafen Friedrichshafener Strasse 2 82205 Gilching Allemagne	Globale	90	90
<b>GECI LTD</b>	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
<b>GECI ENGINEERING SERVICES srl</b>	B-dul REGIEI nr. 68 BUCURESTI SECTORIIL 6 BUCAREST, ROUMANIE	Globale	100	100
<b>GECI Ingenieria SI</b>	321 Avenida de la Albufera 28031 MADRID Espagne	Globale	100	100
<b>GECI Ukraine</b>	16-22, B.Khmelnyskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
<b>Asie</b>				
<b>GECI Transportation and Engineering India Private Limited</b>	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
<b>Aeroeuro Engineering India Private Limited</b>	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Dehli - 110019 - INDE	Proportionnelle	50	50
<b>Afrique</b>				
<b>GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD [iii]</b>	1 <sup>st</sup> Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007 SOUTH AFRICA	Globale	100	100

[i] Cette société a été liquidée le 29 août 2013

[ii] Cette société a été liquidée le 16 avril 2013

[iii] Cette société est encours de liquidation

## V. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 Mars 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », qui liste certaines incertitudes résiduelles postérieures à la cession du Pôle ingénierie à Alten, liées notamment à des litiges prud'homaux et à d'éventuels contentieux avec les fournisseurs. L'évolution de ces litiges, si elle était défavorable à la société, pourrait remettre en cause sa capacité à faire face à son passif. Cette même note annexe précise en outre que la situation « in bonis » de la société repose sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 2-29-c. « Risque de liquidité », qui indique le montant des dettes ainsi que la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine ;
- La note de renvoi (2), après l'état du résultat global, qui mentionne l'impact de +32 M€ sur le résultat de l'exercice de la déconsolidation de Sky Aircraft, isolé en « Résultat des activités abandonnées » ;
- La note 2-2 « Evènements postérieurs à la clôture » qui détaille les différents mouvements de périmètre intervenus après la clôture au 31 mars 2013. A l'issue de ces mouvements, le périmètre d'activités du Groupe ne comprend plus que les filiales en Inde, au Royaume-Uni et en Afrique du sud, comme indiqué dans la note 1-5-a.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 16 avril 2014

Les commissaires aux comptes

**B E W I Z   A U D I T**

\_\_\_\_\_  
LAURENT BENOUDIZ

**M A Z A R S**

\_\_\_\_\_  
GAËL LAMANT

## 20.1.4. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice au clos au 31 mars 2013

### I. ETATS FINANCIERS SOCIAUX

#### 1.1. Compte de résultat

En k €	Notes	Avril-Mars.13	Avril-Mars.12
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>13</b>	<b>7 851</b>	<b>12 486</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	<b>2</b>	818	3
Autres produits		-	0
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>8 669</b>	<b>12 490</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>		<b>7 212</b>	<b>7 938</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>210</b>	<b>268</b>
<b>Charges de personnel</b>		<b>2 036</b>	<b>4 706</b>
Salaires et traitements		1 337	3 437
Charges sociales		699	1 268
<b>Dotations d'exploitation</b>		<b>13 156</b>	<b>52 169</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	<b>1</b>	170	177
Dotations aux provisions sur actif circulant		12 126	51 653
Dotations aux provisions pour risques et charges	<b>2</b>	860	339
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>25</b>	<b>31</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>22 639</b>	<b>65 112</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-13 970</b>	<b>-52 622</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>359</b>	<b>1 216</b>
Produits financiers de participations		0	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	
Autres intérêts et produits assimilés		346	1 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	<b>2</b>	0	9
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		13	207
<b>Charges financières</b>		<b>5 697</b>	<b>146 709</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	<b>2</b>	4 305	145 027
Intérêts et charges assimilées		1 294	1 487
Différences négatives de change		1	12
Charges nettes sur cessions de VMP		97	184
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-5 338</b>	<b>-145 493</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>-19 308</b>	<b>-198 115</b>
Produits exceptionnels		115	660
Charges exceptionnelles		-4 962	826
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>14</b>	<b>-4 846</b>	<b>-166</b>
Impôts sur les bénéfices	<b>15</b>	-107	-51
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-24 047</b>	<b>-198 229</b>

## 1.2. Bilan

En k€	Notes	Mars 13	Mars 12
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-455	-309
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>404</b>	<b>550</b>
Immobilisations corporelles brutes		282	260
Immobilisations corporelles amortissements		-234	-209
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>51</b>
Immobilisations financières brutes		153 417	153 417
Immobilisations financières dépréciations		-153 182	-148 877
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1/2</b>	<b>235</b>	<b>4 540</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>687</b>	<b>5 140</b>
Avances et acomptes versés sur commande		42	53
<b>Créances</b>	<b>2/3</b>	<b>16 551</b>	<b>14 662</b>
Créances clients et comptes rattachés bruts		36 003	30 339
Créances clients et comptes rattachés provision		-30 103	-23 814
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		<i>38 150</i>	<i>32 176</i>
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		<i>-34 463</i>	<i>-28 765</i>
Comptes courants sur filiales net		3 687	3 411
Autres créances		6 964	4 726
<b>Disponibilités et divers</b>		<b>807</b>	<b>3 618</b>
Valeurs mobilières de placement		422	601
Disponibilités		49	2 335
Charges constatées d'avance	<b>3/5</b>	336	683
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>17 399</b>	<b>18 333</b>
Ecart de conversion Actif	<b>8</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>18 087</b>	<b>23 474</b>
<b>En k€</b>			
<b>PASSIF</b>			
Capital social	<b>6</b>	8 465	8 227
Prime d'émission		46 195	44 862
Réserve légale		820	820
Autres réserves		119	119
Report à nouveau		-77 341	120 889
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-24 047</b>	<b>-198 229</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>-45 788</b>	<b>-23 313</b>
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		4 933	340
Provision pour charges		549	0
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2</b>	<b>5 484</b>	<b>342</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>3</b>	<b>43 249</b>	<b>35 714</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		78	1
Comptes courants actionnaires		16 231	15 288
Comptes courants sur filiales		26 939	20 426
<b>Dettes diverses</b>	<b>3</b>	<b>15 142</b>	<b>10 411</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 097	3 557
Dettes fiscales et sociales		7 857	6 766
Autres dettes		1 188	87
Produits constatés d'avance	<b>3/5</b>	0	320
<b>DETTES</b>		<b>58 391</b>	<b>46 444</b>
Ecart de conversion Passif	<b>8</b>	0	1
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>18 087</b>	<b>23 474</b>

## **II. Notes Annexes**

### **2.1. Activité et faits marquants**

GECI International exerce une activité de holding, fournissant notamment des services de management, d'assistance commerciale et de recrutement à ses filiales.

GECI International, dans le cadre de sa recherche de financement du programme Skylander, avait signé un accord de financement avec le fonds d'investissement YA Global Master SPV LTD sous la forme d'un Standby Equity Distribution Agreement (SEDA). Ceci se traduit par l'émission de Bons d'Emission d'Actions.

Ainsi GECI International a procédé à une augmentation de capital réservée à YA GLOBAL MASTERS le 26 avril 2012 d'un montant de 386 262,00 € par apport numéraire qui a donné lieu à la création de 180 000 actions nouvelles de nominal 0,25 €. Ces actions, souscrites au prix de 1,8959 €, ont permis d'augmenter le capital social de 45 000,00 €, le portant ainsi à 8 271 593,75 €, et de doter le poste « prime d'émission » d'un montant de 341 262,00 €.

GECI International a procédé à une augmentation de capital réservée à YA GLOBAL MASTERS le 3 mai 2012 d'un montant de 249 998,61 € par apport numéraire qui a donné lieu à la création de 144 341 actions nouvelles de nominal 0,25 €. Ces actions, souscrites au prix de 1,7320 €, ont permis d'augmenter le capital social de 36 085,25 €, le portant ainsi à 8 307 679,00 €, et de doter le poste « prime d'émission » d'un montant de 213 913,36 €.

GECI International a procédé à une augmentation de capital réservée à YA GLOBAL MASTERS le 24 mai 2012 d'un montant de 749 999,12 € par apport numéraire qui a donné lieu à la création de 506 004 actions nouvelles de nominal 0,25 €. Ces actions, souscrites au prix de 1,4822 €, ont permis d'augmenter le capital social de 126 501,00 €, le portant ainsi à 8 434 180,00 €, et de doter le poste « prime d'émission » d'un montant de 623 498,12 €.

GECI International a procédé à une augmentation de capital réservée à YA GLOBAL MASTERS le 30 mai 2012 d'un montant de 185 275,00 € par apport numéraire qui a donné lieu à la création de 125 000 actions nouvelles de nominal 0,25 €. Ces actions, souscrites au prix de 1,4822 €, ont permis d'augmenter le capital social de 31 250,00 €, le portant ainsi à 8 465 430,00 €, et de doter le poste « prime d'émission » d'un montant de 154 025,00 €.

La suspension de cotation de l'action GECI International sur Euronext le 7 Juin 2012 a mis fin à ce programme de financement.

GECI International a définitivement liquidé sa filiale MOHACS International sise au Angleterre.

Les deux sociétés opérationnelles de la Branche Aviation (Sky Aircraft et Reims Aviation Industries) ont fait l'objet de procédures collectives. Ces événements ont gravement mis en difficulté l'ensemble du Groupe GECI International.

En juillet 2012, GECI International entre en procédure de conciliation auprès du Tribunal de Commerce de Paris jusqu'en décembre 2012.

### **2.2. Evènements postérieurs à la clôture**

#### Pôle Ingénierie :

La procédure de conciliation de Geci International a repris d'avril à septembre 2013. La conciliation a été transformée en mandat ad hoc en octobre 2013.

Les tribunaux de commerce de Paris et Nanterre ont accepté de prolonger les procédures jusqu'à leur terme en ce qu'il existait des négociations entamées sous l'égide de la conciliatrice avec plusieurs acquéreurs solides et susceptibles de reprendre tout ou partie des passifs des différentes entités. Le groupe ALTEN, parmi les acquéreurs est entré dans une période de négociation exclusive jusqu'à la formalisation d'un accord final agréé par les tribunaux de commerce . Le Pôle Ingénierie de GECI International a fait l'objet d'une offre de reprise par le groupe Alten ; reprise comprenant les filiales GECI SYSTEMES, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne).

Le processus de reprise, débuté en novembre 2013 par la signature d'un protocole d'accord global, s'est poursuivi par la mise en place de différents accords particuliers, et la levée de plusieurs conditions suspensives. La cession est devenue définitive suite à l'homologation du protocole de conciliation par les Tribunaux de Commerce de Paris et de Nanterre le 3 mars 2014, et la signature des différents actes de cession des droits sociaux début mars 2014. Ce protocole d'accord convient notamment de l'abandon de l'ensemble des créances et dettes réciproques entre GECI International et ses filiales,

en particulier GECI Systèmes et d'un accord transactionnel avec la Région Lorraine.

Suite à cette cession, GECI International conserve néanmoins une activité d'ingénierie à travers ses filiales au Royaume Uni, en Inde et en Afrique du Sud

Le Pôle Aviation était composé de trois filiales :

- Sky Aircraft : Faute d'avoir réuni le tour de table qui aurait permis de financer les 180 M€ supplémentaires à la poursuite du programme Skylander jusqu'à la livraison du premier avion, le Groupe GECI International s'est résolu à demander la mise en redressement Judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, le 4 octobre 2012 ; laquelle a été transformée en Liquidation Judiciaire par le Tribunal de Commerce de Briey le 16 avril 2013.

L'ouverture de la liquidation judiciaire de la société Sky Aircraft a entraîné deux conséquences pour GECI International :

- L'impossibilité de recouvrer ses financements ;
  - Un appel en garantie immédiat par le Payeur Régional de Lorraine aux fins de remboursement de la totalité des avances consenties par le Conseil Régional de Lorraine, soit 21,1 M€.
- GECI Aviation Industries : suite à un redressement fiscal de début d'année 2013, et à la liquidation judiciaire de Sky Aircraft, GECI Aviation Industries, holding intermédiaire sans activité, qui détenait les titres de Sky Aircraft, ne disposait plus d'aucune ressource pour faire face à son passif exigible. Le Tribunal de Commerce de Paris a donc décidé sa liquidation judiciaire le 29 août 2013.
- Reims Aviation Industries a été placée en redressement judiciaire en date du 10 septembre 2013. Parmi les offres présentées au Tribunal de Commerce, celui-ci a retenu celle de la société ASI INNOVATION, en raison notamment des accords de partenariat qu'elle contenait avec le groupe chinois AVIC. La mise en Liquidation Judiciaire de Reims Aviation Industries a donc été ordonnée en date du 25 mars 2014 ainsi que la cession des actifs à ASI INNOVATION

GECI Aviation, holding du Pôle Aviation, a été placée en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Briey en date du 26 février 2014.

### **2.3. Règles de présentation**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### **2.4. Continuité d'exploitation**

Les comptes au 31 Mars 2013 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2014. Au résultat de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN la société GECI International retrouvera une situation financière in bonis lui permettant de développer une activité éventuellement bénéficiaire.

La capacité de GECI International à faire face à l'ensemble de ses engagements au terme de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN repose sur un plan de trésorerie prévisionnel sur 18 mois couvrant la période de février 2014 à juillet 2015 élaboré par la société avec l'aide de ses conseils.

Certaines incertitudes résiduelles pourraient peser néanmoins sur ces prévisions, liées notamment à :

- l'évolution des litiges en cours tels que les procédures intentées devant les prud'hommes par d'anciens salariés de la société ayant été licenciés ;
- ou d'éventuels contentieux avec les fournisseurs dans le cadre des discussions menées auprès de ces derniers pour obtenir des étalements ou des réductions de dettes.

La position du management, compte tenu des actions menées depuis plusieurs semaines, est de considérer que les négociations de remboursement des créanciers permettent de garantir la pérennité de GECI International pendant la durée de son plan de trésorerie de 18 mois.

Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11.9 M€) et Air Invest (4.1 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

## **2.5. Immobilisations**

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

## **2.6. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

## **2.7. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **2.8. Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

## **2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats**

La société GECI INTERNATIONAL est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale dans le cadre du régime institué par l'article 223A à 223V du code général des Impôts. Ce périmètre comprend les sociétés françaises suivantes du groupe soit : GECI International, GECI Systèmes et AGIR.



Dans le cadre de cette intégration, les relations entre les sociétés et la société tête de groupe : GECI International, sont régies par une convention dont le principe général est le suivant :

« Toutes les dispositions de la présente convention ont pour principe commun que, durant son appartenance au groupe résultant du régime de l'intégration fiscale mis en place entre la société tête de groupe et la filiale, celle-ci se trouve, dans toute la mesure du possible, dans une situation identique en actif, passif, charges, produits, risques et prérogatives à celle qui aurait été la sienne en l'absence de groupe fiscal. »

En cas de sortie de l'intégration fiscale, les reports fiscaux générés par la filiale restent la propriété de la société tête de groupe.

La différence entre la charge totale d'impôt du groupe et le total des charges d'impôt individuelles provenant des résultats des sociétés intégrées est enregistrée en résultat de l'exercice. Aucune provision au titre de l'utilisation potentielle des reports fiscaux des filiales n'est donc constatée au niveau de la société tête de groupe.

## **2.10. Trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt).

## **2.11. Provisions**

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

## **2.12. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel**

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 5,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,5 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âges entre 0 % et 43 %.

### III. Notes Sur Les Comptes Sociaux

#### Note 1 Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
<b>TOTAL</b>	<b>859</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>859</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements divers	48			48
Matériel de transport	0	21		21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	212	1		213
Avances et acomptes	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>260</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>282</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	153 260			153 260
Prêts et autres immobilisations financières	156			156
<b>TOTAL</b>	<b>153 416</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>153 417</b>
<b>TOTAL</b>	<b>154 534</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>154 558</b>

Variation des amortissements	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles	309	145		454
<b>TOTAL</b>	<b>309</b>	<b>145</b>	<b>-</b>	<b>454</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements et divers	37	1		38
Matériel de transport	-	3		3
Matériel de bureau, informatique et mobilier	172	20		193
<b>TOTAL</b>	<b>209</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>234</b>
<b>TOTAL</b>	<b>518</b>	<b>171</b>	<b>-</b>	<b>689</b>

#### Note 2 Provisions

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation	-	-	Exploitation	2
Autres provisions pour risques	340	252	Exploitation		-	Exploitation	592
		4 933	Exceptionnel	43	-	Exceptionnel	4 890
<b>Total prov. pour risques et charges</b>	<b>342</b>	<b>5 185</b>	<b>-</b>	<b>43</b>	<b>-</b>		<b>5 484</b>
Provisions sur titres de participation	148 877	4 305	Financier	-		Financier	153 182
			Exceptionnel	-		Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	28 765	5 697	Exploitation			Financier	34 462
			Exceptionnel	-		Exceptionnel	
Provisions sur comptes clients	23 814	6 428	Exploitation	139		Financier	30 103
			Exceptionnel	-		Exceptionnel	
<b>Total prov. pour dépréciation</b>	<b>201 456</b>	<b>16 430</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>217 747</b>
<b>TOTAL</b>	<b>201 798</b>	<b>21 615</b>	<b>-</b>	<b>43</b>	<b>-</b>		<b>223 231</b>

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
<b>Provisions au 31/03/12</b>	<b>148 877</b>	<b>28 765</b>	<b>2</b>	<b>177 644</b>
GECI Ukraine		-	-	-
GECI Systèmes	4 305			4 305
GECI India		-	-	-
Geci LTD				-
GECI GMBH				-
GES				-
GECI LLC				-
GA		22		22
<b>Mouvements 2012/2013</b>	<b>4 305</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>4 327</b>
<b>Provisions au 31/03/13</b>	<b>153 182</b>	<b>28 786</b>	<b>2</b>	<b>181 971</b>

### Note 3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	156	-	156
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (&gt; 1 an)</b>	<b>156</b>	<b>-</b>	<b>156</b>
Créances clients	36 003	36 003	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2	2	-
Etat - Impôts sur les bénéfices		-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	1 030	1 030	-
Etat - Divers	5 907	3	5 904
Groupe et associés	38 150	38 150	-
Débiteurs divers	66	66	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (&lt; 1 an)</b>	<b>81 158</b>	<b>75 254</b>	<b>5 904</b>
Charges constatées d'avance (< 1 an)	336	336	-
<b>TOTAL</b>	<b>81 649</b>	<b>75 588</b>	<b>6 061</b>

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	78	78	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6 097	6 097	-
Personnel et comptes rattachés	682	682	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 247	1 247	-
Impôts sur les bénéfices	21	21	-
Taxe sur la valeur ajoutée	5 706	5 706	-
Autres impôts, taxes et assimilés	202	202	-
Groupe et associés	43 170	26 939	16 231
Autres dettes	26	26	-
Avances et acomptes reçus sur commandes encours	1 161	1 161	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>58 391</b>	<b>42 160</b>	<b>16 231</b>

## Note 4 Charges à payer et produits à recevoir

- Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2013	Mars 2012
Dettes fournisseurs	664	455
Dettes fiscales et sociales	1102	1197
Autres dettes	26	11
<b>TOTAL</b>	<b>1 792</b>	<b>1 663</b>

- Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2013	Mars 2012
Créances clients et comptes rattachés	0	235
Divers, produits à recevoir	5907	716
<b>TOTAL</b>	<b>5 907</b>	<b>951</b>

Le produit à recevoir est le solde de CIR 2010-2011 et 2012.

## Note 5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Mars 2013	Mars 2012
Charges d'exploitation	336	683
<b>TOTAL</b>	<b>336</b>	<b>683</b>

Produits constatés d'avance	Mars 2013	Mars 2012
Produits d'exploitation	0	320
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>320</b>

## Note 6 Capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	32 906 375	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	955 345	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 861 720	0,25



Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2012	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2013
Capital Social		8 227	239					8 465
Primes d'émissions		44 862	1 333					46 195
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		120 889		(198 229)				(77 341)
Résultat net		(198 229)		198 229		(24 047)		(24 047)
<b>TOTAL</b>		<b>(23 313)</b>	<b>1 572</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(24 047)</b>	<b>-</b>	<b>(45 788)</b>

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2011	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2012
Capital Social		8 205	22					8 227
Primes d'émissions		44 884	(22)					44 862
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		121 775		(887)				120 889
Résultat net		(887)		887		(198 229)		(198 229)
<b>TOTAL</b>		<b>174 917</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(198 229)</b>	<b>-</b>	<b>(23 313)</b>

Les capitaux propres deviennent négatifs et inférieurs à la moitié du capital social, des solutions de recapitalisations sont envisagées pour faire face à cette situation et pérenniser les comptes de la société.

## Note 7 Location financement

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2012
<b>Immobilisations en Location Financement</b>				
Immobilisations Incorporelles	2 346	(468)	(1 112)	1 235
Immobilisations Corporelles	2 917	(572)	(1 864)	1 053
	<b>5 263</b>	<b>(1 040)</b>	<b>(2 976)</b>	<b>2 287</b>

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	exercice	payées cumulé	à payer total	
Immobilisations Incorporelles	716	2 141	689	
Immobilisations Corporelles	663	2 820	681	
<b>Total</b>	<b>1 378</b>	<b>4 960</b>	<b>1 370</b>	<b>0</b>

En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	519	170		689
Immobilisations Corporelles	490	191		681
<b>Total</b>	<b>1 009</b>	<b>361</b>	<b>0</b>	<b>1 370</b>

## Note 8 Ecart de conversion

N/A

## Note 9 Effectifs

Effectif moyen	Mars 2013	Mars 2012
Cadres	15	34
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>36</b>

## Note 10 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 291 524 €.

Les dirigeants n'ont pas reçu de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateurs de GECI International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2012/2013 d'un total de 15 000 € de jetons de présence, qui n'ont pas encore été versés.

## Note 11 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Mars 2013	Mars 2012
Engagements de retraite (1)	160	127
Aval et cautions (2)	21 200	21 502
Loyers restant dûs sur bail de Suresnes (GECI SYSTEMES) (3)	110	192
Engagement loyers des véhicules en LLD	0	71
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (4)	500	500
Mobilisation de Créances CIR 2010 (5)	2 426	2 426
Loyers restant dûs sur bail du siège social		1 782
<b>TOTAL</b>	<b>24 396</b>	<b>26 599</b>
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF (6)	598	1896
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	598	1896

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour recouvrer le reliquat des diverses avances consenties se poursuivra.

(3) Le CA du 5 décembre 2007 a ratifié la caution donnée par GECI International au bailleur de GECI Systèmes due à l'établissement du siège social de la filiale GECI Systèmes à Suresnes.

(4) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société GTH.

- ❖ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 500 000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005 des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant

apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

(5) Le DIF est le Droit Individuel à la Formation.

## Note 12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Mars 2013	Mars 2012
Ecart de conversion Actif	-	-
<b>Total des accroissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions filiales non déductibles (C/C et Risque)	933	2
Provisions perte de change	-	-
Ecart de conversion Passif	-	1
Organic	6	13
Amortissements réputés différés	-	-
Déficits reportables	70 161	57 117
<b>Total des allègements</b>	<b>71 100</b>	<b>57 133</b>

En mars 2012, les déficits reportables sont de 57 117 K€. Les déficits reportables sont ceux relatifs à l'ensemble du groupe de l'intégration fiscale.

## Note 13 Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité	Mars 2013	Mars 2012
Refacturations aux filiales	7851	12486
Prestations de services aéronautiques	0	0
Produits des activités annexes	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 851</b>	<b>12 486</b>

Répartition par marché géographique	Mars 2013	Mars 2012
France	7685	11976
Allemagne	23	46
Grande-Bretagne	82	186
Suisse	0	0
Espagne	1	116
Roumanie	0	50
Autres	59	112
<b>TOTAL</b>	<b>7 851</b>	<b>12 486</b>

## Note 14 Résultat exceptionnel

En k€	Mars 2013	Mars 2012
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	71	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles	-	1
Produits de cession des immobilisations financières	-	608
Produits exceptionnels divers	44	51
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>660</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28	37
VNC des immobilisations corporelles cédées	-	12
VNC des immobilisations financières cédées	-	742
Charges exceptionnelles diverses	1	34
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelle	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 933	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 962</b>	<b>826</b>

## Note 15 Note sur produits d'impôts

En k€	Mars 2013	Mars 2012
Produit d'intégration fiscale GECl Systèmes	-	-
Produit d'intégration fiscale AGIR	(110)	50
Crédit Impôts apprentissage	3	2
<b>Total</b>	<b>(107)</b>	<b>51</b>

## Note 16 Tableau des filiales et participations au 31 mars 2013

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (€)		Devises	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECl Systèmes SAS	4 rue Diderot, Suresnes (92)	100	4 305 000	-	€	196 000	(6 380 510)	(20 539 658)		101 000	
GECl AVIATION SA (ex Reims Aviation Industries)	Base aérienne de Chambley - Onville (54)	86,46	144 671 770	-	€	6 636 719	(5 711 884)	(1 717 100)	6 230 662		(6 230 662)
GECl GmbH	Hein-Sass-Weg 36 – 21129 Hambourg, Allemagne	100	26 053	-	€	25 565	712 711	481 539	1 874 602		(476 262)
GECl Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	£	3 530 000	(522 099)	(99 627)	646 657		(284 703)
GECl Engineering Services SRL	B-dul REGIEI nr. 68 BUCURESTI SECTORIIL 6 Roumanie	100	2 870	-	RON	8 431	(5 500 999)	(1 943 964)	1 822 475		(606 845)
GECl Ingenieria S.L.	C/Quintanapalla, 8-2º dcha - 28050 MADRID	100	50 000	50 000	€	50 000	125 730	(165 678)	449 218		
GECl UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	€	528 464	85 016	104 172			
GECl TECP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	28 457	RS	20 700 000	(635 937)	(19 796 000)	40 030		
<b>Sociétés consolidées</b>			<b>153 260 856</b>	<b>78 457</b>					<b>11 063 644</b>	<b>101 000</b>	<b>(7 598 472)</b>
<b>Sociétés non consolidées</b>			<b>-</b>	<b>-</b>					<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ensemble des sociétés</b>			<b>153 260 856</b>	<b>78 457</b>					<b>11 063 644</b>	<b>101 000</b>	<b>(7 598 472)</b>



## Note 17 Opérations réalisées avec les entreprises liées

En K€	Prêt	Emprunt	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créditeur
AGIR			1			1 296
DOPS			11	20	60	
GES Srl			(29)		1 686	
GECI GMBH			(78)		1 774	
GECI Ingenieria S.L.			(48)		374	
GECI LIMITED					647	
GECI SYSTEMES SAS			(1 182)	859		25 644
GECI Services			(25)		385	
GECI UKRAINE						
GECI TEIP (INDIA)			169		40	
GECI AVIATION SAS			38		6 231	
SKY AIRCRAFT SAS			33 530		19 620	
GECI AVIATION INDUSTRIES			2 306		540	
REIMS AVIATION INDUSTRIES			130		6 621	
<b>Sociétés Consolidées</b>	-	-	<b>34 824</b>	<b>879</b>	<b>37 978</b>	<b>26 939</b>
GECI LLC (USA)			-		171	
<b>Sociétés Non Consolidées</b>	-	-	-	-	171	-
GTH						11 916
AIRINVEST						4 140
SB POMPE						170
Serge BITBOUL						4
<b>Actionnaires</b>	-	-	-	-	-	16 231
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 824</b>	<b>879</b>	<b>38 150</b>	<b>43 170</b>

En k€	Refacturation Management services	Refacturation Assurance RCP	Informatique	Personnels et prestations dédiées	Autres	Produits financiers	Charges financières
AGIR			4	67			29
DOPS						1	
GES Srl						50	
GECI GMBH			23			65	
GECI Ingenieria S.L.			1			11	
GECI Ltd	23		1		58	16	
GECI SYSTEMES SAS			46	688			654
GECI Services			2			25	
GECI AVIATION SAS							
SKY AIRCRAFT SAS	4 610			1 543	274		
GECI AVIATION INDUSTRIES							
REIMS AVIATION INDUSTRIES	292			50	108	179	
GECI UKRAINE							
GECI TEIP (INDIA)					58		
<b>Sociétés Consolidées</b>	<b>4 925</b>	<b>78</b>	<b>2 348</b>	<b>498</b>	<b>-</b>	<b>346</b>	<b>683</b>
GECI LLC (USA)							
<b>Sociétés Non Consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 925</b>	<b>78</b>	<b>2 348</b>	<b>498</b>	<b>-</b>	<b>346</b>	<b>683</b>
<b>GTH</b>							<b>363</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>363</b>



## **IV. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2013**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- La note 2-4 « Continuité d'exploitation », qui liste certaines incertitudes résiduelles postérieures à la cession du Pôle ingénierie à Alten, liées notamment à des litiges prud'homaux et à d'éventuels contentieux avec les fournisseurs. L'évolution de ces litiges, si elle était défavorable à la société, pourrait remettre en cause sa capacité à faire face à son passif. Cette même note annexe précise en outre que la situation « in bonis » de la société repose sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 11 « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que :

- les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification ;

- il n'a pas été convoqué d'Assemblée Générale Extraordinaire dans les 4 mois ayant suivi l'Assemblée Générale du 5 novembre 2013 au cours de laquelle la perte de plus de la moitié du capital social de votre société a été constatée, comme cela est prévu par l'article L.225-248 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 16 avril 2014

Les commissaires aux comptes

**B E W I Z   A U D I T**

\_\_\_\_\_  
LAURENT BENOUDIZ

**M A Z A R S**

\_\_\_\_\_  
GAËL LAMANT



## 20.1.5. Comptes Consolidés relatifs à l'exercice au clos au 31 mars 2012

### I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 1.1. Compte de résultat consolidé

	en k€	Notes	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
<b>Chiffre d'affaires</b>		1	<b>60 887</b>	<b>57 851</b>
Autres Produits courants <sup>(1)</sup>			491	22 912
Coûts directs		2	-84 739	-67 973
<b>Marge sur coûts directs</b>			<b>-23 361</b>	<b>12 789</b>
% du chiffre d'affaires			-38,37%	22,11%
Coûts généraux et administratifs		3	-20 754	-16 520
<b>Résultat opérationnel Courant</b>			<b>-44 114</b>	<b>-3 730</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	-49 273	4 881
<b>Résultat opérationnel Net</b>			<b>-93 388</b>	<b>1 151</b>
Coût de l'endettement financier net		5	-959	-620
Autres charges et produits financiers		5	-220	148
<b>Résultat courant avant impôt</b>			<b>-94 567</b>	<b>679</b>
Impôts sur les bénéfices		16	-377	772
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>			<b>-94 944</b>	<b>1 452</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			0	-172
<b>Résultat net</b>			<b>-94 944</b>	<b>1 280</b>
<b>Attribuable aux propriétaires de la société mère</b>			<b>-82 316</b>	<b>1 925</b>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			-12 628	-645

#### (en euros par action)

	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base	32 741 233	29 768 281
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué	32 987 884	29 919 836
Résultat net de base par action	-2,514	0,065
Résultat net dilué par action	-2,514	0,064
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-2,514	0,070
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-2,514	0,070

Il n'y a pas eu de distribution de dividende sur l'exercice 2011/2012.

(1): La ligne « Autres produits » correspond aux subventions définitivement acquises pour 491K€, aucune activation de frais de développement n'a été constatée sur cet exercice. Durant l'exercice 2010-2011, les frais de développement qui ont été activés, sont de l'ordre de 22, 5 M€.

	en k€	Notes	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>-94 944</b>	<b>1 280</b>
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère			-1	26
Ecart de conversion sur invest. net à l'étranger			0	0
Impôt différé constaté directement en situation nette			45	-112
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>			<b>44</b>	<b>-86</b>
<b>Résultat global total</b>			<b>-94 900</b>	<b>1 194</b>
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-82 272	1 839
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			-12 628	-645

## 1.2. Etat de la situation financière

	en k€	Notes	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11 retraité
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles		6	2 467	55 068
Immobilisations corporelles		6	4 006	4 744
Actifs financiers non courants		6	14 277	7 213
Impôts différés		18	0	311
<b>Total Actifs non-courants</b>			<b>20 750</b>	<b>67 335</b>
Stocks et encours		9	2 682	6 263
Actifs sur contrats en cours		10	4 254	3 581
Clients et autres débiteurs		11	20 692	15 158
Actif d'impôt exigible			216	590
Autres actifs courants		12	14 208	17 364
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7	4 046	1 985
<b>Total Actifs courants</b>			<b>46 099</b>	<b>44 940</b>
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente</b>				
<b>Total Actif</b>			<b>66 849</b>	<b>112 275</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital			8 227	8 205
Primes et réserves			41 473	38 124
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			<b>-82 316</b>	<b>1 925</b>
<b>Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère</b>			<b>-32 617</b>	<b>48 254</b>
<b>Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>			<b>-12 479</b>	<b>559</b>
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>-45 096</b>	<b>48 812</b>
Emprunts et dettes financières		7	42 470	18 374
Provisions non courantes		8	1 385	899
Impôts différés		18	0	8
Autres passifs non courants		15	1 067	3 859
<b>Total Passifs non courants</b>			<b>44 923</b>	<b>23 141</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		7	11 588	5 450
Provisions courantes		8	603	281
Passifs sur contrats en cours		13	996	1 097
Fournisseurs et autres créditeurs		14	23 500	14 282
Passif d'impôt exigible			41	75
Autres passifs courants		15	30 294	19 137
<b>Total Passifs courants</b>			<b>67 022</b>	<b>40 323</b>
<b>Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente</b>				
<b>Total des passifs</b>			<b>111 944</b>	<b>63 464</b>
<b>Total Passif</b>			<b>66 849</b>	<b>112 275</b>

## Tableau de passage des comptes publiés de l'exercice précédent

	en k€	Avril.10-Mars.11 Publié	Reclassement Courant et non Courant	Avril.10-Mars.11 Retraité
<b>ACTIF</b>				
Total Actifs non-courants		60 797	6 537	67 335
Total Actifs courants		51 478	-6 537	44 940
Total Actif		112 275	0	112 275
<b>PASSIF</b>				
Total des capitaux propres		48 813	0	48 812
Total Passifs non courants		19 281	3 859	23 141
Total Passifs courants		44 182	-3 859	40 324
Total Passif		112 275	0	112 275

A l'actif, la créance sur l'Etat au titre du Crédit d'Impôt Recherche 2010 d'un montant de 6 537K€ a été reclassée en actif non courant.

Au passif, les acomptes reçus des clients à hauteur de 125 K€ et les produits constatés d'avances au titre des crédits impôt recherche pour un montant de 3 733 K€ ont été reclassés en autres passifs non courants.

Ces reclassements ont été opérés conformément à la norme IAS 1 (présentation des états financiers) car leur réalisation interviendra au delà des douze mois suivant la date de clôture.

Une information comparative est donc présentée au titre de l'exercice précédent.



### 1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.11-Mars.11
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE</b>		
<b>Résultat net consolidé hors activités abandonnées</b>	<b>-94 944</b>	<b>1 452</b>
+ Amortissements et provisions	4 563	2 185
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	2	140
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	51 684	309
- Intérêts payés	386	626
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	377	-772
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>	<b>-37 932</b>	<b>3 938</b>
Impôts versés	311	433
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	11 074	-7 854
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)</b>	<b>-26 547</b>	<b>-3 483</b>
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-2 280	-781
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	<i>-1 661</i>	<i>-81</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>	<i></i>	<i>118</i>
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	<i>-691</i>	<i>-837</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>	<i>71</i>	<i>19</i>
Developpement Autofinancé (Skylander)	0	-20 513
<b>Investissements d'exploitations nets</b>	<b>-2 280</b>	<b>-21 294</b>
Décaissements nets liés aux acquisitions financières	-180	-17
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	605	3 322
Variation de périmètre	27	-50
<b>Investissements financiers nets</b>	<b>452</b>	<b>3 255</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)</b>	<b>-1 828</b>	<b>-18 040</b>
Encaissement net sur augmentation de capital	0	8 316
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	0	3 721
Dividendes versés dans les filiales aux minoritaires	0	0
Augmentation et diminution des actions propres	-26	-5
Apports en compte courant	14 692	-789
Variation nette des emprunts	16 660	10 481
<i>Encaissement d'emprunt</i>	<i>18 122</i>	<i>11 778</i>
<i>Remboursement d'emprunt</i>	<i>-1 461</i>	<i>-1 298</i>
Intérêts payés	-386	-626
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)</b>	<b>30 940</b>	<b>21 098</b>
Variation des cours des devises	-34	38
<b>VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées</b>	<b>2 531</b>	<b>-387</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>-172</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE avec activités abandonnées</b>	<b>2 531</b>	<b>-559</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>-1 554</b>	<b>-996</b>
Variation de trésorerie	2 531	-558
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>977</b>	<b>-1 554</b>
<b>dont disponibilités et quasi disponibilités</b>	<b>4 046</b>	<b>1 985</b>
dont avances perçues de la société d'affacturage	-2 751	-2 438
dont autres (découverts...)	-319	-1 100

## 1.4. Etat des Variations des capitaux propres consolidés

en K€	Capital et réserves liées					Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion					
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2011	8 204	44 884	-177	1 346	-6 003	48 254	558	48 812	
<i>Résultat net de la période</i>			-43		-82 273	-82 316	-12 628	-94 944	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	-1	45	44	0	44	
<i>Effet d'impôt</i>					45	45		45	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				-1		-1		-1	
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-43</b>	<b>-1</b>	<b>-82 228</b>	<b>-82 272</b>	<b>-12 628</b>	<b>-94 900</b>	
Augmentation de capital	22	-22				0		0	
Paiements fondés sur des actions					387	387	21	408	
Reclassement des actions propres			-26			-26		-26	
Variation de pourcentage d'intérêt					1 041	1 041	-435	606	
Autres variations					0	0	5	4	
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>22</b>	<b>-22</b>	<b>-26</b>	<b>0</b>	<b>1 428</b>	<b>1 402</b>	<b>-409</b>	<b>993</b>	
Capitaux propres au 31 mars 2012	8 226	44 862	-246	1 345	-86 803	-32 617	-12 479	-45 096	
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2010	7 458	37 389	-186	1 320	-14 925	31 056	899	31 955	
<i>Résultat net de la période</i>			9		1 916	1 925	-645	1 280	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	26	-112	-86	0	-86	
<i>Effet d'impôt</i>					-112	-112		-112	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				26		26		26	
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>26</b>	<b>1 804</b>	<b>1 839</b>	<b>-645</b>	<b>1 194</b>	
Augmentation de capital	746	7 495			75	8 316		8 316	
Paiements fondés sur des actions					276	276	27	303	
Reclassement des actions propres			5			5		5	
Variation de pourcentage d'intérêt					6 767	6 767	272	7 039	
Autres variations			-5			-5	5	0	
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>746</b>	<b>7 495</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 118</b>	<b>15 359</b>	<b>304</b>	<b>15 663</b>	
Capitaux propres au 31 mars 2011	8 204	44 884	-177	1 346	-6 003	48 254	558	48 812	

Le capital social est composé de 32 906 375 actions d'un nominal de 0,25 €.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	32 818 875	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	87 500	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	32 906 375	0,25

L'émission d'actions au cours de l'exercice résulte de l'attribution définitive d'actions gratuites à des salariés après la période d'acquisition de 2 ans.



## 1.5. Informations sectorielles

### 1.5.a. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- Le pôle Ingénierie qui représente 90% du chiffre d'affaires, correspondant aux activités des sociétés Geci Systèmes, Agir, Geci Services, DOPS, Geci GMBH, GES, Geci Ingenieria, Geci Ltd, Geci Ukraine Geci South Africa et AeroEuro Engineering India.
- Le pôle Aviation qui représente 10 % du chiffre d'affaires, correspondant aux activités des sociétés Geci Aviation, Geci Aviation Industries, Skyaircraft, et Reims Aviation Industries.
- GECI International constitue la Holding.

en K€	Avril.11-Mars.12				Avril.10-Mars.11 retraité					
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>58 367</b>	<b>6 273</b>	<b>12 738</b>	<b>-16 491</b>	<b>60 887</b>	<b>54 423</b>	<b>7 322</b>	<b>11 829</b>	<b>-15 723</b>	<b>57 851</b>
Autre Produits courants	19	472		0	491	12	22 900	0	0	22 912
Coûts directs	-42 264	-46 918	-7 319	11 763	-84 739	-40 886	-30 138	-7 761	10 811	-67 973
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>16 122</b>	<b>-40 174</b>	<b>5 419</b>	<b>-4 728</b>	<b>-23 361</b>	<b>13 549</b>	<b>84</b>	<b>4 069</b>	<b>-4 912</b>	<b>12 789</b>
% du chiffre d'affaires	27,6%				0,0%	24,9%				0,0%
Coûts généraux et administratifs	-12 753	-7 549	-5 642	5 191	-20 754	-11 764	-5 944	-3 782	4 970	-16 520
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>3 369</b>	<b>-47 723</b>	<b>-223</b>	<b>462</b>	<b>-44 114</b>	<b>1 785</b>	<b>-5 860</b>	<b>287</b>	<b>58</b>	<b>-3 730</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	-538	-48 452	-283	0	-49 273	4 900	8	19	-46	4 881
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>2 831</b>	<b>-96 175</b>	<b>-506</b>	<b>463</b>	<b>-93 388</b>	<b>6 685</b>	<b>-5 852</b>	<b>306</b>	<b>12</b>	<b>1 151</b>
Coût de l'endettement financier net	309	-449	-355	-463	-959	41	-407	-243	-11	-620
Autres charges et produits financiers	-50	-98	-72	0	-220	185	-168	134	-2	148
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 089</b>	<b>-96 722</b>	<b>-933</b>	<b>0</b>	<b>-94 567</b>	<b>6 911</b>	<b>-6 427</b>	<b>197</b>	<b>-1</b>	<b>679</b>
Impôts sur les bénéfices	-173	0	-204	0	-377	412	0	360	0	772
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	<b>2 916</b>	<b>-96 722</b>	<b>-1 137</b>	<b>0</b>	<b>-94 944</b>	<b>7 323</b>	<b>-6 427</b>	<b>557</b>	<b>-1</b>	<b>1 452</b>
Plus-values sur participations cédées				0	0	0	0	0	0	0
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées				0	0	-172	0	0	0	-172
Dont plus-value de cession sur participation				0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>2 916</b>	<b>-96 722</b>	<b>-1 137</b>	<b>0</b>	<b>-94 944</b>	<b>7 151</b>	<b>-6 427</b>	<b>557</b>	<b>0</b>	<b>1 280</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>2 915</b>	<b>-84 094</b>	<b>-1 137</b>	<b>0</b>	<b>-82 316</b>	<b>7 162</b>	<b>-5 793</b>	<b>557</b>	<b>0</b>	<b>1 925</b>
Intérêts minoritaires	1	-12 629	0	0	-12 628	-11	-634	0	0	-645

Le Chiffre d'affaires du Pôle d'ingénierie se compose de :

- 54 614 K€ de CA externe.
- 2 868 K€ de CA réalisé avec le pôle Aviation
- 885 K€ de refacturations à la Holding.

en K€

Avril.10-Mars.11 publié

Avril.10-Mars.11 retraité

	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	54 423	7 322	76	-3 970	57 851	54 423	7 322	11 829	-15 723	57 851
Autre Produits courants	12	22 900		0	22 912	12	22 900		0	22 912
Coûts directs	-40 886	-30 138	-7 760	10 811	-67 973	-40 886	-30 138	-7 761	10 811	-67 973
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>13 549</b>	<b>84</b>	<b>-7 684</b>	<b>6 841</b>	<b>12 789</b>	<b>13 549</b>	<b>84</b>	<b>4 069</b>	<b>-4 912</b>	<b>12 789</b>
% du chiffre d'affaires	24,9%	1,1%			0,0%	24,9%				0,0%
Coûts généraux et administratifs	-11 764	-5 919	-2 962	4 125	-16 520	-11 764	-5 944	-3 782	4 970	-16 520
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	<b>1 785</b>	<b>-5 835</b>	<b>-10 646</b>	<b>10 966</b>	<b>-3 730</b>	<b>1 785</b>	<b>-5 860</b>	<b>287</b>	<b>58</b>	<b>-3 730</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	4 900	8	-1 475	1 448	4 881	4 900	8	19	-46	4 881
<b>Résultat opérationnel Net</b>	<b>6 685</b>	<b>-5 827</b>	<b>-12 120</b>	<b>12 413</b>	<b>1 151</b>	<b>6 685</b>	<b>-5 852</b>	<b>306</b>	<b>12</b>	<b>1 151</b>
Coût de l'endettement financier net	41	-407	-478	223	-620	41	-407	-243	-11	-620
Autres charges et produits financiers	185	-168	132	-1	148	185	-168	134	-2	148
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>6 911</b>	<b>-6 402</b>	<b>-12 466</b>	<b>12 636</b>	<b>679</b>	<b>6 911</b>	<b>-6 427</b>	<b>197</b>	<b>-1</b>	<b>679</b>
Impôts sur les bénéfices	412	0	360	0	772	412	0	360	0	772
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence				0	0				0	0
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités</b>	<b>7 323</b>	<b>-6 402</b>	<b>-12 106</b>	<b>12 637</b>	<b>1 452</b>	<b>7 323</b>	<b>-6 427</b>	<b>557</b>	<b>-1</b>	<b>1 452</b>
Plus-values sur participations cédées				0	0				0	0
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être	-172			0	-172	-172			0	-172
<i>Dont plus-value de cession sur participation</i>				0	0				0	0
<b>Résultat net</b>	<b>7 151</b>	<b>-6 402</b>	<b>-12 106</b>	<b>12 637</b>	<b>1 280</b>	<b>7 151</b>	<b>-6 427</b>	<b>557</b>	<b>0</b>	<b>1 280</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>7 162</b>	<b>-5 768</b>	<b>-12 106</b>	<b>12 637</b>	<b>1 925</b>	<b>7 162</b>	<b>-5 793</b>	<b>557</b>	<b>0</b>	<b>1 925</b>
Intérêts minoritaires	-11	-634	0	0	-645	-11	-634	0	0	-645

### Tableau de passage des comptes publiés de la période de l'exercice précédent

Les retraitements opérés portent sur les colonnes Holding et Eliminations Intercos. La contribution de la Holding est établie selon la méthodologie appliquée aux colonnes « Activité Ingénierie » et « Activité Aviation », à savoir la contribution avant élimination des opérations inter-compagnies.

### 1.5.b. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

en k€

Avril.11-Mars.12

Avril.10-Mars.11

ACTIF	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs Sectoriels	47 971	29 634	69 140	-79 897	66 848	37 349	80 456	54 226	-59 756	112 275
Actifs non affectés					0					0
<b>Total Actif</b>	<b>47 971</b>	<b>29 634</b>	<b>69 140</b>	<b>-79 897</b>	<b>66 848</b>	<b>37 349</b>	<b>80 456</b>	<b>54 226</b>	<b>-59 756</b>	<b>112 275</b>
<b>PASSIF</b>										
Capitaux Propres			-45 096		-45 096			48 812		48 812
Passifs sectoriels	30 418	118 050	43 373	-79 897	111 943	23 077	72 354	27 788	-59 756	63 463
Passifs non affectés					0					0
<b>Total Passif</b>	<b>30 418</b>	<b>118 050</b>	<b>-1 723</b>	<b>-79 897</b>	<b>66 848</b>	<b>23 077</b>	<b>72 354</b>	<b>76 600</b>	<b>-59 756</b>	<b>112 275</b>

### 1.5.c. Indication des actifs non courants par zone géographique

en K€

Avril.11-Mars.12

Avril.10-Mars.11

ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs non Courants Sectoriels	20 075	530	144		20 749	60 174	618	5		60 797
<b>Total Actif non courant</b>	<b>20 075</b>	<b>530</b>	<b>144</b>	<b>0</b>	<b>20 749</b>	<b>60 174</b>	<b>618</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>60 797</b>

## II. Notes Annexes

### 2.1. Faits marquants, activité et perspectives

#### POLE AVIATION

Le Pôle Aviation se composait de 2 activités :

- l'activité REIMS AVIATION INDUSTRIE, qui génère un chiffre d'affaires, à travers la vente d'avions F-406, de 6,3 M€ (exercice 2011/2012) en léger retrait par rapport à l'exercice précédent (7,3 M€).

En novembre 2011, un client européen a confirmé une commande d'avion de mission, pour une valeur de 5,95 M€.

- l'activité de SKY AIRCRAFT, qui a engendré près de 101 M€ d'efforts d'investissements de la part du Groupe mais aussi d'aides de la Région Lorraine depuis le lancement du programme Skylander jusqu'au 31 mars 2012 ; efforts consacrés en frais d'études, de consulting, en heures ingénieurs, enfin en coûts de production des outillages pour poursuivre le programme de développement du Skylander.

#### POLE EXPERTISE ET INGENIERIE

Le Pôle Expertise et Ingénierie de GECI International enregistre un chiffre d'affaires externe de 54,6 M€, en croissance de 8,2% par rapport à l'exercice précédent.

En France, le groupe réalise une croissance de 27 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice, grâce à son expertise reconnue et au dynamisme commercial de ses différentes entités.

A l'international, les activités s'inscrivent dans une dynamique positive avec une croissance de 10 % sur le deuxième semestre de l'exercice, par rapport au premier semestre, grâce notamment à la filiale allemande GECI GmbH, qui confirme son redressement et à la filiale espagnole GECI Ingenieria, qui poursuit sa croissance.

L'exercice est marqué par l'élargissement de l'offre d'ingénierie à ses clients, tant par l'ouverture de nouvelles filiales en Inde et en Ukraine, que par le démarrage de nouvelles activités telles que les méthodes et process d'industrialisation avec la création de la filiale de GECI Services en France.

GECI International est conforté par ses grands donneurs d'ordres, son référencement E2S renouvelé en 2011 en tant que « fournisseur privilégié » en services d'ingénierie du groupe EADS. Les compétences, les performances techniques, la capacité de conduite de projet et la qualité organisationnelle de GECI International ouvre au Groupe un accès élargi aux appels d'offres de toutes les divisions d'EADS - Airbus, Eurocopter, Astrium et Cassidian. Ainsi, en décembre 2011, GECI International a remporté un appel d'offres majeur concernant le projet mâts moteurs de l'A320 Néo d'Airbus, représentant un contrat d'environ 180 000 heures.

### 2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Faute d'avoir réuni le tour de table qui aurait permis de financer les 180 M€ supplémentaires à la poursuite du programme Skylander jusqu'à la livraison du premier avion, le Groupe GECI International s'est résolu à demander la mise en Redressement Judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, le 4 octobre 2012 ; laquelle a été transformée en Liquidation Judiciaire par le Tribunal de Commerce de Briey le 16 avril 2013.

Le Groupe GECI International a ainsi acté la Liquidation Judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, en passant dans ses comptes la désactivation des frais de développement du programme Skylander.

### 2.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Les évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- **GECI Ukraine** et **GECI India**, ces filiales sont consolidées pour la première fois sur cet exercice. Leurs activités avaient été considérées comme non significatives au 31 Mars 2011

- **Aeroeuro Engineering India**, joint venture contrôlée conjointement avec le Groupe Punj Lloyd est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

- **GECI Services**, nouvelle filiale créée en Juillet 2011 par la reprise d'un fonds de commerce.

- Le pourcentage de détention de GECI International dans **GECI Aviation** qui passe de 87,26% à 86,46%. Cette variation s'explique par la vente d'actions de GECI Aviation principalement au cours du 1er semestre 2011/2012. Conformément aux normes IFRS 3 révisée et IAS27 révisée, d'application obligatoire depuis le 1er janvier 2010, l'impact de cette dilution a été constaté dans les réserves consolidées. L'impact sur les capitaux propres Part du Groupe de ces opérations s'élève à +1 041 K€.

#### - Déconsolidation de Sky Aircraft :

La société **Sky Aircraft** a été placée en redressement judiciaire le 4 octobre 2012. Les pouvoirs conférés à l'administrateur de **Sky Aircraft** correspondaient à une mission d'Assistance (niveau 2 sur 3), c'est-à-dire que l'administrateur participe à la gestion de l'entreprise avec le débiteur (son autorisation et sa signature sont nécessaires).

Ces pouvoirs sont suffisamment étendus pour justifier de la perte de contrôle par GECI International à la date de redressement judiciaire, soit le 4 octobre 2012. Cette analyse repose sur IAS 27, § 32 : « Une société mère peut perdre le contrôle d'une filiale avec ou sans changement dans le niveau absolu ou relatif de sa participation. Cela peut survenir, par exemple, lorsqu'une filiale est soumise au contrôle d'un gouvernement, d'un tribunal, d'un administrateur judiciaire ou d'une autorité de réglementation. Cela peut également survenir à la suite d'un accord contractuel. »

La déconsolidation de Sky Aircraft n'aura pas d'impact dans les comptes consolidés de GECI International au 31 mars 2012. Cet impact, qui sera constaté dans les comptes consolidés du 31 mars 2013, est en cours d'évaluation et devrait correspondre à la différence entre l'actif net (probablement négatif) de Sky Aircraft à la date de déconsolidation et la juste valeur (proche de zéro) des titres Sky Aircraft et créances de compte courant, évalués à cette même date.

## 2.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 Mars 2012 ont été établis en conformité au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et seront arrêtés par le conseil d'administration prévu pour le mois de juin 2013. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour juillet 2013.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2011 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2012.

Les comptes au 31 Mars 2012 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2013. Néanmoins tant que tous les accords définitifs sur les réductions de dettes ou sur leur rééchelonnement ne sont pas finalisés, le groupe GECI International ne peut se prononcer de façon certaine, sur la continuité d'exploitation au-delà du 31 mars 2013, comme rappelé dans la note 2-29-c. de l'annexe.

## 2.5. Normes, amendements et interprétation appliqués

Les normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2011 n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes. Toutefois, elles ont pu engendrer des notes annexes complémentaires. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- **IAS 24 révisée**, informations relatives aux parties liées

- Amendement à **IFRS 1**, exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants.

- Amendement à **IAS 32**, Classement des droits de souscription émis ;

- Amendements à **IFRIC 14**, Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement normal

- **IFRIC 19**, Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ;

- Les autres amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes publiés en mai 2010.

L'application de ces textes n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 mars 2012.

## **2.6. Normes, amendements et interprétation dont l'application est optionnelle en 2012**

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire que pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2012. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- Amendements à **IFRS 1** révisée, Hyperinflation sévère et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants ;
- Amendement à **IFRS 7** révisée, Informations à fournir – transferts d'actifs financiers ;
- **IFRS 9**, classement et évaluation des actifs financiers;
- Amendement à **IAS 12** révisée, Impôts différés– recouvrement des actifs sous-jacent.
- Amendement **IAS 1** révisée - Présentation des autres éléments du résultat global
- **IFRS 10** - Etats financiers consolidés
- **IFRS 11** - Accords conjoints
- **IFRS 12** - Informations à fournir sur les participations des autres entités
- **IFRS 13** - Evaluation de la juste valeur
- Amendement **IAS 27** révisée - Etats financiers individuels
- Amendement **IAS 28** révisée - Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises
- Amendements à **IAS 19** révisée - Avantages du personnel
- Amendements à **IFRS 7** révisée - Information à fournir -Compensation des actifs et passifs financiers-Instruments financiers
- Amendements à **IAS 32** révisée - Compensation des actifs et passifs financiers

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels sur les états financiers consolidés est en cours d'analyse.

## **2.7. Règles de présentation**

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2012.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors les créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

## **2.8. Méthodes de consolidation**

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle de la société.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Toutes les sociétés consolidées le sont par la méthode de l'intégration globale, à l'exception d'AeroEuro Engineering India qui est consolidée suivant la méthode de l'intégration proportionnelle, et sur la base de situations arrêtées à la date de clôture du groupe et retraitées, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2012.

## **2.9. Recours à des estimations et aux jugements**

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Pour ce qui concerne les dépenses de recherche et développement, il est rappelé que le Groupe révisait régulièrement ses estimations de dépenses relatives au programme Skylander ; ce dernier étant abandonné, le groupe a acté la liquidation de la société Sky Aircraft le 16 avril 2013 par la désactivation totale des frais de développement lié à ce projet, à savoir, dans les comptes consolidés, les frais de développement activés antérieurement sur le projet Skylander, soit 51,7 M€, sont constatés en perte sur l'exercice clôturé au 31 mars 2012 et les dépenses de l'exercice 2011/2012, soit 36 M€, sont constatées en charges.

## **2.10. Conversion des comptes libellés en devises étrangères**

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis selon les principes suivants : le compte de résultat est converti au taux moyen ; les postes d'actif et de passif sont convertis au taux de clôture ; les différences de conversion engendrées par la variation des cours du change sont incluses dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les états financiers des entités étrangères opérant dans des économies hyper-inflationnistes sont retraités et établis dans la devise forte de référence utilisée dans le pays conformément à la norme IAS 29, avant d'être convertis dans la monnaie du Groupe.

Compte tenu du caractère international des activités de la société et de son organisation, GECI INTERNATIONAL se trouve exposé à un risque de change. Cependant, GECI INTERNATIONAL supporte généralement les coûts directs liés à un client dans sa devise. La différence entre le chiffre d'affaires et les coûts directs engagés rend ainsi le risque de change peu significatif.

## **2.11. Instruments financiers**

### **2- 11- a. Instruments financiers non dérivés**

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

### **2- 11- b. Placements détenus jusqu'à leur échéance**

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

### **2- 11- c. Actifs financiers disponibles à la vente**

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

#### **2- 11- d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

#### **2- 11- e. Autres**

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

### **2.12. Regroupement d'activités**

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

### **2.13. Date d'effet des acquisitions et des cessions**

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

### **2.14. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

### **2.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Les prestations réalisées sur plusieurs exercices comptables donnent lieu à l'enregistrement d'un chiffre d'affaires proportionnel à l'avancement des travaux mesuré sur l'avancement des heures passées ramenées aux heures à terminaison.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

L'écart entre le chiffre d'affaires apprécié à l'avancement des travaux et la facturation émise est enregistré au bilan :

- si le chiffre d'affaires à l'avancement excède la facturation émise en "Actif sur contrats en cours";
- si la facturation émise excède le chiffre d'affaires à l'avancement en "Passif sur contrats en cours".

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

## 2.16. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

## 2.17. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

## 2.18. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

## 2.19. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

La société GECI INTERNATIONAL est la tête d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002 qui comprend les sociétés suivantes : GECI International, GECI Systèmes et AGIR.

### Traitement comptable de la CVAE :

Depuis 2010, la taxe professionnelle est remplacée par deux nouvelles contributions :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle.
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe considère d'une part, que la valeur ajoutée est un niveau intermédiaire de résultat dont le montant est significativement différent de celui soumis à l'impôt sur les sociétés et d'autre part, qu'en substance, la CET est une nouvelle taxe instituée dans le prolongement de la taxe professionnelle à laquelle elle se substitue.



En conséquence, la CVAE est donc toujours considérée en charges opérationnelles, traitement analogue à celui appliqué à la taxe professionnelle jusqu'en 2009.

## 2.20. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

## 2.21. Immobilisations

### 2- 21- a. Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

### 2- 21- b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

### 2- 21- c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- |                           |            |
|---------------------------|------------|
| - Installations générales | 5 à 10 ans |
| - Matériels de transport  | 5 ans      |
| - Matériels informatiques | 3 à 5 ans  |
| - Matériel de bureau      | 3 à 5 ans  |
| - Mobilier                | 10 ans     |

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

### 2- 21- d. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs

événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

## **2.22. Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

## **2.23. Créances clients**

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

## **2.24. Trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

## **2.25. Endettement net**

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance crédit.

Parmi les sociétés françaises opérationnelles du Groupe, GECI Systèmes a recours à l'affacturage depuis le milieu de l'exercice 2003/2004 et bénéficie d'un taux d'affacturage calculé sur la base de l'EURIBOR 3 mois augmenté d'une marge de l'ordre de 1,1 point.

Le groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

## **2.26. Provisions**

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers

(déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

## **2.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel**

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 3,75 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 43 %.

Les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou la modification d'hypothèses sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, mais après application d'un corridor de 10 % de la valeur des engagements.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires,
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs,
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes,
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge comptabilisée en résultat financier au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- le coût financier,
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs.

Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

## **2.28. Plan d'actions gratuites**

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

## **2.29. Gestion du risque financier**

### **2- 29- a. Introduction**

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturation et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

#### **2- 29- b. Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

Le groupe a mis en place un système d'affacturage qui concerne les principaux clients. L'encours moyen est d'environ 4,5 millions d'Euros.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

#### **2- 29- c. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2012 s'établissent à 54 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

En outre, le Groupe doit faire face à un passif échu estimé à environ 22 M€ au 30 avril 2013 (chiffre non audité), principalement constitué de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales.

Les premières négociations menées avec les principaux créanciers du Groupe sont en cours et doivent permettre de diminuer la dette globale ou, à minima, d'en étaler le remboursement dans des conditions supportables pour le Groupe. Néanmoins tant que tous les accords définitifs sur les réductions de dettes ou sur leur rééchelonnement ne sont pas finalisés, le groupe GECI International ne peut se prononcer de façon certaine, sur la continuité d'exploitation au-delà du

31 mars 2013.

Par ailleurs, le groupe a bénéficié d'avances reçues remboursables sur les ventes futures d'avions Skylander. Au 31 mars 2012, elles s'élèvent à 21,2 M€, provenant de la Région Lorraine.

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société SAS Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la SAS Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision sur l'exercice 2011/2012 au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée entre le groupe et la Région.

Dans sa décision de ne pas provisionner le risque afférent aux remboursements éventuels des aides de la région, la société a pris en compte, outre les consultations faites auprès de ses conseils juridiques, la mainlevée accordée à GECI International par la Région sur les Avis à tiers détenteurs pourtant diligentés par cette dernière, dès prise de connaissance des assignations lancées par GECI International contre la Région Lorraine, pour non-respect de ses engagements.

Dans les comptes consolidés du Groupe et à la date du 31 mars 2012, ces avances consenties par la Région Lorraine sont inscrites en dettes à hauteur de 21,2 M€, du fait du maintien de la société Sky Aircraft dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'exposé dans la note 2.3 de l'annexe.

## 2- 29- d. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 mars 2012	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2012
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers	7 328	4 260	35 343	1 131	5 996		48 667	5 391	54 058
Autres passifs non courants			1 067				1 067		1 067
Dettes fournisseurs	23 500						23 500		23 500
Passifs sur contrats encours	996						996		996
Impôts	41						41		41
Autres passifs courants	30 294						30 294		30 294
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 046						4 046		4 046
<b>Position nette</b>	<b>58 112</b>	<b>4 260</b>	<b>36 410</b>	<b>1 131</b>	<b>5 996</b>	<b>0</b>	<b>100 518</b>	<b>5 391</b>	<b>105 909</b>

Au 31 mars 2011	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2011
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers		360	5 088	12 352	1 551	4 473	17 185	6 639	23 824
Autres passifs non courants				3 859			3 859		3 859
Dettes fournisseurs	14 282						14 282		14 282
Passifs sur contrats encours	1 097						1 097		1 097
Impôts		75					75		75
Autres passifs courants	19 137						19 137		19 137
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 985						1 985		1 985
<b>Position nette</b>	<b>32 966</b>	<b>5 088</b>	<b>16 211</b>	<b>1 551</b>	<b>4 473</b>	<b>0</b>	<b>53 650</b>	<b>6 639</b>	<b>60 289</b>

## 2- 29- e. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre la nature de risque suivante :

- Le Groupe dispose uniquement d'engagements auprès du factor à taux variable, dont l'échéance à l'origine est inférieure à 1 an. Ces avances sont exposées à un risque de variation des flux de trésorerie en raison des variations des taux d'intérêt.

Pour information, les placements en titres de capitaux propres, les créances et dettes à court terme ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, se finance par le biais d'avances en compte courant rétribuées par des intérêts à taux fixe.

Le Groupe n'estime pas nécessaire de couvrir son risque de taux par des instruments de taux d'intérêt.

## **2- 29- f. Risque de change**

La politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne faisait pas l'objet d'une couverture. En revanche, si la Société ou ses filiales venaient à conclure des opérations (clients/fournisseurs) d'un montant significatif et dont la devise de facturation différerait de la devise de paiement des coûts directs.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK) et GECI Engineering Services (Roumanie) ;
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et GECI South Africa) ;
- le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR et GECI India et AeroEuro India en Roupies.

Le Pôle Aviation, quant à lui, est plus exposé au risque de change. Une partie significative des équipements des avions est achetée en Dollars.

La Société mettra en place une politique de gestion stricte du risque de change en faisant autant que possible coïncider les recettes et les dépenses en Dollars et procédera à la couverture du risque de change au moyen d'achat-ventes de Dollars à terme ou d'achat d'options pour se prémunir des variations excessives des devises.

A l'avenir, les fluctuations des parités peuvent entraîner des conséquences sur le résultat du Groupe, la marge opérationnelle du Pôle Aviation étant essentiellement réalisée en Dollars.

A date, le Pôle Aviation est exposé à hauteur de 2,6 million de dollars. En conséquence, une variation de 10 centimes du taux de change de la parité Euro/Dollar entraînerait un impact (favorable ou défavorable) de 160K€.



### III. Notes Annexes

#### Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Facturations		59 777	57 558
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours		1 111	293
<b>Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)</b>		<b>60 887</b>	<b>57 851</b>

Les informations ci-après correspondent à la contribution (CA externe) de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé.

Répartition CA Ingénierie (K€)	F12 (2011-12)		F11 (2010-11)	
France	31 249	57%	24 520	49%
Union Européenne	22 002	40%	22 541	45%
Autres Zones	1 363	2%	3 436	7%
<b>Total Consolidé</b>	<b>54 614</b>	<b>100%</b>	<b>50 497</b>	<b>100%</b>

Répartition CA Aviation (K€)	F12 (2011-12)		F11 (2010-11)	
France	909	14%	1 323	18%
Union Européenne	2 680	43%	375	5%
Autres Zones	2 684	43%	5 580	77%
<b>Total Consolidé</b>	<b>6 273</b>	<b>100%</b>	<b>7 278</b>	<b>100%</b>

Le Chiffre d'affaires « Ingénierie » dont la croissance est de 8% est essentiellement liée aux activités réalisées en France ou la croissance fut de 27%. A périmètre constant, c'est-à-dire sans l'activité de GECI Services depuis juillet 2011, qui a représenté un chiffre d'affaires de 2,0 M€, la croissance des activités « Ingénierie » en France fut de 19%.

Répartition CA Ingénierie (K€)	F12 (2011-12)		F11 (2010-11)	
Aéronautique	41 848	77%	40 882	81%
Spatial	6 220	11%	3 209	6%
Transport	2 132	4%	1 247	2%
Propulsion/Energie	1 671	3%	2 817	6%
Naval	2 344	4%	1 947	4%
Autres (dont Génie civil)	399	1%	395	1%
<b>Total</b>	<b>54 614</b>	<b>100%</b>	<b>50 497</b>	<b>100%</b>
Répartition CA Aviation (K€)	F12 (2011-12)		F11 (2010-11)	
Vente avions neufs	2 602	41%	3 274	45%
Vente avions rétrofités	0	0%	0	0%
SAV et pièces	3 445	55%	3 769	52%
Prestations heures de vol	226	4%	235	3%
<b>Total</b>	<b>6 273</b>	<b>100%</b>	<b>7 278</b>	<b>100%</b>

L'augmentation du chiffre d'affaires « Ingénierie » dans le domaine spatial est liée à l'intégration des activités de GECI Services depuis Juillet 2011.

#### Note 2 : Coûts Directs

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Frais de personnel		52 380	45 332
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance		23 574	15 310
Amortissements et provisions		2 039	1 516
Achats de marchandises		2 133	4 304
Provisions sur Stocks		5 939	0
Autres Produits (CIR)		-6 366	-3 604
Licences informatiques et autres charges		5 040	5 115
<b>Coûts Directs</b>		<b>84 739</b>	<b>67 973</b>

L'augmentation des coûts directs est liée essentiellement aux coûts de développement du Skylander, sur la période, comptabilisés en totalité en charges.

### Note 3 : Frais Généraux

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Frais de personnel		10 721	8 889
Loyers et frais de locaux		1 714	1 945
Frais de télécommunication et frais postaux		248	199
Honoraires, consultants, contractors		2 044	2 134
Frais de représentation (Marketing)		1 144	359
Impôts et Taxes		688	586
Amortissements et provisions		1 798	690
Frais véhicules de société		377	305
Assurances		509	541
Frais bancaires		164	78
Frais de Recrutement et Formation		301	272
Affacturage		117	85
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques		239	264
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)		83	58
Autres charges		606	113
<b>Frais généraux</b>		<b>20 754</b>	<b>16 519</b>

### Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Dotation aux provisions pour litiges		-400	
CIR 2008-2009 (honoraires déduits)			5 053
Redressement CIR GECI Systèmes 2008-2011		-317	
Désactivation Frais Développement Skylander 2008-2011		-51 720	
CIR lié au développement du SkyAircraft		3 734	
Pénalités		-531	
Autres		-39	-172
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>		<b>-49 273</b>	<b>4 881</b>

Suite à un contrôle fiscal sur sa filiale GECI Systèmes, les CIR antérieurs (2009-2010) ont été revalorisés à la baisse pour un montant total de 317 K€. Des litiges constatés sur l'exercice 2012-2013, mais dont le fait générateur trouve son origine sur l'exercice 2011-2012, ont été provisionnés en opérations non courantes.

Les frais de développement activés sur le programme « Skylander » sont remis en charges exceptionnelles dans leur totalité durant cet exercice, car ils ne répondent plus aux critères préconisés par l'IAS 38.

### Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Revenu financier (Placement ..)		8	7
Intérêt financier (Agios bancaires, intérêt Factor ..)		-967	-627
<b>Coût de l'Endettement Financier Net</b>		<b>-959</b>	<b>-620</b>
Gains et pertes de change		-109	-83
Actualisation des indemnités de fin de carrière		-41	-29
Plus value sur VMP		-20	22
Autres		-50	238
<b>Autres produits et charges financiers</b>		<b>-220</b>	<b>148</b>

Dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.



## Note 6 : Immobilisations

### a. Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles				Total
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	Total	
<b>Valeur brute au 31 mars 11</b>	4 403	53 747	7	58 156	3 532	5 465	505	9 502	67 658
Acquisitions	1 012			1 012	502	636		1 138	2 150
Crédit bail				0				0	0
Cessions				0	-17	-21	-71	-109	-109
Ecart conversion	-14			-14	5	-19		-14	-28
Coût de développement du Skylander		-51 290		-51 290			-430	-430	-51 720
Autres (reclassement)			-7	-7	8	-19		-11	-18
<b>Valeur brute au 31 Mars 12</b>	5 401	2 457	0	7 857	4 030	6 042	4	10 076	17 933
<b>Amortissements au 31 mars 11</b>	2 251	830	7	3 088	1 771	2 987	0	4 758	7 846
Dotation	691	1 627	5	2 323	522	835		1 357	3 680
Reprise sur cessions				0	-5	-18		-23	-23
Ecart conversion	-13			-13	5	-17		-12	-25
Autres (reclassement)			-7	-7	93	-104		-11	-18
<b>Amortissements au 31 Mars 12</b>	2 929	2 457	5	5 391	2 386	3 683	0	6 069	11 460
<b>Valeur Nette au 31 Mars 12</b>	2 471	0	-5	2 467	1 644	2 359	4	4 006	6 473

La désactivation des frais de développement du programme « Skylander », entraîne la diminution conséquente des immobilisations incorporelles constatées au bilan.

### b. Immobilisations financières

Le poste « titres de participations » diminue de 37 K€ sur l'exercice avec l'entrée dans le périmètre de consolidation des filiales GECI India et GECI Ukraine.

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
<b>Valeur brute au 31 mars 11</b>	39	0	6 538	0	636	7 213
Acquisitions/Augmentations			6 911		226	7 137
Variation de périmètre Périmètre						0
Cessions/Remboursements					-35	-35
Ecart conversion						0
Autres	-37					-37
<b>Valeur brute au 31 Mars 12</b>	2	0	13 449	0	827	14 277
<b>Dépréciations au 31 mars 11</b>	0	0		0	0	0
Dotation						0
Reprise sur cessions						0
Ecart conversion						0
Autres						0
<b>Dépréciations au 31 Mars 12</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur Nette au 31 Mars 12</b>	2	0	13 449	0	827	14 277

### c. Contrat de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprises essentiellement dans les postes logiciels et matériels informatiques s'élèvent à :

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2012
<b>Immobilisations en Location Financement</b>				
Immobilisations Incorporelles	2 387	(428)	(746)	1 641
Immobilisations Corporelles	3 617	(593)	(1 747)	1 870
<b>Total</b>	<b>6 003</b>	<b>(1 021)</b>	<b>(2 493)</b>	<b>3 511</b>

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
	exercice	cumul	total	
<b>Engagements de crédit bail</b>				
Immobilisations Incorporelles	833	1 614	1 262	
Immobilisations Corporelles	830	2 869	1 322	8
<b>Total</b>	<b>1 663</b>	<b>4 482</b>	<b>2 584</b>	<b>8</b>

En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
<b>Engagements de crédit bail</b>				
Immobilisations Incorporelles	685	577		1 262
Immobilisations Corporelles	709	613		1 322
<b>Total</b>	<b>1 394</b>	<b>1 190</b>	<b>0</b>	<b>2 584</b>

### d. Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

	Au 31 mars 2012		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
en milliers d'euros						
Actifs financiers non courants	14 277	14 277			14 277	
Clients et comptes rattachés	20 692	20 692			20 692	
Actifs sur contrats en cours	4 254	4 254			4 254	
Impôts	216	216			216	
Autres actifs courants	14 208	14 208			14 208	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 046	4 046	4 046			
<b>Actifs</b>	<b>57 693</b>	<b>57 693</b>	<b>4 046</b>	<b>0</b>	<b>53 647</b>	<b>0</b>
Dettes financières	54 058	54 058				54 058
Autres passifs non courants	1 067	1 067				1 067
Passifs sur contrats encours	996	996				996
Dettes fournisseurs	23 500	23 500				23 500
Impôts	41	41				41
Autres passifs courants	30 294	30 294				30 294
<b>Passifs</b>	<b>109 955</b>	<b>109 955</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 955</b>

	Au 31 mars 2011		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
en milliers d'euros						
Actifs financiers non courants	7 213	7 213			7 213	
Clients et comptes rattachés	15 158	15 158			15 158	
Actifs sur contrats en cours	3 581	3 581			3 581	
Impôts	590	590			590	
Autres actifs courants	17 364	17 364			17 364	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 985	1 985	1 985			
<b>Actifs</b>	<b>45 891</b>	<b>45 891</b>	<b>1 985</b>	<b>0</b>	<b>43 906</b>	<b>0</b>
Dettes financières	23 824	23 824				23 824
Autres passifs non courants	3 859	3 859				3 859
Passifs sur contrats encours	1 097	1 097				1 097
Dettes fournisseurs	14 282	14 282				14 282
Impôts	75	75				75
Autres passifs courants	19 137	19 137				19 137
<b>Passifs</b>	<b>62 274</b>	<b>62 274</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62 274</b>

## Note 7 : Dettes financières

	En k€	Mars.12			Mars.11
		Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans
Avances perçues du Factor	2 751	2 751			2 438
Compte-Courant actionnaires	15 397			15 397	732
Autres dettes financières	698	482	216		685
Avances remboursables	28 778	6 846	15 936	5 996	15 768
Dettes de crédit-bail	2 322	1 191	1 131		3 101
Mobilisation de créances CIR	3 794	0	3 794		0
Découverts et autres	318	318			1 100
<b>Dettes financières</b>	<b>54 058</b>	<b>11 588</b>	<b>36 474</b>	<b>5 996</b>	<b>23 824</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>11 588</i>	<i>11 588</i>			<i>5 450</i>
<i>dont long terme</i>	<i>42 470</i>		<i>36 474</i>	<i>5 996</i>	<i>18 374</i>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>-4 046</b>	<b>-4 046</b>			<b>-1 985</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>50 012</b>	<b>7 542</b>	<b>36 474</b>	<b>5 996</b>	<b>21 839</b>

Les avances perçues du factor sont rémunérées à Euribor 3 Mois + 1,1 point.

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 0% pour celui de Monsieur Serge Bitboul, 4,05% pour celui de GTH, et 3,50% est prévu pour celui d'Air Invest.

La filiale Sky Aircraft a bénéficié des financements suivants pour le projet Skylander (28,6 M€) :

- Région Lorraine (20,3 M€), qui se décompose en :
  - 9,1 M€ (AFR)
  - 6,2 M€ (AME, dont 54K€ d'intérêts courus)
  - 5,0 M€ (Avance remboursable, dont 25K€ d'intérêts courus)
- OSEO (8,3 M€, dont 0,9 M€ d'intérêts courus)

La filiale Reims Aviation Industries a bénéficié d'un financement auprès d'OSEO de 0,2 M€

Ces dettes ont été maintenues au bilan au 31 mars 2012 car à la lecture des conventions et après consultation de ses conseils juridiques, soit les sommes dues restent exigibles, soit GECI considère qu'elles ne sont plus dues mais qu'il existe un litige avec La région Lorraine. Aucun produit n'a donc été reconnu au 31 mars 2012, en social comme en consolidation. La dette reste au passif avant la sortie du périmètre de la filiale SKY AIRCRAFT à cause de sa liquidation judiciaire (prononcée le 16 avril 2013 par le Tribunal de Commerce de Briey).

La créance CIR de l'année 2010, a été mobilisée auprès de la Société Générale en octobre 2011. Le maintien en dette est lié à l'effet non déconsolidant de l'opération.

## Note 8 : Provisions

	En k€	Mars.11	Variation du périmètre	Reprises suite		Mars.12
				Dotations	à consommation Reprises non utilisées	
<b>Provisions clients</b>		<b>218</b>		<b>273</b>	<b>79</b>	<b>404</b>
<b>Provisions autres actifs courants</b>		<b>54</b>		<b>5 655</b>	<b>9</b>	<b>5 709</b>
Litiges prud'hommaux		69		186	67	188
Provision pour impôts		0				0
Provision pour risques et litiges		212		346	143	415
<b>Provisions courantes</b>		<b>281</b>	<b>0</b>	<b>532</b>	<b>210</b>	<b>603</b>
<b>Provisions non courantes</b>		<b>0</b>		<b>400</b>		<b>400</b>
<b>Provisions retraites et assimilées</b>		<b>899</b>		<b>87</b>		<b>986</b>
<b>Total des Provisions</b>		<b>1 452</b>	<b>0</b>	<b>6 947</b>	<b>289</b>	<b>8 102</b>

Lors de l'exercice, un litige est survenu avec les sociétés AT Lease et Siemens Lease Services, concernant des enveloppes de financement d'investissements informatiques non utilisées. Ces litiges portent sur un montant de 2,2 M€ de pénalités liées à cette sous-utilisation. Le Groupe, après consultation de ses conseils juridiques estime que son exposition aux risques se limite à 400 K€.

Des contrôles fiscaux ont été menés sur deux filiales : GECI Systèmes et GECI Aviation Industries, une provision de 0,3 M€ a été constatée.

Les dotations aux provisions sur autres actifs courants concernent essentiellement, d'une part, une dépréciation de stock de pièces de la filiale Reims Aviation Industries, pour un montant de 5,5 M€, et d'autre part, une dépréciation de stock pour l'avion SN65, en cours de restauration et destiné au marché de l'occasion. Cette dépréciation a été enregistrée à hauteur de 0,2 M€ compte tenu des perspectives de vente de cet avion.

### Note 9 : Stocks et encours

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Stocks de pièces		904	4 269
Encours de production (Aviation)		1 778	1 993
<b>Stocks et encours</b>		<b>2 682</b>	<b>6 262</b>

Le stock de pièces de Reims Aviation industries a été déprécié en totalité, par principe de prudence.

### Note 10 : Actifs sur contrats en cours

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Encours sur Contrats d'ingénierie		4 254	3 581
<b>Actifs sur contrats en cours</b>		<b>4 254</b>	<b>3 581</b>

### Note 11 : Clients et autres débiteurs

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Clients et comptes rattachés		18 664	12 231
Factures à établir		2 028	2 927
<b>Clients et autres débiteurs</b>		<b>20 692</b>	<b>15 158</b>

L'augmentation du poste « Clients » est essentiellement liée à Reims Aviation Industries qui a facturé en fin d'exercice l'avion SN98.

### Note 12 : Autres actifs courants

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Avances Fournisseurs		1 255	1 144
Créances sociales		111	147
Créances fiscales		11 488	13 234
Charges constatées d'avance		1 173	1 117
Créances diverses		181	1 722
<b>Autres actifs courants</b>		<b>14 208</b>	<b>17 364</b>

Le montant de 11 488 K€ du poste Créances fiscale de l'exercice comprend essentiellement de la TVA déductible liée en majeure partie à des dettes intercos de SkyAircraft.

La diminution du poste « Créances diverses » est liée au versement du solde de l'avance OSEO.

### Note 13 : Passifs sur contrats en cours

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Encours sur contrats d'ingénierie		996	1 097
<b>Passifs sur contrats en cours</b>		<b>996</b>	<b>1 097</b>

#### Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Fournisseurs et compte rattachés		18 447	8 336
Factures non parvenues		5 053	5 946
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>		<b>23 500</b>	<b>14 282</b>

#### Note 15 : Autres passifs courants et non courants

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Dettes sociales		13 237	7 499
Dettes fiscales		13 737	8 590
Comptes clients créditeurs		2 375	52
Dettes d'immobilisations		183	524
Dettes diverses		411	506
Produits constatés d'avance		353	1 966
<b>Autres passifs courants</b>		<b>30 294</b>	<b>19 137</b>

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Produits constatés d'avance (CIR lié au frais de développement)			3 734
Avances Clients Aviation		1 067	126
<b>Autres passifs non courants</b>		<b>1 067</b>	<b>3 859</b>

#### Note 16 : Charge d'Impôts

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Impôts courants		29	-433
Impôts différés		348	-339
<b>Charge d'impôts</b>		<b>377</b>	<b>-772</b>

Les impôts courants concernent les différents impôts sur les bénéfices locaux.

Les impôts différés constatés durant les exercices précédents ont été repris, car leur activation est aujourd'hui remise en cause, en raison du volume de déficit du Groupe fiscal (voir Note 18)

## Note 17 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Résultat net		-94 944	1 280
<b>Neutralisation :</b>			
Charge d'impôts		377	-772
Résultat des activités abandonnées		0	-171
<b>Résultat net des activités poursuivies avant impôts</b>		<b>-94 567</b>	<b>679</b>
Taux courant d'imposition en France		34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français		-32 531	234
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R.		-3 316	-3 258
Autres différences Permanentes		23	-450
Régularisation Impôts Différés		348	
Ecart de taux d'imposition		1 179	68
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés (Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits générés sur la période)		34 675	2 634
<b>Charge d'impôts du Groupe</b>		<b>377</b>	<b>-772</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>		<i>-0,4%</i>	<i>-113,8%</i>

## Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

	En k€	Mars.11	Variation en résultat	Variation en sit. nette	Mars.12
Provision pour avantages au personnel		213	-66	-147	0
Retraitement des contrats de location-financement		-196	171	25	0
Attributions d'actions gratuites		0	-79	79	0
Activation de déficits		455	-455		0
Différences temporaires		5	13	-17	0
Autres		-174	69	105	0
<b>Impôts différés Net</b>		<b>303</b>	<b>-348</b>	<b>45</b>	<b>0</b>
<b>Impôts différés Actif</b>		<b>311</b>			<b>0</b>
<b>Impôts différés Passif</b>		<b>-8</b>			<b>0</b>

## Note 19 : Déficits fiscaux non activés

	En k€	Mars.11 Base en devise	Exercice	Mars. 12 Base en devise	Mars.12 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€
GECI Aviation SA		6 106	102 786	108 892	108 892	33,33%	36 294
GECI International		1 434	57 117	58 551	58 551	33,33%	19 515
Geci Ltd et Mohacs Int.en GBP		4 592	130	4 722	5 471	28,00%	1 532
Geci South Africa en ZAR			1 720	1 720	168	28,00%	47
GECI Ingenieria Espagne			24	24	24	30,00%	7
GES Romania en RON			1 102	1 102	258	16,00%	41
GECI India et Aéroeuro India en INR			10 538	10 538	160	30,90%	49
GECI Ukraine en UAH			542	542	49	21,00%	10
<b>Total</b>		<b>12 132</b>	<b>173 960</b>	<b>186 092</b>	<b>173 573</b>		<b>57 496</b>

Le tableau indique l'ensemble des déficits fiscaux reportables des sociétés du groupe qui n'ont pas été activés.

La société Geci International est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 1er avril 2002

## Note 20 : Effectifs

				Mars.12	Mars.11
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants		
France	112	559	61	732	541
Allemagne	21	200	35	256	242
Angleterre	4	0	3	7	11
Espagne	3	30	0	33	18
Roumanie	6	35	3	44	44
Autres	3	19	0	22	9
<b>Effectif moyen</b>	<b>149</b>	<b>842</b>	<b>102</b>	<b>1 094</b>	<b>865</b>

## Note 21 : Engagements hors bilan

- a) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.300.000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2012.

- b) La société SkyDesign (devenue GECI Aviation Industries) a bénéficié d'une subvention de 1.000.000 euros accordée par la société GTH en mars 2006.

*Cette subvention est assortie d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par un avenant daté du 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.*

*Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive une situation nette supérieure ou égale à 2.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine une augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.*

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2012.

- c) Le conseil d'administration du 5 décembre 2007 a ratifié la caution donnée par GECI International à GECI Systèmes. Au 31/03/2012, le montant de l'engagement est de 192 K€.

Cette caution est liée à l'établissement du siège social de la filiale GECI Systèmes à Suresnes.

- d) Site de Chambley : la filiale SKY AIRCRAFT est établie sur la base aérienne de Chambley (surface de 2 796 m<sup>2</sup>). Un bail a été conclu pour une période de 6 ans. Au 31/03/2012, le montant de l'engagement était de 1048 K€, avant que le dit bail ne soit résolu comme conséquence de la Liquidation Judiciaire prononcée contre SKY AIRCRAFT.

- e) Site de prunay : La filiale Reims Aviation Industries est titulaire d'un bail pour ses locaux. Le montant des loyers restant à courir jusqu'à la prochaine date de résiliation possible est de 206 K€.

- f) Siège de Paris – Madeleine Le siège social de GECI International est fixé au 21 boulevard de la Madeleine – 75001 PARIS (surface de 1 012 m<sup>2</sup>) depuis le mois de mars 2009. Un engagement incompressible de 6 ans a été pris pour une valeur restante de 1 782 K€. La société est néanmoins en discussion avancée avec le bailleur en vue de réduire son engagement et prendre des locaux mieux adaptés à sa configuration nouvelle.

- g) Les Sociétés GECI International et GECI Aviation ont mobilisé auprès de la Société Générale leurs créances de Crédit d'impôt Recherche de l'année 2010, pour un montant de référence de 2,9 M€ pour GECI International et 1,5 M€ pour GECI Aviation en date du 20 Octobre 2011. Le cédant étant en position de garant de l'établissement financier s'agissant d'une cession à titre d'escompte avec recours, le montant de 4,4 M€ figure en engagement à la date du 15 Avril 2015, date de remboursement par l'Etat du montant du C.I.R. à la Société Générale.

- h) Comme indiqué dans la note 2-29-c de l'annexe, la société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce stade, le Groupe conteste la validité juridique de ces appels en garantie.

	En k€					Mars.11 IFRS
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	
Loyers restant dûs sur bail du siège social	1 782	594	594	594		2 376
Caution solidaire de RAI avec Avdef	322	322				322
Caution sur loyers du siège social	277				277	277
CautionMarché étranger (1er acompte F406-SN97)	-					2 359
Caution Coface de GECI Aviation	2 005				2 005	2 005
CautionMarché étranger (2e acompte F406-SN97)	-	-				1 946
Caution Loyers au Portugal	25	25				25
Caution en Faveur d'un Fournisseur	40				40	40
Loyers restant dûs sur bail de Suresnes ( Geci Systèmes)	192	110	82			302
Loyers restant dûs sur bail de Sky Aircraft (Chambley)	1 048	389	389	271		1 436
Loyers restant dûs sur bail de RAI (Reims)	206	206				206
Engagements sur LLD véhicules de sociétés	71	56	15			178
Avance remboursable Région Lorraine	21 200	6 820	1 820	1 820	10 740	9 100
Créances CIR2010 mobilisée auprès de la Société Générale	4 409				4 409	-
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>31 576</b>	<b>8 522</b>	<b>2 900</b>	<b>2 685</b>	<b>17 470</b>	<b>20 571</b>
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	19 198					18 549
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	19 198					18 549

## Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire majoritaire de GECI INTERNATIONAL est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2012, 28,61% des actions de la société directement et indirectement via GECI TECHNOLOGIES HOLDING (GTH) dont il est l'associé unique.

Au cours de l'exercice 2011/2012, Serge Bitboul et GTH ont cédé 3 803 738 titres Geci International.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI INTERNATIONAL est de 15 288 K€ au 31 mars 2012 dont 11 117 K€ vis-à-vis de GTH, dont 362 K€ de charges d'intérêts. Il était de 732 K€ au 31 mars 2011.

## Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 407 077 € [Rémunération fixe PDG GECI International : 250 000 € - Rémunération fixe DG GECI Aviation : 150 000 € - Avantages en nature : 7 077 €]
- Mme SANSONETTI, Secrétaire général, 228 236€ [Rémunération fixe : 150 000 € - Prime de vacances 1 588 € - 10<sup>e</sup> de CP : 3 377 € - Prime compensatoire de CP : 53 271 € - Rémunération variable : 20 000 €].

Ces dirigeants n'ont pas reçu de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateurs de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs au titre de l'exercice 2011/2012, un total de 21 000 € de jetons de présence dont 12 000 € ont été versés.



## Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Mazars				Fiduciaire Leydet				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : <b>GECI International</b>	352	220	52%	35%	185	121	65%	58%			0%	0%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : <b>Filiales françaises et étrangères intégrées</b>	320	416	48%	65%	99	87	35%	42%	92	69	100%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%			0%	0%
<b>Sous-Total</b>	<b>672</b>	<b>636</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>284</b>	<b>208</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>92</b>	<b>69</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
<b>Sous-Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>672</b>	<b>636</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>284</b>	<b>208</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>92</b>	<b>69</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

- Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 25 septembre 2008 :

L'assemblée générale du 25 septembre 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 25 novembre 2011 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission, soit actuellement 3 284 637 actions. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 2 ans.

55 000 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 25 septembre 2008, 2 500 lors du Conseil du 3 février 2009, 40 000 lors du Conseil du 9 juillet 2009, 20 000 lors du Conseil du 24 septembre 2009, 35 000 lors du Conseil du 26 novembre 2009, 10 000 lors du Conseil du 23 décembre 2009.

1 200 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 23 avril 2010, 30 000 lors du conseil d'administration du 23 juillet 2010, 110 000 lors du Conseil du 29 novembre 2010.

85 000 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2011.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Compte tenu du départ de certains salariés, le nombre total d'actions gratuites potentiellement attribuées au 31 mars 2012 est de 215 000 actions.

Constatant l'attribution définitive de 87 500 actions, la Société a procédé à deux augmentations de capital par création de titres:

- 27 500 actions lors de la réunion du Conseil du 19 juillet 2011.

- 60 000 actions lors de la réunion du Conseil du 23 janvier 2012.

- Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011:

L'assemblée générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 30 novembre 2014 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission, soit actuellement 3 386 172 actions. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 2 ans. Jusqu'à présent, aucune action n'a été attribuée au titre de ce nouveau plan.

## Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2011/2012	Taux moyen 2010/2011
Ukraine - UAH	0,09334	0,08660	0,09037	0,08660
Royaume Uni - GBP	1,19918	1,13161	1,15864	1,17711
Inde - INR	0,01470	0,01579	0,01518	0,01647
Roumanie - RON	0,22821	0,24259	0,23414	0,23601
Afrique du Sud - ZAR	0,09773	0,10362	0,09767	0,10522

## Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	32 818 875	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	87 500	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	32 906 375	0,25

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le 19/07/2011, 27 500 actions gratuites ont été attribuées définitivement.

Le 23/01/2012, 60 000 actions gratuites ont été attribuées définitivement.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 32 816 603 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 215 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 246 651 actions qui seront potentiellement levées par les salariés (cf. note 25).

(En actions)	2011/12		2010/11		2009/10	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	32 906 375	32 849 341	32 818 875	29 847 101	29 833 909	27 785 601
Actions auto-contrôle	-89 772	-108 108	-64 020	-78 819	-103 418	-103 418
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	32 816 603	32 741 233	32 754 855	29 768 281	29 730 491	27 682 183

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle

(En actions)	2011/12	2010/11	2009/10
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	32 816 603	29 768 281	27 682 183
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	246 651	151 555	74 684
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	33 063 254	29 919 836	27 756 867

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

## IV. Filiales et Participations

### Filiales

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 21 boulevard de la Madeleine, au capital de 8 226 593,75 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	2011/2012		2010/2011			
			% de Contrôle	% d'Intérêt	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt	
<b>France</b>								
GECI International SA	21 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	Globale	Société Mère	Société Mère	Globale	Société Mère	Société Mère	
GECI SYSTEMES SAS	4 rue Diderot 92156 SURESNES	Globale	100	100	Globale	100	100	
GECI Aviation SA (ex Reims Aviation Industries)	Base aérienne de Chambley 54890 ONVILLE	Globale	86,46	86,46	Globale	87,26	87,26	
AGIR SAS	ZE Jean Monnet Nord 83500 LA SEYNE-SUR-MER	Globale	100	100	Globale	100	100	
GECI Services	ZE Jean Monnet Nord 83500 LA SEYNE-SUR-MER	Globale	100	100				
REIMS AVIATION INDUSTRIES SAS	Aérodrome Reims Prunay 51360 PRUNAY	Globale	100	86,46	Globale	100	87,26	
GECI AVIATION INDUSTRIES SAS	21 Bld de la Madeleine 75001 PARIS	Globale	100	86,46	Globale	100	87,26	
SKY AIRCRAFT SAS	Base aérienne de Chambley 54890 ONVILLE	Globale	100	86,46	Globale	100	87,26	
<b>Europe</b>								
GECI GmbH	Hein-Sass-Weg 36 21129 HAMBOURG, ALLEMAGNE	Globale	100	100	Globale	100	100	
DOPS	Sonderflughafen Friedrichshafener Strasse 2 82205 GILCHING Allemagne	Globale	90	90	Globale	90	90	
MOHACS INTERNATIONAL	1 Westferry Circus, Canary Wharf London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	99,99	99,99	Globale	99,99	99,99	
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100	Globale	100	100	
GECI ENGINEERING SERVICES srl	B-dul REGIEI nr. 68 BUCURESTI SECTORIIL 6 BUCAREST, ROUMANIE	Globale	100	100	Globale	100	100	
GECI Ingenieria SI	C/ Quintanapalla, 8 - 2º dcha 28050 MADRID Espagne	Globale	100	100	Globale	100	100	
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100				
<b>Afrique</b>								
GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD [i]	Postnet Suite 384, Gardenview 2047 Johannesbourg, AFRIQUE DU SUD	Globale	100	100	Globale	100	100	
<b>Asie</b>								
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17 - 18, Nehru Place, New Delhi - 110019, Inde	Proportionnelle	50	50				
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - Inde	Globale	100	100				

[i] Société en cours de liquidation

## V. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 Mars 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI International, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Comme indiqué au paragraphe 2-4 de l'annexe « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », les comptes consolidés du groupe Geci International clos le 31 mars 2012 ont été arrêtés en perspective de continuité d'exploitation appréciée sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2013. Comme indiqué à la note 2-29-c de l'annexe « risque de liquidité », le Groupe ne disposait pas des moyens financiers pour couvrir ses engagements au 31 mars 2013 et a mentionné avoir engagé des négociations avec ses créanciers en vue d'obtenir soit des abandons soit des étalements suffisants lui permettant d'assurer la poursuite de son exploitation. Ces négociations sont toujours en cours sans qu'il soit possible à ce jour de préjuger d'une issue favorable pouvant conduire à une réduction de la dette globale ou à des échéanciers de remboursement compatibles avec la situation financière du groupe. De ce fait, et tant que les négociations ne seront pas finalisées, le groupe ne peut se prononcer de façon certaine sur la continuité de l'exploitation à court terme.

Par ailleurs, comme indiqué dans la note 2-29-c de l'annexe « risque de liquidité », les sociétés Geci International et Geci Aviation se sont portées garantes respectivement à hauteur de 21,2 M€ et 9,1 M€ des financements accordés par la Région Lorraine à la filiale Sky Aircraft pour développer en Lorraine le projet Skylander. Le litige en cours avec la Région pour le remboursement de ces avances conduit aujourd'hui à un aléa qui pourrait avoir des répercussions financières importantes pour le Groupe.

Dans ce contexte, l'application pour l'arrêté des comptes consolidés des règles et principes comptables IFRS dans un contexte normal de poursuite d'activité concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier exprimé dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 18 juillet 2013

Les commissaires aux comptes

**FIDUCIAIRE LEYDET** \_\_\_\_\_  
DIDIER AMPHOUX

**MAZARS** \_\_\_\_\_  
GAËL LAMANT

## 20.1.6. Comptes Annuels sociaux relatifs à l'exercice au clos au 31 mars 2012

### I. ETATS FINANCIERS SOCIAUX

#### 1.1. Compte de résultat

En k €	Notes	Avril-Mars.12	Avril-Mars.11
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>13</b>	<b>12 486</b>	<b>11 829</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		3	199
Autres produits		0	22
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>12 490</b>	<b>12 051</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>		<b>7 938</b>	<b>7 421</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>268</b>	<b>253</b>
<b>Charges de personnel</b>		<b>4 706</b>	<b>4 596</b>
Salaires et traitements		3 437	3 281
Charges sociales		1 268	1 315
<b>Dotations d'exploitation</b>		<b>52 169</b>	<b>43</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	<b>1</b>	177	43
Dotations aux provisions sur actif circulant	<b>2</b>	51 653	
Dotations aux provisions pour risques et charges	<b>2</b>	339	
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>31</b>	<b>89</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>65 112</b>	<b>12 401</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-52 622</b>	<b>-351</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>1 216</b>	<b>916</b>
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0
Autres intérêts et produits assimilés		1 000	764
Reprises sur provisions et transferts de charges	<b>2</b>	9	138
Différences positives de change		0	2
Produits nets sur cessions de VMP		207	12
<b>Charges financières</b>		<b>146 709</b>	<b>1 477</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	<b>2</b>	145 027	1 003
Intérêts et charges assimilées		1 487	391
Différences négatives de change		12	0
Charges nettes sur cessions de VMP		184	83
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-145 493</b>	<b>-561</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>-198 115</b>	<b>-912</b>
Produits exceptionnels		660	4 807
Charges exceptionnelles		826	4 877
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>14</b>	<b>-166</b>	<b>-70</b>
Impôts sur les bénéfices	<b>15</b>	-51	-95
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-198 229</b>	<b>-887</b>

## 1.2. Bilan

En k€	Notes	Mars 12	Mars 11
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles brutes		859	188
Immobilisations incorporelles amortissements		-309	-164
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>550</b>	<b>24</b>
Immobilisations corporelles brutes		260	349
Immobilisations corporelles amortissements		-209	-182
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>51</b>	<b>166</b>
Immobilisations financières brutes		153 417	153 878
Immobilisations financières dépréciations	<b>2</b>	-148 877	-3 850
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1/2</b>	<b>4 540</b>	<b>150 028</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>5 140</b>	<b>150 218</b>
Avances et acomptes versés sur commande		53	52
<b>Créances</b>	<b>2/3</b>	<b>14 662</b>	<b>48 151</b>
Créances clients et comptes rattachés bruts		30 339	23 298
Créances clients et comptes rattachés provision	<b>2</b>	-23 814	0
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		32 176	16 744
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>	<b>2</b>	-28 765	-934
Comptes courants sur filiales net		3 411	15 810
Autres créances		4 726	9 043
<b>Disponibilités et divers</b>		<b>3 618</b>	<b>1 440</b>
Valeurs mobilières de placement		601	542
Disponibilités		2 335	317
Charges constatées d'avance	<b>3/5</b>	683	581
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>18 333</b>	<b>49 643</b>
Ecart de conversion Actif	<b>8</b>		0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>23 474</b>	<b>199 861</b>
<b>En k€</b>			
<b>PASSIF</b>			
Capital social	<b>6</b>	8 227	8 205
Prime d'émission		44 862	44 884
Réserve légale		820	820
Autres réserves		119	119
Report à nouveau		120 889	121 775
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-198 229</b>	<b>-887</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>-23 313</b>	<b>174 917</b>
Provisions pour risques sur filiales		2	0
Autres provisions pour risques		340	3
Provision pour charges		0	0
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2</b>	<b>342</b>	<b>3</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>3</b>	<b>35 714</b>	<b>17 550</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1	242
Comptes courants actionnaires		15 288	732
Comptes courants sur filiales		20 426	16 575
<b>Dettes diverses</b>	<b>3</b>	<b>10 411</b>	<b>7 015</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 557	2 041
Dettes fiscales et sociales		6 766	4 884
Autres dettes		87	90
Produits constatés d'avance	<b>3/5</b>	320	374
<b>DETTES</b>		<b>46 444</b>	<b>24 938</b>
Ecart de conversion Passif	<b>8</b>	1	3
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>23 474</b>	<b>199 861</b>

## II. Notes Annexes

### 2.1. Activité et faits marquants

GECI International exerce une activité de holding, fournissant notamment des services de management, d'assistance commerciale et de recrutement à ses filiales.

GECI International a reçu des apports en compte courant d'associés au cours de l'exercice pour 10 385 K€ de GTH et de 4 000 K€ d'AirInvest.

Les créances Crédit Impôt Recherche de la société, au titre de l'année 2010, ont été mobilisées pour un montant de 3 604 K€ auprès de la Société Générale ; cette mobilisation a généré, déduction faite des frais financiers, un encaissement durant l'exercice de 2 426K€.

Suite au contrôle fiscal de GECI Systèmes, portant sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2012, ayant admis la créance CIR 2010 pour 3 320 K€, un encaissement additionnel de 716 K€ devrait bénéficier à la société avant 2015.

Les conseils d'administration en date du 19 juillet 2011 et du 23 janvier 2012 ont autorisé la création de 87 500 actions nouvelles au bénéfice de certains de ses salariés. Ces actions, attribuées gratuitement, s'inscrivent dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites en faveur de certains salariés décidé par le conseil d'administration du 25 septembre 2008, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2005. Ces 87 500 actions ont été créées par le biais d'une augmentation de capital de 21 875 € par incorporation d'une quote-part de la prime d'émission.

Au cours de l'exercice, GECI International a cédé 529 668 titres de GECI Aviation pour un montant de 607 K€. A la suite de ces opérations, GECI International détient 86,46 % de GECI Aviation.

### 2.2. Evènements postérieurs à la clôture

La filiale Sky Aircraft, porteuse du projet « Skylander », a été placée à la demande de GECI international, en redressement judiciaire le 4 octobre 2012, faute d'avoir réussi à réunir un tour de table extérieur à même d'apporter les 180 M€ nécessaires à la poursuite du programme Skylander et nonobstant les fonds Groupe et Région Lorraine déjà consacrés au projet ; Redressement Judiciaire transformé le 16 avril 2013 en Liquidation Judiciaire par le Tribunal de Commerce de Briey.

La société GECI International a ainsi acté la Liquidation Judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, en passant dans ses comptes les écritures équivalentes, la constitution d'une provision sur les titres de participation, et sur les créances liées à cette filiale (comptes courants et comptes clients).

En conséquence les comptes au 31 mars 2012 enregistrent la dépréciation des titres GECI Aviation (144,7 M€) et des comptes courants et créances détenus sur les sociétés GECI Aviation (6,2 M€), GECI Aviation Industries (2,5 M€), Sky Aircraft (37,2 M€), ainsi que Reims Aviation Industries (5,2 M€ - pour cette dernière, la dépréciation n'a pas de lien direct avec Sky Aircraft).

### 2.3. Règles de présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### 2.4. Continuité d'exploitation

Les comptes de la société GECI International sont impactés par la Liquidation Judiciaire prononcée à l'encontre de la filiale SKY AIRCRAFT, par la constatation de dépréciation sur titres de participation de la société GECI Aviation (société mère de la filiale SKY AIRCRAFT), ainsi que par la prise de provision sur les créances Groupe détenues sur le Pôle Aviation.



L'ensemble des provisions prises dans les comptes sociaux engendre des capitaux propres négatifs.

Les comptes au 31 Mars 2012 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2013.

Les dettes financières de la société à la date du 31 mars 2012 s'établissent à 36 M€ et sont détaillées en note 3 de l'annexe.

En outre, la société doit faire face à un passif échu estimé à environ 5 M€ au 30 avril 2013 (chiffre non audité), principalement constitué de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales.

Les premières négociations menées avec les principaux créanciers de la Société sont en cours et doivent permettre de diminuer la dette globale ou, à minima, d'en étaler le remboursement dans des conditions supportables pour la Société. Néanmoins tant que tous les accords définitifs sur les réductions de dettes ou sur leur rééchelonnement ne sont pas finalisés, la société GECI International ne peut se prononcer de façon certaine, sur la continuité d'exploitation au-delà du 31 mars 2013.

## 2.5. Immobilisations

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

## 2.6. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

## 2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La

différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

## 2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats

La société GECI INTERNATIONAL est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale dans le cadre du régime institué par l'article 223A à 223V du code général des Impôts. Ce périmètre comprend les sociétés françaises suivantes du groupe soit : GECI International, GECI Systèmes et AGIR.

Dans le cadre de cette intégration, les relations entre les sociétés et la société tête de groupe : GECI International, sont régies par une convention dont le principe général est le suivant :

« Toutes les dispositions de la présente convention ont pour principe commun que, durant son appartenance au groupe résultant du régime de l'intégration fiscale mis en place entre la société tête de groupe et la filiale, celle-ci se trouve, dans toute la mesure du possible, dans une situation identique en actif, passif, charges, produits, risques et prérogatives à celle qui aurait été la sienne en l'absence de groupe fiscal. »

En cas de sortie de l'intégration fiscale, les reports fiscaux générés par la filiale restent la propriété de la société tête de groupe.

La différence entre la charge totale d'impôt du groupe et le total des charges d'impôt individuelles provenant des résultats des sociétés intégrées est enregistrée en résultat de l'exercice. Aucune provision au titre de l'utilisation potentielle des reports fiscaux des filiales n'est donc constatée au niveau de la société tête de groupe.

## 2.10. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt).

## 2.11. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

## 2.12. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 5,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,5 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âges entre 0 % et 43 %.

### III. Notes sur les Comptes Sociaux

#### Note 1 Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	188	671		859
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>	<b>671</b>	<b>-</b>	<b>859</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements divers	48			48
Matériel de transport	17		17	0
Matériel de bureau, informatique et mobilier	212			212
Avances et acomptes	71		71	-
<b>TOTAL</b>	<b>349</b>	<b>-</b>	<b>89</b>	<b>260</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	153 722	280	742	153 260
Prêts et autres immobilisations financières	156	0	-	156
<b>TOTAL</b>	<b>153 878</b>	<b>280</b>	<b>742</b>	<b>153 417</b>
<b>TOTAL</b>	<b>154 413</b>	<b>951</b>	<b>831</b>	<b>154 535</b>

Variation des amortissements	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles	164	145		309
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>145</b>	<b>-</b>	<b>309</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements et divers	35	1		37
Matériel de transport	2	3	5	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	146	27		172
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>32</b>	<b>5</b>	<b>209</b>
<b>TOTAL</b>	<b>346</b>	<b>177</b>	<b>5</b>	<b>518</b>

#### Immobilisations financières :

- Titres GECI AVIATION d'un montant 144 672 K€

La valorisation des titres de GECI AVIATION, holding du pôle Aviation, dépend directement de la valeur du programme SKYLANDER développé par la société SKYAIRCRAFT.

Suite à l'abandon du programme, par défaut de bouclage de financement, les titres ont été dépréciés pour leur valeur totale.

#### Note 2 Provisions

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	-	2	Exploitation	-	-	Exploitation	2
Autres provisions pour risques	3	337	Exploitation	-	-	Exploitation	340
<b>Total prov. pour risques et charges</b>	<b>3</b>	<b>339</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>342</b>
Provisions sur titres de participation	3 850	145 027	Financier	-	-	Financier	148 877
	-		Exceptionnel	-	-	Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	934	27 840	Exploitation	9	-	Exploitation	28 765
			Exceptionnel	-	-	Exceptionnel	
Provisions sur comptes clients		23 814	Exploitation	-	-	Exploitation	23 814
			Exceptionnel	-	-	Exceptionnel	
<b>Total prov. pour dépréciation</b>	<b>4 784</b>	<b>196 681</b>		<b>9</b>			<b>201 456</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 787</b>	<b>197 019</b>		<b>9</b>	<b>-</b>		<b>201 797</b>

### - Litige avec les sociétés AT Lease et Siemens Lease Services

Lors de l'exercice, un litige est survenu avec les sociétés AT Lease et Siemens Lease Services, concernant des enveloppes de financement d'investissements informatiques non utilisées. Ce litige porte sur un montant de 2,2 M€ de pénalités liées à cette sous-utilisation. Le Groupe, après consultation de ses conseils juridiques estime que son exposition aux risques se limite à 272K€.

### - Litige avec la Région Lorraine

Le groupe GECI International a bénéficié d'avances reçues remboursables sur les ventes futures d'avions Skylander. Au 31 mars 2012, elles s'élèvent à 21,2 M€, provenant de la Région Lorraine.

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société SAS Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la SAS Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision sur l'exercice 2011/2012 au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée entre le groupe et la Région.

Dans sa décision de ne pas provisionner le risque afférent aux remboursements éventuels des aides de la région, la société a pris en compte, outre les consultations faites auprès de ses conseils juridiques, la mainlevée accordée à GECI International par la Région sur les Avis à tiers détenteurs pourtant diligentés par cette dernière, dès prise de connaissance des assignations lancées par GECI International contre la Région Lorraine, pour non-respect de ses engagements.

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes Clients	Comptes courants	Risques & Charges	Total
<b>Provisions au 31/03/11</b>	<b>3 850</b>		<b>934</b>	<b>-</b>	<b>4 784</b>
GECI Ukraine	50		-	2	52
GECI Systèmes	-				-
GECI India	253		-		253
Geci LTD	52		285		337
Geci Ingenieria					-
GECI GMBH	-		(9)		(9)
GES	-		212		212
GECI LLC	-		29		29
GA	144 672	32	6 208		150 912
<b>Mouvements 2011/2012</b>	<b>145 027</b>	<b>32</b>	<b>6 725</b>	<b>2</b>	<b>151 786</b>
<b>Provisions au 31/03/12</b>	<b>148 877</b>	<b>32</b>	<b>7 660</b>	<b>2</b>	<b>156 570</b>

La liquidation judiciaire de Sky Aircraft prononcée le 16 avril 2013, a eu pour conséquence, la dépréciation des titres GECI Aviation, et la provision des créances sur le Pôle Aviation, aussi bien les comptes courants que les comptes clients. Concernant la provision sur la créance de Reims Aviation Industries, elle n'a pas de lien direct avec la liquidation de Sky Aircraft.

En K€ - Provisions liées au Pôle Aviation	Titres	Comptes Clients	Comptes courants	Risques & Charges	Total
<b>Provisions au 31/03/11</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
GECI Aviation	144 672	32	6 208		150 912
GECI Aviation Industries		1 928	540		2 468
Reims Aviation Industries		247	4 963		5 211
Sky Aircraft		21 607	15 602		37 209
<b>Mouvements 2011/2012</b>	<b>144 672</b>	<b>23 814</b>	<b>27 314</b>	<b>-</b>	<b>195 799</b>
<b>Provisions au 31/03/12</b>	<b>144 672</b>	<b>23 814</b>	<b>27 314</b>	<b>-</b>	<b>195 799</b>

### Note 3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	156	-	156
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (&gt; 1 an)</b>	<b>156</b>	<b>-</b>	<b>156</b>
Créances clients	30 339	30 339	-
Personnel et comptes rattachés	6	6	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1	1	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	3 405	-	3 405
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	570	570	-
Etat - Divers	719	3	716
Groupe et associés	32 176	32 176	-
Débiteurs divers	25	25	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (&lt; 1 an)</b>	<b>67 241</b>	<b>63 120</b>	<b>4 121</b>
Charges constatées d'avance (< 1 an)	683	683	-
<b>TOTAL</b>	<b>68 079</b>	<b>63 802</b>	<b>4 277</b>

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	1	1	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 557	3 557	-
Personnel et comptes rattachés	758	758	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 000	1 000	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	4 905	4 905	-
Autres impôts, taxes et assimilés	104	104	-
Groupe et associés	35 713	20 425	15 288
Autres dettes	87	87	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	320	320	-
<b>TOTAL</b>	<b>46 444</b>	<b>31 156</b>	<b>15 288</b>

Le poste « Groupe et associés » inclut notamment un compte courant, de GTH pour 11 117 K€, rémunéré au taux de 4,05%, soit une charge d'intérêt de 363 K€ au titre de l'exercice 2011/2012, ainsi qu'une avance de 4 000 K€ de AirInvest effectuée fin mars 2012, qui sera rémunérée au taux de 3,50%.

### Note 4 Charges à payer et produits à recevoir

- Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2012	Mars 2011
Dettes fournisseurs	455	274
Dettes fiscales et sociales	1197	800
Autres dettes	11	24
<b>TOTAL</b>	<b>1 663</b>	<b>1 098</b>

- Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2012	Mars 2011
Créances clients et comptes rattachés	235	235
Divers, produits à recevoir	716	8 569
<b>TOTAL</b>	<b>951</b>	<b>8 804</b>

## Note 5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Mars 2012	Mars 2011
Charges d'exploitation	683	581
<b>TOTAL</b>	<b>683</b>	<b>581</b>

Produits constatés d'avance	Mars 2012	Mars 2011
Produits d'exploitation	320	374
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>	<b>374</b>

## Note 6 Capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	32 818 875	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	87 500	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	32 906 375	0,25

Au cours de l'exercice, 87 500 actions gratuites ont été attribuées définitivement à certains salariés suite aux conseils d'administration qui se sont tenus en date du 19 juillet 2011 et du 23 janvier 2012.

85 000 actions gratuites ont été attribuées par le conseil d'administration au cours de l'exercice dans le cadre d'un programme de recrutement et fidélisation de cadres clefs.

Suite au départ de certains salariés bénéficiaires du plan d'actions gratuites, le total d'actions gratuites potentiellement attribuable au 31 mars 2012 est de 215 000.

Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 2 ans, soit entre le 23 juillet 2012 et le 19 juillet 2013. Ces attributions d'actions seront réalisées par la Société par le biais d'un programme de rachat d'actions ou par création de titres (augmentation du capital social par incorporation du poste « prime d'émission »).

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2011	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2012
<b>Capital Social</b>		8 205	22					8 227
Primes d'émissions		44 884	(22)					44 862
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		121 775		(887)				120 889
Résultat net		(887)		887		(198 229)		(198 229)
<b>TOTAL</b>		<b>174 917</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(198 229)</b>	<b>-</b>	<b>(23 313)</b>

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2010	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2011
<b>Capital Social</b>		7 458	746					8 205
Primes d'émissions		37 389	7 495					44 884
Réserve Légale		216	75	530				820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(18 905)		140 680				121 775
Résultat net		141 210		(141 210)		(887)		(887)
<b>TOTAL</b>		<b>167 488</b>	<b>8 316</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(887)</b>	<b>-</b>	<b>174 917</b>

Les capitaux propres deviennent négatifs et inférieurs à la moitié du capital social, des solutions de recapitalisation sont envisagées pour faire face à cette situation et pérenniser les comptes de la société.

## Note 7 Location financement

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2012
<b>Immobilisations en Location Financement</b>				
Immobilisations Incorporelles	2 201	(391)	(648)	1 552
Immobilisations Corporelles	2 713	(503)	(1 288)	1 425
	<b>4 913</b>	<b>(893)</b>	<b>(1 936)</b>	<b>2 978</b>

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
Engagements de crédit bail	exercice	cumul	total	
Immobilisations Incorporelles	762	1 427	1 236	
Immobilisations Corporelles	720	2 157	1 110	
<b>Total</b>	<b>1 482</b>	<b>3 585</b>	<b>2 346</b>	<b>0</b>

En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	663	573		1 236
Immobilisations Corporelles	599	512		1 110
<b>Total</b>	<b>1 261</b>	<b>1 085</b>	<b>0</b>	<b>2 346</b>

## Note 8 Ecart de conversion

Nature des écarts	Montant Actif	Différence	Montant Passif
	Perte de change	compensée par couverture de change	Gain de change
Sur dettes d'exploitation	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>

Rappel : provision pour perte de change

## Note 9 Effectifs

Effectif moyen	Mars 2012	Mars 2011
Cadres	34	36
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>36</b>

## Note 10 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants allouée au titre de l'exercice s'élève à 356 852 €.

Les dirigeants n'ont pas reçu de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateurs de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs au titre de l'exercice 2011/2012, un total de 21 000 € de jetons de présence dont 12 000 € ont été versés.

## Note 11 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Mars 2012	Mars 2011
Engagements de retraite (1)	127	104
Aval et cautions (2)	302	2 660
Loyers restant dûs sur bail de Suresnes (GECI SYSTEMES) (3)	192	302
Engagement loyers des véhicules en LLD	71	75
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (4)	500	500
Mobilisation de Créances CIR 2010 (5)	2 426	-
Avance remboursable Région Lorraine (2)	21 200	9 100
Loyers restant dûs sur bail du siège social	1 782	2 327
<b>TOTAL</b>	<b>26 599</b>	<b>15 068</b>
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF (6)	1896	1 718
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	1896	1 718

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) Il s'agit principalement de cautions solidaires délivrées par GECI International :

- sur les loyers du siège social de GECI International à la Madeleine pour 276 K€.

- la société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce stade, la Société conteste la validité juridique de ces appels en garantie et n'a constaté à ce titre aucune provision.

(3) Le CA du 5 décembre 2007 a ratifié la caution donnée par GECI International au bailleur de GECI Systèmes due à l'établissement du siège social de la filiale GECI Systèmes à Suresnes.

(4) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société GTH.

- ❖ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 500 000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

*Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005 des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.*

*Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.*

(5) Le contrat de mobilisation de créances CIR 2010, passé avec la Société Générale, stipule le remboursement total du montant avancé si le Trésor Public venait à ne pas payer cette créance à son terme, le 15 avril 2015.

(6) Le DIF est le Droit Individuel à la Formation.

## Note 12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Mars 2012	Mars 2011
Ecart de conversion Actif	0	0
<b>Total des accroissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions filiales non déductibles (C/C et Risque)	2	(1 389)
Provisions perte de change		
Ecart de conversion Passif	1	3
Organic	13	6
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables	57 117	1 434
<b>Total des allègements</b>	<b>57 133</b>	<b>54</b>

Les déficits reportables sont ceux relatifs à l'ensemble du groupe de l'intégration fiscale.



## Note 13 Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité	Mars 2012	Mars 2011
Refacturations aux filiales	12486	11 684
Prestations de services aéronautiques	0	
Produits des activités annexes	0	145
<b>TOTAL</b>	<b>12 486</b>	<b>11 829</b>

Répartition par marché géographique	Mars 2012	Mars 2011
France	11976	11 274
Allemagne	46	301
Grande-Bretagne	186	152
Espagne	116	79
Roumanie	50	23
Autres	112	
<b>TOTAL</b>	<b>12 486</b>	<b>11 829</b>

## Note 14 Résultat exceptionnel

En k€	Mars 2012	Mars 2011
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles	1	-
Produits de cession des immobilisations financières	608	3 322
Produits exceptionnels divers	51	17
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		1 468
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>	<b>4 807</b>

<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37	1 496
VNC des immobilisations corporelles cédées	12	1
VNC des immobilisations financières cédées	742	3 380
Charges exceptionnelles diverses	34	
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelle	-	
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	
<b>TOTAL</b>	<b>826</b>	<b>4 877</b>

## Note 15 Note sur produits d'impôts

En k€	Mars 2012	Mars 2011
Produit d'intégration fiscale GECI Systèmes		79
Produit d'intégration fiscale AGIR	50	12
Crédit Impôts apprentissage	2	4
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>95</b>



## Note 16 Tableau des filiales et participations au 31 mars 2012

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (€)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECI Systèmes SAS	4 rue Diderot, Suresnes (92)	100	4 305 000	4 305 000	€	196 000	14 159 148	15 900		595 644	
GECI AVIATION SA (ex Reims Aviation Industries)	Base aérienne de Chambley - Onville (54)	86,46	144 671 770	-	€	6 636 719	(3 994 785)	(159 619 965)	6 208 402		
GECI GmbH	Hein-Sass-Weg 36 – 21129 Hambourg, Allemagne	100	26 053	-	€	25 565	231 172	188 016	2 121 932		(476 262)
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	£	3 530 000	(422 472)	(130 670)	352 147		(212 438)
GECI Engineering Services SRL	B-dul REGIEI nr. 68 BUCURESTI SECTORIIL 6 Roumanie	100	2 870	-	RON	8 431 000	(3 557 035)	(1 100 746)	1 400 752		(679 110)
GECI Ingenieria S.L.	C/Quintanapalla, 8-2º dcha - 28050 MADRID	100	50 000	50 000	€	50 000	291 408	(24 382)	314 003		
MOHACS International	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	99,99	1	1	£	940 100	172 066	-	-		
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	€	528 000	(19 156)	(547 620)			
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	28 457	RS	18 700 000	17 160 063	(1 539 937)	7 900		
<b>Sociétés consolidées</b>			<b>153 260 857</b>	<b>4 383 458</b>					<b>10 405 136</b>	<b>595 644</b>	<b>(1 367 810)</b>
<b>Sociétés non consolidées</b>			-	-					-	-	-
<b>Ensemble des sociétés</b>			<b>153 260 857</b>	<b>4 383 458</b>					<b>10 405 136</b>	<b>595 644</b>	<b>(1 367 810)</b>

Un tableau des taux de conversation des devises est présenté en Note 18.

## Note 17 Opérations réalisées avec les entreprises liées

En K€	Prêt	Emprunt	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créditeur
AGIR			26		583	
DOPS			36	20		3
GES Sri			13		1 401	
GECI GMBH			104	30	2 122	
GECI Ingenieria S.L.			57		314	
GECI LIMITED			90	2	352	
GECI SYSTEMES SAS			1 259	505		20 422
GECI Services			143			
GECI UKRAINE						
GECI TEIP (INDIA)			112		8	
GECI AVIATION SAS			38		6 208	
SKY AIRCRAFT SAS			25 842		15 602	
GECI AVIATION INDUSTRIES			2 306		540	
REIMS AVIATION INDUSTRIES			296		4 963	
<b>Sociétés Consolidées</b>	-	-	<b>30 321</b>	<b>557</b>	<b>32 093</b>	<b>20 426</b>
GECI LLC (USA)					83	
<b>Sociétés Non Consolidées</b>	-	-	-	-	83	-
GTH						11 117
AIRINVEST						4 000
Serge BITBOUL						171
<b>Actionnaires</b>	-	-	-	-	-	15 288
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>30 321</b>	<b>557</b>	<b>32 176</b>	<b>35 713</b>

En k€	Refacturation Management services	Refacturation Assurance RCP	Informatique	Personnels et prestations dédiées	Autres	Produits financiers	Charges financières
AGIR		50					5
DOPS		35			(252)		
GES Sri		50				57	
GECI GMBH		214	50			80	
GECI Ingenieria S.L.		55	3		58	12	
GECI Ltd		44	7		135	8	
GECI SYSTEMES SAS	1 340	74	633	277			643
GECI Services		88	32				
GECI AVIATION SAS						241	
SKY AIRCRAFT SAS	5 326		2 041	1 531		463	
GECI AVIATION INDUSTRIES						21	
REIMS AVIATION INDUSTRIES	229			356		117	
GECI UKRAINE							
GECI TEIP (INDIA)				112			
<b>Sociétés Consolidées</b>	<b>7 430</b>	<b>134</b>	<b>2 706</b>	<b>2 469</b>	<b>(252)</b>	<b>1 000</b>	<b>648</b>
GECI LLC (USA)							363
<b>Sociétés Non Consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 430</b>	<b>134</b>	<b>2 706</b>	<b>2 469</b>	<b>(252)</b>	<b>1 000</b>	<b>648</b>
<b>GTH</b>							363
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>363</b>

## Note 18 Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2011/2012	Taux moyen 2010/2011
Ukraine - UAH	0,09334	0,08660	0,09037	0,08660
Royaume Uni - GBP	1,19918	1,13161	1,15864	1,17711
Inde - INR	0,01470	0,01579	0,01518	0,01647
Roumanie - RON	0,22821	0,24259	0,23414	0,23601
Afrique du Sud - ZAR	0,09773	0,10362	0,09767	0,10522

## IV. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI International, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Comme indiqué au paragraphe 2-4 de l'annexe « Continuité d'exploitation », les comptes annuels de Geci International clos le 31 mars 2012 ont été arrêtés en perspective de continuité d'exploitation appréciée sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture soit jusqu'au 31 mars 2013. Comme indiqué dans cette note, la société ne disposait pas des moyens financiers pour couvrir ses engagements au 31 mars 2013 et a mentionné avoir engagé des négociations avec ses créanciers en vue d'obtenir soit des abandons, soit des étalements suffisants lui permettant d'assurer la poursuite de son exploitation. Ces négociations sont toujours en cours sans qu'il soit possible à ce jour de préjuger d'une issue favorable pouvant conduire à une réduction de la dette globale ou à des échéanciers de remboursement compatibles avec

la situation financière de la société. De ce fait, et tant que les négociations ne seront pas finalisées, la société ne peut se prononcer de façon certaine sur la continuité de l'exploitation à court terme.

Par ailleurs, comme indiqué dans la note 2 « Provisions » et dans la note 11 « Engagements hors bilan » de l'annexe, la société Geci International s'est portée garante à hauteur de 21,2 M€ des financements accordés par la Région Lorraine à sa filiale Sky Aircraft pour développer en Lorraine le projet Skylander. Le litige en cours avec la Région pour le remboursement de ces avances conduit aujourd'hui à un aléa qui pourrait avoir des répercussions financières importantes pour la société.

Dans ce contexte, l'application pour l'arrêté des comptes annuels des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite d'activité concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier exprimé dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 18 juillet 2013

Les commissaires aux comptes

**FIDUCIAIRE LEYDET** \_\_\_\_\_  
DIDIER AMPHOUX

**MAZARS** \_\_\_\_\_  
GAËL LAMANT

## **20.2. Informations financières pro forma**

Néant

## **20.3. Etats financiers**

Les comptes consolidés figurent au paragraphe 21.1

## **20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles**

### **20.4.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES, EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

##### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **Avec la société GECI Technologies Holding (GTH)**

- La société GECI INTERNATIONAL a confié un mandat de gestion de trésorerie à la société GTH à effet du 27 mars 2014 afin de bénéficier d'une optimisation de la gestion de sa trésorerie et d'une diminution de ses frais financiers et bancaires. La rémunération de la société GTH au titre de ce mandat a été fixée de manière forfaitaire à 5 000 € par an.
- A la clôture de l'exercice, le solde de l'excédent de trésorerie confié à la société GTH dans le cadre de son mandat s'élève à 570 000 €. Il n'y a pas eu de charge de gestion de trésorerie comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 mars 2014.

Cette convention n'a pas été soumise à la procédure d'autorisation préalable car elle n'avait pas été identifiée par la société comme entrant dans le champ de ladite procédure.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du Conseil d'administration de la société GECI INTERNATIONAL et Président de la société GTH.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 17 octobre 2014, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Sky Aircraft

- Dans le cadre de l'engagement partenarial signé en date du 3 juin 2010 entre le Conseil Régional de Lorraine et GECI International, Sky Aircraft et GECI Aviation, les engagements suivants ont été consentis par votre société :
  - garantie de remboursement anticipé de l'avance remboursable octroyée à la société Sky Aircraft par le Conseil Régional de Lorraine d'un montant de 9.100.000 €, augmentée des intérêts calculés au taux légal en vigueur en cas de non-implantation ou désimplantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley ;
  - garantie de remboursement de tous les frais préfinancés et dûment justifiés soit par la Région Lorraine, soit engagés par un tiers, pour la construction industrielle dans le cadre du projet immobilier d'entreprise, en vue de l'installation de Sky Aircraft sur le site de Chambley, en cas de non-implantation ou dès-implantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley.
  
- Dans le cadre de la signature le 5 décembre 2011 de la convention d'aide de l'Agence de Mobilisation Economique entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 7.000.000 €.
  
- Dans le cadre de la signature le 30 janvier 2012 de la convention d'avance de trésorerie entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 5.000.000 €.

Les personnes concernées par ces conventions sont :

	<b>GECI International</b>	<b>GECI Aviation</b>	<b>GECI Aviation Industries</b>	<b>Sky Aircraft</b>
M. Serge BITBOUL	Président du C. Adm.	Président du C. Adm.	Président	Président
Mme Pascale SANSONETTI	Administrateur jusqu'au 17 juin 2013	Représentant permanent de GECI International, administrateur jusqu'au 16 juin 2013	N/A	N/A

- A la suite du redressement judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, la société GECI INTERNATIONAL a été appelée en garantie par le Payeur Régional de Lorraine aux fins de remboursement des avances remboursables du Conseil Régional de Lorraine. Aux termes d'un protocole d'accord signé en date du 13 février 2014, la société GECI INTERNATIONAL a payé la somme de 4.000.000 € à la Région Lorraine à valoir sur le montant des trois avances susmentionnées. L'exigibilité du solde de ces avances a été suspendue conformément aux termes du protocole d'accord.

#### Avec la société GTH

- Signature le 22 juillet 2010 avec la société GTH d'un 3<sup>ème</sup> avenant à la convention d'abandon de créance, conclue le 22 mars 2004 entre les sociétés GTH et GECI INTERNATIONAL.  
Aux termes de cet avenant, GTH consent à neutraliser, outre l'effet des augmentations de capital passées et futures par appel au marché, l'impact de toutes opérations de restructuration ou de refacturation interne, pour le calcul de la clause de retour à meilleure fortune valable jusqu'au 31 décembre 2015.
- Convention relative aux prêts et avances d'un montant en fin d'exercice de 11 894 643 euros, rémunérés à un taux de 2,82 %, consentis par la société GTH à votre société. Les intérêts courus sur l'exercice s'élèvent à 328 288 euros.  
La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration de GECI International et Président de GTH.

#### Avec la société GECI Systèmes

- Convention relative aux prêts et avances rémunérés à un taux de 2,82 %, consentis par la société GECI Systèmes à votre société. Les intérêts sur l'exercice s'élèvent à 163 439 euros. Le 3 mars 2014, ce compte courant a fait l'objet d'un abandon par GECI Systèmes dans le cadre du protocole de cession à Alten pour sa totalité, soit un montant de 14,7 millions d'euros.  
Les personnes concernées par cette convention sont Mme Pascale SANSONETTI, administrateur de GECI International jusqu'au 17 juin 2013 et Directeur Général de GECI Systèmes jusqu'au 9 juillet 2013 et M. Serge BITBOUL, Président de GECI Systèmes et Président du Conseil d'administration de GECI International.

Cette convention a pris fin en date du 7 mars 2014.

#### Avec les sociétés listées ci-après

- Conventions relatives à la facturation de services de management aux filiales suivantes :
  - GECI Systèmes pour un montant sur l'exercice de 469 181 euros,
  - AGIR pour un montant sur l'exercice de 53 031 euros,
  - GECI Ltd pour un montant sur l'exercice de 6 600 euros,
  - GmbH pour un montant sur l'exercice de 15 539 euros,
  - GECI Services pour un montant sur l'exercice de 1 149 euros,
  - Geci Ingenieria pour un montant sur l'exercice de 499 euros.Les personnes concernées par ces conventions sont :

#### **M. Serge BITBOUL :**

- Président du Conseil d'Administration de GECI International,
- Président de GECI Systèmes,
- Directeur de GECI Ltd,
- Gérant de GECI GMBH,
- Représentant de GECI International, qui est administrateur unique de GECI Ingenieria.

**Mme Pascale SANSONETTI :**

- Administrateur de GECI International jusqu'au 17 juin 2013
- Directeur Général de GECI Systèmes jusqu'au 9 juillet 2013,
- Président d'AGIR jusqu'au 17 juillet 2013,
- Représentant d'AGIR, Président de GECI Services jusqu'au 7 mars 2014.

Les conventions signées avec les sociétés GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Ingeneria et GECI GmbH ont pris fin en date du 7 mars 2014.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 7 novembre 2014

Les commissaires aux comptes

**B E W I Z A U D I T**

LAURENT BENOUDIZ

**M A Z A R S**

GAËL LAMANT

**20.4.2. RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 458 477	8 204 719	8 226 594	8 465 430	8 480 430
Nombres des actions émises	29 833 908	32 818 875	32 906 375	33 861 720	33 921 720
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 468 348	11 829 223	12 486 399	7 850 857	546 971
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	125 103 861	-1 736 968	-1 084 405	-2 550 137	-35 173 443
Impôts sur les bénéfices	0	-95 400	-51 320	-106 870	-79 328
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	141 210 003	-886 747	-198 229 452	-24 047 221	30 829 497
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,19	-0,05	-0,03	-0,07	-1,03
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,73	-0,03	-6,02	-0,71	0,91
Dividende attribué à chaque action					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	33	39	36	13	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 966 372	3 280 521	3 437 435	1 336 856	544 504
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 289 707	1 315 363	1 268 326	698 943	161 218

**20.5. Date des dernières informations financières**

Les dernières informations financières datent du 30 Septembre 2014.





## 20.6. Informations financières intermédiaires et autres

### I. Comptes semestriels au 30/09/2014 consolidés relatifs à l'exercice 2014/2015

#### Etat du résultat global consolidé

en k€	Notes	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.13-Sept.13 6 mois	Avril.13-Mars.14 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	3-7-a	<b>646</b>	<b>628</b>	<b>1 206</b>
Autres Produits courants		0	0	0
Coûts directs		-468	-1 702	-2 236
<b>Marge sur coûts directs</b>		<b>178</b>	<b>-1 074</b>	<b>-1 030</b>
% du chiffre d'affaires		28%	-171%	-85,34%
Coûts généraux et administratifs		-852	-1 298	-2 847
<b>Résultat opérationnel Courant</b>		<b>-675</b>	<b>-2 372</b>	<b>-3 876</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels <sup>(1)</sup>		2 160	-1 947	-1 271
<b>Résultat opérationnel Net</b>		<b>1 486</b>	<b>-4 319</b>	<b>-5 147</b>
Coût de l'endettement financier net		-328	-446	-712
Autres charges et produits financiers		-12	-60	-20
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>1 146</b>	<b>-4 825</b>	<b>-5 879</b>
Impôts sur les bénéfices		0	0	0
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>		<b>1 146</b>	<b>-4 825</b>	<b>-5 879</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées <sup>(2)</sup>		0	6 777	25 034
<b>Résultat net</b>		<b>1 146</b>	<b>1 952</b>	<b>19 154</b>
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		<b>1 146</b>	<b>-470</b>	<b>15 184</b>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	2 422	3 970

(en euros par action)	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.13-Sept.13 6 mois	Avril.13-Mars.14 12 mois
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base	33 859 996	33 826 176	33 826 176
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué	33 879 996	34 024 865	34 110 286
Résultat net de base par action	0,034	0,058	0,566
Résultat net dilué par action	0,034	0,057	0,562
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	0,034	-0,143	-0,174
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	0,034	-0,142	-0,172

(1) Le montant correspond essentiellement aux abandons de créances d'exploitation obtenus pour 2,2 M€, suite à la renégociation des dettes fournisseurs. Un des abandons de créances est assorti de clauses de retour à meilleure fortune.

(2) Le montant de 6,8 M€ figurant sur la ligne « Résultat des activités abandonnées » au 30 septembre 2013 concerne :

- le retraitement du résultat net des filiales du pôle Ingénierie (GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI GmbH, Do-Pro Services GmbH, GES et GECI Ingeniera) en raison de leur cession au groupe ALTEN en mars 2014, avec un impact de -1,3 M€.
- d'autre part, les filiales du pôle Aviation (GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries) qui ont été liquidées. Les impacts financiers sont de :
  - o -2,4 M€ pour GECI Aviation, ce montant étant composé du résultat de la période. L'activité (au sens d'IFRS 8) de l'aviation étant jusqu'alors portée par Reims Aviation Industries, GECI Aviation a été classée sur la ligne « activités abandonnées », en dépit d'une liquidation judiciaire postérieure à la clôture (avril 2014).
  - o + 1,8 M€ pour GECI Aviation Industries, ce montant résulte de l'écart entre l'actif net (27,7M€) et la juste valeur des créances (-25,9M€) avec cette filiale. La filiale a fait l'objet d'une liquidation judiciaire directe en août 2013. La perte de contrôle a donc été effective à cette date.
  - o + 8,7 M€ pour REIMS Aviation Industries, ce montant est composé de l'écart entre l'actif net (27,7M€) et la juste valeur des créances (-19 M€) avec cette filiale. Cette filiale a été liquidée en mars 2014. La perte de contrôle a été effective dès la mise en redressement judiciaire en septembre 2013. La situation de la société rendant

impossible l'obtention de comptes pour le 1er semestre de l'exercice, la société a été déconsolidée au 1er avril 2013.

en k€	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.13-Sept.13 6 mois	Avril.13-Mars.14 12 mois
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 146</b>	<b>1 952</b>	<b>19 154</b>
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>	-84	43	19
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>	0	0	0
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-84</b>	<b>43</b>	<b>19</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>1 063</b>	<b>1 995</b>	<b>19 174</b>
Attribuable aux propriétaires de la société mère	1 063	-427	15 204
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	2 422	3 970



## Etat de la situation financière consolidée

	en k€	Notes	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril 13- Mars. 14 12 mois
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles		3-7-b	0	0
Immobilisations corporelles		3-7-b	2	0
Actifs financiers non courants		3-7-c	3 071	7 762
<b>Total Actifs non-courants</b>			<b>3 074</b>	<b>7 762</b>
Stocks et encours		3-7-d	0	0
Clients et autres débiteurs		3-7-d	228	174
Actif d'impôt exigible			30	0
Autres actifs courants		3-7-e	3 269	4 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3-7-g	128	511
<b>Total Actifs courants</b>			<b>3 655</b>	<b>5 426</b>
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Actif</b>			<b>6 729</b>	<b>13 187</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital			8 480	8 480
Primes et réserves			-23 750	-38 884
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			<b>1 146</b>	<b>15 184</b>
<b>Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère</b>			<b>-14 123</b>	<b>-15 219</b>
<b>Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>-14 123</b>	<b>-15 219</b>
Emprunts et dettes financières		3-7-g	19 062	18 664
Provisions retraites et assimilées		3-7-f	220	292
Impôts différés			0	0
Autres passifs non courants		3-7-h	0	0
<b>Total Passifs non courants</b>			<b>19 282</b>	<b>18 956</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		3-7-g	107	335
Provisions courantes		3-7-f	385	342
Fournisseurs et autres créditeurs		3-7-i	501	6 390
Passif d'impôt exigible			0	0
Autres passifs courants		3-7-i	577	2 384
<b>Total Passifs courants</b>			<b>1 570</b>	<b>9 450</b>
<b>Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente</b>			<b>0</b>	
<b>Total des passifs</b>			<b>20 852</b>	<b>28 406</b>
<b>Total Passif</b>			<b>6 729</b>	<b>13 187</b>

## Variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital et réserves liées					Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion					
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2014</b>	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219	
<i>Résultat net de la période</i>					1 146	1 146	0	1 146	
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :</b>	0	0	0	-84	0	-84	0	-84	
<i>Effet d'impôt</i>						0		0	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				-84		-84		-84	
<b>Résultat global de la période</b>	0	0	0	-84	1 146	1 063	0	1 063	
Augmentation de capital						0		0	
Paiements fondés sur des actions						0		0	
Reclassement des actions propres						0		0	
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0	
Autres variations						33	33	33	
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	0	0	0	0	33	33	0	33	
<b>Capitaux propres au 30 septembre 2014</b>	8 480	46 180	-100	1 299	-69 982	-14 123	0	-14 123	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	8 465	46 195	-104	1 364	-86 344	-30 425	-3 970	-34 395	
<i>Résultat net de la période</i>					15 184	15 184	3 970	19 154	
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :</b>	0	0	0	19	0	19	0	19	
<i>Effet d'impôt</i>						0		0	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				19		19		19	
<b>Résultat global de la période</b>	0	0	0	19	15 184	15 204	3 970	19 174	
Augmentation de capital	15	-15				0		0	
Paiements fondés sur des actions						0		0	
Reclassement des actions propres				4		4		4	
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0	
Autres variations						-1	-1	-1	
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	15	-15	4	0	-1	3	0	3	
<b>Capitaux propres au 31 mars 2014</b>	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219	



## II. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	En k€	Avril.14-Sept.14 (6 mois)	Avril.13-Sept.13 (6 mois)	Avril.13-Mars.14
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE</b>				
<b>Résultat net consolidé hors activités abandonnées</b>		<b>1 146</b>	<b>-4 826</b>	<b>-5 859</b>
+ Amortissements et provisions		-69	2 618	-2 104
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations		0	0	0
- Autres éléments sans incidence de trésorerie		33	6 768	25 017
- Charge d'endettement net		328	570	712
- Charge d'impôt (yc impôts différés)		0	0	0
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>		<b>1 438</b>	<b>5 130</b>	<b>17 766</b>
Impôts versés		-30	174	-11
Variation de stocks		0	0	0
Variation des créances exploitation		6 147	2 659	-2 193
Variation des dettes exploitation		-7 313	2 674	-10 776
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		-1 166	5 333	-12 969
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)</b>		<b>242</b>	<b>10 637</b>	<b>4 785</b>
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations		-2	-95	156
Developpement Autofinancé (Skylander)		0	0	0
<b>Investissements d'exploitations nets</b>		<b>-2</b>	<b>-95</b>	<b>156</b>
Encaissements nets liés aux acquisitions financières		0	0	0
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		0	0	811
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice		0	-2 102	-1 545
Trésorerie des activités destinées à être cédées		0	2 959	
Variation de périmètre		0	63	0
<b>Investissements financiers nets</b>		<b>0</b>	<b>920</b>	<b>-734</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)</b>		<b>-2</b>	<b>825</b>	<b>-578</b>
Encaissement net sur augmentation de capital		0	0	0
Augmentation et diminution des actions propres		0	0	0
Apports en compte courant		32	42	-67
Variation nette des emprunts		-247	-673	-1 191
Encaissement d'emprunt		0	0	0
Remboursement d'emprunt		-247	-673	-1 191
Charge d'endettement net		-328	-570	-712
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)</b>		<b>-542</b>	<b>-1 201</b>	<b>-1 970</b>
Variation des cours des devises		-83	61	18
<b>VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées</b>		<b>-385</b>	<b>10 322</b>	<b>2 255</b>
<b>ACTIVITES ABANDONNEES</b>				
Flux de trésorerie lié à l'activité		1	-9 199	-1 004
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements		0	0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		0	0	0
<b>VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées</b>		<b>1</b>	<b>-9 199</b>	<b>-1 004</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>		<b>510</b>	<b>-741</b>	<b>-741</b>
Variation de trésorerie		-385	1 124	1 251
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>125</b>	<b>383</b>	<b>510</b>
<b>dont disponibilités et quasi disponibilités</b>		<b>128</b>	<b>387</b>	<b>511</b>
dont avances perçues de la société d'affacturage		0	0	0
dont autres (découverts...)		-3	-4	-1

### III. Notes Annexes

#### 3.1. Activité et faits marquants

##### POLE INGENIERIE

Le Pôle Ingénierie de GECI International est constitué par les filiales indienne et anglaise, qui enregistrent un chiffre d'affaires de 508 K€ contre 628 K€ à la même période lors du 1<sup>er</sup> semestre précédent.

##### POLE AVIATION

Le Pôle Aviation a été abandonné, la holding GECI Aviation a été placée en redressement judiciaire en février 2014 et liquidée en Avril 2014 (la déconsolidation ayant été prise en compte dans les comptes consolidés clos au 31 mars 2014).

Les efforts de restructuration ont continué lors de cet exercice. Les dettes avec la majeure partie des fournisseurs ont été renégociées ou moratoriées au cours de ce premier semestre 2014-2015. L'impact financier est évalué à 2,2 M€.

La créance de CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisi dans un premier temps par la Région Lorraine a été encaissé en avril 2014 suite à l'accord trouvé avec cette dernière lors de la cession du pôle Ingénierie avec le groupe ALTEN. Le reliquat de CIR 2011 a été encaissé en septembre 2014 pour 0,7M€.

#### 3.2. Evènements postérieurs au 30 septembre 2014

La créance CIR 2010, mobilisée auprès de la Société Générale a été encaissée par cette dernière en octobre 2014. Le reliquat entre le montant financé et le montant encaissé diminué de divers frais de mobilisation a été rétrocédé à GECI International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014.

#### 3.3. Informations sur le caractère saisonnier ou cyclique des activités

L'activité du Groupe n'est pas sujette à saisonnalité et se réalise de manière relativement homogène entre chaque semestre.

Les principaux facteurs pouvant avoir un impact sur l'activité ingénierie sont le nombre de jours ouvrés et la prise de congés, sans impact significatif sur le caractère saisonnier des activités du Groupe.

#### 3.4. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations et n'a pas évolué depuis le 31 mars 2014.

#### 3.5. Base de préparation des états financiers consolidés, financement du programme Skylander et continuité d'exploitation

##### 3.5.a) Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2014 sont préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas en notes annexes l'ensemble des informations requises pour la présentation des comptes annuels. Ces états financiers condensés doivent donc être lus en liaison avec les comptes annuels publiés sur l'exercice 2013/2014. Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 septembre 2014 et disponibles sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Changements de méthodes dus aux normes et interprétations nouvelles, révisées ou amendées d'application obligatoire pour toute période intermédiaire ou annuelle commencée le 1er avril 2014 :

Les états financiers du Groupe ne sont pas affectés par l'entrée en vigueur des normes et interprétations nouvelles, révisées et amendées d'application obligatoire le 1er avril 2014 dans l'Union Européenne.

Nouvelles normes et interprétations non encore obligatoires :

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée dans les états financiers consolidés intérimaires au 30 septembre 2014 des textes suivants déjà publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union Européenne :

- **IFRS 9** « Instruments financiers, classification et évaluation » (applicable à compter du 1er janvier 2015)

Le Groupe estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

### 3.5.b) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe au 30 septembre 2014 ont été établis en conformité au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et seront arrêtés par le conseil d'administration prévu pour le 5 décembre 2014.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2014 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 30 septembre 2014, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 30 Septembre 2014 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 30 septembre 2015. En résultat de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN la société GECI International a retrouvé une situation de trésorerie qui lui permet financer son redéploiement.

La capacité de GECI International à faire face à l'ensemble de ses engagements au terme de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN reposait sur un plan de trésorerie prévisionnel de 18 mois couvrant la période de février 2014 à juillet 2015 élaboré par la société avec l'aide de ses conseils. La Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie, qui a été présenté lors du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014 et qui court jusqu'à septembre 2015.

A date, les dettes ayant été soit moratoriées soit liquidées, la société recouvre une visibilité de plus de 12 mois à partir de septembre 2014, incluant les éventuels risques prud'homaux.

Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11,9 M€) et Air Invest (4,3 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

## 3.6. Informations sur les transactions entre les parties liées

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI INTERNATIONAL est de 16,2 millions d'euros au 30 septembre 2014 dont 11,9 millions d'euros vis-à-vis de GTH (dont 170K€ de charges d'intérêt pour l'exercice contre 230K€ l'exercice précédent), et 4,3 millions d'euros pour AirInvest (dont 61K€ de charges d'intérêts durant cet exercice contre 73K€ l'exercice précédent).

Un prêt de 385 K€ a été accordé à GTH par GECI Ltd lors de l'exercice 2012-2013, pour un remboursement à fin décembre 2017.

Un prêt de 250 K€ a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

## 3.7. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat

### 3.7.a) Chiffre d'affaires :

En k€	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.13-Sept.13 6 mois	Avril.13-Mars.14 12 mois
Facturations	646	628	1 206
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours			
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>646</b>	<b>628</b>	<b>1 206</b>

Les informations ci-après correspondent à la contribution (CA externe) de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé.

- Par zone géographique

Répartition CA Ingénierie (K€)	2014-2015 (6 mois)		2013-2014 (6 mois)	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
France	0	0%	0	0%
Union Européenne	0	0%	0	0%
Autres Zones	646	100%	628	100%
<b>Total Consolidé</b>	<b>646</b>	<b>100%</b>	<b>628</b>	<b>100%</b>

Répartition CA Aviation (K€)	2014-2015 (6 mois)		2013-2014 (6 mois)	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
France	0	0%	0	0%
Union Européenne	0	0%	0	0%
Autres Zones	0	0%	0	0%
<b>Total Consolidé</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

Le chiffre d'affaire inclut 137K€ de refacturation relative à de coûts informatiques à ALTEN.

- Par activité

Répartition CA Ingénierie (K€)	2014-2015 (6 mois)		2013-2014 (6 mois)	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Aéronautique	0	0%	0	0%
Spatial	0	0%	0	0%
Transport	0	0%	0	0%
Propulsion/Energie	508	79%	628	100%
Naval	0	0%	0	0%
Autres (dont Génie civil)	137	21%	0	0%
<b>Total</b>	<b>646</b>	<b>100%</b>	<b>628</b>	<b>100%</b>

Répartition CA Aviation (K€)	2014-2015 (6 mois)		2013-2014 (6 mois)	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Vente avions neufs	0	0%	0	0%
SAV et pièces	0	0%	0	0%
Prestations heures de vol	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

Le chiffre d'affaire indiqué dans la rubrique « Autres » pour 137K€ concerne la refacturation relative à de coûts informatique à ALTEN.

3.7.b) Immobilisations :

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles				Total
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	Total	
<b>Valeur brute au 31 mars 2014</b>	<b>3 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 219</b>	<b>499</b>	<b>2 921</b>	<b>0</b>	<b>3 420</b>	<b>6 639</b>
Acquisitions				0		2		2	2
Crédit bail				0				0	0
Variation de périmètre				0				0	0
Cessions				0				0	0
Ecart conversion				0	2	-2		0	0
Autres	-10			-10	-106			-106	-116
<b>Valeur brute au 30 Septembre 2014</b>	<b>3 209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 209</b>	<b>395</b>	<b>2 921</b>	<b>0</b>	<b>3 316</b>	<b>6 525</b>
<b>Amortissements au 31 mars 2014</b>	<b>3 218</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 218</b>	<b>499</b>	<b>2 921</b>	<b>0</b>	<b>3 420</b>	<b>6 639</b>
Amortissements exceptionnels				0				0	0
Amortissements				0				0	0
Variation de périmètre				0				0	0
Reprise sur cessions				0				0	0
Ecart conversion				0				0	0
Autres	-10			-10	-106			-106	-116
<b>Amortissements au 30 Septembre 2014</b>	<b>3 209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 209</b>	<b>393</b>	<b>2 921</b>	<b>0</b>	<b>3 314</b>	<b>6 522</b>
<b>Valeur Nette au 30 Septembre 2014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>



3.7.c) Actifs financiers non courants :

	En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			Total
			Prêts et autres créances	Autres Actifs non Courants	Dépôts de garantie	
<b>Valeur brute au 31 mars 2014</b>	<b>151</b>	<b>0</b>	<b>7 757</b>	<b>4</b>	<b>7 912</b>	
Acquisitions/Augmentations					0	
Variation de périmètre Périmètre					0	
Cessions/Remboursements			-4 689		-4 689	
Autres	10				10	
<b>Valeur brute au 30 Septembre 2014</b>	<b>161</b>	<b>0</b>	<b>3 068</b>	<b>4</b>	<b>3 233</b>	
<b>Dépréciations au 31 mars 2014</b>	<b>151</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>151</b>	
Dépréciation					0	
Variation de périmètre Périmètre					0	
Autres	10			1	11	
<b>Dépréciations au 30 Septembre 2014</b>	<b>161</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>162</b>	
<b>Valeur Nette au 30 Septembre 2014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 068</b>	<b>4</b>	<b>3 071</b>	

La créance de Crédit d'impôt recherche 2010 a été mobilisée auprès de la Société Générale en octobre 2011 pour un montant de 3,8 M€ en valeur actuelle nette. Cette créance a été encaissée en octobre 2014. Le CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisi dans un premier temps par la Région Lorraine a été encaissé en avril 2014 suite à l'accord trouvé avec cette dernière lors de la cession du pôle Ingénierie avec le groupe ALTEN. Le reliquat de CIR 2011 a été encaissé le 11 septembre 2014 pour 0,7M€.

3.7.d) Actifs courants :

	En k€	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.13-Sept.13 6 mois	Avril.13-Mars.14 12 mois
Clients et compte rattachés		228	117	174
Provisions sur comptes clients		0	0	0
Factures à établir		0	0	0
<b>Clients et autres débiteurs</b>		<b>228</b>	<b>117</b>	<b>174</b>

3.7.e) Autres actifs courants

	En k€	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.13-Sept.13 6 mois	Avril.13-Mars.14 12 mois
Avances Fournisseurs		0	26	366
Créances sociales		43	3	1
Créances fiscales		1 367	1 229	1 644
Charges constatées d'avance		40	139	156
Créances diverses		1 819	617	2 574
<b>Autres actifs courants</b>		<b>3 269</b>	<b>2 015</b>	<b>4 741</b>

Les créances fiscales concernent un crédit de TVA. Les créances diverses, concernent une créance confiée à GTH pour un mandat de gestion de trésorerie, et également une créance de la filiale GECI Ltd vis-à-vis de GTH.

### 3.7.f) Provisions

	Mars.14	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Reclassement	Total Sept. 2014
<b>Provisions clients</b>	<b>0</b>						<b>0</b>
<b>Provisions autres actifs courants</b>	<b>0</b>						<b>0</b>
Litiges prud'hommaux	205						205
Provision pour Charges	0						0
Provision pour litiges	138			29		72	181
<b>Provisions courantes</b>	<b>342</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>72</b>	<b>385</b>
<b>Provisions non courantes</b>	<b>272</b>					<b>-72</b>	<b>200</b>
<b>Provisions retraites et assimilées</b>	<b>20</b>						<b>20</b>
<b>Total des Provisions</b>	<b>634</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>605</b>

#### Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

#### Autres provisions :

Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 700 K€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 200 K€

Enfin, quelques provisions ont été reprises, soit parce qu'elles sont devenues sans objet, soit elles ont trouvé des issues favorables ou défavorables à la société.

Par ailleurs, les autres provisions dont les issues ne sont pas encore connues à la clôture de l'exercice ont toutes été maintenues.



### 3.7.g) Dettes Financières

En k€	Septembre.14				Mars.14
	Septembre.14	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	
Avances perçues du Factor	0				0
Compte-Courant actionnaires	16 578		16 578		16 163
Autres dettes financières	0				0
Avances remboursables (OSEO ...)	0				0
Dettes de crédit-bail	104	104			351
Mobilisation de créances CIR	2 484	2 484			2 484
Découverts et autres	3	3			1
<b>Dettes financières</b>	<b>19 170</b>	<b>2 591</b>	<b>16 578</b>	<b>0</b>	<b>18 999</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>2 591</i>	<i>2 591</i>			<i>335</i>
<i>dont long terme</i>	<i>16 578</i>		<i>16 578</i>	<i>0</i>	<i>18 664</i>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>-128</b>	<b>-128</b>			<b>-511</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>19 041</b>	<b>2 463</b>	<b>16 578</b>	<b>0</b>	<b>18 488</b>

Les dettes financières concernent principalement les comptes courants d'associés ainsi que la mobilisation de créance CIR.

### 3.7.h) Passifs non courants

Néant

### 3.7.i) Passifs courants

En k€	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.13-Sept.13 6 mois	Avril.13-Mars.14 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	377	6 628	6 079
Fournisseurs -Factures non parvenues	124	1 055	310
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>501</b>	<b>7 683</b>	<b>6 390</b>

La diminution des dettes fournisseurs entre le 31 mars 2014 et le 30 septembre 2014 résulte principalement :

- Des renégociations entamées et obtenues, constatées en autres produits opérationnels à hauteur de 2,2 M€, une étant assortie de clauses de retour à meilleure fortune
- Du règlement des sommes dues, à hauteur de 3,7 M€.

En k€	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.13-Sept.13 6 mois	Avril.13-Mars.14 12 mois
Dettes sociales	428	1 729	1 572
Dettes fiscales	111	68	292
Comptes clients créditeurs		0	
Dettes diverses	32	818	20
Fournisseurs d'immobilisations	7	20	499
Produits constatés d'avance		0	
<b>Autres passifs courants</b>	<b>577</b>	<b>2 635</b>	<b>2 384</b>

#### IV. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 48 bis Avenue Kléber, au capital de 8 480 430€. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
<b>FRANCE</b>				
<b>GECI International SA</b>	48 bis avenue Kléber 75016 PARIS	Globale	Société Mère	Société Mère
<b>EUROPE</b>				
<b>GECI LTD</b>	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
<b>GECI Ukraine</b>	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
<b>ASIE</b>				
<b>GECI Transportation and Engineering India Private Limited</b>	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
<b>Aeroeuro Engineering India Private Limited</b>	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Delhi – 110019 - INDE	Mise en équivalence	50	50
<b>AFRIQUE</b>				
<b>GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD</b>	1 <sup>st</sup> Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007, AFRIQUE DU SUD	Globale	100	100

La filiale AeroEuro Engineering India a été consolidée par la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les capitaux propres de cette filiale étant négatifs, les titres de participation ont été provisionnés pour obtenir une valeur nulle.



## V. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 Septembre 2014

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014 Période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société GECI INTERNATIONAL, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 septembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés condensés :

- La note 3-5-b « Principe de continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 3-7-f. « Provisions », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

#### II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 12 décembre 2014

Les commissaires aux comptes

**B E W I Z A U D I T**

\_\_\_\_\_  
LAURENT BENOUDIZ

**M A Z A R S**

\_\_\_\_\_  
GAËL LAMANT

## **20.7. Politique de distribution des dividendes**

La Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices et sur le moyen terme devrait continuer à faire de même, car elle entend consacrer l'ensemble de ses ressources au financement de son BFR.

## **20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe, mise à part le litige avec la Région Lorraine, qui est évoqué dans le paragraphe 21.6.2 (« f-provisions »).

## **20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Il n'y a eu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la clôture semestrielle de l'exercice 2014/2015



## 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.1. Capital social

#### 21.1.1. Montant du capital social

A la date de la rédaction de ce « Document de Référence », le capital social est fixé à la somme de 8.480.430,00 euros. Il est divisé en 33.921.720 actions de 0,25 euro de nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Au cours du dernier exercice écoulé, le capital social a été augmenté de 15.000,00 euros, correspondant à 60.000 actions nouvelles, et ce à la suite de plusieurs augmentations de capital : notamment en juin et juillet 2013, suite à l'attribution définitive de 60.000 actions gratuites à des salariés.

Depuis le 31 mars 2014, aucune augmentation de capital n'a été effectuée.

#### Capital autorisé mais non émis

##### 1/ Délégations en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2014

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites	30/09/2011	38 mois 30/11/2014	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant

##### 2/ Délégations annulées en 2013-2014

Néant

##### 3/ Délégations expirées du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 1<sup>er</sup> avril 2014

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
5. Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	31/03/2011	26 mois 31/05/2013	5 000 000€ en actions ou valeurs mobilières; 30.000.00€ en titres de créances.	Néant

#### 21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant

#### 21.1.3. Actions propres détenues directement ou indirectement par la Société

La Société est liée à la Société Gilbert Dupont par un contrat de liquidité conforme au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 30 septembre 2014, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 61 724 titres GECI International FR0000079634 pour une valeur comptable de 110 485,96 €

Le tableau ci-après récapitule l'utilisation des programmes au cours de l'exercice 2013/2014, dans le seul cadre d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GECI International :

	31/03/2014	31/03/2013
Détention à l'ouverture	61 724	89 772
Achat d'actions	-	388 658
Ventes d'actions	-	416 706
Détention à la clôture	61 724	61 724

Cours moyen, des achats	N/A	2,04 €
Cours moyen des ventes	N/A	2,05 €
Montant des frais de négociation	N/S	NS

En dehors du contrat de liquidité, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice, ni lors du premier semestre de l'exercice en cours 2014-2015.

#### 21.1.4. Autres titres donnant accès au capital et options de souscription d'actions

Les seuls titres donnant accès au capital sont les actions gratuites attribuées à certains salariés, décrites au paragraphe 18.3. Comme détaillé dans ce paragraphe, 20.000 actions gratuites sont en cours de période d'acquisition, c'est-à-dire qu'elles ont été attribuées mais n'ont pas encore été émises.

Ces 20.000 actions à émettre potentiellement représentent pour les actionnaires actuels une dilution maximale limitée à 0,06 % du capital.

#### 21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

#### 21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et le détail de ces options

Néant

#### 21.1.7. Historique du capital social depuis les deux derniers exercices

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
31/03/2012	Situation antérieure				8.226.593,75	32.906.375	0,25
26/04/2012	Augmentation de capital réservée à des investisseurs qualifiés avec suppression du DPS	45.000	341.262	180.000	8.271.593,75	33.086.375	0,25
03/05/2012	Augmentation de capital suite à exercice de BSA	36.085,25	213.913,36	144.341	8.307.679,00	33.230.716	0,25
24/05/2012	Augmentation de capital suite à exercice de BSA	126.501	623.498,12	506.004	8.434.180,00	33.736.720	0,25
30/05/2012	Augmentation de capital suite à exercice de BSA	31.250	154.025,00	125.000	8.465.430,00	33.861.720	0,25



17/06/2013	Augmentation de capital suite à actions gratuites salariés	7.500	-7.500	30.000	8.472.930,00	33.891.720	0,25
19/07/2013	Augmentation de capital suite à actions gratuites salariés	7.500	-7.500	30.000	8.480.430,00	33.921.720	0,25

## 21.2. Acte constitutif et statuts

### 21.2.1. Objet social

#### OBJET SOCIAL (article 3 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes études et projets, le conseil d'entreprise, l'assistance technique, le recrutement de personnel, la prestation de services en matières de brevets industriels, maquettes, études de marketing, représentation industrielle, organisation d'entreprise, information technique et de gestion, formation de personnel, organisation de stage et conférences, traductions techniques, etc.
- toutes opérations commerciales, administratives, bancaires, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à cet objet ;
- la prise de participation dans toutes sociétés industrielles, commerciales, artisanales, de services, financières, mobilières, immobilières, sous quelques formes que ce soit et notamment dans des sociétés ayant un objet similaire à cet objet de la Société ;
- l'achat, la vente, de toutes valeurs mobilières et immobilières, la gestion du patrimoine constitué par ces valeurs ;
- la prestation de services sous toutes ses formes.

La Société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, faciliter ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.



## **21.2.2. Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration et de direction**

### **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 12 des statuts)**

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminées par les dispositions légales en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour quatre ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque assemblée générale ordinaire annuelle. Lorsque cette proportion est dépassée, le membre du Conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Cette disposition est applicable aux représentants permanents des personnes morales.

### **ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 13 des statuts)**

#### **13.1 Président**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée fixée par le Conseil d'Administration qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Les fonctions de Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de soixante-quinze ans.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale, et exécute ses décisions.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société, et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

#### **13.2 Réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par l'auteur de la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

L'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil.

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont l'importance est fixée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration répartit les jetons de présence entre ses membres, de la façon qu'il juge convenable.

### **POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 14 des statuts)**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations d'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

### **DIRECTION GENERALE (article 15 des statuts)**

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités est effectué par le Conseil d'Administration, statuant à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Ce mode d'exercice demeure en application jusqu'à décision contraire prise aux mêmes conditions.

#### **15.1 Directeur Général**

##### **15.1.1 Nomination – Révocation**

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général ne peut pas être âgé de plus de 70 ans ; s'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du Conseil d'Administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

##### **15.1.2 Pouvoirs**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

#### **15.2 Directeurs généraux délégués**

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à trois (3).

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue, la durée des pouvoirs et la rémunération accordées aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

**REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
GECI INTERNATIONAL (« GI »)  
du 19 juillet 2011**

**Article 1er. – Objet**

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur, le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration de GECI International (ci-après la « Société »).

**Article 2. – Convocations – Déroulement des Réunions**

Le Conseil tient au minimum deux réunions par an, consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels. En dehors de ces deux réunions, le Conseil se réunit autant de fois que nécessaire.

Les convocations, qui sont transmises par le Président sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil. Il organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil. L'ordre du jour est adressé à chaque Administrateur en même temps que sa convocation à chaque réunion au moins 8 jours à l'avance, à l'exception des réunions du Conseil d'Administration relatives à l'examen et à l'approbation des comptes annuels et semestriels, pour lesquelles il sera adressé 10 jours avant.

Le Président peut faire appel, en tant que de besoin, à la Direction Juridique du Groupe pour la préparation de l'ordre du jour et l'élaboration des documents y afférents.

En cas d'urgence, le Président peut décider d'ajouter un ordre du jour complémentaire au plus tard jusqu'au début de la séance. Dans ce dernier cas, les membres du Conseil sont informés en séance et ont la faculté de refuser l'examen de cet ordre du jour complémentaire à la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Dans la mesure du possible, les documents afférents à cet ordre du jour complémentaire sont adressés aux membres du Conseil avant la séance. En cas d'impossibilité et à titre exceptionnel, les documents peuvent être remis en séance.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président du Conseil. En cas d'absence de ce dernier, les membres présents désignent un Président de séance.

Conformément aux statuts, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents et représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Cependant, lorsque le Conseil d'Administration choisit les Commissaires aux Comptes qu'il envisage de proposer au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, s'ils sont administrateurs, ne prennent pas part au vote.

Lorsque les installations techniques de la salle de réunion du Conseil le permettent, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participeront à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux dispositions réglementaires.

Les moyens de visioconférence ou de télécommunication utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective de chacun à la réunion du Conseil et permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

La participation aux réunions du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication ne sera pas applicable pour les décisions suivantes :

- l'arrêté des comptes annuels,
- l'établissement du rapport de gestion,
- l'arrêté des comptes consolidés,
- l'établissement du rapport de gestion du Groupe.

Le registre de présence aux séances du Conseil qui est signé par les Administrateurs participant à la séance, doit mentionner, le cas échéant, la participation d'Administrateurs par voie de visioconférence ou de télécommunication et préciser le moyen utilisé.

Le procès-verbal doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Le projet de procès-verbal de chaque séance est adressé pour validation préalable aux Administrateurs dans le mois qui suit la réunion. Ledit procès-verbal est en principe soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la réunion suivante.

Le tableau annuel des dates prévisionnelles des séances pour l'année suivante est établi à titre prévisionnel lors de la dernière séance de l'année en cours.

### **Article 3. – Détention d'Actions**

Tout Administrateur, à l'exception des représentants permanents des personnes morales, doit être actionnaire à titre personnel et posséder au moins une action. A défaut de la détenir lors de son entrée en fonction et/ou de bénéficier d'un prêt de consommation d'action, il doit utiliser ses jetons de présence à son acquisition.

### **Article 4 – Administrateur indépendant**

Afin que l'Administrateur puisse être qualifié d'indépendant, il doit respecter cinq critères, caractérisant l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Il appartient au Conseil d'Administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus.

Sous réserve de justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

### **Article 5 - Compétences et attributions**

Le Conseil délibère et prend ses décisions de manière collégiale sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

Dans ce cadre, le Conseil :

- a) avant le début de chaque exercice, sur la présentation qui lui est faite :
  - examine et approuve les grandes orientations stratégiques, économiques, financières de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
  - examine et formule un avis sur le budget annuel (exploitation, investissement et financement consolidés de l'année), et veille à sa mise en œuvre ;
- b) délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction Générale de la Société et notamment choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale ouvertes par la loi; il est informé des principales modifications de l'organisation et de la Direction de la Société ;
- c) procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- d) et plus généralement se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société.

En outre, le Conseil exerce les attributions réservées ci-après :

- - Convocation des Assemblées Générales ;
- - Propositions de modifications statutaires ;
- - Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés et du rapport de gestion ;
- - Examen et arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- - Autorisation des conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce, ainsi que des cautions, avals et garanties ;
- - Cooptation d'Administrateurs ;
- - Nomination des membres des Comités spécialisés, le cas échéant ;
- - Répartition des jetons de présence.

### **Article 6 - Information du Conseil**

Le Président ou le Directeur Général communique à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Préalablement à la tenue de chaque Conseil appelé à statuer sur les comptes annuels ou semestriels, les Administrateurs sont informés des grandes orientations stratégiques, économiques, financières de l'activité de la Société. Par ailleurs, ils sont informés au moins une fois par trimestre de la situation de trésorerie, de l'endettement et de l'activité de la Société.

Si les exigences de confidentialité l'autorisent et dans l'hypothèse où certains points de l'ordre du jour nécessiteraient une analyse particulière et une réflexion préalable, le Président du Conseil communiquera aux Administrateurs la documentation appropriée.

### **Article 7 - Rémunération des membres du Conseil**

Les jetons de présence sont réservés aux Administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque Administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Une partie du montant des jetons de présence pourra être allouée aux Administrateurs en fonction de leur participation à des Conseils spécifiques, à des comités spécialisés et de leur implication accrue dans la préparation d'un Conseil. Cette rémunération sera étudiée au cas par cas.

Le montant des jetons de présence non alloués aux administrateurs en raison de leur absence sera conservé par la Société.

Le paiement des jetons de présence aux Administrateurs sera effectué tous les semestres, après l'arrêté des comptes semestriels et annuels par le Conseil.

### **Article 8 - Déontologie**

Tout Administrateur, qu'il soit personne physique ou personne morale, adhère à la Déontologie de l'Administrateur, figurant en annexe du présent règlement, et qui en fait partie intégrante.

L'Administrateur, s'il est une personne morale, garantit que son représentant permanent adhère au présent règlement intérieur et respecte les obligations qui y sont précisées.

### **Article 9 - Confidentialité des débats**

Les rapports et documents adressés au Conseil, lorsqu'ils sont confidentiels, les débats ainsi que les comptes rendus qui en rapportent les termes sont également confidentiels. Cette obligation de confidentialité s'étend à toute personne assistant aux réunions du Conseil.

### **Article 10- Modifications**

Toute modification du présent règlement intérieur est adoptée par le Conseil d'Administration à la majorité de ses membres, sur proposition du Président.

Le présent règlement intérieur a été paraphé et signé lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 juillet 2011 par les Administrateurs.

### **ANNEXE : DEONTOLGIE DE L'ADMINISTRATEUR**

Tout Administrateur de la Société entend respecter les principes suivants :

- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur s'assure qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il prend notamment connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, des présentes règles déontologiques et des compléments que chaque Conseil peut leur avoir apportés ainsi que des règles de fonctionnement interne dont ce Conseil s'est doté.
- L'Administrateur agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.
- L'Administrateur veille à son indépendance d'analyse de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur lui. Lorsque l'Administrateur participe aux réunions du Conseil et exprime son vote, il

représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social. L'Administrateur fait part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

- L'Administrateur consacre à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures au Groupe.
- L'Administrateur est assidu et participe à toutes les séances du Conseil et réunions des comités auxquels il appartient le cas échéant.
- L'Administrateur doit s'informer. A cet effet, il réclame au Président ou au Directeur Général dans les délais appropriés les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil.
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur se considère astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes. Par ailleurs, l'Administrateur est tenu à une obligation de loyauté envers la Société et l'ensemble du Groupe. Ces obligations perdurent au-delà de la cessation de ses fonctions.
- L'Administrateur doit enfin :
  - s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose de par ses fonctions d'informations non encore rendues publiques ;
  - déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires.
- Enfin, les Administrateurs assistent aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

### **21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société**

#### **LIBERATION DES ACTIONS (Article 8 des statuts)**

La souscription des actions se fait selon les dispositions légales en vigueur.

Les sommes restant à verser sur les actions à libérer en espèces sont appelées par le Conseil d'Administration.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs et actionnaires quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social ou par lettre recommandée individuelle.

Tout versement non effectué à bonne date porte intérêt, de plein droit, en faveur de la Société, au taux légal majoré de 3 points, à compter de son exigibilité et sans aucune mise en demeure.

#### **FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS (Article 9 des statuts)**

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire ; elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

La transmission des actions au porteur ou des actions nominatives s'effectue librement.

#### **DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS (Article 10 des statuts)**

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation.

Pour toutes les Assemblées, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

### **DROIT DE VOTE DOUBLE (Article 17 des statuts)**

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raisons d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

### **AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES (Article 20 des statuts)**

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Les modalités de mise en paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions, dans les cas et suivant les modalités fixées par la loi.

#### **21.2.4. Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une assemblée générale extraordinaire, selon les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de Commerce.

Les Statuts ne contiennent pas de dispositions plus restrictives.

#### **21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires**

### **ASSEMBLEES GENERALES (article 17 des statuts)**

Les Assemblées Générales sont convoquées, se réunissent, délibèrent et statuent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires, sous réserve de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application des dispositions légales, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titre au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raisons d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'absence du Président, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil d'Administration.

#### **21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, à la possible exception du droit de vote double (Paragraphe 22.2.3) dont disposent, sous certaines conditions, les actions détenues au nominatif depuis au moins deux ans.



## **21.2.7. Franchissements de seuils**

### **FRANCHISSEMENT DE SEUILS (extrait de l'article 11 des statuts)**

La Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote de ses propres assemblées d'actionnaires.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir une fraction du capital social ou des droits de vote correspondant aux seuils prévus par l'article L. 233-7 du Code de commerce, devra se conformer aux obligations légales de déclaration de franchissement de seuil prévues par la loi.

## **21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital**

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société, autre que celles prévues par la loi, régissant les modifications de son capital.



## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

---

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires en vigueur.

## **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERÊTS**

---

Néant.

## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

---

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent être notamment consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts à jour de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du document de référence.

Ces documents, et plus généralement toute l'information réglementée, sont disponibles sous format électronique dans la rubrique dédiée : "INVESTISSEURS" sur le site internet de la Société [www.geci.net](http://www.geci.net).

Le groupe, en vertu de la directive 2013/50/UE, n'intégrera plus dans sa politique de communication périodique, les informations financières trimestrielles.

## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

---

Outres ses filiales et participations, dont la liste figure au Paragraphe 21.6.3 de ce Document de Référence, la Société ne détient aucune participation de capital dans une quelconque entité juridique, de droit français ou non.

